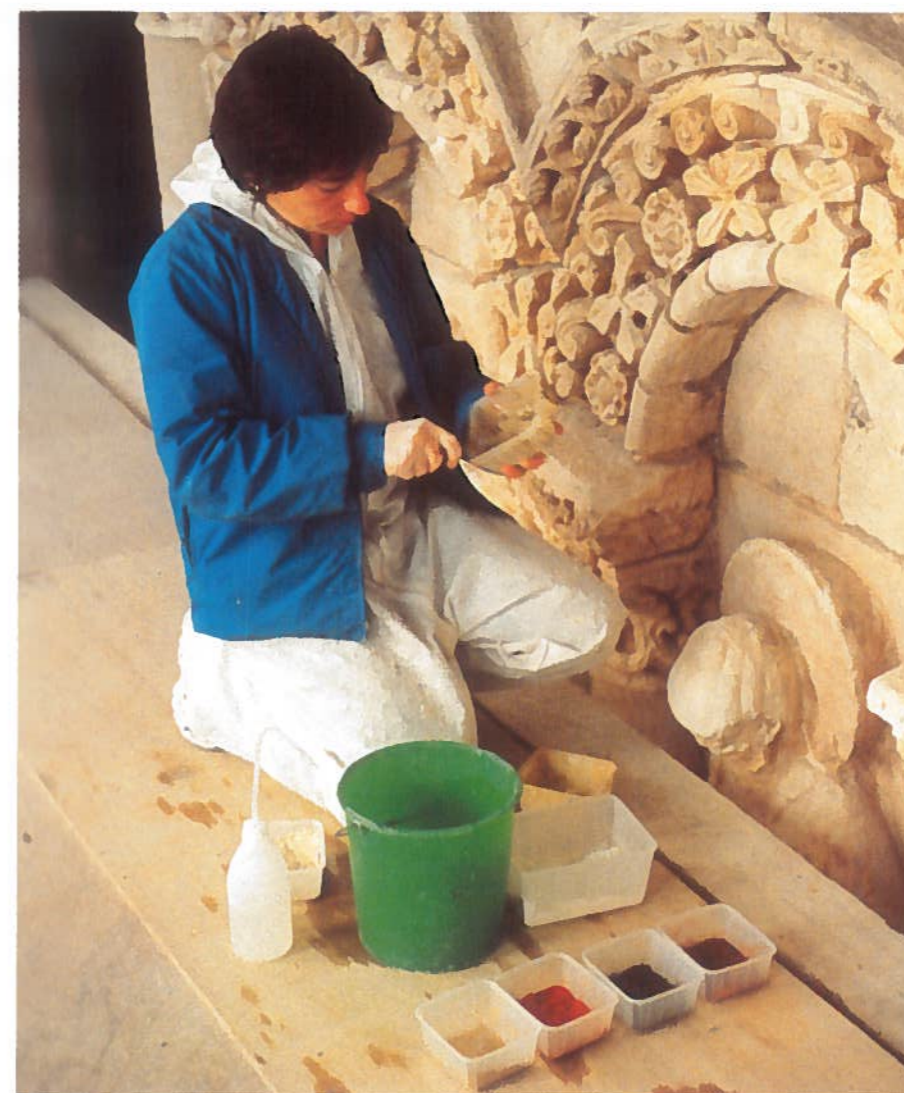


LES CAHIERS DE LA SECTION FRANÇAISE
DE
L'ICOMOS

BÂTIMENT, PATRIMOINE, EMPLOI

Les retombées économiques
et sociales du patrimoine bâti



Prix : 130 F

POITIERS
24-25 novembre 1994

ROCHEFORT
26 novembre 1994

Sommaire

Présentation, Michel Jantzen	5
PREMIÈRE JOURNÉE	7
Introduction	9
Jacques Santrot	9
Jean-Marc Duroy	11
Michel Jantzen	13
Patrimoine et rentabilité économique, Mounir Bouchenaki	15
Les marchés de l'entretien, de la réhabilitation, de la restauration du patrimoine bâti, Nancy Bouché	17
Quelques éléments d'analyse issus des réponses au questionnaire envoyé aux villes membres d'ICOMOS, Nancy Bouché	41
Les marchés de l'entretien, de la réhabilitation, de la restauration du patrimoine bâti. L'exemple du Poitou-Charentes, André Turcot	43
Quelques aspects sectoriels, quelques marchés significatifs au niveau national et au niveau régional	47
Les marchés des monuments historiques, au plan national, au plan régional, Alain Rieu	49
Les entreprises du Groupement national des entreprises de restauration de monuments historiques face aux marchés, Patrick Clouzeau	55
Les entreprises du Groupement national des entreprises de restauration de monuments historiques face aux marchés, bilan d'une enquête, évolutions, Jean-Marc Lanfry	57
<i>Débat</i>	59
Table ronde : La mise en valeur du patrimoine bâti comme facteur de développement local. Essai d'évaluation en termes économiques et d'emploi à partir d'exemples significatifs	61
Un exemple de gestion planifiée : l'abbaye de Fontfroide, monument historique privé dans un site naturel classé, Nicolas d'Andoque	63
Emploi et patrimoine bâti du centre ancien d'Arles, Jean-Paul Frankum	65
La politique de la ville de Montpellier pour la maintenance de son patrimoine, Alain Gensac	67
Le patrimoine au cœur du développement économique d'un département : le Lot, Joël Laporte et Robert Mangado	69
Le cas du parc naturel régional de Brière, Alain Foy	77
La politique de valorisation du patrimoine bâti développée par l'Office de l'environnement de la Corse, Charles-Antoine Pasqualini	79
Le patrimoine, source de vie, un exemple, Gilles Guérif	81
La citadelle de Brouage, grand site national, Bernard Rochet et Nathalie Fiquet	83
La formation à la réhabilitation du bâti ancien dans le Perche. Composante d'une stratégie de développement économique et social en milieu rural, Samir Abdulac	87
Le cas de Sarlat, Xavier Louy	93

"Les villages d'Europe". Projet de création d'unités de vacances dans les villages de caractère des zones rurales de la CEE, Joseph Tomatis	95
<i>Débat</i>	97
DEUXIÈME JOURNÉE	
La qualification professionnelle des maîtres d'œuvre face aux marchés et à leur évolution : quels emplois, quelle formation ?	99
Introduction, Michel Jantzen	101
Table ronde : Quels marchés et quelles formations pour les architectes ?	103
Les activités des architectes en Poitou-Charentes dans le domaine du patrimoine, Hubert Jeanneau	105
Quel marché et quelle formation pour les architectes ? Témoignage d'un architecte DPLG, Antoine Bruguerolle	107
Le Centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens hier, aujourd'hui et demain. L'évolution de Chaillot : 100 ans consacrés au patrimoine, Alexandre Métro	109
L'école d'architecture de Versailles, Pierre Audouin	111
Le cas de l'école d'architecture de Paris-La Défense, Patrick Maisonneuve	113
L'enseignement de la restauration architecturale dans l'université italienne, Giorgio Gianghian	115
<i>Débat</i>	117
Les savoir-faire et les qualifications des entreprises et des artisans	119
Les nouvelles qualifications QUALIBAT et la conservation du patrimoine bâti ancien, Marie-Dominique Monséguir ..	121
Le "label patrimoine" en Périgord, Gabriel Rudeaux	125
Les hommes de savoir-faire d'aujourd'hui et de demain, Chantal Pontvianne	127
Les artisans et les entreprises dans la mise en valeur du patrimoine urbain et du patrimoine rural. Questions à un architecte des bâtiments de France, Mireille Grubert	129
<i>Débat</i>	133
COTAC: Un réseau pour la formation et l'éducation dans le domaine de la conservation architecturale, Richard Davies	135
Table ronde : La formation des artisans et du personnel des entreprises, face à l'évolution des marchés, face au chômage : quelles qualifications, quels cursus de formation, quelles innovations ?	137
La restauration du patrimoine, un enjeu technique, économique et culturel pour l'artisanat du bâtiment, Gabriel David	139
Les jeunes : quelles formations ?, Jocelyne Allabert	147
Les Compagnons du Devoir et du Tour de France, André Malicot	149
Le Centre de formation des artisans d'Auxerre, Jean-Pierre Jacquot	153
L'Ecole Saint Lambert, André Paletta	157
La formation des entreprises et des artisans à la réhabilitation et à la restauration du bâti ancien, Hervé Nicolas	159
Témoignage d'un entrepreneur en métallerie-ferronnerie, Rémi Creze	161
L'Ecole Boullé, Jean-Paul Prandi	163
Une filière complète aux métiers de la réhabilitation du patrimoine. Présentation de l'Ecole supérieure de réhabilitation de l'habitat et du cadre de vie "Sup-Réha". Le contexte de la région Limousin, Guy Theillet	165
Réflexion sur la formation des couvreurs se destinant à la restauration des monuments historiques, Raymond Battais ..	167
Faut-il privilégier la tradition du métier ou la qualification du bâti et son ancienneté ?, Gilles Nourissier	171
<i>Débat</i>	173
TROISIÈME JOURNÉE	
La dimension internationale du patrimoine comme facteur de développement	177
Présentation, Marie-Joseph Veyrac	179
Rochefort : patrimoine et développement, Jean-Louis Frot	181
Escuelas Taller y Casas de Oficios (Ateliers et centres de métiers). Un programme de formation et d'emploi pour des jeunes chômeurs, Julio Martin Casas	183
<i>Débat</i>	187
Conseil de l'Europe, patrimoine et formation professionnelle, Daniel Therond	189
<i>Débat</i>	193
Rapport général des travaux du colloque , Jean-Marie Vincent	197
Table ronde : Les marchés de la restauration du patrimoine, de la réhabilitation du bâti et leurs exigences de qualité, l'investissement dans la formation sont-ils une chance pour le développement de l'emploi, pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, pour l'aménagement du territoire ?	203
Clôture , Michel Jantzen	213
Participants au colloque	217

C'est peu dire que l'accélération de la transformation du monde qui nous entoure, trouble de plus en plus les esprits et bouscule les références de la plupart des modèles de société. Dans cet irrésistible mouvement, les activités relatives au patrimoine construit, paraissent échapper à cette sorte de culte de l'éphémère qui plusieurs fois dans une génération remet en question la plupart des acquis. Il ne s'agit pas de juger, encore moins de condamner les perspectives de ce qui sera peut-être un jour un monde meilleur, mais d'examiner dans le présent l'intérêt qui s'attache au patrimoine du point de vue de l'économie. Il est téméraire de parler de rentabilité du patrimoine, les monuments sont des biens communs. Au même titre que les meubles qui, dans les familles, suivent les générations, l'objectif n'est pas d'en tirer profit mais de les entretenir pour les transmettre. Tant mieux si la présence d'un monument améliore la vie économique d'une ville ou d'un village, mais ça n'est qu'un aspect de ce qu'il apporte. Les éléments du patrimoine sont princi-

palement source d'emploi. Conservatoire de savoir-faire, dernier bastion où l'homme est irremplaçable. L'économie est principalement humaine. Devenir un véritable ouvrier est une ambition qui peut paraître un peu désuète à l'heure du télé-travail, mais qui trouve sa pleine justification dans l'épanouissement qu'elle apporte. A une époque où tout ce qui est portable, écrit ou parlé, se fabrique déjà dans de lointains continents, les métiers du patrimoine et l'économie qui s'y rattachent restent indissociables des lieux où l'histoire a placé les monuments, les sites et tout ce qui constitue la mémoire construite des peuples.

Michel JANTZEN
Architecte en chef et inspecteur général
des monuments historiques
Président de la section française de l'ICOMOS

PREMIÈRE JOURNÉE

Bienvenue dans ces deux établissements, l'Espace Pierre Mendès-France, Centre de culture scientifique et technique, et le Musée Sainte-Croix, qui sont un peu le symbole de notre politique urbaine, puisqu'ils contribuent à la fois à établir un lien entre l'université et le reste de la société locale, et à développer en centre-ville une fonction stratégique, la diffusion des connaissances et du savoir pour tous.

Il est primordial en outre que ces bâtiments modernes soient construits au cœur du patrimoine historique de la ville que vous découvrirez ce soir grâce au concours de François Jeanneau, architecte en chef des Monuments historiques, qui vous guidera sur le chantier de Notre-Dame la Grande. Je le remercie par avance.

Je suis particulièrement heureux d'accueillir cette manifestation car elle va permettre d'explorer une facette de la ville encore méconnue : la valorisation de son patrimoine et son rôle de levier pour enclencher ou enrichir des politiques de développement local.

Comme je le disais déjà, il y a un an, lors du séminaire organisé à Poitiers par l'ONU sur les morphologies européennes et méditerranéennes, je suis un urbain même si je suis originaire d'une région rurale à laquelle je reste très attaché ; mais je peux justement par cette origine mesurer ce que la ville apporte : le bénéfice d'un lieu exceptionnel de densité, de diversité de situations, de fonctions de rencontre. Je suis donc à la fois un partisan des formes urbaines denses, mais je souhaite également être le garant de la sauvegarde et du renouvellement du patrimoine bâti. Et le dialogue avec de nombreux urbanistes et tous les acteurs de la ville que j'ai eu l'occasion de rencontrer depuis le début de ma vie publique il y a vingt ans m'a convaincu de poursuivre dans cette voie – je pense notamment à toutes les discussions que j'ai pu avoir sur ce point avec Alexandre Mélianos et bien d'autres – et le choix de ce type de développement, de ce type de ville et des équipements qui l'accompagnent m'a amené logiquement à m'investir dans des choix politiques qui sont à mes yeux liés : d'abord, choix de défendre l'institution, la ville, quand il s'agit pour l'Etat de répartir ses aides financières entre différents échelons territoriaux ; cela m'a parfois conduit à des incompréhensions de la part de mes collègues représentant notamment les départements, mais cela m'a conduit à m'investir aussi dans la restauration d'outils de maîtrise foncière, indispensables me semble-t-il pour le développement harmonieux et cohérent d'une agglomération. Je fais partie de ceux qui pensent qu'il n'y a pas de politique urbaine s'il n'y a pas de politique foncière même si cela est parfois vécu comme "ringard" par beaucoup. C'est la même logique qui m'habitait lorsque j'ai proposé l'instauration de contrats de plan inégalitaires entre l'Etat et les régions au bénéfice des régions les plus démunies. C'est encore la même logique que je souhaite privilégier quand je prône la constitution de réseaux de villes pour bousculer la hiérarchie urbaine parfois pesante de ce pays. C'est parce que j'aime la ville et que je veux la voir vivre que j'ai choisi d'orienter notre politique urbaine en 1977 vers la reconquête du centre-ville. Toute une partie de ce centre était à l'abandon et vidé de ses habitants ; notre volonté fut de réhabiliter des logements anciens, sans toutefois les transformer en résidences à coût inaccessible, en y installant des logements sociaux qui permirent d'y ramener la population autrefois chassée. Trois OPAH ont été mises sur pied et les propriétaires privés ont ensuite suivi les efforts de la puissance publique, et peu à peu la vie sociale de ce secteur de la vieille ville a repris, certains commerçants sont revenus, nous avons dans le même temps réhabilité les espaces publics correspondants. Cette logique d'une certaine densité et de la préservation du patrimoine et de l'espace est aussi celle qui a présidé quand, au début des années quatre-vingts, nous avons construit sept centres socio-culturels dans les quartiers périphériques, centres qui sont conçus comme des lieux d'organisation de la vie publique et associative dans chacun des quartiers de la ville. C'est pour cela que j'observe avec une grande satisfaction que cette logique se met également à l'œuvre dans la restructuration des centres-bourgs actuellement en cours dans les communes membres du district de Poitiers. Et à travers le schéma directeur actuellement en cours de réalisation ou d'actualisa-

tion sur le territoire du Seuil du Poitou, c'est-à-dire tout l'espace qui s'étend entre Poitiers et Chatellerauld, je marque la préférence pour un développement coordonné et complémentaire des pôles urbains grands ou petits, resserrés autour de leur centre et bien reliés entre eux, entrecoupés de zones vertes qui sont très abondantes, vous le savez, dans notre région.

Mais aujourd'hui, vous nous proposez d'aller encore plus loin ; nous avons tenté de sauvegarder le patrimoine et de le renouveler, et par là de transformer la ville sur place en préservant sa compacité et sa capacité à s'adapter aux conditions économiques contemporaines tout en maintenant son identité. Vous nous proposez d'aller plus loin parce que vous allez démontrer tout au long de ces trois jours que ces actions ont des impacts jusqu'ici non mesurés en termes économiques et financiers, en terme de renouvellement des métiers, des savoir-faire, des compétences, des formations du patrimoine, en termes de qualification des entreprises et des hommes qui participent à cette dynamique, et cela sur fonds d'harmonisation des pratiques et des savoirs en Europe. Vous verrez qu'à ce titre-là, le chantier de Notre-Dame est particulièrement instructif.

Je vous remercie donc, au nom de mes collègues du Conseil municipal et du Conseil de district, d'avoir choisi Poitiers et Rochefort pour réfléchir et proposer des méthodes d'appréhension de cette nouvelle fonction économique de la ville.

Merci à vous tous de votre présence aujourd'hui et pour ces trois jours, bon travail et bon séjour à Poitiers, j'espère et je souhaite que nous saurons vous accueillir dans de bonnes conditions et rendre votre séjour de travail agréable.

Merci à tous.

Jacques SANTROT
Maire de Poitiers

Il me revient en effet d'excuser Jean-Pierre Raffarin, Président du Conseil régional, qui conduit une délégation du Conseil régional à l'étranger et regrette fortement de ne pas pouvoir être parmi nous aujourd'hui ; je suis heureux de m'associer en son nom à l'accueil que vient de faire Monsieur le Maire de Poitiers à ce colloque auquel la Région – le Conseil régional – a voulu s'associer. Madame Veyrac, qui est vice-présidente du Conseil régional et qui est la présidente de la commission qualité de la vie, sera parmi vous samedi matin ; elle vous exposera beaucoup plus en détail la politique de la Région dans le domaine du patrimoine. Vous savez en effet que notre Région a la chance d'innover dans ce domaine, dans un partenariat étroit avec l'Etat, avec les départements, avec les communes.

La Région conduit une politique en faveur de grands monuments de la région, de monuments significatifs comme les châteaux de La Rochefoucauld ou de Thouars, les abbayes de Saint-Savin ou de Saint-Jean d'Angely ; elle va conduire avec l'Etat dans le cadre du contrat Etat-Région une politique en faveur des jardins historiques ; elle initie avec l'Etat également des opérations-pilotes en faveur de cités de caractère, opérations-pilotes qui sont, qui devraient se révéler extrêmement intéressantes puisque leur visée c'est, dans une perspective pluridisciplinaire, de travailler à ce que le patrimoine, le patrimoine historique, contribue au développement local ; c'est le thème de vos travaux notamment cet après-midi ; donc je vais vous laisser à vos travaux maintenant. J'aurai l'occasion de vous retrouver et d'écouter les intervenants de cet après-midi qui vont nous apporter beaucoup je l'espère dans ce domaine dans lequel la Région souhaite avancer fortement.

Merci.

Jean -Marc DUROY
Chargé de mission au Conseil régional de Poitou-Charentes
représentant de M. Raffarin, Président du Conseil régional

Je vous souhaite la bienvenue à Poitiers au nom de l'ICOMOS.

Je remercie de leur accueil, de leur aide et de leur encouragement : M. Jacques Santrot, Maire de Poitiers toujours représenté à nos manifestations grâce à l'encourageante assiduité de Mme Denise Caisso, Maire Adjoint ; M. Jean-Louis Frot, Maire de Rochefort ; M. Jean-Pierre Raffarin, Président du Conseil général et toutes les institutions locales, en particulier les responsables de l'espace Mendès-France et du Musée Sainte Croix.

Enfin je salue le travail de tous ceux qui nous ont aidés dans la préparation de ce colloque avec une pensée particulière pour l'équipe du secrétariat qui a beaucoup travaillé à mettre en œuvre l'action efficace et compétente de Mme Nancy Bouché.

Je souligne l'attention qu'ont apportée les villes à répondre aux questionnaires que nous leur avons adressés, ce qui a été pour nous une importante source de renseignements dans un domaine où l'information reste encore très globalisée.

Le colloque de cette année porte sur un sujet dont la grave actualité ne vous a pas échappé. Nous n'avons pas pour objectif de régler l'angoissant problème de l'emploi mais seulement de tenter de mettre en évidence qu'il existe encore des métiers qui font une large part à l'homme.

Ce n'est pas la première fois dans l'histoire que notre société est confrontée à ce "choléra social" qu'est le chômage, mais dans des temps plus anciens, (comme par exemple la période de la grande Révolution qui mit beaucoup d'hommes à la rue) l'équilibre politique et économique rétabli, chacun retrouvait sa place.

Aujourd'hui pour des raisons difficiles à analyser, la prospérité économique ne semble plus liée au plein emploi.

Notre époque semble ainsi avoir inventé les "friches humaines".

Lorsque les plus hauts responsables de l'Etat parlent de "bâtiment", il faut souvent entendre travaux publics.

Certes les routes, les aéroports, les TGV font appel aux techniques du bâtiment mais selon des principes industriels qui s'affranchissent de plus en plus de la présence de l'homme.

Notre propos est de souligner les immenses ressources qu'offre pour l'emploi le domaine bâti, vaste patrimoine dont l'entretien et l'adaptation constante aux besoins, nécessitent une main d'œuvre abondante et compétente.

C'est de plus sur les chantiers, lieux de liberté, que se transmet le savoir-faire. C'est cette activité qui maintient les gisements traditionnels de matières premières en particulier les carrières.

Enfin, cette chaîne de travail et de production appréciable par tous, participe largement de la santé sociale et morale d'une société. Il est en effet salutaire de comprendre le sens du travail des autres et de le voir se faire.

L'abstraction de la production industrielle provoque souvent l'angoisse devant un produit si parfait que l'on ne peut en imaginer les phases de fabrication.

La satisfaction est moins dans la contemplation d'un objet aussi parfait soit-il, que dans la compréhension du travail nécessaire à sa réalisation.

En introduction à nos travaux, je vous propose une citation d'André GIDE qui résume assez bien ce qu'est la tâche de ceux qui ont pour ambition de maintenir le patrimoine pour le transmettre : *"Il faut moins de patience et moins d'effort pour mûrir une œuvre d'Art qu'il n'en faut ensuite pour l'empêcher de se corrompre"*.

Michel JANTZEN
Architecte en chef et inspecteur général des monuments historiques
Président de la section française de l'ICOMOS

Patrimoine et rentabilité économique

L'action de l'UNESCO en faveur du patrimoine et du cadre de vie relève de trois domaines : celui du patrimoine culturel, du patrimoine naturel et des établissements humains.

Cette vision est en accord avec l'évolution, de plus en plus extensive, de la notion de patrimoine. A l'idée de conservation stricte de monuments et de sites dont l'appartenance au patrimoine culturel est déterminée par une certaine importance ou une certaine ancienneté, se substitue une conception plus souple. Elle englobe désormais des œuvres architecturales plus récentes ou relevant du patrimoine industriel, si bien qu'il devient difficile d'assigner une limite très précise à la catégorie du patrimoine culturel.

De même, comme l'a montré la Charte des villes historiques, dite Charte de Tolède, adoptée par l'ICOMOS à Washington en 1987, les spécialistes considèrent qu'il faut dépasser la seule conservation de monuments isolés ou de zones anciennes classées ou strictement définies et considérer que les quartiers historiques sont des ensembles vivants, à la fois témoignages des valeurs des civilisations urbaines traditionnelles et sources d'inspiration pour des efforts visant à préserver une certaine qualité de vie.

Face au phénomène généralisé de l'urbanisation accélérée, protection des patrimoines culturel et naturel, architecture et urbanisme semblent donc devoir être de plus en plus liés dans un commun souci d'améliorer l'environnement et le cadre de vie. Je mentionne à ce sujet les nombreuses campagnes de sauvegarde lancées par l'UNESCO en faveur des cités historiques en particulier autour de la Méditerranée : Venise, Istanbul, Fès, Sanaa, etc.

Lors du colloque international des villes du patrimoine mondial portant sur les défis de la gestion dans les années 1990, la question de l'impact économique de la conservation a été largement évoquée. L'adoption d'une approche de conservation intégrée reconnaît implicitement dans quelle mesure les interventions visant à appuyer les objectifs de conservation et les objectifs d'ordre social, culturel et économique de la collectivité doivent se renforcer mutuellement. Elle indique aussi jusqu'à quel point des indicateurs qui touchent un vaste éventail de programmes sociaux, culturels et financiers doivent être utilisés pour mesurer et améliorer l'efficacité des programmes de conservation.

Bien que les avantages d'ordre culturel et social soient difficiles à quantifier en termes aussi précis que ceux qui interviennent dans l'analyse financière, il est important de décrire ces mesures qualitatives avec autant de précision que possible. La rencontre d'aujourd'hui prouve que l'attention est portée à ces problèmes et qu'il y a lieu de demander aux économistes de mesurer les avantages qualitatifs de la conservation du patrimoine comme ils le font pour d'autres programmes. Leurs analyses et leurs études nous permettront certainement d'obtenir des critères de références utiles.

Des exemples pris en Egypte (Abou Simbel et Philae) et en Indonésie (Boroboudur) montrent s'il en était besoin les conséquences positives sur le plan économique des actions de sauvegarde. Mais une analyse plus détaillée de tous les paramètres est indispensable.

Parmi les indicateurs sociaux que l'on pourrait mentionner et qui pourraient avoir un intérêt dans l'évaluation des programmes de conservation se placent l'existence des programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation propres à accroître la prise de conscience et l'appréciation du patrimoine d'une région donnée. On peut y ajouter les facteurs tels que le taux d'alphabétisation, ou encore le comportement social ou antisocial de la population ou tout au moins d'une partie d'entre elle, comme indice du degré de stabilité sociale à laquelle une bonne appréciation du patrimoine peut contribuer.

De la même façon il y a moyen de recenser un grand nombre de facteurs financiers qui peuvent avoir un intérêt pour les programmes de conservation, tels que :

- les taux de vacance pour les locations résidentielles et commerciales,
- les dépenses annuelles de maintenance des propriétés,
- l'assiette fiscale municipale...

Dans les centres urbains où on assiste parfois à une certaine instabilité de la population, au vieillissement des équipements, au désir d'accroître l'accessibilité aux véhicules automobiles, la croissance du tourisme incontrôlé, il devient important d'évaluer les mesures prises en faveur du patrimoine pour assurer à long terme le succès des stratégies retenues. La question de l'accessibilité des véhicules dans les Médinas par exemple pose un vrai problème aux conservateurs face à certains urbanistes qui proposent l'aménagement de "pénétrantes".

Ainsi nous pourrions alors considérer objectivement que les programmes de conservation et de mise en valeur ont

un impact économique positif dans des domaines qui se situent à l'extérieur de leur sphère immédiate d'action. Peut-on affirmer que tout projet de restauration est par exemple :

- créateur d'emplois (bâtiment) ?
- créateur de services (hôtellerie-restaurants) ?

A-t-on à présent les moyens de mesurer tous les efforts secondaires résultant d'une opération de sauvegarde et de restauration ?

Dans de nombreuses villes on considère que le caractère particulier des centres historiques offre une base positive pour le tourisme. Mais cette approche peut présenter autant de problèmes qu'elle en résout.

Vous avez tous en mémoire des situations où le phénomène du tourisme, devenu par ailleurs une véritable industrie, peut être à l'origine de dégradations de structures et d'espaces historiques que le programme de tourisme avait pour objectif d'exploiter et donc d'en tirer un certain profit. Le cas de sites fragiles, comme Pétra en Jordanie est significatif à cet égard. Le phénomène touristique peut également causer l'aliénation de la population locale tant à l'égard des visiteurs que des sites de grande valeur qu'ils sont venus visiter. Il arrive enfin que les retombées économiques dont la collectivité espère profiter aboutisse en fin de compte entre les mains de promoteurs étrangers ou de voyageurs de l'extérieur.

Votre séminaire vient à mon sens à un moment extrêmement opportun où l'UNESCO est appelée, à travers de nombreux programmes de conservation, à apporter des réponses à cette importante question de l'impact économique de ces programmes et de leur application.

Toutefois, s'il s'agit de mesurer les retombées économiques de ces actions, il faut savoir en calculer également le coût social et culturel, l'essentiel étant de ne pas causer d'incidence négative, notamment par la transformation du tissu social à la suite de la réhabilitation d'un quartier historique.

Il est important que l'intérêt porté au patrimoine dépasse la simple notion de son coût pour s'orienter, au-delà des dépenses consenties pour sa préservation et sa mise en valeur, vers celle du rendement économique susceptible d'être engendré.

La réflexion engagée par ICOMOS France me paraît donc tout à fait fondamentale car elle permettra d'apporter une appréciation supplémentaire au patrimoine et à la place qu'il occupe dans la société contemporaine.

Mounir BOUCHENAKI

Directeur de la division du patrimoine culturel
à l'UNESCO

Les marchés de l'entretien, de la réhabilitation, de la restauration du patrimoine bâti*

Evaluer l'importance des marchés de l'entretien, de la réhabilitation et de la restauration du patrimoine bâti, et en conséquence l'emploi concerné (artisans, entreprises artisanales et PME notamment) se heurte à une série de difficultés méthodologiques, les sources disponibles n'étant pas pertinentes pour répondre de façon certaine et "scientifique" à la question posée. A vrai dire la question posée ne l'a jamais été en elle-même sous cette forme, l'attention des pouvoirs publics et des décideurs ayant été longtemps focalisée sur les marchés lourds du BTP, dont la locomotive était le neuf et le secteur du "patrimoine" longtemps réduit aux seuls monuments historiques.

Depuis peu, les professionnels et les pouvoirs publics ont analysé que le secteur de l'entretien du bâti existant prenait une part prépondérante dans le chiffre d'affaire du secteur du BTP, notamment dans celui du bâtiment et à l'intérieur de celui-ci du logement, et des travaux intéressants sont menés notamment par l'INSEE, la Direction des affaires économiques et internationales (DAEI) du ministère de l'Équipement, la Fédération nationale du bâtiment et la CAPEB (Confédération artisanale des petites entreprises du bâtiment), ceux-ci nous ayant permis d'engager la présente réflexion.

Notre intérêt porte sur le "patrimoine bâti", en France, entendu au sens large du terme et englobant, non seulement les monuments historiques, les espaces protégés au titre des différentes législations, mais tout le patrimoine construit, subsistant en France et légué par les générations précédentes et correspondant, en gros, à la période de construction traditionnelle, du moins avant l'industrialisation de masse du bâtiment qui apparaît à la seconde guerre mondiale : c'est donc **une partie** du secteur de l'entretien tel qu'il est apprécié par les sources disponibles citées plus haut.

La présente communication est organisée en trois parties :
I. la connaissance du patrimoine bâti en France
II. l'évaluation des marchés
III. analyse des évolutions et projections dans le futur

I. LA CONNAISSANCE ET L'ÉVALUATION DU PATRIMOINE BÂTI DE LA FRANCE

La première difficulté rencontrée est celle du champ de notre étude, le patrimoine bâti avant 1948, et en premier

lieu celle de la pertinence du champ choisi. Nous avons voulu, en effet, ne pas limiter notre recherche aux seuls monuments et espaces protégés, mais essayer d'appréhender le patrimoine "ordinaire", quotidien, de plus en plus revendiqué comme tel par la conscience collective, même sans qualités architecturales ou historiques remarquables : c'est notre tissu rural et urbain traditionnel.

Nous avons choisi la césure de la seconde guerre mondiale car les procédés d'industrialisation massive du bâtiment n'apparaissent qu'après celle-ci, ainsi que l'urbanisation accélérée qui y est liée, transformant radicalement notre espace et nos paysages. Le bâti du XIX^e siècle est majoritairement reconnu comme appartenant effectivement à notre patrimoine ; celui de l'entre-deux-guerres, à l'exception de créations architecturales et urbaines remarquables, l'est moins, mais il nous apparaît comme un élément de notre **patrimoine urbain** traditionnel par son parcellaire, son échelle, son mode constructif, sa capacité à répondre aux besoins sociaux. Certes, après la seconde guerre mondiale des éléments remarquables sont construits et reconnus (protégés même, à ce titre) comme "patrimoine" (les villes de la Reconstruction font l'objet d'analyses architecturales et de projets de mise en valeur et de protection, les œuvres majeures de Le Corbusier sont protégées au titre des monuments historiques) mais ils restent quantitativement limités et l'on ne peut reconnaître l'ensemble de la production architecturale et urbaine récente comme relevant de notre patrimoine. Enfin, le choix de cette coupure à 1948 résulte également du fait que les statistiques de l'INSEE, dans le domaine du logement notamment, utilisent cette date et sont donc utilisables.

Quelle connaissance avons-nous de notre patrimoine, de ses enjeux, de son état, de ses éléments constitutifs, de son âge, de sa destination et de ses usages, de son ou ses statuts de propriété ? Faible, en réalité dès que l'on sort du domaine des monuments historiques protégés et des travaux de l'Inventaire général.

Nous essayerons d'appréhender l'étendue du patrimoine concerné au travers de quatre approches différentes qui ne se recoupent que très partiellement : les monuments historiques protégés, le patrimoine répertorié par l'Inventaire, les espaces protégés et le parc de logements anciens (construits avant 1948).

Les monuments historiques, classés et inscrits, sont bien connus selon leur nature, leur localisation, leur statut de propriété et la nature des protections qui les affecte,

* Les tableaux cités dans le texte se trouvent en fin d'article.

comme le montrent les tableaux 1, 2 et 3*. Les monuments historiques sont au nombre de 37 500 environ (en 1993) soit 13 000 monuments classés et 24 500 inscrits. On remarquera, notamment, le statut différent de propriété des monuments inscrits (majoritairement privés) et des monuments classés (majoritairement propriété publique - Etat ou communes) ; on sait aussi que l'augmentation des inscriptions, correspondant à des biens privés est très nettement supérieure aux classements dans la période, le rythme étant de 6 à 1. On observe, également, le poids des monuments culturels appartenant aux communes. Enfin, la nature des éléments architecturaux protégés montre la prédominance du patrimoine religieux, des châteaux et manoirs et la faiblesse relative du patrimoine "ordinaire" - rural notamment - ou d'éléments de l'histoire industrielle ou technique. Le statut de la propriété a une incidence évidente sur les capacités d'entretien de ce patrimoine. L'état qualitatif de ces monuments et l'état d'entretien réel n'est connu, globalement et sous réserve d'actualisation, que pour les monuments historiques classés.

Les travaux de l'inventaire général, menés essentiellement dans les cantons ruraux (pour ne pas parler des inventaires thématiques ou spécifiques) montrent un repérage différent du patrimoine méritant description : celui-ci est plus exhaustif dans les points de vue approchés que le parc des monuments historiques protégés et apparaissent ainsi les éléments constitutifs de notre patrimoine traditionnel, rural en particulier (tableau 4*). Les travaux ne couvrent guère que 15 % du territoire national et aucune extrapolation ne peut valablement être faite. Au plan local, ces travaux sont très importants car ils donnent un champ d'action aux initiatives locales.

Les espaces protégés sont constitués par les sites, classés ou inscrits, à prédominance naturelle ou bâtie, les secteurs sauvegardés et les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), enfin, les abords des monuments historiques, dont l'évolution est régie notamment par un contrôle des permis de construire, de démolir, et de façon générale, des travaux. A l'exception des abords des monuments historiques, qui constituent une servitude automatique indépendamment de la qualité patrimoniale intrinsèque des espaces concernés, tous les autres sont protégés en fonction de leur qualité propre, dont celle, évidemment, du patrimoine bâti existant (sauf pour les sites exclusivement naturels, par définition).

Les tableaux 5 et 6* montrent le nombre d'espaces ainsi protégés, mais aucune analyse de contenu ne permet une connaissance réelle du patrimoine concerné, ni même des caractéristiques des lieux, pour nombre d'entre eux (pas même les surfaces concernées sauf pour les secteurs sauvegardés). Aussi ces données ne sont-elles guère utiles pour notre propos. Cependant l'on sait de façon certaine que les 85 secteurs sauvegardés constituent du patrimoine bâti d'un grand intérêt ainsi qu'environ une centaine de ZPPAUP. Les protections ne couvrent pas, loin s'en faut, la totalité des villages, ensembles ruraux, centres ou quartiers historiques dignes de protection et de mise en valeur. Toutes les analyses de contenu restent à faire, toutes les synthèses également lorsque les analyses existent, ce qui est le cas des secteurs sauvegardés et des ZPPAUP. Sur un plan national, on sait que les centres

anciens ne représentent guère que quelques 3 % des surfaces urbanisées : c'est dire l'enjeu de leur conservation au titre de l'identité des villes et villages !

On peut apprécier l'importance de ces espaces par la gestion ou le contrôle estimé par les architectes des bâtiments de France : selon les départements, le nombre de communes affectées par une protection varie de 85 % (en Finistère) aux alentours de 25 % pour les départements du nord et de l'est ou du Jura ; mais en moyenne, en France, plus d'une commune sur deux fait l'objet d'une protection au titre du patrimoine et dans nombre de départements les architectes des bâtiments de France émettent un avis sur 30 à 50 % des travaux effectués.

Le parc de logements anciens est, lui, mieux connu, grâce aux travaux de l'INSEE et les tableaux 7, 8 et 9* permettent plusieurs analyses. Le parc construit avant 1948 et le parc construit avant 1914 sont connus, et par leur évolution depuis 10 ou 30 ans et par grandes structures géographiques (milieu rural, petites communes, agglomérations urbaines, villes centre et périphéries, agglomération parisienne et Paris). On connaît également le taux de vacance, les résidences secondaires ou occasionnelles et, enfin, le niveau de confort, (apprécié selon les équipements sanitaires présents).

Ce parc ancien représente 10 millions de logements soit 39 % du parc total, mais 52 % en milieu rural et 34 % en milieu urbain. Le parc "historique", construit avant 1914, représente 26 % du parc total, mais 43 % du parc rural et 20 % seulement dans les agglomérations urbaines. Surtout le parc ancien est vacant dans la proportion de 12 %, cette vacance étant manifestement sous-estimée comme le montrent les monographies existantes (en ville comme à la campagne). Enfin, les résidences secondaires ou occasionnelles occupent une part analogue de ce parc ancien, supérieure en milieu rural (19 %). Sur un plan géographique, le parc ancien est situé pour 36 % dans les communes rurales (alors que celles-ci n'accueillent que 27 % du parc total de logements).

On ne connaît pas l'état d'entretien, ou de vétusté de ce parc de logements ; seulement 54 % des logements anciens ont tous les éléments de confort alors que ce taux est de 76 % pour l'ensemble du parc des résidences principales. Les logements les plus inconfortables sont toujours des logements anciens et le parc rural est inconfortable à environ 60 %. Il reste en France plus de 3,6 millions de logements inconfortables dont 1,6 en milieu rural. Le parc ancien est majoritairement un parc de propriétaires occupants, dans les mêmes proportions que pour le parc total (soit 54 %), mais masquant de fortes différences entre le milieu rural (75 % de propriétaires) et les grandes agglomérations urbaines (40 à 46 %), ce qui influe fortement sur les capacités de financement.

Sur le plan structurel de ce bâti, on connaît la répartition entre immeubles collectifs et maisons individuelles des résidences principales, soit respectivement 35 % et 65 %. La majorité se trouve en milieu rural (pour 48 %) et c'est le parc le plus ancien qui est le plus individuel. Toutes ces considérations chiffrées montrent que le parc de logements anciens et très anciens est majoritairement rural ou en petites communes, à caractère individuel,

majoritairement inconfortable, souvent vacant et occupé par son propriétaire, souvent plus âgé et plus pauvre que la moyenne française.

Or ces maisons sont des éléments structurants du patrimoine traditionnel français et de notre paysage.

Pour conclure avec ces éléments de description de notre patrimoine ancien, quelques réflexions sur le bâti à caractère non résidentiel :

cerner plus avant notre patrimoine bâti ancien est impossible faute de sources concernant le non-résidentiel, et pourtant celui-ci est fort important car il recouvre tous les bâtiments publics et bâtiments à usage collectif - églises, mairies, bâtiments administratifs, écoles, hôpitaux, universités, palais de justice, théâtres et lieux de spectacle... - ainsi que les bâtiments à usage industriel, commercial ou artisanal. Si ces derniers ne sont pas majoritairement à caractère ancien (sauf éléments du patrimoine industriel et technique du XIX^e siècle et début du XX^e), ce n'est pas vrai des premiers et les montants de travaux concernés sont significatifs. Nous n'avons pas d'inventaire communal ou national des équipements publics, ni des locaux à usage collectif, à caractère lucratif ou non. Tout au plus, peut-on, de façon très grossière appréhender ce que représente dans une ville ancienne "moyenne" la proportion de bâtiments non-résidentiels par rapport au tissu ancien et à l'habitat : 20 % environ (15 % en tissu haussmannien)

Enfin, il faudrait ajouter tous les éléments de notre patrimoine rural, non répertoriés, tels que granges, bâtiments agricoles de tous genres, chenils, écuries, viviers, etc., les éléments traditionnels des villages et bourgs, tels que fontaines, croix de chemin, bornes, lavoirs, cimetières, forges, fours, etc., les éléments de décors urbains. De tels éléments ne sont répertoriés que par les services de l'inventaire, mais une vue nationale est actuellement impossible.

En conclusion de cette brève présentation de notre patrimoine bâti, nous constatons que celui-ci est en fait bien mal connu, ou connu seulement par des éléments majeurs, mais quantitativement limités, ou par des éléments statistiques, comme le logement, importants quantitativement, mais incomplets. C'est dire que nous avons, en France, un gros travail à poursuivre pour appréhender notre patrimoine au sens le plus commun de ce terme.

II. LES MARCHÉS ET LES FLUX FINANCIERS DU DOMAINE DE L'AMÉLIORATION, ENTRETIEN, RÉHABILITATION DU BÂTI ANCIEN (AER)

L'évaluation des marchés et des flux financiers, en ce qui concerne le bâti ancien, se heurte également au problème des sources, à leur nature et à leur hétérogénéité. Cependant l'on peut tenter le travail à partir, par exemple, de sources connues affectant des sous-marchés particuliers et leurs flux financiers, comme celles concernant les monuments historiques ou le logement ancien des propriétaires bailleurs, et de sources à caractère macro-économiques (enquête INSEE, enquête annuelle des entreprises, comptes du logement, travaux de la FNB et de la CAPEB, travaux de la DAEI au ministère de l'Equi-

pement). En recoupant et en analysant certaines de ces données, nous tenterons d'approcher, d'une part la structure de l'offre des marchés et d'autre part les flux financiers engendrés. Dans les deux cas une estimation de l'emploi correspondant sera effectuée.

Au titre de la structure des marchés de l'offre de travaux, nous partirons des données connues relatives à l'artisanat (entreprises individuelles et comportant un effectif salarié inférieur à 20) et relatives aux entreprises non artisanales.

Le nombre des entreprises artisanales (de moins de 10 salariés) représente 94 % du nombre total des entreprises du BTP. Leurs effectifs (artisans et salariés de l'artisanat) représentent 56 % du total des effectifs du BTP ; leur poids est prépondérant dans le second œuvre.

Nous savons, en outre, que les entreprises artisanales font environ 65 % de leur C.A (chiffre d'affaires), en entretien-réhabilitation et que la part de ces entreprises dans la totalité de ce domaine est légèrement supérieure à 50 %. L'analyse des marchés d'entretien-réhabilitation selon la taille des entreprises, montre que cette part est prépondérante dans l'artisanat et prépondérante dans les entreprises de moins de 50 salariés, pour décroître ensuite dans les entreprises ayant plus de 50 salariés.

L'offre de travaux en AER est donc massivement le fait des artisans et des entreprises artisanales, puis des petites entreprises. Artisans et salariés des entreprises artisanales (de moins de 20 salariés) du BTP représentaient, en 1992, un effectif total de 305 000 + 584 000 = 889 000 personnes, dont les effectifs les plus importants se trouvent dans les secteurs des aménagements-finition, couverture-plomberie. La maçonnerie qui emploie à elle seule 25 % de la main d'œuvre du BTP intéresse l'artisanat pour 58 % de celle-ci.

Majoritairement, les artisans travaillent seuls (152 600 artisans sans employés sur 302 400 entreprises artisanales). L'effectif moyen employé par les entreprises artisanales dans le bâtiment est inférieur à 4 salariés, et l'emploi moyen par entreprise artisanale de l'ordre de 3 actifs.

En s'appuyant sur la nomenclature d'activités du répertoire des métiers (80 postes), l'implication plus ou moins grande des entreprises concernées selon la nature des activités (plus ou moins spécialisées, en écartant les activités éloignées de l'AER comme les charpentes métalliques) on peut estimer que 77 000 équivalent-entreprises artisanales, correspondant à un équivalent-emploi de 230 à 235 000 actifs, concernant l'AER sur le bâti ancien (il n'est, en effet, pas possible d'isoler les artisans et entreprises artisanales n'intervenant qu'en entretien-réhabilitation, et encore moins sur le bâti ancien, toutes faisant un peu de tout dans des proportions extrêmement variables).

En ce qui concerne les entreprises du bâtiment de plus de 20 salariés, on sait qu'elles emploient en tout environ 500 000 salariés (1992) et que leur activité en AER est inférieure à 50 % pour les entreprises au dessus de 50 salariés. Si l'on retire de ce chiffre les activités concernant les constructions industrielles et métalliques, les effectifs salariés totaux sont de l'ordre de 460 000 actifs.

Les secteurs les plus fortement employeurs sont la maçonnerie (155 000 actifs), et les finitions (75 000 actifs) suivis de la menuiserie et des couvertures. (cf. les tableaux). A partir de ces données, on peut évaluer les équivalent-effectifs dans le secteur de l'AER à environ 200 000 actifs (soit 42 % des 500 000 actifs calculés ci-dessus), en se référant au C.A. effectué en AER par cette catégorie d'entreprises) et on peut estimer forfaitairement qu'un peu plus de la moitié de cet effectif intéresse le bâti ancien, soit 125 000 actifs.

Le total employé dans le domaine du bâti ancien tourne aux environs de 355 000 actifs.

Les niveaux de qualification de ces salariés et artisans sont difficiles à évaluer (tableau 10*). On sait que le secteur du BTP est globalement sous-qualifié par rapport à l'ensemble des secteurs employeurs, d'après les sources du CEREQ, puisque (en 1992) 42 % des effectifs sont en niveau VI, pour 34 % seulement en tous secteurs, et que le niveau V (CAP et assimilés) y représente 41 % de sa population active, contre 30 % pour les autres secteurs, les qualifications de I à IV étant notoirement sous-représentées (10 % pour 28 % dans la population active totale).

De même l'effort de formation professionnelle en pourcentage de la masse salariale est inférieur de plus de la moitié (1,42 % contre 3,20 %) à l'effort des entreprises de tous les secteurs (entreprises de plus de 10 salariés), et ceci est vrai pour toutes les tailles d'entreprises, les écarts étant moindres dans les entreprises de 10 à 50 salariés.

Une analyse, à partir de la région Poitou-Charentes, relative aux qualifications de la main d'œuvre ouvrière (observatoire emploi-formation) montre une répartition par niveau sensiblement différente, faisant apparaître un pourcentage du niveau VI (sans qualification) très sensiblement inférieur au chiffre national cité plus haut, un niveau V, légèrement supérieur (en moyenne de 50 %) et un niveau IV nettement supérieur (environ 28 %), ce qui tendrait à montrer que les artisans, entreprises artisanales et PME (qui représentent la quasi-totalité du secteur dans cette région) sont très nettement plus qualifiées que les grandes entreprises (au dessus de 50 salariés). Ceci rejoint une observation faite par les analystes du secteur de l'artisanat. Ce secteur étant également, et de loin, le plus présent dans le champ de l'AER, ceci renforce l'analyse selon laquelle ce secteur est également le plus qualifié, ce qui est au demeurant cohérent avec la nature des travaux demandés.

En conclusion provisoire, le secteur de l'AER sur le bâti ancien à partir des analyses ci-dessus, emploierait environ 355 000 actifs à un niveau sensiblement plus qualifié que le niveau moyen du BTP.

A titre d'exemple, concernant cette partie relative aux entreprises présentes sur ce marché, nous évoquerons deux sous-ensembles particuliers, celui des entreprises intervenant dans le patrimoine relevant de l'intervention du service des MH, et celui des entreprises ayant obtenu une qualification Qualibat (organisme national de qualification professionnelle).

En 1993, la direction du patrimoine a effectué une enquête approfondie concernant les acteurs économiques ayant été titulaires d'au moins une commande ou un marché engagé par une CRMH (ce qui n'inclut que la commande publique et exclut la commande privée - importante - dans le secteur des monuments protégés). Ont été isolées et décrites 745 entreprises employant quelques 31 770 salariés, selon le tableau 11*. On analyse la présence prépondérante des entreprises artisanales, des petites entreprises; les entreprises employant plus de 50 salariés intervenant principalement sur les chantiers de maçonnerie, charpente, couverture et nettoyage et le terrassement; le principal secteur employeur est celui de la maçonnerie-pierre.

En 1993-1994, les qualifications professionnelles ont été réorganisées, affinées par rapport à notre champ d'études et l'organisme Qualibat a repris l'ancienne mission de l'OPQCB. Quelques 375 qualifications ont été définies, dont certaines intéressent spécifiquement le patrimoine monumental et le patrimoine ancien; le tableau joint montre les qualifications intéressant notre champ (y compris des qualifications de technicité confirmée ou supérieure selon les activités considérées). Les tableaux 12 et 13* donnent le nombre de qualifications, lequel est supérieur au nombre des entreprises, beaucoup d'entreprises ayant plusieurs qualifications (environ 2,5 en moyenne). Il n'est donc pas possible de tirer des conclusions nationales de ce tableau. On remarque également que la majorité des entreprises qualifiées ont plus de 20 salariés, les artisans étant peu représentés. Enfin, pour affiner l'analyse, il serait intéressant que Qualibat exploite son fichier et en fasse une analyse de contenu, ce qui serait d'un grand intérêt pour notre secteur et permettrait d'approfondir sur un échantillon intéressant des données telles que la structure des emplois, leur qualification, les rapports du C.A. sur effectif, le pourcentage du C.A. affectant l'AER ainsi que l'évolution annuelle des entreprises adhérentes, toutes données qui nous manquent actuellement!

Les flux financiers de l'amélioration-entretien-réhabilitation relèvent d'une approche macro-économique, à partir des données disponibles, émanant tout particulièrement des services d'études de la DAEL, de la FNB, de l'INSEE, de la Banque de France, ainsi que de quelques institutions particulières telles que l'ANAH ou l'Union nationale de la maçonnerie. Les évaluations seront faites selon la nature du travail (par activité principale de l'entreprise et état de l'ouvrage), selon la nature de l'ouvrage, selon la nature des clients et enfin, selon la structure des entreprises.

Les premières données connues sont celles qui intéressent l'ensemble des C.A. du secteur de l'AER dans le secteur du BTP (tableau 14*). On sait que dans l'ensemble du BTP la part de l'AER augmente régulièrement tous les ans et qu'aujourd'hui, selon les différentes sources, cette part est depuis 1993 supérieure à 50 %. C'est notamment vrai pour le bâtiment et plus encore pour le logement. L'augmentation du poste AER est de 20 % entre 1989 et 1993. Enfin, ce secteur est d'autant plus important qu'il s'est beaucoup mieux tenu pendant la crise économique de 1990-1993 que le secteur du neuf, jouant un rôle de lissage et ayant amorti quelque peu les chutes de l'emploi.

Le tableau 15* montre une première répartition des flux financiers de l'AER selon la nature du travail, en se référant à l'activité principale de l'entreprise et à l'état de l'ouvrage. On a isolé les postes intéressant le plus directement le champ de l'AER (codes APE) et l'on notera que ceux-ci dès 1992 effectuent déjà en moyenne 55 % de leur C.A. en entretien, et y font un C.A. de 261 milliards de Francs. Si l'on retire de ce chiffre les activités trop éloignées de notre champ (soit 30 milliards), nous obtenons une évaluation à 230 milliards de Francs. On considèrera plausiblement que la majorité de ce chiffre concerne du bâti ancien, ce qui donne une évaluation de l'AER sur bâti ancien de 115 milliards de Francs. En affinant encore l'analyse et en ne retenant que les activités intéressant strictement l'entretien de l'immeuble (en retirant ce qui couvre, par exemple, les travaux de confort intérieurs), on obtient un C.A. total "patrimonial" de 66 milliards de Francs de travaux.

L'approche selon la nature de l'ouvrage, en appréciant les travaux sur le bâti résidentiel, les bureaux et autres bâtiments non-résidentiels, marchands ou non-marchands, permet d'aboutir à la même évaluation des flux financiers concernant le bâti ancien, soit 114 milliards de Francs (se répartissant en 80 milliards pour les logements et 34 milliards pour les autres bâtiments, en ayant éliminé les ateliers et usines).

Concernant les travaux d'amélioration et de réhabilitation engagés par les ménages sur leur logement, d'autres analystes en évaluent le montant entre 141 et 175 milliards de Francs (avec une part d'auto-réhabilitation). Pour 1993 l'évaluation de l'ANAH est de 158 milliards de Francs. Au prorata du logement ancien dans le total des logements, soit 40 %, on estime la part des travaux sur l'ancien à 50 %, en tenant compte du montant unitaire plus important de travaux sur le bâti ancien (plus le bâtiment est récent et moins il a besoin d'entretien).

Sur l'ensemble des travaux d'AER la part des ménages est de 47 %, correspondant majoritairement à l'entretien des logements, suivis par les sociétés privées, puis les administrations. En ce qui concerne le bâti ancien, les investisseurs sont d'abord les ménages, puis les administrations et entreprises publiques non-financières, qui représentent environ le tiers de la part des ménages.

Enfin, en ce qui concerne la structure des entreprises concernées, on rappellera la part prépondérante de l'artisanat (artisans et entreprises artisanales) dans le secteur de l'AER (51 % des travaux) et celle des PME de moins de 50 salariés.

On sait, par ailleurs, que 80 % des artisans et entreprises artisanales sont installés en milieu rural, cela signifie donc que les activités d'AER font travailler des actifs sur la totalité du territoire français (la part de l'Ile de France est de 13 % pour les artisans). Les régions les plus totalement "artisanales" sont ensuite Rhône-Alpes, PACA, la Bretagne, l'Aquitaine, Midi-Pyrénées et Pays de Loire.

Parmi les marchés particuliers et bien connus, on évoquera les flux financiers engendrés par les crédits monuments historiques (tableau 16*) et par ceux de l'ANAH (tableau 17*). Pour les premiers, qui se montent à 1,26

milliards de Francs en 1992, on évalue à environ 4 milliards de Francs le montant des travaux induits. On ne connaît pas, dans ce secteur, l'impact de la fiscalité préférentielle accordée aux propriétaires de monuments historiques, lorsqu'ils ne bénéficient pas d'une subvention et ce chiffrage mériterait d'être étudié.

En ce qui concerne les travaux induits par les subventions de l'ANAH, ils sont évalués par l'agence, en 1993, à près de 9 milliards de Francs de travaux pour le seul bâti ancien. Les autres marchés aidés sur le logement ancien portent sur 2,5 milliards de travaux environ.

Enfin, on notera, pour mémoire, car les montants concernés sont faibles, les travaux engendrés par les très petits crédits accordés dans les sites et espaces protégés au titre des surcoûts architecturaux (environ 32 MF annuels) mais dont l'effet multiplicateur est énorme, car multiplié par 16, ce qui ne fait que 512 MF de travaux.

Enfin, dans les secteurs sauvegardés, grâce à la fiscalité préférentielle, la direction de l'architecture et de l'urbanisme évalue à environ 500 MF les travaux déclarés par les propriétaires investisseurs et bailleurs au titre des déficits fonciers. Le tout, dans ce secteur fait donc un peu plus d'1 milliard de Francs de travaux, soit un équivalent-emploi de 2 700 à 2 900 emplois.

On ne peut que regretter que la fiscalité applicable aux travaux ne fasse pas l'objet d'analyses plus systématiques; il faudrait également y inclure les travaux déduits des revenus fonciers, ceux qui le sont par les déductions pour "grosses réparations" et ravalement.

III. PEUT-ON ANALYSER LES ÉVOLUTIONS ET FAIRE QUELQUES PROJECTIONS DANS LE FUTUR ?

La prudence s'impose, car on ne peut faire d'extrapolations linéaires des tendances observées et il faut se méfier des extrapolations dans le domaine de l'emploi. Aussi ne parle-t-on que "d'équivalent-emploi" et l'on ne connaît pas les élasticités réelles des artisans ou des entreprises par rapport aux évolutions de la conjoncture. On sait que la crise récente s'est traduite par une réduction entre 1989 et 1993 du nombre des artisans (- 10 % entre 1989 et 1991) et des PME (- 6 %), - les entreprises de plus de 50 salariés restant stables -, et évidemment par une réduction sensible des salariés (- 7 % sur les effectifs salariés, mais - 10 % sur les ouvriers). On sait aussi que les compressions de personnel sont plus importantes dans les entreprises relativement importantes, mais aussi que celles-ci ont "joué" sur la formation continue de leur personnel pour éviter les licenciements. Enfin, on sait aussi globalement que le second œuvre et l'AER ont mieux résisté que le gros œuvre, le bâtiment neuf et les travaux publics. On a analysé l'augmentation lente mais régulière des marchés d'AER dans les dix dernières années et ce mouvement se retrouve dans d'autres pays d'Europe occidentale; il est vrai dans tous les secteurs (résidentiel et non-résidentiel), mais il l'est tout particulièrement dans le secteur du logement et donc dû aux ménages (41 % d'augmentation des travaux d'AER entre 1984 et 1992).

Cette situation peut-elle évoluer ou représente-t-elle un seuil ?

On peut tenter une approche en partant des données relatives à l'évaluation des actifs non-financiers des différents agents économiques, établie par l'INSEE pour 1992 (tableau ci-dessous). On peut en déduire une évaluation des valeurs du bâti ancien en prenant un ratio de 40 % pour la partie "logement" et actifs des administrations, et un ratio de 20 % pour certains autres éléments, tous affectés d'une décote de 20 % pour tenir compte d'une moins-value généralement observée sur le bâti ancien.

Ceci donne les valeurs suivantes :
patrimoine logement ancien : 4 533 milliards de Francs
patrimoine des sociétés : 950 milliards de Francs
patrimoine des administrations : 950 milliards de Francs
soit un total de 6 433 milliards de Francs

Si les investisseurs institutionnels évaluent à 10 % le nécessaire entretien annuel de leur patrimoine immobilier "logement", on retiendra un amortissement plus prudent, sur 20 ans, soit un taux annuel de 5 % pour le patrimoine des ménages et on aura les hypothèses de travail suivantes :

	Taux entretien annuel	besoins en financement
patrimoine logement des ménages	5%	510 milliards de F
patrimoine logement des sociétés	10% 5%	380 milliards de F 190 milliards de F
patrimoine logement des administr.	5%	26,6 milliards de F
autres actifs non-financiers	5%	218,25 milliards de F
total	hypothèse basse hypothèse haute	944,85 milliards de F 1.234,65 milliards de F

Ces chiffres sont à comparer à celui des travaux d'AER en 1992, soit 275 milliards de Francs, auxquels il faudrait ajouter les autres charges d'entretien.

Si l'on applique ce taux de 5 % (qui est probablement insuffisant pour couvrir et les travaux et les dépenses de strict entretien, compte tenu de l'âge de ce bâti), on évaluerait les besoins annuels à :
logement ancien environ 226 milliards de Francs
autres bâtis anciens environ 95 milliards de Francs
total 321 milliards de Francs

Le taux, considéré comme normal, de 10 % impliquerait de dégager le double de besoins financiers, soit 642 milliards de Francs.

On voit par rapport à un chiffre estimé aujourd'hui à 335 milliards de Francs pour la totalité de l'AER du BTP, à 275 milliards de Francs pour le bâtiment, et à quelques 115 à 120 milliards de Francs pour le bâti ancien, que nous sommes loin d'assurer un taux d'entretien normal ou souhaitable et il s'en faut de beaucoup... Nous n'assurons que 35 % environ du nécessaire... On peut donc penser que l'amélioration de cet entretien peut se poursuivre activement...

Quelles données "objectives" avons-nous sur l'état du bâti ancien ? Nous l'avons vu dans la première partie, tant en ce qui concerne les monuments historiques classés qu'en ce qui concerne le parc ancien de logements inconfortables. On rappellera que l'état sanitaire des monuments historiques classés impliquerait quelques 30 milliards de Francs de travaux à faire dans les 5 ans, travaux qui seraient prioritairement à la charge des communes pour près de 16 milliards de Francs et un peu plus de 5 pour les propriétaires privés. Cette analyse porte sur 5650 MH sur les 13000 classés, il faudrait évaluer l'état des 27 000 MH inscrits.

On sait qu'il reste en France quelques 3 680 000 logements anciens inconfortables (au sens restrictif de l'INSEE) auxquels on peut ajouter la majeure partie des logements anciens vacants, soit près de 1 million de logements. En prenant comme base de calcul le montant moyen de travaux par logement évalué à 110 000 F par logement, par l'ANAH (travaux immeuble + logement intérieur) on peut évaluer le potentiel de travaux à un minimum de 405 milliards de Francs. Il faudrait y ajouter tous les travaux que l'ANAH a analysé comme relevant de la lutte contre la vétusté, la saleté, l'habitabilité et qui représentent en gros, 42 % des travaux engagés, l'amélioration du confort ne représentant que 14 % des motivations des propriétaires (pour tous les logements).

De son côté, l'école Sup-Reha a estimé le marché de l'habitat existant à 1 000 milliards de Francs, soit 400 milliards de Francs pour l'ancien, jusqu'en 1997 - soit un équivalent-emploi de plus de 1 200 000 actifs.

Certes, le parc ancien vieillit et surtout il décroît, du moins en ce qui concerne le parc des logements : on analyse une perte globale de 3 200 000 logements anciens entre 1962 et 1990 (donc détruits ou désaffectés), cette chute affectant à peu près exclusivement le bâti avant 1915, et représentant plus de 100 000 disparitions par an (tableau 18*). De même, les logements anciens vacants sont passés de 733 400 à 1 168 000 soit une augmentation de près de 60 %. On sait que le parc vacant est particulièrement important dans les communes rurales, mais il est également significatif en ville : sa réaffectation est possible tant en logement principal que pour d'autres fonctions liées à une nécessaire revitalisation du milieu rural. On ne peut donc considérer ce parc vacant comme "perdu"... Mais il est clair globalement que le bâti ancien diminue en nombre, dans tous ses éléments patrimoniaux et pas seulement en logements (bâtiments agricoles, petit patrimoine rural...) même si la notion de "patrimoine à protéger" s'étend sans cesse.

Comment peut-on analyser les potentialités dans ce domaine ? On peut simplement remarquer que la conscience publique depuis 20 ans, tout particulièrement, s'est attachée à conserver de plus en plus de patrimoine bâti, par rapport aux années très destructrices sous couvert de modernisation, de l'après-guerre et ceci est particulièrement vrai dans le domaine du logement. On détruit beaucoup moins que dans les années 1955-1975, et les chiffres des recensements INSEE du logement le montrent.

Aussi est-il pertinent de penser que le mouvement actuel de conservation et de réhabilitation du bâti va se pour-

suivre, comme nous l'avons analysé, et nous avons vu que nous étions encore loin du compte, en ce qui concerne le niveau d'entretien souhaitable de notre patrimoine bâti.

Il semble donc y avoir un réel potentiel de développement de ce secteur et donc **un gisement d'emplois** en prenant comme hypothèse de travail environ 330 000 F de C.A. par actif employé. Cela suppose, évidemment que les acteurs économiques dégagent les moyens financiers (ménages et administrations publiques notamment) dans des conditions de solvabilité et de financement acceptables.

On observe également une lente montée des qualifications (IV et même III) dans le secteur du BTP, correspondant à une nécessité, mais aussi aux exigences du marché de l'AER dont la spécificité s'accorde mal avec un

emploi non qualifié. Une augmentation du niveau des qualifications accompagne le développement des marchés d'AER.

On peut également penser que ces marchés sont relativement dispersés sur le territoire français, le bâti ancien étant beaucoup moins concentré géographiquement que le bâti lié à l'urbanisation récente. Revitalisation rurale, maintien et développement de l'emploi du BTP dans les régions vont nécessairement de pair avec un effort d'investissement et d'imagination lié à la réutilisation du patrimoine rural, comme nombre de régions et de départements l'ont bien compris.

Nancy BOUCHÉ
Secrétaire générale de la section française de l'ICOMOS
Sous-directeur au ministère de l'Equipement

Tableau 1
Répartition des MH selon le statut et la catégorie

	PROPRIETE PUBLIQUE	PROPRIETE PRIVEE	TOTAL
NOMBRE TOTAL DE MH	18 261	17 856	36 117
urbanisme	119 1%	157 1%	276 1%
architecture religieuse	11 669 61%	1 730 9%	13 400 36%
architecture funéraire	785 4%	1 071 6%	1 856 5%
architecture de l'administration	895 5%	77 0%	973 3%
architecture judiciaire	117 1%	57 0%	175 0%
architecture fiscale	44 0%	48 0%	92 0%
architecture hospitalière	208 1%	70 0%	279 1%
architecture scolaire	179 1%	39 0%	219 1%
architecture de culture	221 1%	74 0%	296 1%
architecture militaire	780 4%	595 3%	1 376 4%
château, manoir	785 4%	4 699 26%	5 484 15%
hôtel, maison, immeuble, presbytère	1 051 6%	7 646 42%	8 697 23%
architecture agricole, ferme	37 0%	349 2%	386 1%
architecture commerciale	198 1%	198 1%	397 1%
architecture artisanale	36 0%	79 0%	115 0%
architecture industrielle	65 0%	140 1%	205 1%
génie civil	693 4%	93 1%	787 2%
architecture de jardin	495 3%	84 0%	580 2%
antiquité, préhistoire	689 4%	1 137 6%	1 826 5%
TOTAL	19 066 100%	18 343 100%	37 419 100%

Remarque : 37 419 - 36 117 = 1302 MH sont constitués de parties appartenant à la fois à des propriétaires privés et à des propriétaires publics.
Propriété privée : propriété privée, personne morale
Propriété publique : Etat, département, commune

source : base Mérimée de la Direction du Patrimoine

Tableau 2
Régimes de propriété et catégories de monuments historiques

Les 13 055 monuments immeubles classés en métropole se répartissent comme suit, par catégorie de propriétaires :

	Monuments classés (au 31/12/93)	Monuments inscrits (au 31/12/92)
Communes.....	7 903 (60,53 %)	8 931 (36,37 %)
Propriétaires privés.....	3 809 (29,18 %)	14 309 (58,75 %)
Etat.....	770 (5,90 %)	805 (3,30 %)
Départements.....	245 (1,88 %)	298 (1,22 %)
Divers propriétaires.....	175 (1,34 %)	
Etablissements publics.....	142 (1,09 %)	
Région.....	11 (0,08 %)	14 (0,06 %)
	13 055 (100,00 %)	23 357 (100,00 %)

Les deux tiers environ des monuments classés appartiennent à des communes de moins de 5 000 habitants.
La composition du parc par catégorie de monuments historiques classés, par ordre d'importance, est la suivante :

Tableau 3

Rang		Nombre de MH	% national
1	Eglises, temples, synagogues	4 445	34,05 %
2	Châteaux, manoirs	1 584	12,13 %
3	Antiquités préhistoriques	1 330	10,19 %
4	Edifices civils privés urbains	1 323	10,13 %
5	Etablissements monastiques	670	5,13 %
6	Chapelles, oratoires	646	4,95 %
7	Croix de chemin	568	4,35 %
8	Antiquités historiques	543	4,16 %
9	Edifices civils publics urbains	532	4,08 %
10		468	3,58 %
11	Ouvrage de génie civil	151	1,16 %
12	Edicule des eaux	141	1,08 %
13	Edifices religieux urbains	123	0,94 %
14	Parcs, jardins, parcelles	119	0,91 %
15	Divers	113	0,87 %
16	Cathédrales	87	0,67 %
17	Edifices ruraux	86	0,66 %
18	Monuments commémoratifs	54	0,41 %
19	Résidences historiques	46	0,35 %
20	Champs de bataille	26	0,20 %
	TOTAL	13 055	100,00 %

Tableau 4
Répartition des bâtis répertoriés par l'inventaire selon l'implantation et la catégorie

TYPE D'ELEMENTS BATIS	EN VILLE	EN VILLAGE	EN ECART	ISOLE	TOTAL
urbanisme	403 (3%)	387 (34%)	282 (26%)	40 (4%)	1 122 (2%)
architecture religieuse	1 522 (10%)	7 004 (47%)	3 212 (22%)	3 071 (21%)	14 809 (21%)
architecture funéraire	1 142 (7%)	1 604 (9%)	321 (2%)	1 014 (6%)	4 081 (6%)
architecture de l'administration	613 (4%)	1 733 (11%)	341 (2%)	177 (1%)	2 864 (4%)
architecture judiciaire	126 (1%)	35 (0%)	3 (0%)	5 (0%)	169 (0%)
architecture fiscale	166 (1%)	77 (0%)	17 (0%)	7 (0%)	267 (0%)
architecture hospitalière	314 (2%)	74 (0%)	85 (0%)	40 (0%)	463 (1%)
architecture scolaire	529 (3%)	885 (5%)	93 (1%)	20 (0%)	1 527 (2%)
architecture de culture	193 (1%)	25 (0%)	11 (0%)	12 (0%)	241 (0%)
architecture militaire	380 (2%)	461 (3%)	240 (1%)	660 (4%)	1 741 (2%)
château, manoir	385 (2%)	1 273 (8%)	2 052 (14%)	2 713 (19%)	6 423 (9%)
hôtel, maison, immeuble, presbytère	8 484 (51%)	7 861 (43%)	3 085 (16%)	730 (4%)	19 670 (28%)
architecture agricole, ferme	274 (2%)	3 342 (19%)	4 786 (27%)	3 067 (16%)	11 479 (16%)
architecture commerciale	599 (4%)	272 (1%)	73 (0%)	17 (0%)	961 (1%)
architecture artisanale	113 (1%)	58 (0%)	103 (0%)	30 (0%)	304 (0%)
architecture industrielle	830 (5%)	355 (2%)	485 (3%)	774 (5%)	2 455 (3%)
génie civil	322 (2%)	199 (1%)	158 (1%)	289 (2%)	968 (1%)
architecture de jardin	326 (2%)	482 (2%)	188 (1%)	91 (0%)	1 087 (1%)
antiquité, préhistoire	52 (0%)	83 (0%)	181 (1%)	430 (2%)	696 (1%)
	16 773 (100%)	25 711 (100%)	15 656 (100%)	13 187 (100%)	71 327 (100%)

EN AGGLOMERATION

ville : pour une commune de 2 000 habitants ou plus
village : agglomération de moins de 2 000 habitants où se trouve la mairie ; cependant on n'utilisera ce descripteur que si l'agglomération est la plus importante de la commune (ou l'une des plus importantes)
en écart : pour le cas contraire

source : base Mérimée de la Direction du Patrimoine

Tableau 5
Fichier des protections

Etat au: 31/12/1994

REGIONS /ha	SITES CLASSES			SITES INSCRITS			CLASSES+INSCRITS			ZA S.S. ZP			COMMUNES		
	Nbre	Surf.(ha)	%	Nbre	Surf.(ha)	%	Nbre	Surf.(ha)	%	Nombre			concer./TOT	%	
ALSACE 830901	28			57			85			2	1		143	896	16,0
AQUITAINE 4226868	156			466			622			11	6	3	495	2282	21,7
AUVERGNE 2611555	48	12461	0,5	198	42447	1,625	246	54908	2,103	2	4	1	192	1309	14,7
BASSE-NORM. 1778387	169	21850	1,2	128	41529	2,335	297	63379	3,564	4	2		288	1811	15,9
BOURGOGNE 3174356	135			200			335			7	7	4	285	2042	14,0
BRETAGNE 2739690	333			377			710			26	5	3	411	1265	32,5
CHAMPAGNE-ARD 2566001	58			78			136			2	3		112	1907	5,9
CENTRE 4001581	94			191			285			3	8		237	1841	12,9
CORSE 855922	20			32			52						80	360	22,2
FRANCHE-COMTE 1625185	71			178			249			12	3		191	1781	10,7
HTE-NORMANDIE 1237900	227			196			423			4	1	1	397	1421	27,9
ILE-DE-FRANCE 1201777	249			323			572			5	4		557	1281	43,5
LIMOUSIN 1695702	37			182			219			2			198	747	26,5
LORRAINE 2358886	71			56			127			6	3	2	128	2037	6,3
LANGUEDOC-R 2768576	132			467			599			4	6	9	390	1589	24,5
MIDI-PYRENEES 4547251	154			620			774			1	5	1	507	3020	16,8
NORD-PAS de C 1241054	60	1490	0,1	52	12468	1,0	112	13958	1,125	5	1		124	1550	8,0
P.A.C.A. 8184209	205			388			593			13	8	9	341	962	35,4
POITOU-CHAREN 2590036	101	11044	0,4	133	11657	0,45	234	22701	0,876	1	4	3	169	1464	11,5
PICARDIE 1911560	47			73			120			3	3	1	165	1756	9,4
PAYS de LOIRE 8227060	98			162			260			12	6	2	235	1504	15,6
RHONE-ALPES 4405846	166			513			679			21	3	4	452	2876	15,7
OUTRE-MER 1439000	5			22			27						18	112	16,1
TERRITOIRE 66219303	2664			5092			7756			144	84	44	6115	35813	17,1

DAU/SP

Eléments statistiques

Tableau 6
Liste des villes possédant un secteur sauvegardé

Rég. Dép.	Villes
PA 13	Aix-en-Provence
MP 81	Albi
CE 37	Amboise
PA 13	Arlès
BO 71	Autun
BO 89	Auxerre
PA 84	Avignon
LO 55	Bar-le-Duc
BN 14	Bayeux
AQ 64	Bayonne
LR 30	Beaucaire
FC 25	Besançon
LR 34	Béziers
CE 41	Blois
AQ 33	Bordeaux
	Révision
CE 18	Bourges
PA 05	Briançon
MP 46	Cahors
BO 71	Chalon-sur-Saône
RA 73	Chambéry
CE 28	Chartres
PL 53	Château-Gontier
CE 37	Chinon
BO 58	Clamecy
BO 71	Cluny
AL 68	Colmar
BO 21	Dijon
BR 22	Dinan
FC 39	Dole
MP 46	Figeac

Rég. Dép.	Villes
PL 85	Fontenay-le-Cte
PA 06	Grasse
PL 44	Guerande
BN 14	Honfleur
PC 17	La Rochelle
CA 52	Langres
PI 02	Laon
PL 72	Le Mans
AU 43	Le Puy
NC 59	Lille
BR 35	Vitré
RA 07	Viviers
BR 35	Rennes
CE 37	Richelieu
AU 63	Riom
HN 76	Rouen (rév.)
PC 17	Saintes
AQ 24	Sarlat
PL 49	Saumur
CA 08	Sedan
PI 60	Senlis
AQ 33	St Emilion
IF 78	St Germain-en-Laye
AL 67	Strasbourg
AU 63	Thiers
MP 31	Toulouse
CE 37	Tours
	Révision
BR 22	Treguier
CA 10	Troyes
LR 30	Uzès

Rég. Dép.	Villes
BR 56	Vannes
IF 78	Versailles
BO 89	Vézelay
LR 30	Villeneuve-lez-Avignon
BO 89	Joigny
CE 37	Loches
	Révision
RA 69	Lyon
	Révision
PA 06	Menton
PI 80	Mers-le-Treport
HN 76	
LO 57	Metz
AQ 24	Monpazier
MP 82	Montauban
AU 63	Montferrand
LR 34	Montpellier
LO 54	Nancy
PL 44	Nantes
	Révision
PA 06	Nice II
LR 30	Nîmes
IF 75	Paris VIIème
IF 75	Paris - Le Marais
PC 79	Parthenay
AQ 24	Périgueux
LR 34	Pézenas
PC 86	Poitiers
66	Perpignan

Tableau 7
Logements par catégorie et type selon l'époque d'achèvement de la construction de l'immeuble

Epoque d'achèvement de la construction de l'immeuble	ENSEMBLE	1948 OU AVANT	dont				
			avant 1915		1915 à 1948		
Catégorie et type de logement		% de l'ensemble de la catégorie dans le type de communes	% de l'ensemble de la catégorie dans le type de communes	% de l'ensemble de la catégorie dans le type de communes	% de l'ensemble de la catégorie dans le type de communes	% de l'ensemble de la catégorie dans le type de communes	
Ensemble							
Total	26 245 404	10 336 924	39%	6 935 264	26%	3 401 660	13%
Résidences principales	21 542 152	7 962 032	37%	5 162 804	24%	2 799 228	13%
logements ordinaires	20 308 956	7 164 408	35%	4 539 984	22%	2 624 424	13%
logements foyers pour personnes âgées	137 456	8 980	7%	5 992	4%	2 988	2%
fermes	579 432	470 148	81%	404 188	70%	65 960	11%
chambres d'hôtels	52 816	42 140	80%	24 652	47%	17 488	33%
constructions provisoires, habitations de fortune	19 700	7 464	38%	4 396	22%	3 068	16%
pièces indépendantes	160 268	101 464	63%	66 812	42%	34 652	22%
logements dans un immeuble à un usage autre que d'habitation	283 524	167 428	59%	116 780	41%	50 648	18%
Logements occasionnels	400 876	220 160	55%	157 764	39%	62 396	16%
Résidences secondaires (hors occasionnels)	2 408 568	986 380	41%	762 444	32%	223 936	9%
Logements vacants	1 893 808	1 168 352	62%	852 252	45%	316 100	17%
Ensemble des communes rurales							
Total	7 292 624	3 822 596	52%	3 126 420	43%	696 176	10%
Résidences principales	5 265 372	2 614 716	50%	2 107 820	40%	506 896	10%
logements ordinaires	4 645 876	2 145 440	46%	1 708 836	37%	436 604	9%
logements foyers pour personnes âgées	16 696	1 452	9%	1 192	7%	260	2%
fermes	481 808	391 016	81%	338 392	70%	250	0%
chambres d'hôtels	5 140	2 868	56%	2 072	40%	796	15%
constructions provisoires, habitations de fortune	7 944	3 132	39%	2 300	29%	832	10%
pièces indépendantes	29 852	18 464	62%	14 624	49%	3 840	13%
logements dans un immeuble à un usage autre que d'habitation	78 056	52 344	67%	40 404	52%	11 940	15%
Logements occasionnels	78 936	52 344	66%	42 984	54%	8 480	11%
Résidences secondaires (hors occasionnels)	1 371 060	707 916	52%	593 436	43%	114 480	8%
Logements vacants	577 256	448 500	78%	382 180	66%	66 320	11%
Ensemble des communes urbaines							
Total	18 952 780	6 514 328	34%	3 808 844	20%	2 705 484	14%
Résidences principales	16 276 780	5 347 316	33%	3 054 984	19%	2 292 332	14%
logements ordinaires	15 663 080	5 018 968	32%	2 831 148	18%	2 187 820	14%
logements foyers pour personnes âgées	120 760	7 528	6%	4 800	4%	2 728	2%
fermes	97 624	79 132	81%	65 796	67%	13 336	14%
chambres d'hôtels	47 876	39 272	82%	22 580	47%	16 692	35%
constructions provisoires, habitations de fortune	11 756	4 332	37%	2 096	18%	2 236	19%
pièces indépendantes	130 416	83 000	64%	52 188	40%	30 812	24%
logements dans un immeuble à un usage autre que d'habitation	205 468	115 084	56%	76 376	37%	38 708	19%
Logements occasionnels	321 940	168 896	52%	114 780	36%	53 916	17%
Résidences secondaires (hors occasionnels)	1 037 508	278 464	27%	169 008	16%	109 456	11%
Logements vacants	1 316 552	719 852	55%	470 072	36%	249 780	19%
PARIS							
Total	1 304 324	918 312	70%	671 380	51%	246 932	19%
Résidences principales	1 094 988	752 576	69%	544 128	50%	208 448	19%
logements ordinaires	1 039 112	706 772	68%	509 696	49%	197 076	19%
logements foyers pour personnes âgées	5 364	1 704	32%	1 336	25%	368	7%
fermes	432	344	80%	240	56%	104	24%
chambres d'hôtels	14 200	13 480	95%	9 216	65%	4 264	30%
constructions provisoires, habitations de fortune	300	260	87%	192	64%	68	23%
pièces indépendantes	24 120	20 732	86%	15 844	66%	4 888	20%
logements dans un immeuble à un usage autre que d'habitation	11 460	9 284	81%	7 604	66%	1 680	15%
Logements occasionnels	68 032	52 168	77%	40 308	59%	11 860	17%
Résidences secondaires (hors occasionnels)	22 820	15 516	68%	11 944	52%	3 572	16%
Logements vacants	118 484	98 052	83%	75 000	63%	23 052	19%

source : INSEE. Recensement de la population de 1990

TYPE DE LOGEMENT

résidences principales : logement où le ménage demeure la plus grande partie de l'année
logements occasionnels : logements utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles

logements-foyers : logements dans des établissements assurant des services collectifs aux personnes hébergées tout en préservant leur indépendance de vie
fermes : fermes, bâtiments agricoles
chambres meublées : hôtel ou garni
pièces indépendantes : pièces ayant leur propre entrée, louées ou sous-louées, annexes indépendantes telles que chambres de domestique, lorsqu'elles sont cédées à des tiers par l'occupant du logement dont elles dépendent
logements dans un immeuble à usage autre que d'habitation : (usine, atelier, immeuble de bureaux, magasin, école, hôpital, mairie, gare, bureaux de poste, stade)

Tableau 8
Résidences principales selon l'époque d'achèvement de la construction de l'immeuble et le statut d'occupation

Epoque d'achèvement de la construction de l'immeuble	Ensemble	Propriétaire		Locataire ou sous locataire		Logé gratuitement	
		% de l'ensemble		% de l'ensemble		% de l'ensemble	
		Ensemble	de l'ensemble	Ensemble	de l'ensemble	Local loué meublé, hôtel ou garni	HLM
Ensemble	21 542 152	11 721 228	54%	8 230 880	38%	3 127 756	15%
1948 ou avant	7 962 032	4 336 072	54%	2 751 960	35%	1 949 924	25%
- avant 1915	5 162 804	2 914 608	56%	1 670 500	32%	30 996	6%
- 1915 à 1948	2 799 228	1 421 304	51%	1 081 460	39%	163 928	6%
Ensemble	5 265 372	3 938 660	75%	906 604	17%	135 444	3%
1948 ou avant	2 614 716	1 815 008	69%	519 372	20%	4 752	0%
- avant 1915	2 107 820	1 478 780	70%	402 868	19%	2 672	0%
- 1915 à 1948	506 896	336 228	66%	116 504	23%	2 080	0%
Ensemble	16 276 780	7 782 556	48%	7 324 276	45%	2 992 312	18%
1948 ou avant	5 347 316	2 521 064	47%	2 232 588	42%	1 901 172	36%
- avant 1915	3 054 984	1 435 908	47%	1 267 632	41%	28 324	1%
- 1915 à 1948	2 292 332	1 089 156	47%	964 956	42%	161 848	7%
Ensemble	6 299 492	3 420 456	54%	2 451 844	39%	1 034 652	16%
1948 ou avant	2 030 932	1 103 384	54%	724 312	36%	36 588	2%
- avant 1915	1 277 768	699 144	55%	447 660	35%	8 052	0%
- 1915 à 1948	753 164	404 240	54%	276 652	37%	28 536	4%
Ensemble	6 203 440	2 844 440	46%	2 911 296	47%	1 155 588	19%
1948 ou avant	1 841 292	836 824	45%	793 148	43%	64 292	3%
- avant 1915	984 768	428 216	44%	428 528	44%	9 600	1%
- 1915 à 1948	876 524	408 608	47%	364 620	42%	54 692	6%
Ensemble	3 773 848	1 517 672	40%	1 961 136	52%	802 552	21%
1948 ou avant	1 475 032	580 856	39%	715 128	48%	89 292	6%
- avant 1915	812 448	308 548	38%	391 444	48%	10 672	1%
- 1915 à 1948	662 644	272 308	41%	323 684	49%	78 620	12%

Source : INSEE. Recensement de la population de 1990

Tableau 9
Résidences principales selon l'époque d'achèvement de la construction de l'immeuble et le confort

Epoque d'achèvement de la construction de l'immeuble	TOTAL	Ni baignoire ni douche sans WC à l'intérieur		Ni baignoire ni douche avec WC à l'intérieur		Baignoire ou douche sans WC à l'intérieur		Baignoire ou douche WC à l'intérieur, sans chauffage central		Baignoire ou douche WC à l'intérieur, avec chauffage central	
		% du total	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total
Ensemble	21 542 152	813 824	4%	588 938	3%	578 004	3%	3 271 638	15%	18 281 762	76%
1948 ou avant	7 962 032	751 004	9%	516 780	6%	402 996	5%	2 006 524	25%	4 284 728	54%
% de l'ensemble dans la catégorie de commune - avant 1915	37%	92%		86%		70%		61%		26%	
- avant 1915	5 162 804	557 876	11%	343 816	7%	265 848	5%	1 441 752	28%	2 553 512	49%
- 1915 à 1948	2 799 228	193 128	7%	172 964	6%	137 148	5%	564 772	20%	1 731 216	62%
Ensemble	5 285 372	358 796	7%	209 288	4%	135 888	3%	1 410 832	27%	3 159 480	60%
1948 ou avant	2 614 716	333 452	13%	181 832	7%	106 676	4%	893 124	34%	1 099 632	42%
% de l'ensemble dans la catégorie de commune - avant 1915	50%	93%		87%		78%		63%		35%	
- avant 1915	2 107 820	284 712	14%	151 504	7%	84 644	4%	733 892	35%	853 068	40%
- 1915 à 1948	506 896	48 740	10%	30 328	6%	22 032	4%	159 232	31%	246 564	49%
Ensemble	18 278 780	454 828	3%	388 888	2%	440 108	3%	1 889 904	11%	13 122 272	81%
1948 ou avant	5 347 316	417 552	8%	334 948	6%	296 320	6%	1 113 400	21%	3 185 096	60%
% de l'ensemble dans la catégorie de commune - avant 1915	33%	92%		86%		67%		60%		24%	
- avant 1915	3 054 984	273 164	9%	192 312	6%	181 204	6%	707 860	23%	1 700 444	56%
- 1915 à 1948	2 292 332	144 388	6%	142 636	6%	115 116	5%	405 540	18%	1 484 652	65%
Ensemble	8 299 482	156 176	2%	156 920	2%	144 944	2%	911 308	14%	4 831 144	76%
1948 ou avant	2 030 932	140 672	7%	132 704	7%	96 824	5%	492 028	24%	1 168 704	56%
% de l'ensemble dans la catégorie de commune - avant 1915	32%	91%		85%		67%		54%		24%	
- avant 1915	1 277 768	100 284	8%	87 116	7%	62 540	5%	331 936	26%	695 892	54%
- 1915 à 1948	753 164	40 388	5%	45 588	6%	34 284	5%	160 092	21%	472 812	63%
Ensemble	6 203 440	153 012	2%	125 280	2%	185 838	3%	681 808	11%	5 057 824	82%
1948 ou avant	1 841 292	140 276	8%	103 912	6%	123 668	7%	393 608	21%	1 079 828	59%
% de l'ensemble dans la catégorie de commune - avant 1915	30%	92%		83%		67%		58%		21%	
- avant 1915	964 768	84 172	9%	55 316	6%	70 124	7%	215 052	22%	540 104	56%
- 1915 à 1948	876 524	56 104	6%	48 596	6%	53 544	6%	178 556	20%	539 724	62%
Ensemble	3 773 848	146 840	4%	107 488	3%	109 228	3%	278 888	7%	3 133 504	83%
1948 ou avant	1 475 092	136 604	9%	98 332	7%	75 828	5%	227 764	15%	936 564	63%
% de l'ensemble dans la catégorie de commune - avant 1915	39%	93%		91%		69%		82%		30%	
- avant 1915	812 448	88 708	11%	49 880	6%	48 540	6%	160 872	20%	464 448	57%
- 1915 à 1948	562 644	47 896	7%	48 452	7%	27 288	4%	68 892	10%	472 116	71%

Source : INSEE, Recensement de la population de 1990

Tableau 10
Niveau de formation des jeunes sortant de scolarité 1992

NIVEAU	EN POURCENTAGE		
	Sortants d'une formation BTP	du système scolaire	Entrant dans la BTP
I et II	1,50%	19,00%	4,00%
III	5,00%	17,00%	
IV	18,50%	22,00%	6,00%
V	46,00%	32,00%	38,00%
Vbis	29,00%	6,50%	32,00%
VI	0,00%	3,50%	20,00%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%

NIVEAU DE DIPLOME DE LA POPULATION ACTIVE en 1992 (salarisée et non salarisée)

NIVEAU	EN POURCENTAGE	
	BTP	TOUS SECTEURS
I et II	2,00%	8,00%
III	2,00%	9,00%
IV	6,00%	11,00%
V	41,00%	30,00%
Apprentis	2,00%	1,00%
BEPC	5,00%	7,00%
VI	42,00%	34,00%
TOTAL	100,00%	100,00%

JEUNES DE MOINS DE 25 ANS, QUALIFIES ET NON QUALIFIES, A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI DANS LE BTP (au mois de mars de chaque année)

1980 (Rappel)	1985	1990	1991	1992	1993
31 500	87 000	48 000	47 000	51 000	59 000

EFFORT DE FORMATION PROFESSIONNELLES DU BTP DE 10 SALARIES ET PLUS (en % de la masse salariale, selon la taille)

	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 salariés et plus	TOTAL
BTP	1,15	1,25	1,42	1,72	1,57	1,42
Tous secteurs	1,26	1,53	2,28	3,33	5,12	3,20

Source : CEREP

Tableau 11
Structure des entreprises étant intervenues sur la restauration du patrimoine protégé en 1993 par effectifs et secteur d'activité

	Nombre total d'entreprises						Nombre équivalent de salariés (= nombre d'entreprises dans chaque tranche * nombre moyen de salariés dans la tranche)
	1* (1 à 5 salariés)	2* (6 à 20 salariés)	3* (21 à 50 salariés)	4* (51 à 100 salariés)	5* (101 à 300 salariés)	6* >300 salariés	
DEMOLITION - TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENT	3	7	6	3	2	4	2 133
MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE - ENDUIT	16	36	59	29	26	4	11 100
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	17	53	44	4	2	0	2 963
MACONNERIE - CHARPENTE - COUVERTURE - ETANCHEITE - SOL	0	6	12	10	10	1	3 174
MENUISERIE - ESCALIER - EBENISTERIE	23	19	7	1	1	1	1 025
PLATRE - GYPSERIE - STUC	29	11	0	1	0	0	1 124
METALLERIE - SERRURERIE - FERRONNERIE	21	22	8	5	3	1	1 919
ELECTRICITE	4	6	12	5	4	2	2 283
CHAUFFAGE - PLOMBERIE - CLIMATISATION	2	4	4	3	0	0	422
PARATONNERRE - SECURITE	3	3	3	0	0	2	751
NETTOYAGE	0	0	10	5	7	3	2 710
VIDEO - VITRINES	2	6	1	0	2	0	461
PEINTURE	8	5	7	3	0	0	555
CARROSSERIE - MOSAIQUE - MARBRERIE - REVETEMENT	1	2	3	2	0	0	283
METIERS D'ART	78	19	4	0	0	0	579
TOTAL	208	205	182	72	61	18	31 770
							100%

Source : Mission technique et économique de la Direction du Patrimoine

Tableau 12
Nombre des entreprises ayant la certification
Qualibat restauration des monuments historiques et du patrimoine ancien

Référence	1* (1 à 5)	2* (6 à 20)	3* (21 à 50)	4* (51 à 100)	5* (101 à 300)	6* > 300	Nombre d'entreprises	Nombre d'ouvriers
2194	0	12	49	25	22	1	109	8 446
2192	0	1	1	0	0	0	2	48
2183	8	29	14	11	5	3	70	3 616
2182	12	20	8	5	4	2	51	2 351
2181	15	56	45	15	12	6	149	7 673
2383	0	0	0	0	0	0	0	0
2393	0	0	0	0	0	0	0	0
3193	17	63	20	5	1	0	106	2 145
3194	2	25	28	9	7	2	73	3 986
TOTAUX	54	206	165	70	51	14	560	28 265

source : QUALIBAT

Tableau 13
Répartition par taille et activité des entreprises qualifiées Qualibat
dans la conservation du patrimoine bâti ancien (en 1994)

	TAILLE DES ENTREPRISES			% d'entreprises de <20 salariés dans le total
	<20 salariés	>=20 salariés	TOTAL	
2 STRUCTURE ET GROS OEUVRE				
21 MAÇONNERIE ET BETON ARME COURANT				
2113 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant	40	1 213	1 253	3,2%
2121 Ravèlement en maçonnerie (technicité courante)	204	462	666	30,6%
2132 Enduits (technicité confirmée)	56	138	194	28,9%
2142 Réparation en maçonnerie (technicité confirmée) et béton armé coura	9	49	58	15,5%
2152 Pavage (technicité confirmée)	22	42	64	34,4%
2181 Restauration maçonnerie du patrimoine ancien	20	172	192	10,4%
2182 Restauration pierre de taille du patrimoine ancien	12	57	69	17,4%
2183 Restauration pierre de taille et maçonnerie de patrimoine ancien	8	68	76	10,5%
2192 Restauration maçonnerie des monuments historiques	0	2	2	0,0%
2194 Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques	0	108	108	0,0%
TOTAL	371	2 311	2 682	13,8%
total entreprises qualifiées au moins une fois dans l'activité	5 083	8 376	13 459	37,8%
taux en %	7,3%	27,6%	19,9%	
total entreprises dans l'activité (NAP 5560)	69 323	2 730	72 053	96,2%
taux en %	0,5%	84,7%	3,7%	
3 ENVELOPPE EXTERIEURE				
31 COUVERTURE				
3113 Tuiles canal (technicité supérieure)	12	114	126	9,5%
3123 Tuiles plates (technicité supérieure)	35	259	294	11,9%
3143 Ardoises de schiste ou fibre ciment (technicité supérieure)	37	265	302	12,3%
3153 Couverture en métaux sauf plomb (technicité supérieure)	27	240	267	10,1%
3163 Couverture en plomb (technicité supérieure)	15	162	177	8,5%
3172 Couverture en matériau régional à préciser (technicité confirmée)	180	273	453	39,7%
3173 Couverture en matériau régional à préciser (technicité supérieure)	2	40	42	4,8%
3193 Couverture du patrimoine ancien	18	103	121	14,9%
3194 Couverture des monuments historiques	2	81	83	2,4%
TOTAL	320	1 537	1 857	17,6%
total entreprises qualifiées au moins une fois dans l'activité	6 072	6 642	12 714	47,8%
taux en %	5,4%	23,1%	14,7%	
total entreprises dans l'activité (NAP 5572)	37 000	1 000	38 000	97,4%
taux en %	0,9%	153,7%	4,9%	
4 CLOS DIVISIONS AMENAGEMENTS				
41 PLATRIERIE				
4112 Plâtrerie (technicité confirmée)	1 098	886	1 984	55,3%
4113 Plâtrerie (technicité supérieure)	10	21	31	32,3%
4122 Plâtrerie en extérieurs (technicité confirmée)	0	1	1	0,0%
TOTAL	1 108	908	2 016	55,0%
total entreprises qualifiées au moins une fois dans l'activité	2 246	1 666	3 912	57,4%
taux en %	49,3%	54,5%	51,5%	
total entreprises dans l'activité (15 % des entreprises de la NAP 5573)	12 000	300	12 300	97,6%
taux en %	9,2%	302,7%	16,4%	
43 MENUISERIE EN BOIS ESCALIERS PARQUETS CLOTURES ET TREILLAGES				
4312 Menuiserie (technicité confirmée)	2 373	1 842	4 215	56,3%
4313 Menuiserie (technicité supérieure)	421	1 263	1 684	25,0%
4333 Parquetage (technicité supérieure)	19	25	44	43,2%
4352 Finition des parquets (technicité confirmée)	34	23	57	59,6%
TOTAL	2 847	3 153	6 000	47,5%
total entreprises qualifiées au moins une fois dans l'activité	3 262	3 783	7 045	46,3%
taux en %	87,3%	83,3%	85,2%	
total entreprises dans l'activité (40 % De la NAP 5571)	17 000	500	17 500	97,1%
taux en %	16,7%	630,6%	34,3%	
44 METALLERIE				
4412 Métallerie (technicité confirmée)	643	665	1 308	49,2%
4413 Métallerie (technicité supérieure)	290	1 069	1 359	21,3%
4432 Ferronnerie (technicité confirmée)	130	66	196	66,3%
4493 Ferronnerie d'art	0	0	0	0,0%
TOTAL	1 063	1 800	2 863	37,1%
total entreprises qualifiées au moins une fois dans l'activité	1 305	2 274	3 579	36,5%
taux en %	81,5%	79,2%	80,0%	
total entreprises dans l'activité (20 % de la NAP 5571)	8 500	250	8 750	97,1%
taux en %	12,5%	720,0%	32,7%	
47 MIROITERIE				
4712 Produits verriers (technicité confirmée)	2	17	19	10,5%
4713 Produits verriers (technicité supérieure)	0	8	8	0,0%
TOTAL	2	25	27	7,4%
total entreprises qualifiées au moins une fois dans l'activité	128	520	648	19,8%
taux en %	1,6%	4,8%	4,2%	
total entreprises dans l'activité (3 % de la NAP 5573)	2 100	60	2 160	97,2%
taux en %	0,1%	41,7%	1,3%	

Tableau 13 (suite)
Répartition par taille et activité des entreprises qualifiées Qualibat
dans la conservation du patrimoine bâti ancien (en 1994)

6 FINITIONS				
61 PEINTURE				
6112 Peinture et ravèlement (technicité confirmée)	145	1 124	1 269	11,4%
6143 Filage, décoration, dorure (technicité supérieure)	19	12	31	61,3%
TOTAL	164	1 136	1 300	12,6%
total entreprises qualifiées au moins une fois dans l'activité	3 254	3 440	6 694	48,6%
taux en %	5,0%	33,0%	19,4%	
total entreprises dans l'activité (50 % de la NAP 5573)	35 000	1 000	36 000	97,2%
taux en %	0,5%	113,6%	3,6%	
62 REVETEMENTS				
6294 Revêtements décoratifs (technicité exceptionnelle)	22	67	89	24,7%
TOTAL	22	67	89	24,7%
total entreprises qualifiées au moins une fois dans l'activité	497	1 158	1 655	30,0%
taux en %	4,4%	5,8%	5,4%	
total entreprises dans l'activité (15 % de la NAP 5573)	11 000	300	11 300	97,3%
taux en %	0,2%	22,3%	0,8%	
63 CARRELAGES MOSAIQUES				
6312 Carrelages, revêtements, mosaïques (technicité confirmée)	300	483	783	38,3%
6313 Carrelages, revêtements, mosaïques (technicité supérieure)	3	17	20	15,0%
6314 Mosaïques décoratives (technicité exceptionnelle)	3	29	32	9,4%
6352 Revêtements coulés (technicité confirmée)	5	6	11	45,5%
TOTAL	311	535	846	36,8%
total entreprises qualifiées au moins une fois dans l'activité	1 139	975	2 114	53,9%
taux en %	27,3%	54,9%	40,0%	
total entreprises dans l'activité (5 % de la NAP 5573)	3 500	100	3 600	97,2%
taux en %	8,9%	535,0%	23,5%	
64 MARBRERIE				
6412 Marbrerie de bâtiment (technicité confirmée)	34	106	140	24,3%
TOTAL	34	106	140	24,3%
total entreprises qualifiées au moins une fois dans l'activité	34	106	140	24,3%
taux en %	100,0%	100,0%	100,0%	
total entreprises dans l'activité (5 % de la NAP 73)	3 500	100	3 600	97,2%
taux en %	1,0%	106,0%	3,9%	
65 STAF STUC SCULPTURE GYPSE				
6513 Travaux de stuf (technicité supérieure)	66	119	185	35,7%
6523 Travaux de stuf (technicité supérieure)	12	30	42	28,6%
6583 sculpture d'attributs (technicité supérieure)	6	16	22	27,3%
TOTAL	84	165	249	33,7%
total entreprises qualifiées au moins une fois dans l'activité	84	165	249	33,7%
taux en %	100,0%	100,0%	100,0%	
total entreprises dans l'activité (3 % de la NAP 5573)	2 100	60	2 160	97,2%
taux en %	4,0%	275,0%	11,5%	

source : QUALIBAT 1994

Tableau 14
Chantiers en métropole – état de l'ouvrage (neuf ou amélioration-entretien)
1992

Montant des travaux selon l'activité principale de l'entreprise et l'état de l'ouvrage

APE	ETAT DE L'OUVRAGE	NEUF		AMELIORATION - ENTRETIEN				TOTAL	
		Montant (million de francs)	%	Montant (million de francs)	%	(Production/effectif) dans l'activité	effectif induit (estimation ICOMOS)	Montant (million de francs)	%
5520	Forages, sondages, fondations spéciales	4 155	65%	736	15%	0.89	823	4 892	100
5540	Installation électrique	40 331	56%	31 795	44%	0.44	72 480	72 126	100
5560	Maçonnerie : travaux courants de béton armé	70 452	49%	74 206	51%	0.37	198 769	144 658	100
5570	Genie climatique	13 699	35%	25 604	65%	0.51	50 104	39 304	100
5571	Menuiserie, serrurerie	36 424	48%	39 145	52%	0.42	94 041	75 569	100
5572	Couverture, plomberie et installations sanitaires	18 286	34%	36 235	68%	0.40	90 393	54 521	100
5573	Aménagements, finitions	31 470	37%	54 377	63%	0.33	164 643	85 848	100
	TOTAL BATIMENT	214 817	45%	262 098	55%	0.39	671 253	476 918	100
	TOTAL BTP	306 393	48%	335 684	52%	0.43	774 371	642 077	100

Montant des travaux selon la taille de l'entreprise et l'état de l'ouvrage

TAILLE DE L'ENTREPRISE	NEUF		AMELIORATION - ENTRETIEN				TOTAL	
	Montant (million de francs)	%	Montant (million de francs)	%	(Production/effectif) dans l'activité	effectif induit (estimation ICOMOS)	Montant (million de francs)	%
Hors tranche	7 874	43	10 245	57	0.40	25 817	18 118	100
0 à 10 salariés	79 322	35	145 263	65	0.33	436 564	224 584	100
11 à 19 salariés	27 775	43	36 192	57	0.42	85 801	63 967	100
20 à 49 salariés	55 984	51	53 187	49	0.46	115 181	109 171	100
50 à 99 salariés	25 293	56	19 853	44	0.48	41 020	45 145	100
100 à 199 salariés	20 721	55	16 730	45	0.50	33 342	37 451	100
200 à 499 salariés	25 258	61	16 084	39	0.60	26 806	41 343	100
500 à 999 salariés	21 865	63	12 944	37	0.65	19 978	34 809	100
1000 salariés et plus	42 300	63	25 187	37	0.65	38 823	67 487	100
ENSEMBLE	306 393	48	335 684	52	0.33	784 509	642 077	100

Montant des travaux selon la nature de l'ouvrage et son état

Unité : million de francs et %

NATURE DE L'OUVRAGE	NEUF		AMELIORATION - ENTRETIEN		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Maisons individuelles	59 158	38	97 182	62	156 340	100
Autres logements	48 053	43	63 776	57	111 829	100
Ateliers, usines	47 133	56	37 008	44	84 141	100
Bureaux, halls	30 514	51	29 178	49	59 692	100
Autres bâtiments	51 594	52	48 263	48	99 857	100
BATIMENT	236 452	52	275 407	48	511 859	100
OUVRAGES DE TRAVAUX PUBLICS						
Voies de communication	38 912	48	42 659	52	81 571	100
Lignes et canalisations	24 193	67	11 860	33	36 053	100
Autres ouvrages de travaux publics	6 835	54	5 758	46	12 594	100
BATIMENT TRAVAUX PUBLICS	306 393	48	335 684	52	642 077	100

Source : EAE/BTP, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, DAEI-SQDISC

Tableau 15
Evaluation des marchés d'entretien et de réhabilitation
sur le parc existant
(entreprises et artisans du BTP) Bâtiment (hors TP)

Entretien / réhabilitation C.A. en milliards de F courants	1989	1990	1991	1992	1993
ensemble Bâtiment	217,2	228,4	239,5	251	259
% C.A. réhab/ C.A. Bâtiment	45,3	44,4	47,8	48,5	51,4
% C.A. réalisé par l'artisanat	52,8	48,6	50,7	49	50,7
% C.A. réalisé par l'artisanat en réhab	58,2	56,6	60	60	65
Bâtiment non résidentiel					
C.A. réhab non résid. public	55,4	58,1	60,5	66	69
C.A. réhab non résid. privé	33,9	35,6	37,1	37	38
Logement					
C.A. réhab. logement	125,6	139	142	148	149
% réhab logement					
C.A. total logement	50	51,1	52,6	53,8	55,8

Evaluation du C.A. de la réhabilitation dans l'activité bâtiment
source CAPEB - DAEI (Ministère de l'Équipement, enquête annuelle entreprise)

Tableau 16
Evolution par chapitre des crédits d'équipements de la loi programme
gérés par la direction du patrimoine
(montant des autorisations de programme ouvertes par la loi de finance initiale en faveur du patrimoine monumental)

Répartition des crédits ouverts par la loi de programme	DOTATION DE L'ETAT						ENSEMBLE Total Crédits depuis 1988
	1987	1988	1989	1990	1991 (1)	1992 (1)	
CHAPITRE 56.20 (1)	250 300 000	314 800 000	376 100 000	408 600 000	384 120 000	368 900 000	1 852 520 000
Art.31 M.H appartenant à l'Etat							
Art.32 M.H n'appartenant pas à l'Etat : opérations d'intérêt national et diverses	15 000 000	15 000 000	17 000 000	21 000 000	44 580 000	48 000 000	145 580 000
Art.33 Objets mobiliers	20 000 000	22 000 000	26 000 000	27 795 000	27 335 000	29 000 000	132 130 000
Art.35 M.H non Etat : autres opérations	270 000 000	315 500 000	339 895 000	355 895 000	307 815 000	334 000 000	1 653 105 000
Art.36 M.H appartenant à l'Etat : autres opérations (2)	0	0	4 000 000	0	80 000 000	148 100 000	232 100 000
Art.50 Eaux et fontaines (4)	5 500 000	5 500 000	5 865 000	6 500 000	0	0	17 865 000
TOTAL - TITRE V	560 800 000	672 800 000	768 860 000	819 790 000	843 850 000	928 000 000	4 033 300 000
CHAPITRE 66.20 (1)	18 000 000	19 000 000	20 350 000	22 000 000	22 000 000	23 000 000	106 350 000
Art.20 Edifices ruraux et jardins non protégés	2 500 000	2 500 000	2 650 000	2 650 000	3 050 000	3 200 000	14 050 000
Art.43 Abords des monuments historiques	0	67 000 000	0	0	0	0	67 000 000
Art.80 Grand Louvre							
Art.92 M.H n'appartenant pas à l'Etat : opérations d'intérêt national et diverses	25 000 000	25 000 000	30 000 000	33 500 000	61 500 000	70 500 000	220 500 000
Art.93 Objets mobiliers et inst anciens	1 700 000	1 700 000	3 400 000	5 400 000	11 400 000	12 700 000	34 600 000
Art.95 M.H non Etat : autres opérations (2)	105 800 000	124 800 000	153 040 000	166 240 000	196 600 000	216 600 000	857 280 000
Art.96 M.H appartenant à l'Etat	2 500 000	2 500 000	2 500 000	0	6 000 000	6 000 000	17 000 000
TOTAL - TITRE VI	155 500 000	242 500 000	211 940 000	229 790 000	300 550 000	332 000 000	1 316 780 000
Total loi programme - Titre V et VI (3)	716 300 000	915 300 000	980 800 000	1 049 580 000	1 144 400 000	1 260 000 000	5 350 080 000

Crédits hors loi de programme	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Ensemble
CHAPITRE/ARTICLE							
56.20/31 - Dôme des Invalides - Tuileries	0	25 000 000	0	0	0	0	25 000 000
66.20/96 - Tuileries	0	0	0	30 000 000	0	50 000 000	80 000 000
66.20/80 - Travaux MH dans musées classés	0	8 000 000	8 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	65 000 000
							52 000 000

(1) Les modifications de la nomenclature en 1991 et 1992 ont permis de simplifier celle-ci par regroupement d'articles. La répartition des crédits par articles enregistre de ce fait de grandes différences

(2) L'article 36 créé en 1989 sous l'intitulé mise en valeur a été agrégé au 32 en 1990 ; l'article 96 créé en 1989 sous l'intitulé signalisation des MH a été agrégé au 92 en 1990. Ces deux articles 36 et 96 prennent en 1991 l'intitulé MH Etat : autres opérations

(3) A ces crédits s'ajoute la réserve parlementaire

Tableau 17
Bilan d'activité de l'ANAH sur 3 ans

	1991			1992			TRAVAUX GENERES PAR L'ANAH
	ENGAGEMENTS EN MF	LOGEMENTS SUBVENTIONNES	TRAVAUX EN MF	ENGAGEMENTS EN MF	LOGEMENTS SUBVENTIONNES	TRAVAUX EN MF	
DIFFUS	920	72 700	3 560	4 730			
CPAH	691	23 500	2 447	2 350			
PST	179	2 800	383	540			
TOTAL	1 790	99 000	6 390	7 620			
dont							
Parc Ancien	1 707	83 000	6 010	7 067			
Parc Récent	83	16 000	380	553			
DIFFUS	1 240	96 900	4 730	4 730			
CPAH	674	23 300	2 350	2 350			
PST	268	3 300	540	540			
TOTAL	2 182	123 500	7 620	7 620			
dont							
Parc Ancien	2 013	99 300	7 067	7 067			
Parc Récent	169	24 200	553	553			
DIFFUS	1 434	108 600	5 663	5 663			
CPAH	675	28 800	2 419	2 419			
PST	328	3 900	664	664			
TOTAL	2 437	141 300	8 746	8 746			9 482
dont							
Parc Ancien	2 228	112 100	7 989	7 989			8 628
Parc Récent	209	29 200	757	757			854

Tableau 18
Logements par catégorie
selon l'époque d'achèvement de la construction de l'immeuble

Catégorie de logement	Recensement	Ensemble	Epoque d'achèvement de la construction de l'immeuble		
			Avant 1915	De 1915 à 1948	
Ensemble des logements	1962	16 343 620	10 165 480	3 433 820	
	%	100,00	62,20	21,00	
	1968	18 256 120	9 478 500	3 494 800	
	%	100,00	51,90	19,20	
	1975	21 074 075	8 550 405	3 325 795	
	%	100,00	40,60	15,80	
Résidences principales	1982	23 708 840	7 492 900	3 343 600	
	%	100,00	31,60	14,10	
	1990	26 245 404	6 935 264	3 401 660	
	%	100,00	26,40	13,00	
	1962	14 538 200	8 966 880	3 109 300	
	%	100,00	61,80	21,40	
Logements vacants	1968	15 778 100	8 058 680	3 092 800	
	%	100,00	51,10	19,60	
	1975	17 744 985	6 890 330	2 883 050	
	%	100,00	38,80	16,30	
	1982	19 590 400	5 800 260	2 820 840	
	%	100,00	29,60	14,40	
Résidences secondaires	1990	21 542 152	5 162 804	2 799 228	
	%	100,00	24,00	13,00	
	1962	860 760	608 320	125 100	
	%	100,00	70,70	14,50	
	1968	1 222 660	726 340	181 640	
	%	100,00	59,40	14,90	
(1) dont Logements occasionnels	1975	1 632 850	887 990	233 315	
	%	100,00	54,40	14,30	
	1982	1 853 860	855 740	287 880	
	%	100,00	46,20	15,50	
	1990	1 893 808	852 252	316 100	
	%	100,00	45,00	16,70	
Logements occasionnels	1962	944 660	590 280	199 420	
	%	100,00	62,50	21,10	
	1968	1 255 360	693 480	220 280	
	%	100,00	55,20	17,60	
	1975	1 696 240	772 085	209 430	
	%	100,00	45,50	12,40	
Logements occasionnels	1982	2 246 500	836 900	234 880	
	%	100,00	36,90	10,40	
	1990	2 809 444	920 208	286 332	
	%	100,00	32,80	10,20	
	(1) dont	1990	400 876	157 764	62 396
	%	100,00	39,40	15,60	

(1) Au recensement de 1990, une catégorie de logement supplémentaire a été introduite : les logements occasionnels, dont la définition est donnée dans les notes méthodologiques n°91. Ces logements sont intégrés dans la rubrique "Résidences secondaires" de 1990.

Source : 1962 et 1968 : sondage au 1/20 ; 1975 : sondage au 1/5 ; 1982 : sondage au 1/20 ; 1990 : sondage au 1/4

Source : INSEE, recensements de la population

Quelques éléments d'analyse issus des réponses au questionnaire envoyé aux villes membres d'ICOMOS

Un questionnaire a été envoyé aux quelques 50 communes membres de la section française de l'ICOMOS, questionnaire portant à la fois sur la structure de la ville, son organisation, sur les travaux engagés intéressant le patrimoine bâti (au sens large de ce terme) ainsi que sur les éléments significatifs de la politique municipale dans ce domaine; des renseignements sur les activités privées de réhabilitation étaient également demandés. Plus de 25 villes ont répondu et ont, pour la plupart d'entre elles, envoyé des réponses très complètes et fort intéressantes.

L'analyse ci-dessous porte sur 24 villes (y compris 2 petites villes moyennes du Poitou-Charente pour avoir un "échantillon" de villes d'art et d'histoire) d'une population comprise entre 500 habitants à 350 000 habitants. En fait ont répondu les villes de 10 000 à 50 000 h (11 villes) puis les grandes villes (de 85 à 350 000 h).

Dans toutes les villes la **structure de l'urbanisation** est identique : le centre historique ne représente plus, en moyenne, que quelques 2 à 4 % de la surface urbanisée de la commune... avec des écarts très importants : si Riom, Versailles ou Fontainebleau ont encore des centres historiques représentant de 12 % à 38 % de leur surface urbanisée – ce qui est exceptionnel en France – la plupart des villes connaissent un centre historique résiduel – de 2 à 3,5 % à Arles, Sarlat, Dijon, Montpellier, Toulouse ou Nantes. La population résidente dans ces centres historiques se situe entre 5 % (Strasbourg ou Montpellier) et 9 % (Dijon, Metz, Sarlat, Toulouse) et nettement plus de 10 % à Arles, Blois, Nantes, Nancy ; seuls les centres historiques de Rochefort, Riom et Rouen rassemblent encore de 15 à 24 % de la population totale de la ville, et Rouen, par exemple, note avec satisfaction une augmentation de sa population dans le centre historique, au dernier recensement.

Les questions posées relatives au **budget municipal** et aux **investissements** consacrés directement ou indirectement à la mise en valeur du **patrimoine architectural ou urbain** ont donné lieu à des réponses plus ou moins complètes (notamment dans les grandes villes où le recollage des données diverses venant de différents services s'est avéré trop difficile à faire) et leur interprétation est, de ce fait, sujette à de nombreuses réserves. Beaucoup de données budgétaires ne précisent pas si les inscriptions sont brutes ou nettes ; enfin, le poste "autres travaux sur le patrimoine communal" a pu faire l'objet d'interprétations différentes. Aussi, les quelques éléments ci-joints,

analysés à partir des dossiers les plus complets, ne peuvent-ils être utilisés qu'avec précaution. Enfin les données "patrimoniales" demandées excluaient des aménagements culturels en tant que tels (notamment) et ne peuvent donc conduire à analyser une politique urbaine ou patrimoniale municipale, hors de son contexte.

Avec ces précautions, on peut cependant faire quelques observations concernant, par exemple, le rapport entre l'investissement dans le patrimoine, cumulé sur 4 ans, (1990-91-92 et 93) et le budget d'équipement.

- Le groupe des 6 villes d'une population comprise entre 8 et 11 000 hab., consacre environ et en moyenne 13,5 % du budget d'équipement à la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain ; ce pourcentage est une moyenne entre des taux de 19 à 20 % et un taux de 4,75 %.

- Le groupe des 5 villes d'une population comprise entre 18 et 30 000 hab., consacre à la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain un pourcentage du budget d'équipement supérieur à 20 % (les villes de Fontainebleau, Riom et Rochefort font un effort remarquable).

- Les 2 villes d'une population autour de 50 000 hab. consacrent au patrimoine environ 4 % de leur budget d'équipement, mais les différences sont importantes entre les 2 villes (au vu des renseignements fournis).

- Les 7 villes d'une population comprise entre 80 et 125 000 hab. semblent dépenser autour de 1,5 % (selon les renseignements fournis et ceux-ci sont parcellaires). Seule une ville, non comptée dans ce pourcentage, consacre à son patrimoine 14,5 % de son budget d'équipement.

- Enfin les 4 villes comprenant une population de 150 à 350 000 hab. ont rendu des documents, de leur propre aveu très incomplets compte tenu de la difficulté de collecter tous les renseignements demandés dans les différents services, et dont on ne peut tirer une analyse pertinente. Deux villes – Montpellier et Dijon – ont fourni des fiches extrêmement intéressantes et exhaustives, en ayant fait un recollage des opérations ayant effectivement contribué à l'entretien et à la mise en valeur de leur patrimoine (dans toutes ses dimensions). Le pourcentage de leur investissement dans ce domaine avoisine les 10 %, ce qui représente des montants d'investissement très importants.

Des villes comme Rochefort, Riom, Le Puy en Velay, Arles, Montpellier ou Dijon ont fourni des documents permettant d'apprécier l'ensemble des travaux faits sur 4 ans dans le champ du patrimoine ainsi que dans celui de la réhabilitation urbaine.

A titre d'exemple, à Dijon, le montant total des travaux concernant la mise en valeur du patrimoine monumental, des espaces publics dans le secteur sauvegardé, les aménagements muséographiques dans un monument historique, se situe à quelques 136 MF, ce qui, grossièrement, équivaut à quelques 412 emplois sur les 4 années concernées. Les travaux de réhabilitation engagés dans le secteur sauvegardé (OPAH, et secteur non aidé) entre 1991 et 1993 se sont montés à 56,6 MF, soit un équivalent emploi de 171 emplois (cette politique étant prolongée en 1994-1995). Les différents travaux sur le patrimoine, son entretien, sa réutilisation et l'habitat ancien, correspondent à quelques 583 emplois ⁽¹⁾.

Hors OPAH (non comptabilisée) la ville de Rochefort a consacré, en 4 ans, quelques 56,6 MF à la mise en valeur de son patrimoine, soit l'équivalent de 171 emplois.

Arles a calculé que la réhabilitation de l'habitat ancien, la restauration des monuments historiques et l'aménagement des espaces publics équivalaient à 132 emplois/an, auxquels s'ajoutent quelques 45 emplois liés à la gestion et à la visite du patrimoine.

On pourrait, sur les mêmes bases, calculer les retombées économiques et sociales de l'entretien du patrimoine à Montpellier (environ 145 MF en 4 ans, soit un équivalent de 445 emplois). Il faudrait ajouter le bilan des deux OPAH et des aides municipales, pour avoir une vision complète.

Quels travaux sont prioritairement entrepris par les villes sur leur patrimoine ?

Les fiches révèlent l'importance du poste "espaces publics en quartiers anciens", qui apparaît dans toutes les villes ayant effectué un investissement important, souvent lié à une régulation de la circulation, notamment à Riom, Fontainebleau, Sarlat, Le Puy en Velay, Versailles, Dijon, Montpellier et Rochefort. En second lieu, apparaît le poste "autres restaurations ou réhabilitations sur le patrimoine propre" de la commune, poste plus difficile à analyser sauf pour les villes qui ont joint la description complète de leurs opérations (Dijon, Montpellier, Rochefort, par exemple). Le poste parcs et jardins apparaît, pour des montants élevés, à Montpellier, notamment (22,6 MF sur 4 années).

Comment travaillent les villes ?

Les réponses font apparaître que tous les services sont peu ou prou concernés par ces politiques, certaines structures étant complexes.

Les villes emploient-elles des architectes dans leurs services ou comme conseils ? Sur les 20 villes qui ont répondu à cette question, 18 ont répondu avoir 1 ou des architectes municipaux (13) ou conseils (9) – certaines villes ayant les deux (6).

Les travaux privés sont-ils importants, significatifs, dans ces villes ? A cette question sur 22 réponses, 19 villes répondent oui, 3 villes répondent de façon plus hésitante. Y a-t-il une politique de l'habitat dans ces villes historiques marquée par l'existence d'OPAH, par exemple, dans les dernières années ? Massivement la réponse est oui (pour 20 villes) et nombre d'entre elles (13) ont précisé que plusieurs opérations avaient été menées et ce dans toutes les tailles de villes.

A la question "quelle priorité donneriez-vous pour les travaux de réhabilitation entre la qualité, avec un prix élevé, ou la moindre qualité à un meilleur prix ?", si certaines villes (4) ont répondu, classiquement, préférer le meilleur rapport qualité-prix, la grande majorité, soit 10 villes, ont insisté sur la "qualité d'abord" et, souvent, en insistant (pour 8 d'entre elles). Les autres villes n'ont pas répondu à la question.

Les derniers éléments demandés aux villes concernaient une analyse succincte de leur patrimoine bâti – par nature d'éléments constitutifs – et une appréciation de leur état. Ce tableau avait pour objectif de tenter de mieux cerner le patrimoine urbain, son état, sa structure et le potentiel de travaux. Les réponses à ce tableau étaient difficiles et seules certaines villes ayant une étude exhaustive de leur patrimoine (notamment grâce à l'Inventaire ou à l'existence d'un secteur sauvegardé) ont peu ou prou répondu (Arles, Montbéliard ou Nancy ont répondu de façon exhaustive). A la question relative à l'état global de ce patrimoine, la plupart des villes ont répondu assez précisément sur les monuments historiques et sur le patrimoine immobilier communal et ont généralement considéré que ceux-ci étaient, très globalement, en bon état. Les réponses sont plus nuancées et moins précises en ce qui concerne le petit patrimoine et le patrimoine privé.

La qualité et l'intérêt des dossiers reçus dans le cadre de la préparation de ce colloque incitent à poursuivre avec certaines villes des analyses plus fines pour en tirer des enseignements permettant d'affiner les politiques du patrimoine.

Nancy BOUCHÉ

Secrétaire générale de la section française de l'ICOMOS
Sous-directeur au ministère de l'Équipement

Les marchés de l'entretien, de la réhabilitation, de la restauration du patrimoine bâti L'exemple du Poitou-Charentes

Je vais naturellement commencer par un coup de pub sur l'organisme que je représente, c'est-à-dire, la *cellule économique régionale de la construction*, organisée en association loi 1901 et qui regroupe l'ensemble ou la plupart des acteurs de la branche du Bâtiment et des Travaux Publics y compris la partie amont avec les matériaux de carrière et de construction.

On y retrouve l'Etat, représenté notamment par la direction régionale de l'Équipement... On y retrouve les organisations professionnelles telles que la fédération régionale du Bâtiment, la CAPEB, les Travaux Publics, l'Ordre des architectes, les banques, les maîtres d'ouvrage, etc... Avec bien entendu des degrés d'implications divers.

Mais j'ai parlé de partenaires, et c'est une mission de la Cellule économique régionale que de développer le partenariat.

Une autre de ses fonctions est de rassembler, de reproduire, de diffuser de l'information sur l'activité du B.T.P. en Poitou-Charentes, rejoignant ainsi l'objet du colloque qui vise à porter un regard sur le patrimoine bâti non sous le seul angle architectural mais aussi en termes de retombées économiques et sociales. La dimension environnement sera, elle, occultée.

La difficulté de cette approche tient au fait que les outils dont nous disposons au niveau régional – et au niveau national aussi, on l'a vu tout à l'heure – montrent assez vite leur limite lorsque l'on veut porter un "zoom" sur un champ particulier de l'activité, et lorsque l'on parle de travaux sur le patrimoine bâti, on est bien sur un champ particulier.

Alors comment faire ? J'ai procédé par segmentations successives du marché jusqu'au stade où les instruments traditionnels le permettent pour dégager quelques grandes masses que je vais indiquer. A partir du moment où je serai bloqué dans cette démarche j'utiliserai le travail de l'association Païdeïa, Hervé Rouvraux et Frédéric Rauch, ce dernier ayant bien voulu se charger de la partie relative au Poitou-Charentes.

Vous remarquerez que jusque-là j'ai réussi à ne pas donner de chiffres. Je vais me rattraper maintenant en démontrant – avec plaisir – une poupée gigogne.

Qu'est-ce que le B.T.P. en Poitou-Charentes ? c'est 11 000 entreprises, donc une très forte dominance artisanale, 7 % des actifs et 15 Mds d'activité.

Sur les 15 Mds – c'est là où le jeu commence – le bâtiment représente 12 Mds qui se répartissent également entre le neuf et l'ancien soit :

- 6 Mds pour le neuf
- 6 Mds pour l'entretien amélioration

Pour en arriver à ces données qui paraissent élémentaires la méthode utilisée repose sur ce que l'on appelle les comptes de production, qui consiste à valoriser les différents indicateurs dont nous disposons et qui sont de nature a priori très hétérogène. Je ne vais pas expliquer le mécanisme qui est un peu compliqué mais on dispose par exemple de données sur le nombre de logements, sur les financements, sur les ouvertures de chantier et c'est à partir de ces éléments que l'on peut reconstituer la production.

Donc j'en étais à 6 Mds de travaux sur l'ancien – ancien considéré très généralement – tout ce qui n'est pas construction neuve. Les 6 Mds, je peux encore les répartir en construction non-résidentielle c'est-à-dire les locaux professionnels (commerce-bureaux-ou bâtiments publics relevant de la santé, de l'éducation, de la culture), cet ensemble représente à peu près 2 Mds. La construction résidentielle – le logement – reste le domaine le plus fortement générateur de travaux avec 4 Mds.

4 Mds pour l'entretien ou la réhabilitation des logements, 2 Mds pour les bâtiments; mais sur ces deux grandeurs quelle est la partie qui concerne le bâti ancien ?

A part pour les interventions de l'ANAH qui sont facilement identifiables et qui doivent générer de l'ordre de 300 millions de travaux (avec la montée en régime des crédits ces dernières années), l'exercice se complique un peu puisqu'il suppose :

- une analyse de la structure du secteur de la **restauration-entretien-réhabilitation** que nous appellerons par facilité de langage la RER pour situer le bâti antérieur à 1948.
- une analyse du circuit financier de cette RER pour apprécier les flux mis en œuvre.

Avec en perspective la volonté de répondre sinon à la question: la culture est-elle un bien économique ?

⁽¹⁾ base de calcul théorique utilisée : 3 emplois pour 1 MF de travaux.

Question que l'on va supposer résolue y compris dans ses implications méthodologiques pour répondre à une interrogation plus immédiate : le patrimoine est-il créateur d'emploi ? sûrement, mais dans quelle mesure ?

Commençons par la structure du secteur concerné, le parc... Il peut être repéré à partir de 3 grands domaines, les monuments historiques :

- le logement
- le non-résidentiel

Pour le premier domaine qui bien entendu nous intéresse fortement, nous disposons heureusement des données de la Conservation régionale des monuments historiques qui permettent de situer le parc à 1 921 monuments, habituellement répartis en 9 catégories que nous ne détaillons pas – les initiés les connaissent.

Relevons simplement l'importance de la présence des architectures religieuses (38 %), des édifices civils privés (24 %), des châteaux (18 %).

Une approche départementale montre que la Charente-Maritime possède sur son territoire près de 70 % des édifices civils protégés et 63 % des bâtiments. La Vienne rassemble quant à elle 40 % des châteaux protégés de la région. On pourrait continuer... parce que cette localisation géographique dans tel ou tel bassin d'emploi ne sera pas neutre par rapport aux corps de métiers et aux savoir-faire nécessaires pour des travaux potentiels.

Si l'on s'intéresse maintenant aux deux formes de protection : classement et inscription, il n'est pas en effet sans intérêt de relever que, hormis les architectures religieuses et les antiquités, l'essentiel du bâti est dans la catégorie des inscrits (96 % des édifices civils privés et des châteaux, les trois quarts des établissements monastiques).

Constat qui n'est pas indifférent au regard du niveau de subventions allouées dans les deux cas avec les implications extérieures d'activité d'emploi.

Dernier éclairage sur les monuments historiques à partir des propriétaires qui permet de constater que sur nos 2 000 monuments (1 900 et quelque) seulement 50 appartiennent à l'Etat :

1 000 sont détenus par les communes
près de 900 appartiennent à des propriétaires privés.

Si l'on s'attache aux seuls monuments inscrits, les propriétaires privés apparaissent alors prépondérants avec 55 % du total.

Là encore cette répartition ne sera pas sans incidence sur les politiques de restauration et des moyens financiers mobilisables.

Deuxième domaine : le bâti antérieur à 1948 que l'on peut apprécier à partir du recensement de l'INSEE.

Malgré la croissance du nombre de logements, le bâti représente 45 % du parc total soit 340 000 unités, proportion d'autant plus significative qu'elle n'est que de 39 % au niveau national. Autrement dit un potentiel de travaux

particulièrement important même si les chiffres doivent être nuancés selon le type de logement.

Le bâti ancien regroupe 42 % des résidences principales, 45 % des résidences secondaires, mais 71 % des logements vacants que l'on va retrouver dans les centres-villes et dans les campagnes. En d'autres termes, nos 340 000 logements sont pour les 3/4 des résidences principales, pour 11 % des résidences secondaires et 13 % des logements vacants.

La réhabilitation des logements vacants, au-delà des travaux générés, serait de nature à diminuer les tensions locatives mais suppose une volonté des propriétaires concernés qui reste souvent à démontrer (à Poitiers par exemple).

Concernant les résidences principales, qui avec 250 000 unités représentent quand même les 3/4 du bâti logement ancien, diverses informations peuvent nous intéresser mais je vais seulement relever ce qui me paraît le plus important dans la perspective de réhabilitation :

– La prépondérance de la maison individuelle dans le parc. La maison individuelle est importante dans l'activité des artisans. Or ce sont les artisans qui, le plus souvent, interviennent sur la réhabilitation de l'ancien.

– D'autre part la proportion de propriétaires de ces résidences principales atteint 65 % contre 54 % au niveau national. Nous sommes une région de propriétaires occupants de maisons individuelles, et donc enclins à la réalisation de travaux pour entretenir notre patrimoine.

– Terminons par le non-résidentiel évalué pour le secteur privé à 25 000 bâtiments avec une part de l'ancien qui serait de l'ordre de 60 %, soit 15 000 bâtiments dont 12 000 seraient occupés. Le potentiel de travail représenterait donc 12 000 bâtiments. J'insiste sur les conditionnels parce qu'à défaut de recensement de ce parc, il a été estimé par corrélation avec le bâti résidentiel de plus de 1 logement. La manœuvre paraît un peu osée mais marche au niveau national, donc pourquoi pas ici ? De toute façon c'est un gisement considérable, auquel il faut ajouter les bâtiments relevant du secteur public et notamment des collectivités locales, estimé à près de 3 100 bâtiments, mais une partie importante de ce bâti est postérieure à 1948.

Ce parc génère des travaux de RER, travaux = financement. Pour comprendre comment cela marche, on est à nouveau obligé de raisonner à partir des trois grands segments.

Pour les monuments historiques, où trouver des fonds ?

- auprès de l'Etat
- auprès des collectivités
- auprès des propriétaires privés.

Avec une montée en régime au cours des dernières années, le montant total au bénéfice de la restauration du patrimoine s'élève à 125 millions de francs avec :

- 40 % de l'Etat
- 10 % de la région
- 19 % des départements
- 25 % des propriétaires (quelle que soit la nature de ces derniers)

avec une mobilisation accrue ces dernières années, des

conseils généraux, qui marque leur volonté de s'investir sur le patrimoine protégé.

Quant aux communes, leur champ d'intervention est assez large, puisqu'elles investissent en terme patrimonial dans le non-protégé par exemple en participant au réaménagement et à la mise en valeur de l'espace public des quartiers anciens, au-delà du subventionnement des monuments historiques n'appartenant pas à la commune. Sur le seul patrimoine historique dont elles sont propriétaires leur niveau d'intervention devrait être de l'ordre de 15 millions selon l'enquête Paideia, mais ce chiffre me paraît un peu faible.

Malgré cette difficulté concernant les communes, l'estimation des flux sur le patrimoine protégé est finalement assez simple à déterminer ? On a 125 millions, la nature du parc concerné expliquant d'ailleurs des écarts importants selon les territoires : la Vienne mobilise beaucoup plus de crédits que la Charente (12 % contre 33 %).

L'appréhension des données se complique un peu pour les flux financiers sur le logement ancien et, beaucoup, pour le non-résidentiel bâti.

Sur le logement, nous retrouvons parmi les investisseurs sur ce bâti les trois grands groupes traditionnels :

- l'Etat, du moins à travers les subventions de l'ANAH (maintenant budgétisées), les primes de la PAH (Prime à l'amélioration de l'habitat) ou les subventions pour la réhabilitation des H.L.M.
- les collectivités locales
- les ménages (un ménage = une résidence principale)

Dans le domaine du logement, les interventions sur le parc HLM antérieur à 1948 sont limitées dans la mesure où le nombre d'unités concernées dans la région est particulièrement faible.

Toujours sur le secteur locatif, mais sur le secteur locatif privé cette fois, l'ANAH est naturellement un acteur privilégié, puisque ses subventions au bénéfice des propriétaires bailleurs sont en accroissement constant en Poitou-Charentes depuis quelques années : 50 MF en 90, plus de 80 MF en 93 et en 1994 elles vont se traduire par près de 300 MF de travaux qui vont se répartir entre le diffus et l'ancien mais qui, de toute façon, concernent directement le champ d'aujourd'hui. Ces travaux portent en effet à 90 % sur le bâti ancien et une partie des travaux dits L et M sur le bâti très ancien. Bien sûr ce dernier domaine ne reçoit qu'un montant limité de crédits mais il a une haute valeur signifiante. Je n'oublie pas la PAH qui concerne les propriétaires occupants. La PAH mobilise de l'ordre de 15 millions au bénéfice du bâti ancien.

Naturellement ces aides ont des effets multiplicateurs mais ce sont les ménages qui apportent normalement l'essentiel des financements. Sur un total de 1 816 millions consacré au bâti logement ancien et si l'on exclut l'apport des collectivités locales, ils en financent 1 600 millions (près de 90 %). Bien entendu le bâti ancien recouvre une réalité très hétérogène et la hiérarchisation des champs qui nous intéresse est difficile. Il reste que l'activité sur ce bâti représente globalement un potentiel impressionnant mais qui va très fortement dépendre des arbitrages

des ménages sur le plan financier et donc de variables macro-économiques tels que le taux d'intérêt ou le rendement des SICAV monétaires par exemple, mais aussi de leurs motivations plus immédiates.

Je veux dire que ces phénomènes jouent beaucoup moins que pour le neuf et il est plus facile pour les entreprises de développer une stratégie d'offre même si la demande totale est très concentrée en valeur et repose finalement sur un petit nombre d'opérateurs.

J'arrive au non-résidentiel enfin, pour lequel l'estimation des flux mobilisés va reposer sur une projection un peu aléatoire de deux grandeurs :

• la RER représente sur les locaux professionnels – le non résidentiel privé – 1200 millions en Poitou-Charentes. On peut estimer qu'elle concerne à 30 % le bâti ancien donc 360 millions de francs de travaux. Si l'on se réfère au niveau national, on ne doit pas être très loin du bon chiffre. Sur les bâtiments des collectivités, grâce à une enquête spécifique sur les investissements des collectivités locales menée par la Cellule économique régionale et à l'enquête annuelle d'entreprise, les travaux consacrés au bâti ancien peuvent être estimés avec la même méthode à 250 millions, ce qui veut dire que le non-résidentiel génère 610 millions de travaux.

Si l'on agrège maintenant toutes ces données, le total des travaux sur le bâti ancien en Poitou-Charentes ressort à 2,4 Mds de francs que j'ai pu identifier à partir des flux financiers.

Je rappelle que la production totale de bâtiment est de 12 Mds. Le bâti ancien représente donc 20 % de l'activité des entreprises.

Alors comment l'appareil de production, comment les entreprises vont-elles répondre à cette demande formulée pour l'essentiel par des maîtres d'ouvrage privés mais aussi par des maîtres d'ouvrage publics dont la part s'accroît avec l'intérêt architectural ? D'autant que nous avons à faire, je l'ai indiqué précédemment, à un tissu à forte dominance artisanale avec 95 % d'entreprises occupant au plus 10 salariés et qui regroupent près de la moitié des effectifs du secteur. Or ce sont essentiellement des entreprises que l'on va retrouver sur le domaine qui nous intéresse notamment dans les corps de métiers suivants :

- maçonneries 30 %
- menuiserie serrurerie 20 %
- couverture plomberie 30 %
- installations sanitaires 13 %
- enfin le secteur important de l'aménagement et des finitions 29 %

avec peut-être l'accentuation de la coupure entre les artisans qui interviennent sur des marchés très spécialisés et ceux qui interviennent sur le bâti logement classique. Une démarche est actuellement en cours dans le cadre de l'observatoire régional emploi formation pour mettre en évidence, pour chacun de ces corps de métiers les éventuels dysfonctionnements de l'appareil de formation. Cette démarche est nécessaire, mais elle ne permettra pas d'apprécier les besoins pour les travaux de restauration supposant une qualification spécifique, l'ancien, et pas seulement les monuments, requérant des techniques de plus

en plus pointues, mais je crois que cette question sera traitée par la suite.

Si l'on essaye maintenant de rapprocher l'activité du nombre d'emplois générés, on peut estimer que l'ensemble de la RER génère 21 000 emplois dont 14 000 emplois salariés qui se répartissent à raison de 4 000 pour le gros œuvre et 10 500 pour le second œuvre.

Le bâti ancien, là l'exercice devient délicat, est ou serait à l'origine de 10 800 emplois dont 7 600 salariés. Le ratio classique, exprimant le rapport entre un million de francs de travaux et le nombre d'emplois correspondant, serait alors de 4,5.

• un million = 4,5 emplois (contre 3 pour la construction neuve). Ce rapport tend à être plus élevé pour les travaux à forte valeur ajoutée sur les monuments historiques.

Dans l'état actuel des recherches qui ont été menées ceci reste encore une hypothèse, mais il sera intéressant de se donner les moyens de la vérifier par une approche différenciée sur les différents marchés du bâti ancien. Je crois qu'il s'agissait surtout aujourd'hui d'initier une démarche que le déroulement du colloque va permettre d'enrichir.

André TURCOT
Directeur de la cellule économique de la construction,
de la Région Poitou-Charentes

Quelques aspects sectoriels, quelques marchés significatifs au niveau national et au niveau régional

Président de séance : Michel Jantzen

Les marchés des monuments historiques, au plan national, au plan régional

INTRODUCTION

Je dois tout d'abord excuser Michel Rebut-Sarda, sous-directeur des monuments historiques et Philippe Chantre, responsable de la mission technique et économique à la direction du patrimoine, qui devaient vous présenter au niveau national ce que représente le poids économique du patrimoine protégé.

Je vais tenter de le faire à leur place.

Ainsi, après un rapide rappel sur ce qu'est le service et ses cadres d'intervention, le micro-secteur de la restauration et les économies dérivées seront évoquées.

Par la suite, et reprenant sensiblement le même plan, je vous ferai part de quelques éléments quantitatifs et qualitatifs de notre intervention dans la région Poitou-Charentes.

ÉCONOMIE ET PATRIMOINE

Le propos suivant concerne une observation du secteur de la conservation du patrimoine protégé, réalisée par la sous-direction des monuments historiques.

Il ne s'agit que d'une observation car il n'existe pas encore d'outil d'analyse statistique sur ce secteur économique. La mission technique et économique s'est attachée à mettre en évidence certains indicateurs permettant de cadrer l'activité dans ce domaine particulier.

LA DIRECTION DU PATRIMOINE

La direction du Patrimoine, créée en 1978, a entre autres pour mission de protéger le legs du passé, de le faire connaître aux générations actuelles, de le transmettre aux générations futures, et de le faire vivre.

L'une des plus complexes directions du ministère, en raison des multiples disciplines auxquelles elle fait appel, la direction du patrimoine est sans doute l'une de celles dont l'action a l'impact le plus direct sur la vie quotidienne. En effet, la protection et la conservation d'un monument influent directement sur la physionomie d'un paysage ou d'une ville, sur leur identité. L'action des acteurs de la conservation du patrimoine joue un rôle majeur dans l'aménagement culturel du territoire et son développement économique. Cette direction est le service du ministère de la Culture et de la Francophonie qui emploie le plus grand nombre de personnes, environ 2 000.

LA SOUS-DIRECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

La sous-direction des monuments historiques assure la protection, la surveillance, la conservation et la restauration des édifices et objets protégés, au titre de la loi du 31 décembre 1913, répartis suivant deux procédures : la classement et l'inscription à l'inventaire supplémentaire.

Ces deux catégories établissent les obligations des propriétaires et les responsabilités de l'Etat. Ce sont près de 200 arrêtés de classement et plus de 700 arrêtés d'inscription qui sont pris en moyenne, chaque année, soit au total 900 nouvelles mesures de protection.

LE PATRIMOINE ET SES PROPRIÉTAIRES

Le parc du patrimoine protégé (monuments historiques classés et inscrits à l'inventaire supplémentaire) comporte aujourd'hui environ 280 000 unités identifiées comme présentant un "certain intérêt du point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie" : plus de 42 000 édifices dont 14 000 classés, 214 000 objets, orgues, buffets d'orgue, instruments de musique, patrimoine campanaire, auxquels s'ajoutent plus de 140 000 sites archéologiques recensés.

PARC DU PATRIMOINE PROTÉGÉ

Le patrimoine est évidemment un domaine vaste et hétérogène mais les édifices culturels représentent la moitié du parc de monuments protégés.

Il faut savoir que seuls 7 % des monuments historiques appartiennent à l'Etat ou à des établissements publics ; les autres appartiennent soit aux collectivités (2 % aux départements, 61 % aux communes) soit à des propriétaires privés (28 %).

L'ÉTAT SANITAIRE DU PARC DES MONUMENTS HISTORIQUES

Durant la période 1988/1992, le nombre des monuments classés s'est accru de 5 %. La part de ceux qui sont concernés par les besoins de travaux reste stable à 41 %. En revanche, le montant des besoins financiers a crû considérablement pour atteindre 32 milliards de francs.

Malgré des efforts importants, des monuments considérés comme de "grands malades" ont été classés au cours des dernières années et on estime de 15 à 20 % du montant des urgences le poids de ces nouveaux classements depuis 1980.

LE MARCHÉ DU PATRIMOINE DANS LE BTP

En 1992, le chiffre d'affaires du secteur du Bâtiments et Travaux Publics (BTP) représentait 673 milliards de francs, soit un peu moins de la moitié du budget annuel de l'Etat.

BTP	673 milliards de francs	
Bâtiments	518 milliards de francs	77,0 %
Patrimoine ancien	150 milliards de francs	22,3 %
Patrimoine protégé	3 milliards de francs	0,4 %
	soit 4 millièmes du BTP	

L'INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT

En 1994, le budget du ministère de la Culture et de la Francophonie représente 0,95 % du budget de l'Etat, soit 13,45 milliards de francs. Et le montant programmé pour la conservation du patrimoine représente 11 % du budget du ministère et un millième du budget de l'Etat.

Les dépenses de la Culture sont infimes au regard de celles des autres ministères. La seule construction du porte-avion nucléaire Charles de Gaulle, sans son équipement – 17 milliards de francs –, est d'un coût plus élevé que l'ensemble des fonds affectés annuellement à la rue de Valois. Le prix de deux avions Rafale permettrait de doubler le montant programmé pour la conservation du patrimoine.

LA LOI DE PROGRAMME

Sur la période 1994/1998, la loi de programme sur le patrimoine monumental prévoit un montant d'investissement total de 7,849 milliards de francs réparti comme suit :

1994 :	1 508 millions de francs
1995 :	1 538 millions de francs
1996 :	1 569 millions de francs
1997 :	1 601 millions de francs
1998 :	1 633 millions de francs

soit une prévision d'augmentation annuelle de 2 % en francs constants.

Cette progression qui constitue un effort considérable dans la conjoncture économique actuelle marque l'intérêt du gouvernement pour ce secteur essentiel de la politique culturelle de la France.

Le gouvernement s'est assuré que la répartition consacra un rééquilibrage en faveur des dotations régionales. En garantissant l'augmentation régulière des crédits, la loi de programme favorisera les investissements des propriétaires publics et privés, et les entreprises bénéficieront ainsi qu'une continuité d'activité qui permettra de maintenir les effectifs et de perpétuer la transmission des savoir-faire, condition nécessaire à une politique du patrimoine soucieuse de l'avenir

LA RÉPARTITION DU MARCHÉ DES TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE PROTÉGÉ

En millions de francs pour l'année 1992 avec les estimations de subventions suivantes : classés à 50 %, inscrits à 33 %, et PRNP (patrimoine rural non protégé), abords et jardins à 20 %

LOI DE PROGRAMME		appartenant à l'Etat	n'appartenant pas à l'Etat
		TOTAL	
édifices	classés	523	885
	inscrits	-	325
orgues et instruments	classés	5	30
	inscrits	-	10
objets	classés	5	58
	inscrits	-	29
PRNP, abords jardins MH, réut. mise en valeur		-	184
fonctionnement	classés	61	44
	inscrits	-	69
musées (MH)		-	36
autres		81	340
TOTAL GENERAL		725	2145
			3000

Un ordre de grandeur de l'activité du ministère de la Culture et de la Francophonie en matière de maîtrise d'ouvrage sur les monuments historiques est donné par un recensement effectué par le Comptabilité Publique : en 1992, sur les 2 475 marchés passés par le ministère pour un montant d'un milliard et demi, plus de la moitié concernent des travaux de conservation du patrimoine immobilier pour un montant de 725 millions de francs.

MICRO SECTEUR DE LA RESTAURATION

Alors que la réhabilitation du patrimoine non protégé s'exerce avec des approches techniques normalisantes et reproductibles, la restauration du patrimoine protégé impose au cas par cas une étude préalable particulière.

C'est une politique à vocation essentiellement qualitative et d'inspiration centralisée.

Le service des monuments historiques est très structuré avec une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre spécialisées, compétentes, systématiquement associées à toute opération.

La maîtrise d'ouvrage est constituée de 25 conservations régionales des monuments historiques, comprenant environ 350 personnes.

La maîtrise d'œuvre pour les édifices classés est constituée de 55 agences d'architectes en chef des monuments historiques représentant 330 personnes, 17 agences de vérificateurs des monuments historiques représentant 50 personnes, 10 techniciens conseils auxquels on peut ajouter les 150 personnes des services départementaux d'architecture, soit en tout 540 personnes.

LES CORPS D'ÉTAT

Quinze corps d'état principaux sont appelés à intervenir en restauration. Il s'agit de : la maçonnerie, la pierre de taille, la sculpture, la charpente, la couverture, la menuiserie, la ferronnerie d'art, l'orfèvrerie, la peinture, la dorure, l'encadrement, la mosaïque, le vitrail, la gypserie, les orgues.

LES ENTREPRISES

Le secteur du BTP compte quelques 350 000 entreprises et emploie 1 265 000 salariés (dont 300 000 entreprises et 1 000 salariés pour le bâtiment). 52 000 entreprises sont qualifiées, soit 1 sur 7.

Un millier d'entreprises interviennent régulièrement pour la conservation du patrimoine protégé au titre des monuments historiques. Elles se répartissent selon leurs activités de la façon suivante :

- 109 - maçonnerie et pierre de taille en restauration des monuments historiques
- 114 - pierre de taille en rénovation du patrimoine ancien
- 127 - couverture (haute technicité)
- 37 - charpente-couverture-zinguerie
- 60 - métallerie-serrurerie-ferronnerie
- 52 - menuiserie-escalier-ébénisterie
- 41 - plâtrerie-gypserie-stuc
- 23 - peinture
- 8 - carrelage-mosaïque-revêtement
- 113 - métiers d'art
- 198 - vitrail
- 48 - orgues
- 18 - cloches
- 13 - parcs et jardins

Dans ces 1 094 entreprises travaillent au total 36 000 salariés.

En équivalent temps plein, on peut estimer à 10 000 le nombre d'emplois intervenant régulièrement sur ce secteur spécialisé et qui constituent ainsi un véritable conservatoire des savoir-faire. En sont identifiables 1 200 tailleurs de pierre, 300 compagnons dans les ateliers de facture d'orgue et 200 maîtres-verriers.

Pendant la période 88/92 où la dotation en faveur du patrimoine augmentait de 72,3 % en francs courants, le nombre d'entreprises hautement qualifiées en maçonnerie – taille de pierre (nomenclature anciennement OPQCB 15) doublait.

La nouvelle nomenclature QUALIBAT intègre désormais au niveau national des qualifications propres aux travaux effectués sur les monuments historiques pour la maçonnerie-pierre de taille, la couverture, la charpente et le vitrail.

150 entreprises hautement spécialisées sont associées au sein du "Groupement national des entreprises de restauration des monuments historiques". Groupement constitué sous l'égide de la Fédération nationale du bâtiment en 1959 et qui s'est rapproché en 1970 de l'Union nationale de la maçonnerie. C'est une instance nationale représentative, elle assure la liaison des professionnels de la restauration de monuments historiques et du patrimoine ancien avec leur donneurs d'ouvrage.

Contrairement à une idée trop souvent répandue, les travaux sur les monuments historiques ne sont pas plus lucratifs d'une manière générale pour les entreprises qualifiées, à en croire un sondage sur 35 entreprises hautement qualifiées en maçonnerie et taille de pierre : si la moyenne du rapport chiffre d'affaires/effectifs est de 366 699 F, celui de l'activité MH est de 330 050 F soit moins de 9 %. Certainement du fait d'ailleurs que ces travaux représentent avant tout et essentiellement de la main d'œuvre. En effet dans une opération de restauration de monument historique, le coût du personnel se situe entre 60 et 85 % du coût des travaux.

En outre, ces travaux sont particulièrement surveillés du fait premièrement d'une dévolution des marchés en lots séparés, dans la plupart des cas, selon la réglementation applicable aux marchés publics et deuxièmement par le suivi d'une maîtrise d'œuvre spécialisée comprenant architectes et vérificateurs nommés par le ministre de la Culture.

LA RÉCESSION ÉCONOMIQUE

Le secteur du bâtiment est touché par une crise grave qui a déjà mis en péril l'existence de nombre d'entreprises ; cette constatation est d'autant plus regrettable que ce secteur est incontestablement un remarquable créateur d'emplois. Le marasme du bâtiment est fort inquiétant puisque 450 000 emplois ont été perdus depuis 1970 (INSEE). 50 000 emplois ont été perdus en 1993, soit 5 fois le secteur MH.

La formation des savoir-faire traditionnels, assise sur la masse salariale, est également touchée par la récession économique.

LA VALEUR DU PATRIMOINE

La valeur du patrimoine est inestimable ; en cas de crise grave, de guerre, la protection des œuvres d'art fait l'objet d'un plan d'intervention. En 1992, Interpol a reçu 250 plaintes pour vol d'œuvres d'art dont 193 cas en Europe. La méthode employée par les voleurs consiste généralement à remplacer les œuvres d'art par des copies. Et les œuvres subtilisées dans des musées nationaux ou dans des collections privées, sont généralement transférées des pays pauvres vers les pays riches.

La conservation du patrimoine bâti nécessite également la préservation des savoir-faire et dans la crise économique des mesures exceptionnelles doivent être prises pour maintenir une activité dont toute partie qui serait arrêtée, disparaîtrait sans espoir de transmission des gestes et du savoir-restauration.

LA FRÉQUENTATION DU PATRIMOINE

Pratique vacancière mais aussi de proximité, la fréquentation du patrimoine est un réel vecteur du tourisme mais qu'il convient pourtant de ne pas surestimer car seuls quelques lieux peuvent prétendre à une forte attractivité intrinsèque et parce que le patrimoine n'est déterminant,

au niveau de leur choix, que pour quelques 5 % des touristes.

La fréquentation du patrimoine est la deuxième pratique culturelle juste après le cinéma. Avec 140 à 160 millions de visiteurs par an, dont une très grande part – de l'ordre de 50 à 60 % – de touristes étrangers, la fréquentation du patrimoine est la pratique culturelle qui bénéficie de l'audience la plus large.

La succès des journées du Patrimoine (6 millions de visiteurs soit une progression de 20 % par rapport à l'année précédente) montre bien l'intérêt du public pour le patrimoine français.

La fréquentation totale se répartit entre une très forte concentration de quelques monuments phares et une non moins forte dispersion sur un grand nombre de lieux patrimoniaux, essentiellement culturels, parfois moins prestigieux mais d'accès libre et gratuit.

Pendant que les 100 monuments historiques appartenant à l'Etat, répartis sur l'ensemble du territoire et ouverts au public accueillent chaque année 8 millions de visiteurs, la seule tour Eiffel connaît 7 millions d'entrées (chiffre à comparer avec les fréquentations estimées de la cathédrale Notre-Dame de Paris à 10 millions de visiteurs et le Sacré Cœur 6,2 millions).

Le nombre d'entrées payantes doit être estimé, probablement, à moins de 50 millions. Des tarifs modérés et une politique de valorisation encore timide se soldent par un chiffre d'affaires inférieur à 20 francs par visiteur.

Une étude du Conseil national du tourisme compare notre patrimoine culturel à une jachère. En effet, globalement sur le territoire, ce sont 50 % des entrées qui se concentrent sur 5 % des sites ouverts au public. De plus sur les 42 000 monuments historiques, 4 000 musées, 2 000 festivals que compte notre pays, à peine 1 % de ce total atteint une fréquentation suffisante pour couvrir les frais d'exploitation.

LE POIDS ÉCONOMIQUE DU SECTEUR PATRIMONIAL

L'économie des monuments appartenant à l'Etat montre que si les dépenses courantes sont peu ou prou couvertes par les recettes, en revanche, les travaux d'entretien et de restauration qui, représentant en moyenne des sommes comparables aux dépenses de fonctionnement, se soldent par un fort besoin en subventions.

Le secteur du patrimoine est – à l'instar d'autres secteurs culturels – fortement tributaire des pouvoirs publics et son économie est largement marquée par la mécanique des financements croisés.

Le poids économique du secteur patrimonial est loin d'être marginal puisqu'il peut être estimé à quelques 7 milliards de francs en 1994. L'Etat y contribue à hauteur de 27,8 % et l'ensemble des pouvoirs publics à hauteur de 80 % (ce qui en terme de clé de financement rapproche le patrimoine du spectacle vivant).

LE VOLUME D'EMPLOI DU SECTEUR PATRIMONIAL

On peut évaluer à partir de l'enveloppe des dépenses courantes à près de 10 000 équivalents plein temps, les emplois liés à l'exploitation courante du patrimoine. Nombre auquel il convient d'ajouter les 10 000 emplois dans le secteur de la restauration. Ainsi, 20 000 emplois concernent directement le secteur patrimonial protégé. Il est évident qu'au sens large le volume d'emplois est supérieur : pour exemple, rappelons qu'une enquête du département des études et de la prospective du ministère a recensé près de 5 000 artisans et restaurateurs d'objets d'art. Ensuite il peut être fait une estimation d'un volume de 10 000 emplois temporaires, lié à la forte variation des flux touristiques et revêtant souvent un statut de bénévolat (chantiers de fouilles ou de restauration, spectacles de type cinésécénie-reconstitution historique).

C'est dire que le patrimoine concerne en terme d'emploi sans doute au moins 30 000 personnes en France ce qui en fait un secteur à taux d'emplois particulièrement élevé.

LA CULTURE EST UN SECTEUR CREATEUR D'EMPLOIS

L'ensemble des dépenses culturelles, tous secteurs confondus, atteint 160 milliards de francs soit 3,5 % du PIB. 800 000 emplois culturels en 1990 contre 650 000 en 1987. La culture est un secteur créateur d'emplois en extension (300 000 de plus, en moins de 10 ans). C'est un facteur capital d'intégration au moment où l'on constate l'aggravation des disparités sociales – on sait que l'identité française s'est largement forgée autour de la culture.

ÉCONOMIE ET PATRIMOINE DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

La région Poitou-Charentes compte à ce jour 1921 monuments historiques protégés (727 classés et 1274 inscrits dont certains bénéficient d'une double protection inscrit-classé), ce qui la place au 8^e rang au niveau national. (voir annexe 2)
60 % des propriétaires sont publics
40 % des propriétaires sont privés.

Chaque année une quarantaine de nouveaux monuments viennent "enrichir le parc" protégé. Au fil des quatre COREPHAE annuelles, la prise en compte de ce qui est couramment appelé les nouveaux patrimoines (industriel, rural, jardins, balnéaire, naval, XIX^e, XX^e...) est de plus en plus sensible.

"L'enrichissement" de ce parc réside certainement dans cette multiplication de typologie qui à court terme permettra l'arrivée dans l'économie de la restauration de nouveaux acteurs, qu'ils soient architectes, ingénieurs, entreprises, artisans spécialisés.

De façon synthétique, en 1993, 212 opérations ont été réalisées sur les édifices et objets protégés, représentant un investissement de plus de 130 MF répartis comme suit :

Etat, ministère de la Culture	60 MF
Conseil régional	10 MF

Conseils généraux	2,5 MF
Propriétaires publics et privés	3,5 MF

En 1987, cet investissement était de 62 MF, avec une part Etat de 30 MF.

Chaque opération fait ainsi l'objet de financement croisé entre 2, 3 ou même 4 partenaires, étant entendu que nous essayons de sauvegarder l'unicité de la programmation et donc des participations simultanées sur un exercice donné, tout en permettant à chaque partenaire de développer sa propre politique.

Cette programmation annuelle régionale se fait à partir d'un état sanitaire du parc protégé (classé et inscrit) et essaie de répondre à la plupart des demandes émanant des propriétaires pour les travaux de conservation et de prendre en compte quelques "grands malades" au terme de négociations longues et variées.

La grande majorité (plus de 75 %) des opérations sur les MH classés se font en maîtrise d'ouvrage Etat, à la demande des propriétaires qui pour la plupart d'entre eux n'ont ni le savoir-faire, ni la "surface" financière pour assurer cette mission.

Ainsi, en 1993, nous avons notifié 32 contrats d'études, 135 marchés de travaux et plus de 200 lettres de commande.

Les corps d'état sur lesquels portent cette commande publique directe concernent principalement 5 corps d'état

maçonnerie - pierre de taille	: 70 %
charpente	: 8 %
couverture	: 10 %
menuiserie	: 3 %
vitreaux	: 3 %

La procédure de passation des marchés est systématiquement l'appel d'offres, restreint pour 2/3 des opérations et ouvert pour 1/3.

BIBLIOGRAPHIE

- Des chiffres pour le patrimoine par le ministère de la Culture et de la Communication à la Documentation Française (1981)
- Pour une nouvelle politique du patrimoine à la Documentation Française (1982)
- Les monuments historiques en France aux Presses Universitaires de France de la collection encyclopédique Que Sais-je (1985)
- Le patrimoine local, un outil du développement (1987)
- Eglises, chapelles et temples de France : un bien commun familial et menacé à la Documentation Française (1987)
- Repères sur les monuments historiques protégés à la Documentation Française (1987)
- Economie du patrimoine, monuments historiques : l'opinion des responsables municipaux par la SOFRES et le département des études et de la prospective du ministère de la Culture (1989)
- Le patrimoine à la Documentation Française dans la collection Etat et Culture (1992)
- Rapport de la loi de programme 88/92 par la direction du Patrimoine (1992)
- Etude du marché des travaux de restauration des monuments historiques financés sur le titre V par la mission technique et économique (1993)
- Rapport «Economie touristique et patrimoine culturel» de la section de l'aménagement touristique du conseil national du tourisme (1993)
- Carnet d'adresses des acteurs de la conservation du patrimoine par la mission technique et économique (1994)
- Approche macroéconomique du patrimoine par le département des études et de la prospective du ministère de la Culture (1994).

Sur l'ensemble de la programmation annuelle, 90 % de la commande est passée au profit des entreprises régionales et nous faisons intervenir directement ou indirectement par voies de subventions au niveau régional

- . une quinzaine d'architectes
- . 25 entreprises hautement qualifiées en maçonnerie charpente couverture
- . 20 artisans et restaurateurs d'objets d'art
- . 40 artisans ou entreprises non hautement qualifiées mais intervenant régulièrement dans la réhabilitation des bâtiments anciens

Ces dernières interviennent essentiellement soit au titre de l'entretien des monuments suivant des ordres de service qui sont établis par les architectes des bâtiments de France, soit au titre des opérations relevant du patrimoine rural non protégé (PRNP).

Les souhaits qui peuvent être formulés pour les années à venir sont de trois ordres :

- 1°) sauvegarder les savoir-faire tout en introduisant les techniques nouvelles permettant de conserver au maximum l'authenticité des matériaux
- 2°) participer au développement d'une formation soutenue et pourquoi pas contrôlée, des personnes désirant se spécialiser dans la restauration du patrimoine protégé ou non et de sensibiliser au respect du patrimoine et cela aux différents stades de l'enseignement.
- 3°) développer la communication, les explications des opérations de restauration que nous initions ou soutenons.

A titre d'exemple, le chantier de Notre-Dame la Grande de Poitiers que nous allons vous faire visiter ce soir a été l'occasion de tester ces différentes orientations.

Alain RIEU
Conservateur régional des monuments historiques
de Poitou-Charentes

Les entreprises du Groupement national des entreprises de restauration de monuments historiques face aux marchés

Dans le cadre de ce colloque, il a été demandé au Groupement national des entreprises de restauration de monuments historiques d'apporter des éléments de réflexion sur l'évolution passée et future du marché que constituent les travaux de restauration des monuments historiques et du patrimoine ancien.

Nous avons donc effectué une enquête auprès de nos adhérents, dont Jean-Marc Lanfry nous dévoilera tout à l'heure les résultats et les enseignements.

Je souhaiterais tout d'abord vous rappeler brièvement ce qu'est notre Groupement dont j'assume la présidence depuis notre dernière assemblée générale du mois de juin.

Le Groupement national des entreprises de restauration de monuments historiques a été créé il y a 34 ans au sein de la Fédération Nationale du Bâtiment, sous forme d'association loi de 1901.

Il compte actuellement 152 entreprises adhérentes, réparties de la manière suivante :

- 100 entreprises de maçonnerie-pierre de taille
- 9 entreprises de charpente-menuiserie
- 14 entreprises de couverture
- 17 maîtres-verriers
- 12 entreprises de corps d'état divers : sculpteurs, peintres, restaurateurs d'œuvres d'art, paysagistes, etc...

La taille de ces entreprises est très variée, allant de l'artisan jusqu'à la grosse PME ; nous comptons environ 35 sociétés dont l'effectif est inférieur à 10 personnes.

Historiquement le Groupement MH a été créé par les entreprises de maçonnerie - taille de pierre ; c'est pourquoi elles constituent encore la plus grande partie de ses adhérents. En effet sur 110 entreprises françaises titulaires de la qualification 2194 qui a trait à la restauration des MH en pierre de taille et maçonnerie, 86 sont membres du Groupement.

Celui-ci s'est ouvert aux autres corps d'état en 1987 à la suite d'une manifestation prestigieuse organisée à l'Hôtel de Sully à Paris, sous la présidence de M. François Léotard qui était à cette époque ministre de la Culture. Nous poursuivons depuis cette volonté d'ouverture vers l'ensemble des corps d'état œuvrant pour la restauration des MH.

LE GROUPEMENT JOUE PLUSIEURS RÔLES IMPORTANTS

1. Relations avec l'administration

Tout d'abord un rôle d'interface avec notre administration de tutelle : le ministère de la Culture, tant au niveau national que régional. En effet, le 31 mars 1981 le directeur du Patrimoine a créé la cellule économique nationale qui réunit régulièrement à intervalle de deux mois environ : la direction du Patrimoine du ministère et une délégation du Groupement.

Au cours de ces réunions de concertation, on aborde tous les aspects de la coopération entre le ministère et le Groupement.

De la même manière des cellules économiques régionales réunissent deux fois par an les Directions régionales des affaires culturelles et les entreprises de leur région.

On ne compte plus les sujets que ces réunions ont permis d'aborder et les solutions qu'elles ont apportées : il s'agit réellement d'une forme exemplaire de concertation.

2. Actions techniques

Le Groupement a également pour mission de faire l'interface entre les entreprises et les organismes techniques et laboratoires de recherches qui participent au développement de nouveaux procédés. Les entreprises du Groupement font ainsi la promotion de techniques d'avant-garde telles que le nettoyage des sculptures par faisceau laser ou la biominéralisation.

En matière de qualification et de certification, le Groupement a des représentants au sein des commissions de QUALIBAT. Il veille ainsi à ce que le haut niveau technique atteint par les entreprises françaises soit maintenu et développé. C'est ainsi qu'une nouvelle nomenclature a été mise en place ce début d'année faisant ressortir la qualification MH pour les couvreurs, les charpentiers et les maîtres-verriers.

3. Échanges professionnels

Par ailleurs le Groupement organise des échanges entre

professionnels. Les PME du secteur qui sont dispersées sur toute la France se retrouvent chaque année au cours de journées régionales.

Vingt-deux réunions ont déjà eu lieu dans la plupart des régions, la dernière s'est tenue au Mont-Saint-Michel en septembre, et la prochaine aura lieu en Picardie en septembre 1995.

Ces journées fournissent l'occasion de fructueux contacts avec les administrations nationale et régionales et permettent de visiter des chantiers exemplaires.

4. Ouverture européenne

Le Groupement est aussi à l'origine de la création de l'Association européenne des entreprises de restauration du patrimoine architectural.

Cette action avait été préparée par un symposium qui a réuni 450 personnes à Strasbourg en 1991 sous l'égide du Conseil de l'Europe.

Cette nouvelle association regroupe à l'heure actuelle 90 membres de 12 pays différents et est opérationnelle depuis peu, ses statuts ayant été déposés en 1993.

Cette création vient couronner une longue tradition d'échanges internationaux, le Groupement ayant participé à de nombreuses missions à l'étranger à la demande du ministère de la Culture ou de sa propre initiative.

5. Formation professionnelle et promotion des métiers

Enfin le Groupement, à travers la Fédération Nationale du Bâtiment, participe à la gestion d'organismes de formation professionnelle spécialisés, notamment les écoles de Felletin et de la rue Saint-Lambert à Paris.

Pour finir le Groupement participe également à de nombreuses actions de promotion de nos métiers telles que les Olympiades des métiers et est représenté dans des salons comme le Salon International du Patrimoine.

Patrick CLOUZEAU

Président du Groupement national des entreprises de restauration de monuments historiques

Les entreprises du Groupement national des entreprises de restauration de monuments historiques face aux marchés, bilan d'une enquête, évolutions

Pour répondre à la question posée, il nous a semblé intéressant de lancer auprès des entreprises de restauration de monuments historiques de notre groupement un questionnaire préparé avec Madame Nancy Bouché et Monsieur Chatauret, que je tiens à remercier de leur précieuse aide. 23 entreprises (143 de taille de pierre, 3 de charpente, 3 de couverture, 3 maîtres verriers) sur une centaine ont répondu : il faut dire que nos entreprises sont en permanence soumises à des enquêtes de tous ordres, obligatoires pour la plupart. Quoiqu'il en soit, il me semble que ces analyses donnent une juste représentativité répondant à nos attentes.

Une première caractéristique est à prendre en compte : les entreprises de restauration de monuments historiques sont pour leur grande majorité régionales. C'est-à-dire que leur rayon d'action ne dépasse guère une centaine de kilomètres. Nous pensons y voir la survivance de la connaissance des monuments de leur propre région, et la difficulté permanente de déplacer le personnel spécialisé hors de sa région.

Nos entreprises sont généralement à capitaux de type familial, puisque fort anciennes. De nombreuses entreprises sont nées au début du siècle, l'entreprise que je représente datant, elle, de 1774 et fêtant allègrement bientôt ses 222 ans ! Mais depuis une quinzaine d'années environ, de nombreuses sociétés ont dû déposer leur bilan ou être absorbées par de grands groupes nationaux, qui contrôlent actuellement environ 40 % du marché... Alors, nos entreprises, qui résistent à la grave crise actuelle du bâtiment, ont toutes, sauf une, un chiffre d'affaires en francs constants en augmentation depuis 1985, bien que trois d'entre elles aient vu leur chiffre d'affaires "monuments historiques" régresser...

J'en tire donc une première conclusion : les entreprises que nous analysons aujourd'hui sont, en règle générale, dynamiques, puisqu'en progression malgré leur grand âge, malgré la crise du bâtiment, malgré la concurrence toujours présente.

Tentons désormais d'analyser cette performance.

PREMIER FACTEUR : LA DIVERSITÉ DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Qu'il me soit permis de rappeler un dicton célèbre : "ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier". Nos maîtres d'ouvrage sont en effet diversifiés, l'Etat repré-

sentant 40 %, les collectivités locales 35 % et les particuliers 25 %. Il est bien évident que ces pourcentages sont quelque peu élastiques et fluctuants :

- élastiques : la commande publique n'est en effet pas uniforme :

. les dotations annuelles d'une région ne sont pas forcément identiques,

. la date d'ouverture de chantier dépend de la régulation des crédits : par expérience, aucune dévolution n'a lieu, ou pratiquement, entre janvier et mars

- fluctuants : la concurrence, quelque fois sauvage, élimine l'entreprise d'un marché qui était nécessaire à l'équilibre de son carnet de commande.

On constate ainsi qu'obligation est faite aux entreprises de restauration de monuments historiques de trouver d'autres partenaires qui sont d'une part les collectivités locales, mais aussi les particuliers, puisque, je le rappelle, la moitié du chiffre d'affaires de ces entreprises est réalisée par ceux-ci.

Alors, qui sont ces particuliers ?

- des propriétaires de châteaux, de manoirs, de grandes demeures historiques,

- des propriétaires d'immeubles, d'appartements de secteurs sauvegardés en centre-ville

- des associations diverses de sauvegarde.

N'oublions pas qu'ils représentent 25 % du chiffre d'affaires de nos sociétés. En effet, l'entretien et la réhabilitation de logements représente en France un marché considérable de 145 milliards de francs. En dix ans, le pourcentage réalisé est passé de 43 à 55 % des travaux-logement effectués en France. Il est intéressant d'autre part de souligner la part de chaque corps d'état dans une réhabilitation type :

- la maçonnerie et le béton armé représentent 27 %

- le chauffage et l'isolation : 10 %

- la menuiserie : 15 %

- la couverture-plomberie : 18 %

- les aménagements intérieurs : 20 %.

Donc, nos entreprises, aptes à effectuer ces travaux en permanence, démontrent ainsi une adaptation au marché qui nous est nécessaire et vitale, et qui est due à plusieurs facteurs qu'il convient désormais d'analyser.

DEUXIÈME FACTEUR : UNE HAUTE TECHNICITÉ RÉSULTANT DE L'APPRENTISSAGE

Tout d'abord, il convient de souligner que nos entreprises sont hautement spécialisées, c'est-à-dire qu'elles possè-

dent un personnel de grande technicité, et il est intéressant d'en connaître l'âge moyen.

L'enquête nous a révélé que le tailleur de pierres, le couvreur, le charpentier type "monuments historiques" était âgé dans nos entreprises de 37 ans en moyenne, mais élément important, il avait généralement plus d'une dizaine d'années d'ancienneté dans l'entreprise. Ceci est particulièrement caractéristique des entreprises que nous analysons, contrairement aux entreprises types de Bâtiment ou de Travaux publics. Il convient d'ajouter d'autre part qu'une forte proportion (de l'ordre de 40 % de l'effectif) possède un CAP ou un Brevet professionnel, démontrant ainsi la haute qualification des salariés de nos sociétés.

D'autre part, la formation continue, obligatoire en principe dans toutes les sociétés françaises, est très fortement représentée dans nos entreprises, puisque certaines sociétés avouent faire suivre des stages à 10 à 20 % en moyenne de leurs effectifs dans le courant d'une année. Ceci est capital et vital pour une entreprise qui veut survivre et s'adapter aux techniques qui évoluent à une vitesse extrêmement grande.

Notre président a insisté tout à l'heure sur l'aspect de la formation obligatoire, et je voudrais souligner notre grand intérêt pour l'apprentissage : de tout temps en effet, nos sociétés ne peuvent survivre que par la transmission du savoir du maître à l'apprenti. Le bâtiment a été depuis toujours à la pointe de l'apprentissage et nos sociétés de restauration de monuments historiques ont été vraisemblablement un des fers de lance de cette politique. Aujourd'hui, toutes nos sociétés ou presque forment leurs propres apprentis, qui représentent entre 3 et 5 % de leurs effectifs. Ceci n'est effectivement et malheureusement pas vrai dans la plupart de nombreuses sociétés françaises et nous ne pouvons que le déplorer, restant très favorables à ce mode de formation.

D'ailleurs, notre enquête lancée auprès des entreprises révèle que la qualification du personnel est un facteur d'accès au marché quasiment obligatoire et principalement en ce qui concerne la restauration de monuments historiques et du bâti ancien. Elle devient, en effet, importante seulement, pour l'entretien et les travaux neufs. De même, la grande majorité des entreprises a répondu que le personnel intérimaire est très peu utilisé, voire partiquement jamais en restauration de monuments historiques, quelquefois seulement dans la restauration du patrimoine ancien, ceci s'expliquant aisément par la très haute technicité des travaux qui nous sont confiés.

En corollaire, la grande majorité des entreprises avoue ne pas avoir de sociétés sous-traitantes en restauration de monuments historiques, la plupart des travaux sous-traités, et qui apparaît dans le chiffre d'affaires, ayant trait principalement au bâti ancien et au logement neuf. La grande vigilance de notre administration centrale et de nos directions régionales, en ce qui concerne les travaux sous-traités, reste un élément favorable de notre politique de conservation, et nos entreprises se félicitent de ce choix.

Tout ce qui précède ne fait que corroborer ce qui va suivre, ayant trait à l'emploi dans nos entreprises. Je vais vous démontrer que nos entreprises sont les plus performantes en activité créatrice d'emploi, compte tenu des crédits injectés.

En effet, vous l'avez constaté, le chiffre d'affaires de nos sociétés reste faible, alors que la valeur ajoutée est exceptionnelle. En restauration de monuments historiques, le rapport chiffre d'affaires sur salaires, y compris les charges, équivaut annuellement à environ 200 000 à 300 000 francs, et en bâti ancien, il est évalué à 350 000 francs. Ces chiffres sont effectivement variables suivant la nature des travaux. Il est bien évident que la restauration d'un édifice gothique flamboyant aura une valeur ajoutée bien supérieure à celle d'un édifice roman. Un tailleur de pierres en gothique peut tailler la même pierre pendant deux mois, celle-ci n'ayant qu'une valeur originelle de 5 000 francs, alors que la pierre ne mesure qu'un demi-mètre cube...

Un des entrepreneurs interrogés faisant remarquer avec grande justesse que, sur 100 francs de facturation, la charge des salaires représentait 75 à 80 %, les 20 à 25 % restants étant des amortissements de matériel, de consommation d'énergie, de taxes, d'assurances et de frais de gestion divers... Qui dit mieux ? Nous sommes loin en effet des spécialistes en béton armé qui mettent en œuvre dans une journée 30 000 francs de matériaux pour la construction d'un plancher en précontrainte. D'où la démonstration évidente mise d'ailleurs en valeur par l'INSEE dans ses comptes nationaux 1992 cités dans "Productivité et Emploi", dans le B.T.P. d'octobre 1993.

Le nombre d'emplois pour un million de Francs de demande initiale se répartit de la façon suivante :

- restauration des monuments historiques : 5,7 emplois
- construction : 2,9 emplois
- ensemble de l'économie : 2,2 emplois
- industrie des biens d'équipement : 1,9 emplois.

Je n'évoquerai pas l'impact économique et quantitatif indirect, et notamment dans la filière amont, à savoir la fabrication de matériaux, d'outils, les technologies, les services associés tels que les études, expertises historiques ou archéologiques. Je n'évoquerai pas non plus les emplois indirects dans la filière aval, c'est-à-dire tous les emplois induits dans le domaine des loisirs culturels et du tourisme.

En conclusion, il apparaît nettement que le secteur très spécifique dans lequel agissent nos entreprises spécialisées demeure, pour les raisons énumérées ci-dessus, le secteur d'emplois créatifs par excellence ; le drame de notre société française d'aujourd'hui reste le pourcentage élevé de 12,5 % de chômeurs... L'adage trop connu qui dit que "quand le bâtiment va, tout va" reste toujours vrai. Les entreprises du B.T.P. ont licencié cette année environ 60 000 salariés ! Cette dure réalité n'est pas connue du grand public car peu médiatique, puisqu'il s'agit souvent de licenciement pour fin de chantier par petites unités. Je n'ai hélas pas le temps de développer ce thème...

Satisfaire la demande en logement des Français, réhabiliter l'existant, restaurer notre patrimoine : ces priorités qu'il convient de prendre en compte riment avec priorité pour l'emploi. J'espère que ma trop courte démonstration saura vous persuader que nous sommes les premiers et les plus aptes à pouvoir relever le défi de l'emploi en France.

Jean-Marc LANFRY
Président honoraire du Groupement national
des entreprises de restauration
de monuments historiques

DÉBAT

Le débat a porté sur les points suivants :

1. La délégation de maîtrise d'ouvrage :

À propos d'une remarque de M. d'Andoque s'étonnant que l'Etat ait été qualifié de maître d'ouvrage "naturel" des travaux sur les monuments historiques, M. Rieu reconnaît que ce terme est sans doute impropre, mais que les analyses juridiques montrent que l'Etat s'est toujours considéré comme le maître d'ouvrage, notion encore réexprimée dans la loi de 1985, qui prévoit la possibilité de délégation de la maîtrise d'ouvrage aux propriétaires, ce qui leur est accordé dans 99 % des cas où ils la demandent. Cependant, la majorité des propriétaires publics ne la demandent pas, qu'il s'agisse de toute petites communes, sans possibilités techniques, administratives et financières suffisantes, ou de communes plus importantes, comme Poitiers. Ceux qui la demandent sont, en effet, parfois des propriétaires privés - et M. d'Andoque les encourage à cette responsabilisation chaque fois qu'il le peut, dans le sens de ce qu'il pratique lui-même - soit des communes d'une certaine importance qui se sont dotées d'un service technique et possèdent une expérience de la restauration, telles Aix-en-Provence ou Avignon.

2. La qualification des entreprises et son effet :

M. Gérard pose la question de savoir si les travaux sur les monuments historiques doivent obligatoirement être confiés à des entreprises qualifiées MH, et comment cette qualification s'obtient.

M. Jantzen lui répond que la qualification a une simple valeur indicative et, comme des circulaires le rappellent, qu'il n'y a aucune obligation pour les travaux sur les monuments historiques à être exécutés par des entreprises ayant la qualification. Il suffit pour intervenir d'avoir fait la preuve de son savoir-faire, et c'est ce qui correspond à la démarche pour obtenir la qualification. La qualification MH, 21 94 (anciennement 15), est attribuée par des commissions qui jugent sur présentation de dossiers très complets.

3. L'intervention des architectes dans les travaux sur le bâti ancien :

M. Vincent a noté le rééquilibrage dans le domaine du BTP entre la construction neuve et la réhabilitation du bâti ancien, mais aussi le fait, indiqué par M. Turcot, que les architectes ont une part de plus en plus restreinte dans le secteur de la réhabilitation à des fins d'habitation. Il demande des précisions sur les chiffres et les raisons de cette évolution.

Sur les chiffres : M Turcot estime à 50/50 la répartition entre construction neuve et réhabilitation dans la Région Poitou-Charentes, et à 20 % de celle-ci le taux d'intervention des architectes. Cela est regrettable car ces der-

niers ont vocation à être présents pour empêcher que les contraintes économiques soient les seules déterminantes. Mme Bouché complète ces chiffres par ceux de l'ANAH sur l'ensemble des marchés de l'amélioration de l'habitat : 17 % des dossiers seulement font apparaître expressément l'intervention d'un maître d'œuvre. La majorité des opérations ANAH sont de petites opérations et non des opérations d'ensemble. 34 % de l'amélioration de l'habitat concerne des travaux de modernisation c'est-à-dire l'ensemble d'un immeuble, la majorité des travaux étant d'entretien, des petits travaux. Or il est vrai qu'au dessous d'un seuil de 30 à 50 000 F de chiffre d'affaires, les architectes sont peu intéressés.

M. Jantzen rappelle que si dans l'entre-deux-guerres les agences étaient organisées pour une quantité de travaux d'entretien, dont elles vivaient, ce n'est plus le cas, et les architectes ont beaucoup de mal, après les années de prospérité de l'après-guerre, à se réhabituer à un régime moins florissant et créateur, à se rapprocher du marché de l'entretien, auquel leur formation ne semble pas les préparer.

4. Les crédits de l'Union Européenne :

Relevant qu'un million de francs investis permettent 4 emplois et demi, et sachant d'autre part que l'Union Européenne a versé en 1993, au titre de la politique agricole, 630 millions de francs dans le seul département de la Vienne, et 4,5 milliards dans l'ensemble de la France, M. Lhomond se demande s'il ne serait pas utile à l'emploi qu'une petite partie de sommes équivalentes soit utilisée pour le patrimoine.

Une évolution peut être notée - il y a peu, le budget agricole représentait 80 % du budget communautaire - et les aides dites structurales, via le FEDER et les objectifs 1, 2 et 5b, peuvent comporter des interventions en faveur du patrimoine, soutenues par la DG 16, la direction de la politique régionale de la CEE. Mais il est vrai que les Français sont peu au fait des possibilités offertes par Bruxelles, beaucoup moins que les Belges, Luxembourgeois, Hollandais, Allemands, et que l'organisation de l'Europe n'est pas inscrite dans les programmes scolaires de notre pays.

5. La coordination à établir entre les patrimoines bâti et naturel :

Mme Bouleau relève une trop grande séparation entre le traitement de ces deux patrimoines, et le manque d'intérêt des entreprises de travaux publics pour le patrimoine naturel, alors qu'il y a là un gisement d'emplois non négligeable.

Peut-être faudrait-il réfléchir à certains exemples : en Finlande les bâtiments sont du ressort du ministère de l'Environnement.

TABLE RONDE

**La mise en valeur du patrimoine bâti
comme facteur de développement local.
Essai d'évaluation en termes économiques
et d'emploi à partir d'exemples significatifs**

Animateur : Pierre Parlant

Un exemple de gestion planifiée : l'abbaye de Fontfroide, monument historique privé dans un site naturel classé

Je suis le gérant de l'abbaye de Fontfroide, société civile immobilière familiale, puisque l'abbaye de Fontfroide appartient à ma famille depuis 1908. Pour ceux qui ne connaissent pas Fontfroide, je précise que ce monument accueille actuellement 90 000 visiteurs par an, ce qui le classe au second rang dans le département, après la cité de Carcassonne.

Gérant Fontfroide depuis dix ans, j'y ai appliqué les principes d'un directeur d'industrie qui a fait trente ans de carrière dans une entreprise industrielle française. Je me propose donc de vous faire part de cette expérience, de vous parler des problèmes d'emploi, du rôle que peuvent avoir des monuments de cette importance dans le développement du territoire.

Ce qui importe, pour moi, dans mon expérience, c'est que j'ai décidé rapidement de caler pour ce monument un plan quinquenal, travail ambitieux, certes, mais qui correspond à ce qui se fait sur le plan national et pour les contrats de plan Etat-Régions. Mon but était de regarder ce qui était nécessaire, ce qui pouvait être demandé au niveau des différentes institutions, européennes, collectivités territoriales ou Etat. Et puis il est tout à fait nécessaire d'attacher sa charrue à une étoile, d'avoir un plan. Quelques chiffres: au cours du dernier plan quinquenal, Fontfroide a reçu en moyenne 53 000 visiteurs, et ceci sur les dix dernières années. Nous avons appliqué une réorganisation tout à fait complète sur l'ensemble des paramètres qui pourraient dépendre d'un gestionnaire: les horaires de visite, leur durée, leur diversification, les aménagements intérieurs, nous avons recherché d'autres produits que la seule visite. Pendant le déroulement de ce plan nous avons eu un désastre, l'incendie criminel qui, en 1986, a détruit 5 000 ha du massif de Fontfroide, site naturel protégé. Mais, comme il arrive souvent, ce malheur a eu aussi ses effets positifs. C'est-à-dire qu'avec les services extérieurs de l'Etat, les collectivités territoriales, nous avons repensé l'aménagement. Au bout de ces cinq ans nous étions effectivement passés de 53 000 à 90 000 visiteurs, et de deux emplois et demi à six emplois. L'Europe, la Région, l'Etat ont investi avec nous, qui avons nous-mêmes dû investir, et tous ces investissements ont été de l'ordre de 6 millions de Francs.

Quand je parle d'emplois, je ne parle que d'emplois permanents, c'est-à-dire si possible pour toute l'année, et non pas l'équivalent d'un quota d'emplois par rapport à un marché, ce qui me paraît quelque chose de très limité

et qui ne règlera pas notre problème national du chômage. Nous sommes donc passés de deux emplois et demi à cinq personnes, avec cet investissement, ce qui correspond exactement au ratio en vigueur dans l'industrie: il faut en effet 1,5 million de Francs d'investissement pour créer un emploi dans les petites ou moyennes industries, les industries de services. C'est donc exactement le même ratio. Et, je le rappelle, je parle là d'emplois directs, dont on n'a pas encore parlé pendant toute la matinée. On a en effet cité des services de l'Etat, des vérificateurs, du personnel administratif, des ouvriers du bâtiment, dans la maçonnerie, la taille de pierre et ailleurs. Mais ce dont je vous parle, en ce qui me concerne, c'est des personnels d'accueil, des guides et des personnels de gestion. Or j'estime que ce sont des emplois extrêmement qualifiés, qui peuvent effectivement créer un mouvement, à la fois de qualification et d'entraînement. Nous venons de déposer un nouveau plan pour cinq ans et nous verrons si nous le tenons aussi bien.

A partir de cette constatation, je pense qu'un monument historique d'importance (le seuil est à mon sens à environ 20 000 visiteurs par an) pour être ouvert presque toute l'année, ou du moins sept à huit mois, a besoin de deux emplois à plein temps si on tient compte des congés payés et des jours de repos compensatoire. Or une analyse précise de ma comptabilité, de celles de quelques autres monuments historiques privés, fait apparaître quelques ratios très simples. En ne m'attachant qu'aux seuls comptes d'exploitation, parce que les bilans dépendent de la structure de chaque entreprise, et je me refuse à entrer dans les considérations de type "bilans et frais financiers", on arrive à un ratio normal de gestion de 30 % de masse salariale, ce qui est tout à fait dans la norme des entreprises moyennes et petites, à un ratio de 40 % de travaux et de 20 % de frais de fonctionnement.

A partir de ces analyses qui mériteraient d'être approfondies sur un plus grand nombre de monuments, nous arrivons bien à cette démonstration que les investissements peuvent secréter des emplois, à raison d'un emploi par tranche supplémentaire de 1 200 à 1 500 visiteurs, que ces investissements, pour autant qu'ils soient mûrement répartis entre les restaurations essentielles d'entretien, de sauvetage, et les aménagements pour l'accueil du public, secrètent une rentabilité qui à son tour génère des emplois. Encore faut-il que la gestion soit, dirai-je, "industrielle", avec des analyses de produits, de l'offre que nous faisons nous-mêmes, de la concurrence, de

l'image de marque, afin que tout ceci débouche sur des stratégies, en fonction des moyens issus de l'autofinancement et des subventions, et sur un plan d'action commerciale indispensable à une bonne gestion.

Cette démarche n'est pas tout à fait à la mode. D'abord parce qu'un grand nombre de monuments, ceux qui appartiennent à l'Etat pour des raisons historiques (on ne peut pas appliquer ces critères aux cathédrales...), ceux qui appartiennent à certaines collectivités territoriales, ne sont pas facilement gérables de la sorte. En revanche, pour tous les autres monuments, et il y en a beaucoup, je ne crois pas qu'il y ait une approche gestionnaire suffisante.

Je fais une deuxième constatation : certains pôles touristiques telle l'abbaye de Fontfroide, peuvent être le point de départ d'un maillage qui valorise le patrimoine de moindre importance autour d'eux. Et ce serait une bonne réflexion que de faire en sorte que ces grands monuments, lorsqu'ils reçoivent des aides de l'Etat, de la région, a fortiori de l'Union Européenne dans le cadre de sa politique de soutien aux régions connaissant des difficultés économiques, soient tenus de renvoyer le flux de visiteurs sur les monuments de plus faible importance qui se trouvent à proximité immédiate.

En conclusion, si l'on veut que les monuments privés soient en situation de jouer vraiment leur rôle en faveur de l'emploi et du développement économique local, il faut qu'ils ne soient plus défavorisés, comme ils le sont actuellement, par rapport aux monuments publics. Pour cela, un certain nombre de réformes me paraissent nécessaires au plan fiscal. Pour les monuments historiques privés il suffirait que soit légèrement modifié l'article 41 J de l'annexe III du Code Général des impôts :

– en précisant que les travaux d'aménagement et ceux nécessaires à la réutilisation du monument sont déductibles des revenus fonciers.

– en définissant le seuil des activités annexes (- de 50 %) et en donnant une liste. A titre d'exemples : librairie, édition de livres, disques, location (éventuellement meublée) pour colloques, congrès, séminaires ou réceptions...

– en élargissant la définition des travaux déductibles à 100 % lorsqu'ils sont subventionnés par le ministère de la Culture, puisque depuis la rédaction de ce texte de nombreuses modifications institutionnelles sont intervenues: éclatement des responsabilités concernant le patrimoine entre le ministère de la Culture et celui de l'Equipement, intervention du ministère de l'Environnement sur l'entretien des sites et des abords, transfert des compétences vers les collectivités territoriales. Toute attribution de subvention pour des travaux ne devrait-elle pas tenir lieu de preuve de l'intérêt général et les rendre amortissables à 100 %.

S'agissant de Fontfroide dont les bâtiments et les abords sont insérés dans un site naturel classé et englobés dans un périmètre de défense contre l'incendie, le ministère de l'Agriculture et des Forêts intervient fréquemment ainsi du reste que la Communauté européenne et le Conservatoire de la forêt méditerranéenne. Au plan fiscal et administratif, peut-on dégager dans l'un ou l'autre ministère des crédits d'aide, si possible déconcentrés, destinés aux aménagements touristiques : porterie, sanitaire, parking, garderie... ?

Nicolas d'ANDOQUE
Gérant de la société civile immobilière
de l'abbaye de Fontfroide

Emploi et patrimoine bâti du centre ancien d'Arles

Arles dispose d'un important patrimoine bâti, composé à la fois de monuments historiques de renom, d'un habitat ancien et d'espaces publics de qualité, celui-ci étant principalement regroupé dans le périmètre du secteur sauvegardé.

Les emplois relatifs à ce patrimoine, sont ceux en premier lieu induits par son entretien, sa gestion, et sa valorisation. Leur analyse peut alors être approchée à travers l'étude des domaines ci-dessous :

Les travaux de réhabilitation sur le patrimoine bâti et non bâti :

l'habitat
les activités économiques
les monuments historiques
les espaces publics
la visite et la gestion des monuments ouverts au public auxquels il peut être ajouté l'ensemble de l'activité économique liée à la fréquentation touristique du patrimoine (hôtellerie, restauration, souvenirs, ...)
l'ensemble de l'activité économique induite par la présence d'emplois directement liés au patrimoine.

LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR L'HABITAT

Longtemps délaissé, le patrimoine bâti des centres anciens connaît depuis près de 20 ans un fort renouveau. De nombreux dispositifs financiers et réglementaires au profit des propriétaires privés y ont largement contribué (loi Malraux, OPAH...) et subsistent encore aujourd'hui pour inciter toujours plus, à la réhabilitation du patrimoine.

Le marché de la réhabilitation est un enjeu économique important notamment pour les entreprises artisanales. En effet, si la construction neuve favorise davantage les entreprises de plus de dix salariés, la réhabilitation fait plus souvent appel à de petites entreprises. Aujourd'hui sur l'ensemble du territoire celles-ci représentent 93 % de l'effectif des entreprises du bâtiment et réalisent 43 % du chiffre d'affaires total du secteur. Marché toujours assez actif, la réhabilitation a notamment permis à bon nombre de ces entreprises d'être moins affectées par la crise économique.

Localement, l'analyse des dossiers de réhabilitation instruits dans le cadre de l'OPAH, montre que la quasi tota-

lité des travaux réalisés l'ont été par des entreprises artisanales.

Sur les 9 dernières années, (soit la période des 3 OPAH sur le secteur sauvegardé), le volume total de travaux sur le patrimoine bâti et non bâti du secteur sauvegardé représente globalement une masse de 310 millions de francs soit environ 34 millions de francs par an.

Les emplois qui en découlent sont très significatifs, si l'on prend pour règle de calcul : 400 000 F de travaux de réhabilitation pour un emploi annuel. C'est l'équivalent de 86 emplois par an qui sont générés par les travaux de réhabilitation de l'habitat.

En nombre de logements concernés, ce sont près de 2 700 logements qui ont connu des travaux de réhabilitation pendant les 9 dernières années, (soit près de 300/an). Le secteur sauvegardé comportant environ 4 000 logements, c'est en fait 2 logements sur 3 qui ont fait l'objet de travaux intérieurs ou extérieurs au cours de ces 9 années, et 1 emploi dans le secteur de la réhabilitation généré par tranche de 47 logements.

Le montant moyen de travaux par logement est très variable :

– 400 000 F pour les opérations des promoteurs (groupées et AFUL). Les travaux correspondent alors à des programmes de résorption de logements vacants, généralement sur des immeubles de qualité architecturale importante où les logements remis en état sont vendus à des investisseurs.

– 100 000 F pour les opérations "travaux diffus" qui concernent principalement l'amélioration des logements des propriétaires occupants.

– 130 000 F en secteur d'OPAH, montant moyen pour des travaux de remise aux normes et de résorption de logements vacants et de grosses réparations des parties communes (toitures, cages d'escalier, façades).

Outre l'existence d'un important volume d'emplois générés, la réhabilitation est aussi source de recettes fiscales pour la commune. Notons également le fait que toute location d'un logement vacant induit une nouvelle taxe d'habitation.

Les travaux aidés (subventionnés) représentent une part importante du marché de la réhabilitation (40 %). Ce résultat est remarquable compte-tenu à la fois des

contraintes territoriales liées aux OPAH (chaque OPAH a seulement couvert un tiers du territoire du secteur sauvegardé) et des critères sélectifs de financement (types de travaux, plafonds de ressources...).

Par ailleurs, ces travaux aidés ont une forte valeur d'exemple et jouent un rôle d'incitation sur l'ensemble des opérations de réhabilitation, (notamment par la politique d'animation mise en place dans le cadre d'OPAH).

LA VISITE ET LA GESTION DES MONUMENTS OUVERTS AU PUBLIC

A. Employés municipaux - ville d'Arles

Personnel de gardiennage, droits d'entrée/ petit entretien
18 équivalents temps plein

Personnel de direction, de gestion et d'animation
22 équivalents temps plein répartis de la manière suivante :

4 conservateurs

18 agents

B. 14 guides vacataires

C. 7 personnel d'accueil de l'Office de tourisme

C'est donc entre 40 et 50 emplois équivalents temps plein qui sont directement générés par les visites des monuments du centre ville.

Jean Paul FRANKUM
Maire-adjoint d'Arles

La politique de la ville de Montpellier pour la maintenance de son patrimoine

J'ai, pour cela, intégré la mairie de Montpellier en 1972 – il y avait à nouveau un architecte municipal, rompant ainsi avec plus de vingt ans de vacance – en charge de l'urbanisme du centre-ville, des opérations de requalification de l'espace public et des opérations sur le patrimoine à caractère historique.

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

permettant d'évaluer le travail accompli :

– réalisation d'environ 60 000 m² de "voies piétonnes" c'est-à-dire revêtues de dallages, de pavés ou de béton lavé ou désactivé,

– 67 ensembles patrimoniaux ont fait l'objet de travaux de restauration, une campagne de communication ayant été mise en place tout cet été, sur les lieux mêmes, avec grand oriflamme et présentoir de l'opération.

– 16 anciens parcs privés des maisons de plaisance, édifiées à la périphérie de la ville, acquises par la ville pour être ouvertes au public ; le dernier important est celui du site classé du domaine de Méric (10 Ha) qui appartenait à la famille du peintre Frédéric Bazille, patrimoine physique et lieu de mémoire exceptionnel.

– Ces dernières années environ 10 % du budget d'équipement (hors annuités de la dette) soit 40 000 000 F sont consacrés chaque année à la maintenance du patrimoine.

LA REVITALISATION DU CENTRE HISTORIQUE

Deux grands types d'actions où l'Etat et la ville œuvrent conjointement :

– le développement des équipements publics existants dans le secteur sauvegardé : Opéra-Comédie, Musée Fabre, Bibliothèque Municipale, Conservatoire, Préfecture, Palais de Justice etc...

– la création d'équipements nouveaux nécessitant des emprises importantes, en périphérie immédiate de ce secteur sauvegardé : le Corum (Palais des Congrès), l'Espace Pitot (Tribunal Administratif), la Cité Judiciaire, le Couvent des Ursulines (Centre chorégraphique national) etc...

LA PRATIQUE D'INTERVENTION DE LA VILLE DE MONTPELLIER SUR SON PATRIMOINE

C'est le recours au secteur privé, généralement pour la maîtrise d'œuvre et exclusivement pour les travaux (la ville n'a quasiment pas de services techniques de maintenance).

Pour tous travaux sur un bâtiment à caractère patrimonial, qu'il soit protégé ou non, le recours à l'architecte des bâtiments de France ou à l'architecte en chef des monuments historiques est systématique.

Pour la campagne de ravalement, douze architectes, diplômés de Chaillot, sont sous contrat pour établir les diagnostics et contrôler l'opération.

Depuis un an environ, sur tous les panneaux de chantiers de la ville, avec les chiffres fournis par les entreprises retenues, il est fait mention du nombre d'emplois créés ou maintenus pendant la durée de chantier.

C'est un des éléments de la communication municipale pour valoriser l'effort fait pour maintenir un niveau d'investissement important (40 000 000 F environ hors annuités de la dette), des économies drastiques étant faites sur le budget de fonctionnement (pour le budget 1995 la part du personnel en fonctionnement ne sera que de 35 %) afin de ne pas augmenter et baisser même légèrement, les taux municipaux des impôts locaux.

En effet, le bâtiment et les travaux publics, représentent la majeure partie de l'activité du secteur secondaire à Montpellier et font, à ce titre, l'objet d'une attention publique soutenue.

En prenant le ratio d'un emploi à plein temps pour un chiffre d'affaires annuel de 350 000 F, c'est donc 115 emplois minimum qui sont assurés pour les travaux sur le patrimoine.

Plus important, la ville essaye de maintenir une part importante de commande à des métiers de haut savoir-faire tels que verriers, sculpteurs, restaurateurs de fresques, afin qu'ils puissent perdurer.

Patrimonial/Équipement	6%	10%	10 %	9 %
BUDGET GLOBAL DE LA COMMUNE	1990	1991	1992	1993
Budget de fonctionnement	1 170 000 000	1 300 000 000	1 380 000 000	1 450 000 000
Budget d'équipement	500 000 000	460 000 000	370 000 000	430 000 000
Investissement «patrimonial» Travaux neufs + entretien				
1) Sur les monuments historiques + sites	3 363 354	18 097 988	9 184 632	11 861 076
2) Espaces publics des quartiers anciens	18 384 000	6 746 941	14 698 000	12 192 000
3) Aides aux propriétaires de logements anciens + OPAH et R.H.I	1 000 000	2 720 000	145 000	1 669 000
4) Aide au ravalement	1 384 160	2 696 934	1 737 371	2 055 789
5) Autres : restauration, rénovation, réhabilitation et entretien	2 977 000	12 692 000	5 062 000	2 501 000
6) Jardins historiques	3 595 000	4 818 000	6 280 000	7 930 000
TOTAL INVESTISSEMENT «PATRIMONIAL»	30 703 514	47 771 863	37 107 003	38 208 865

réf : 57agcc95

Alain GENSAC
Architecte urbaniste
Chef du service Protection
et mise en valeur du patrimoine
Mairie de Montpellier

Le patrimoine au cœur du développement économique d'un département : le Lot

Le Lot, 150 000 habitants, 336 communes, 550 000 hectares, possède un patrimoine architectural remarquable. L'histoire lui a légué un patrimoine monumental et urbain prestigieux consacré par la présence de 391 sites et monuments historiques classés ou inscrits et deux secteurs sauvegardés.

Mais ce qui fait la particularité et la richesse du patrimoine architectural du département, c'est la grande variété et l'invention dont témoigne l'architecture rurale de ses différents pays.

Les lotois sont très fiers de ce patrimoine et les élus ont compris depuis longtemps la richesse économique et culturelle qu'il représente.

Dans un premier temps cette reconnaissance du patrimoine s'est exercée au travers de politiques de sauvegarde ou d'entretien pour évoluer récemment vers une conception plus dynamique du rôle du patrimoine comme outil de développement local. La réhabilitation du patrimoine est maintenant une priorité dans les financements que les collectivités locales du Lot réservent à l'aménagement.

UN PATRIMOINE BÂTI RICHE ET VARIÉ

Le patrimoine monumental et les sites

391 monuments historiques classés ou inscrits.

Environ 46 000 hectares de sites classés ou inscrits.

59 hectares de secteurs sauvegardés répartis sur deux villes.

C'est en chiffres ce que représente le patrimoine bâti et paysager de ce département.

• **391 monuments historiques classés ou inscrits**, ce qui met de ce point de vue le département du Lot en tête des 8 départements de la région Midi-Pyrénées.

Parmi ces 391 monuments, on trouve 66 églises, 16 châteaux, 43 bâtiments civils, mais aussi 28 dolmens et menhirs et 11 grottes, illustrant en cela la richesse du patrimoine préhistorique de ce département, le reste étant composé d'éléments divers (ponts, moulins, fortifications...).

En matière d'églises et châteaux, c'est essentiellement la période médiévale et la Renaissance qui sont représentés. Il a peu d'architecture classique.

Il faut aussi savoir qu'à ce jour, environ 100 dossiers attendent d'être présentés à la Commission régionale du

patrimoine historique, archéologique et ethnologique (COREPHAE).

• **46 000 ha environ de sites classés ou inscrits** parmi lesquels on trouve :

– un grand site de réputation nationale : Rocamadour
– des villages pittoresques bien préservés : Saint-Cirq Lapopie, Autoire, Loubressac...

– 3 vallées, l'Ouysses et l'Alzou, le Célé (34 900 ha) et la Marcilhande.

A ce jour, des études sont en cours pour protéger la vallée du Lot et la vallée de la Dordogne.

• **59 hectares de secteurs sauvegardés**, Cahors et Figeac, villes dans lesquelles se font chaque année beaucoup de travaux de remise en état de logements (OPAH)⁽¹⁾ et des rénovations d'immeubles.

L'architecture rurale et le petit patrimoine

L'architecture rurale très riche et d'une grande diversité, est l'expression d'une des cultures rurales les plus brillantes et les plus imaginatives.

Elle présente une grande variété de formes et de volumes avec des interprétations locales nombreuses dues tout aussi bien aux matériaux (calcaire, grès, tuiles plates ou canal, lauzes de schiste ou de calcaire...) qu'aux influences des régions voisines.

Cet intérêt est renforcé par une grande richesse d'éléments architectoniques très caractéristiques : pigeonniers, bolets, combinés dans des variantes infinies... Ces éléments sont repris de manière emblématique par les nombreuses petites constructions qui signent les paysages du Lot : cazelles, gariottes, pigeonniers, moulins, lavoirs...

L'état de conservation plutôt satisfaisant de nombreuses constructions, le caractère préservé des paysages lotois ont favorisé la reconnaissance précoce de ce patrimoine. Étudié depuis longtemps par un érudit, le Docteur Alfred Cayla, la Société des études du Lot et la Revue Quercy-Recherche, il a fait l'objet de nombreuses restaurations lors du développement de l'engouement pour les résidences secondaires durant les années 70.

Cette exceptionnelle richesse n'est pas non plus étrangère au fait que le département du Lot a connu dès 1971,

⁽¹⁾ OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

l'une des premières expériences d'assistance architecturale, grâce à l'action d'Etienne Cuquel, architecte des bâtiments de France et de Robert Joly, l'architecte-conseil, et a été l'un des premiers à mettre en place, sous l'impulsion du préfet Denieul un fonds départemental de sauvegarde du petit patrimoine.

DES POLITIQUES DE PROTECTION ET DE CONSERVATION...

Très tôt, les élus départementaux ont pris conscience de la valeur du patrimoine monumental du Lot. C'est pourquoi depuis une vingtaine d'années, le conseil général accompagne financièrement les aides que met en place l'Etat pour permettre aux divers propriétaires, qu'ils soient publics ou privés, d'entretenir ou de mettre en valeur leurs immeubles :

– pour ce qui concerne **les monuments historiques classés**, l'Etat prend à sa charge 50 % du montant des travaux, aidé en cela par le Département qui soutient les collectivités propriétaires d'un monument classé, en participant à 25 % du montant des travaux.

– de façon plus courante et sur des crédits de fonctionnement, l'Etat participe au strict entretien au même taux que précédemment pour les gros travaux. Dans ce cadre, le Département prend à sa charge de la même manière 25 % du montant des travaux, tous propriétaires confondus.

– pour ce qui est des **monuments historiques inscrits**, l'aide de l'Etat est plus faible, environ 20 %, et le Département quant à lui, soutient les collectivités locales au taux de 20 %.

Cette conjonction des aides de l'Etat et du Département se retrouve également sur d'autres éléments du patrimoine :

– en dehors des ensembles monumentaux reconnus au titre de la loi de 1913, le ministère de la Culture a souhaité participer aussi à la sauvegarde d'un patrimoine de qualité qui ne serait pas protégé au titre des monuments historiques ; c'est ce qui est désigné sous l'appellation de **Patrimoine rural non protégé** (P.R.N.P.).

Pour ces travaux, l'Etat participe à 15 % environ du montant et les collectivités propriétaires sont aidées par le Département au niveau de 10 %.

– enfin, beaucoup de ces édifices (édifices culturels) renferment des objets de qualité qui sont classés ou inscrits. Les communes aujourd'hui sensibilisées souhaitent restaurer ces objets.

Le conseil général mène également depuis une vingtaine d'années une action envers le **petit patrimoine**. Le Fonds départemental de sauvegarde et de mise en valeur du petit patrimoine du Lot (Fonds Denieul) permet de subventionner à un taux qui peut atteindre 50 % les propriétaires publics ou privés de pigeonniers, cazelles, moulins... Durant les trois dernières années ce fonds a été abondé par des crédits provenant de l'Union Européenne dans le cadre du Programme de développement des zones rurales (PDZR 5B)

Le conseil régional de Midi-Pyrénées, de la même manière, a souhaité participer à la sauvegarde du patrimoine par

le biais de l'Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Architecture Traditionnelle (A.R.S.A.T.)

Dans ce cadre là, il est le seul à subventionner les travaux au taux d'environ 15 %.

Par ailleurs pour ce qui est de l'intervention dans **les sites et les abords** des monuments historiques, quelques travaux peuvent être aidés chaque année mais ici, il faut bien dire que la participation de l'Etat est peu importante.

De même dans **les secteurs sauvegardés**, si l'aide de l'Etat aux travaux a été très importante, elle l'est beaucoup moins à ce jour, créant il faut bien le dire, parfois quelques difficultés pour l'application des plans de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.).

Enfin, il ne faut pas oublier l'effort qui est fait dans ce département en matière de **dissimulation de réseaux électriques ou téléphoniques**.

Les travaux sont entièrement réalisés par des entreprises locales. Pour l'année 1994, ce sont environ 55 MF de travaux qui ont été réalisés à ce titre.

Les financements sont pour partie assurés par Electricité de France (lignes moyenne tension) mais aussi par les syndicats d'électrification, le fonds spécial de dissimulation de lignes électriques et téléphoniques (Fonds Cuquel) et les communes elles-mêmes.

Les OPAH ont connu dans le Lot un succès tout à fait remarquable : en quinze ans 4 454 logements ont été réhabilités (dont 259 logements communaux financés essentiellement par la PALULOS⁽²⁾) et 24 opérations ont permis de couvrir l'ensemble du territoire départemental. Pour en accélérer le rythme, le Département s'est, un temps, substitué à l'Etat pour financer les études et l'animation. Ce furent les Opérations concertées d'amélioration de l'habitat (OCAH). Le "chiffre d'affaires" moyen par opération ressort à 21,3 MF, le chiffre maximum atteint par une OPAH ayant été de 46,4 MF. Sur quinze ans, l'ensemble des dispositifs d'amélioration de l'habitat (OPAH, OCAH, PIG⁽³⁾, PST⁽⁴⁾, PAH⁽⁵⁾, PALULOS) a généré, en francs courants, 447 MF de travaux dans le département.

Par ailleurs, les "opérations villages" puis surtout l'opération "**Bastides et villages de caractère**" initiée par la Région Midi-Pyrénées et soutenue par le conseil général ont permis la redécouverte du patrimoine que représentent les espaces publics.

Sur les 12 communes concernées, des travaux importants de mise en valeur des places et des rues ont été réalisés. Ces espaces ont été requalifiés, leurs fonctions enrichies et tout un vocabulaire architectural s'est peu à peu mis en place en retrouvant notamment l'usage des matériaux patrimoniaux d'origine tel les galets ou les pavés dont l'usage s'était éteint.

Etalés sur une dizaine d'années mais avec une forte concentration sur la période 1984/1987, les travaux réali-

⁽²⁾ PALULOS : Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et Occupation Sociale

⁽³⁾ PIG : Programme d'Intérêt Général

⁽⁴⁾ PST : Programme Social Thématique

⁽⁵⁾ PAH : Prime d'Amélioration de l'Habitat.

⁽⁶⁾ PAP : Prêt pour l'Accession à la Propriété

sés dans ce cadre ont représenté 11,2 MF. La Région ayant apporté 5,5 MF et le département 1 MF.

Cette expérience a constitué une référence très vite suivie par les principales villes du département, Cahors et Figeac pour leur secteur sauvegardé, mais aussi Gourdon ou Saint-Céré...

Puis un véritable essaimage a eu lieu dans un grand nombre de communes grâce aux **actions d'accompagnement des OPAH**. La région intervenant à hauteur de 1 MF par OPAH et avec un taux de subvention de 30 %, les travaux réalisés dans le cadre de cette procédure se sont élevés en moyenne à 3,3 MF par OPAH, ce qui représente environ 2,2 MF par an.

Au travers de ces travaux de nouvelles compétences et savoir-faire se sont développées tant chez les concepteurs que du côté des entreprises ce qui garantit la pérennité du mouvement de reconquête de ce patrimoine.

... AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Au milieu des années 80, les collectivités du Lot étaient donc largement investies dans des politiques de conservation et de mise en valeur du patrimoine mais c'est le développement du tourisme qui a permis de prendre pleinement conscience de l'enjeu que représente le patrimoine.

La remise en navigabilité du Lot, qui a d'ailleurs nécessité la restauration d'un patrimoine très intéressant composé d'ouvrages très particuliers : écluses, digues, perrés... ainsi que l'opération "Grand Site" sur Rocamadour ont permis à l'ensemble des élus de percevoir l'importance du tourisme dans l'économie départementale.

Dans le même mouvement est apparu l'importance du patrimoine et des paysages comme support de l'activité touristique.

Le patrimoine a alors été reconnu comme une valeur économique et constitue dans ces différentes dimensions un référent pour de nombreuses politiques départementales.

Cette nouvelle attitude se traduit notamment par la volonté du conseil général de **privilégier la reconversion du patrimoine existant** :

– depuis longtemps, dans le cadre du soutien à la création d'**hébergements touristiques** où les aides du département excluent les constructions neuves

– très récemment, par la décision d'ajouter une prime, pouvant atteindre 30 000 F, aux prêts immobiliers sociaux pour la réhabilitation d'une construction ancienne dans le centre d'un village (**PAP⁽⁶⁾ réhabilitation**).

Ces deux dernières politiques s'accompagnent maintenant d'**une volonté de recherche de la qualité** qui se traduit par un suivi systématique de ces dossiers par le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et l'édition d'un document de sensibilisation et de fiches de conseil "comment restaurer".

Concernant plus particulièrement les gîtes ruraux, les chambres d'hôtes et les meublés, l'ambition est d'aller au-delà de la garantie de confort apportée par le classe-

⁽¹⁾ DESS : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées

ment en "épis" ou "clefs". Il s'agit d'atteindre une qualité patrimoniale formant "référence départementale" en s'appuyant sur des actions de conseil et de pédagogie. La mission confiée au CAUE comprend par ailleurs, la mise en place d'**une charte des gîtes de caractère**.

Les collectivités locales sont également désireuses de répartir les retombées du tourisme sur le territoire le plus large possible. D'où le choix de privilégier un tourisme diffus permettant entre autres de diminuer la pression sur les grands sites.

Les projets les plus récents visent à faire découvrir le patrimoine rural dans toute sa richesse en le structurant autour de **démarches d'interprétation** :

– les communes du confluent Lot-Célé, mettent en place des **sentiers à thèmes** reposant sur un travail scientifique approfondi d'explication de ce patrimoine...

– un réseau de **fermes-patrimoine** est en train de se constituer avec l'appui de la direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) et de la chambre d'Agriculture...

Ces projets peuvent s'appuyer sur les travaux conduits par le **Musée Ethnographique de plein-air du Quercy** créé par Quercy-Recherche avec l'appui du conseil général ainsi que sur les recherches des étudiants du **DESS⁽¹⁾ "patrimoine"**, récemment créé à Cahors par l'université de Toulouse-le Mirail et le département du Lot.

Ce développement du tourisme de découverte exige que les collectivités entretiennent ou restaurent un patrimoine architectural et paysager considérable. Pour les y aider, des **associations d'insertion** se sont créés qui trouvent dans ces travaux de restauration du petit patrimoine et d'entretien de l'environnement des chantiers où elles peuvent agir sans rentrer en concurrence avec les artisans du bâtiment.

La valorisation de ce type de patrimoine pose des problèmes spécifiques qui nécessitent que soient mises en place **des procédures expérimentales** :

– recherche de techniques légères et économiques de stabilisation,

– protection juridique et mode d'acquisition ou de conventionnement (un conservatoire du petit patrimoine)

– organisation de la récupération des matériaux patrimoniaux... ou recherche de matériaux de substitution...

Ces quelques idées font, entre autres, l'objet de propositions d'actions dans le cadre d'un projet **LEADER⁽²⁾** axé sur la valorisation des patrimoines et soutenu par les collectivités lotaises.

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DIRECTES

Les tableaux (page 73 et suivantes) montrent l'importance des travaux générés par les financements publics dans le département du Lot. Avec une moyenne de plus de

⁽²⁾ LEADER : Liaisons entre Actions de Développement Rural.

93,5 MF par an sur les cinq dernières années, ceux-ci ont fourni l'équivalent d'environ 265 emplois.

Les corps d'état les plus sollicités diffèrent selon les procédures et les travaux qu'elles engendrent :

– pour les logements locatifs touristiques et les opérations d'amélioration de l'habitat ce sont plutôt les entreprises du second œuvre qui interviennent,

– pour les monuments historiques il s'agit essentiellement d'entreprises de gros œuvre ou d'artisans aux domaines d'intervention très spécifiques. De ce point de vue, le département du Lot a fort heureusement des artisans très largement compétents pour intervenir dans des travaux délicats (consolidation de monument, taille de pierre, sculpture).

Il existe deux entreprises "qualification 15" ainsi qu'une autre entreprise qui demande à ce jour cette même qualification.

Les appels d'offres sont ouverts chaque année à toute entreprise pouvant prouver sa compétence en dehors même d'une qualification officiellement reconnue. C'est ainsi que les travaux de strict entretien sont essentiellement exécutés par des artisans locaux et que les gros travaux sont eux aussi ouverts aux artisans et entreprises de ce département.

Mais il faut rapprocher ce chiffre de 265 emplois, des 1590 entreprises artisanales du bâtiment qui existent dans le département (3 059 salariés, environ 4 000 actifs). Les travaux aidés directement par les collectivités locales au titre du patrimoine, de l'habitat ou du tourisme ne représentent certainement qu'une faible partie des travaux de réhabilitation puisque la chambre des métiers estime que la quasi totalité de ces entreprises travaillent pour la réhabilitation et que, pour un grand nombre d'entre elles, cela représente jusqu'à 70 à 80 % de leur activité, inversant ainsi le chiffre d'il y a vingt ans.

En fait, ces dernières données ne reposent pas sur une analyse statistique réelle mais traduisent un sentiment général. Une récente analyse de la "commande de bâtiment" effectuée par la direction régionale de l'Équipement (DRE) tempère ces chiffres en donnant sur un total de 1 330 MF, 732 MF pour le neuf et 598 MF pour la réhabilitation.

Si le secteur du bâtiment a perdu en quinze ans 1 000 salariés, le développement des travaux de réhabilitation a en partie compensé les effets de la baisse de la construction neuve (1 600 Logements/an en 82 contre 1 000 à 1 100 actuellement).

Ce qui est certain, c'est que dans le département le "réflexe réhabilitation" est maintenant bien présent dans les esprits :

– concernant les constructions publiques, en dehors de programmes très spécifiques où la construction neuve s'impose, les élus songent d'abord à la réaffectation de bâtiments publics (avec ou sans extension) ou à la reconquête des "friches urbaines" malheureusement trop nombreuses dans les villes et villages du département.

– quant aux particuliers, dans un marché immobilier relativement calme, ils perçoivent que, sans espérer de plus-value, une construction ancienne bien réhabilitée, garde une valeur plus certaine qu'une construction neuve. Un banquier estime qu'en volume de crédits les prêts qu'il accorde pour le logement sont dans un rapport 60%/40% en faveur de la réhabilitation par rapport à la construction neuve.

Il faut malheureusement remarquer que dans le Lot comme ailleurs, réhabilitation n'est pas nécessairement synonyme de restauration du patrimoine.

Beaucoup reste à faire en matière de formation et de sensibilisation des artisans et entrepreneurs, mais aussi des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre...

En particulier lorsque les collectivités affichent des politiques reconversion du patrimoine mettant en avant la qualité, un débat sur "l'authenticité" devient absolument nécessaire y compris avec les architectes...

Joël LAPORTE

Directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Lot

Robert MANGADO

Architecte des bâtiments de France
Chef du service départemental de l'architecture

Tableau 1

Règles d'intervention	25%	1989	1990	1991	1992	1993	Total	Moyenne
	20/25%	1 333 482 F	466 095 F	1 938 973 F	1 832 507 F	1 264 585 F	6 835 642 F	1 367 128 F
		333 370 F	116 523 F	484 743 F	458 126 F	316 146 F	1 708 908 F	341 782 F
		266 696 F	93 219 F	387 794 F	366 501 F	252 917 F	1 367 127 F	273 425 F
Règles d'intervention	20%	1989	1990	1991	1992	1993	Total	Moyenne
		891 042 F	4 888 035 F	3 200 628 F	1 634 231 F	3 110 736 F	13 724 672 F	2 744 934 F
		143 593 F	920 090 F	624 362 F	298 141 F	574 542 F	2 560 728 F	512 146 F
Règles d'intervention	25%	1989	1990	1991	1992	1993	Total	Moyenne
		7 867 805 F	13 791 072 F	3 555 830 F	6 857 136 F	8 577 960 F	40 649 803 F	8 129 961 F
		1 623 984 F	2 092 082 F	1 675 458 F	711 684 F	1 080 748 F	7 183 956 F	1 436 791 F
		4 619 837 F	9 674 409 F	1 304 915 F	5 493 625 F	6 416 463 F	27 509 249 F	5 501 850 F
Règles d'intervention	50%	1989	1990	1991	1992	1993	Total	Moyenne
		119 557 F	296 218 F	223 826 F	36 630 F	512 464 F	1 188 695 F	237 739 F
		29 890 F	74 055 F	55 957 F	9 158 F	128 117 F	297 176 F	59 435 F
		59 779 F	148 109 F	111 913 F	18 315 F	256 232 F	594 348 F	118 870 F
Règles d'intervention	10%	1989	1990	1991	1992	1993	Total	Moyenne
		3 124 949 F	357 907 F	1 427 165 F	2 141 415 F	1 120 344 F	2 796 079 F	932 026 F
		333 497 F	71 623 F	224 364 F	191 003 F	235 876 F	1 056 363 F	211 273 F
Règles d'intervention	15%	1989	1990	1991	1992	1993	Total	Moyenne
		2 112 250 F	1 796 953 F	1 344 631 F	2 366 077 F	2 150 351 F	9 770 262 F	1 954 052 F
		31 733 F	26 954 F	20 169 F	35 521 F	42 205 F	156 582 F	31 316 F
		317 339 F	269 543 F	201 696 F	355 210 F	422 052 F	1 565 840 F	313 168 F

Tableau 2

Règles d'intervention	1989	1990	1991	1992	1993	Total	Moyenne
OBJETS MOBILIERS							
Montant de travaux HT	23 716 F	138 256 F	167 314 F	83 280 F	295 475 F	708 041 F	141 608 F
DEPARTEMENT	20 716 F	77 986 F	65 385 F	18 419 F	69 590 F	252 096 F	50 419 F
REGION			11 042 F	13 910 F	50 340 F	75 292 F	15 058 F
ETAT		30 135 F	29 239 F	19 325 F	73 871 F	152 570 F	30 514 F
FONDS DENIEUL							
Montant de travaux HT	1 045 973 F	586 776 F	1 528 134 F	1 690 666 F	1 559 699 F	6 411 248 F	1 282 250 F
DEPARTEMENT	300 000 F	300 000 F	300 000 F	300 000 F	300 000 F	1 500 000 F	300 000 F
CEE			300 000 F	200 000 F	250 000 F	750 000 F	150 000 F
AMELIORATION DE L'HABITAT							
Montant de travaux HT	84 201 518 F	48 916 526 F	41 694 772 F	51 478 078 F	44 013 491 F	270 304 384 F	54 060 877 F
Nombre de logements	724	430	407	462	387	2410	482
GITES							
Montant de travaux HT	7 400 000 F	8 000 000 F	8 400 000 F	9 800 000 F	9 800 000 F	43 400 000 F	8 680 000 F
Nombre structures	37	40	42	49	49	217	
20/24000 F: gites	862 024 F	801 948 F	920 089 F	1 105 755 F	1 054 341 F	4 744 157 F	948 831 F
REGION				184 000 F	274 900 F	458 900 F	91 780 F
CEE			331 000 F	577 000 F	784 694 F	1 692 694 F	338 539 F
CHAMBRES D'HOTES							
Montant de travaux HT		1 550 000 F	1 200 000 F	1 700 000 F	2 700 000 F	7 150 000 F	1 787 500 F
Nombre structures		31	24	34	54	143	
6-600 F chambre		93 000 F	72 000 F	209 288 F	334 800 F	709 088 F	141 818 F
DEPARTEMENT					89 000 F	89 000 F	17 800 F
REGION							

Tableau 3

	1989	1990	1991	1992	1993	Total	Moyenne
MONUMENTS HISTORIQUES							
ABORDS MH et SECT. SAUV.	10 211 886 F	19 441 420 F	8 919 257 F	10 360 504 F	13 465 745 F	62 398 812 F	12 479 762 F
ARSAT			654 400 F	1 021 335 F	1 120 344 F	2 796 079 F	932 026 F
PRNP	3 124 949 F	357 907 F	1 427 165 F	2 141 415 F	1 120 344 F	8 171 780 F	2 723 927 F
OBJETS MOBILIERS	2 112 250 F	1 796 953 F	1 344 631 F	2 366 077 F	2 150 351 F	9 770 262 F	1 954 052 F
FONDS DENIEUL	23 716 F	138 256 F	167 314 F	83 280 F	295 475 F	708 041 F	141 608 F
AMELIORATION DE L'HABITAT	1 045 973 F	586 776 F	1 528 134 F	1 690 666 F	1 559 699 F	6 411 248 F	1 282 250 F
GITES	84 201 518 F	48 916 526 F	41 694 772 F	51 478 078 F	44 013 491 F	270 304 384 F	54 060 877 F
CHAMBRES D'HOTES	7 400 000 F	8 000 000 F	8 400 000 F	9 800 000 F	9 800 000 F	43 400 000 F	8 680 000 F
PAP REHABILITATION		1 550 000 F	1 200 000 F	1 700 000 F	2 700 000 F	7 150 000 F	1 787 500 F
ESPACES PUBLICS							2 000 000 F
	108 120 292 F	80 787 838 F	65 335 673 F	80 641 355 F	76 225 449 F	411 110 606 F	93 542 002 F

* Les lignes concernant les Monuments Historiques regroupent le strict entretien et les gros travaux.

* Les chiffres en italique correspondent à des estimations

* Les interventions des collectivités dans le financement de l'habitat et des espaces publics ne sont pas comptabilisées dans le tableau ci-contre

Département	16 551 963 F	3 310 393 F
Région	1 604 263 F	320 853 F
Etat	34 064 149 F	6 854 735 F
CEE	2 442 694 F	488 539 F
TOTAL.	54 663 069 F	10 974 519 F

Le cas du Parc naturel régional de Brière

L'une des originalités des Parcs naturels régionaux est de chercher à sauvegarder la spécificité d'un territoire tout en permettant son évolution et son développement. En acceptant de s'associer pour créer en 1970 le Parc naturel régional de Brière, les élus locaux voulaient préserver un marais ancré au cœur des nombreux habitants qui vivaient autour. Une faune et une flore d'une remarquable richesse, des paysages encore dégagés, une exceptionnelle concentration de chaumières anciennes étaient et sont toujours autant d'éléments inséparables. La banalisation, l'affaiblissement, voire la disparition de l'un d'eux ferait perdre une grande part de l'intérêt de la Brière et la raison d'être du Parc lui-même.

Dès sa création, le Parc s'est donc attaché à protéger le bâti ancien, souvent contre les habitants eux-mêmes, au départ. Au début des années 1970, l'habitat traditionnel s'avère particulièrement inadapté. Le secteur a toujours été pauvre, était resté isolé, oublié à l'écart des grands axes de circulation qui s'étaient mis en place et de l'évolution rapide d'un littoral très convoité.

Cependant, les Briérons connaissaient eux aussi le décollage économique de l'après-guerre, le plein emploi, de meilleurs salaires, la Sécurité sociale. C'est alors l'inversion des soldes migratoires d'une société qui amorce une mutation rapide. A l'habitat ancien qui avait peu évolué depuis deux siècles, restent attachés tous les symboles locaux d'une vie difficile, parfois misérable. C'est une forte et logique demande pour plus de confort qui s'exprime : plus de place, plus de lumière, l'accès aux moyens d'hygiène ; le passage est rapide et brutal. L'annihilation d'une chaumière atteste de l'évolution sociale de son propriétaire comme pour l'Africain qui abandonne sa case traditionnelle pour une baraque en tôle. L'évolution des moyens techniques aidant, une chaumière est promptement rasée en une matinée pour faire place à une banale maison en parpaings. Car cet abandon des chaumières, porteuses de toute une histoire, s'accompagne d'une médiocrité des réponses proposées ou réalisées. Mais faut-il s'en étonner alors que si peu de concepteurs du bâtiment étaient réellement préparés à cette évolution générale de l'après-guerre ?

Un préinventaire effectué en 1989 dénombre autour du marais environ 1 200 chaumières (habitations ou assimilées). Avec les bâtiments annexes, l'estimation est de 2 000 toitures. Par sa concentration sur un nombre limité de communes, c'est peut-être le plus important gisement

de chaumières en France. Mais le tiers des 1 200 habitations est menacé de disparition, faute d'entretien ou de réparations.

Le Parc de Brière avait adopté dès ses débuts une démarche de protection en mettant un service gratuit d'assistance architecturale rapproché, surtout consacré à la construction courante que se partagent des entreprises artisanales locales et des pavillonneurs. Ces derniers se caractérisent par leurs productions médiocres axées sur une rentabilité nourrie par le succès de la vente sur catalogue. L'habitat traditionnel sous chaume est peu à peu abandonné, déclassé graduellement dans ses utilisations. Les chaumières commencent alors à intéresser des "étrangers", séduits par la rusticité de ces maisons trapues, tapies sous la fourrure de leur toit. Le littoral atlantique devient de plus en plus surchargé, l'arrière pays n'en est qu'à un quart d'heure en voiture. Le Parc de Brière procède à l'acquisition en 1974 d'un hameau d'une quinzaine de maisons plus ou moins en ruines et entreprend sa restauration non pas à l'identique mais en réhabilitant les chaumières rurales du départ, des micro-fermes, en différents équipements de présentation et d'animation (musée, maison du chaume, maison des artisans, classes de nature, gîte d'étape, auberge).

Cette réalisation, devenue l'une des vitrines majeures de la Brière, a eu au moins deux conséquences :

- un flux de visiteurs sans cesse grandissant. Actuellement, plus de 120 000 visiteurs parcourent le village essentiellement en saison estivale. Cela entraîne la création de nombreux emplois saisonniers pour seconder les agents permanents dans les équipements. L'auberge fonctionne toute l'année et occupe à elle seule jusqu'à 15 salariés en haute saison. Ce sont évidemment des emplois plutôt liés au tourisme, mais issus d'une reprise d'un patrimoine.

- un effet d'entraînement incontestable. L'habitat local a la particularité de se regrouper en multiples hameaux dispersés comme les îlots d'un petit archipel, à quelques centaines de mètres les uns des autres. En restaurant un village, le Parc de Brière voulait sauver un témoin. Or les ruines furent reprises tout autour de cette réalisation-phare, d'abord par des gens venant de l'extérieur et maintenant elles sont convoitées par tout le monde, y compris les Briérons. Ce sont des chantiers nouveaux et dispersés (traités essentiellement par des artisans locaux). Il s'agit

bien là d'emplois liés au patrimoine bâti. Celui-ci a retrouvé ses raisons d'exister, a gagné des perspectives d'avenir assurées. Il maintiendra les emplois nécessaires à son entretien et son évolution.

Parmi tous les artisans participant à ces activités, les chaumiers occupent une place à part. La singularité du chaume ne tient pas uniquement au matériau : les couvertures végétales ont été et sont encore présentes pratiquement un peu partout sur notre planète.

Au chaume, reste attaché un ensemble de souvenirs et de références aux temps passés dans nos mémoires occidentales.

Et le chaumier, qui patiemment monte et fixe une à une les bottes de roseau sur le squelette de la charpente, est tout un symbole.

C'est un artisan dont le métier n'est pas reconnu comme tel par la législation française. Son inscription au Registre des métiers est faite au titre de la couverture en ardoise qui bénéficie dans l'ouest de la France d'une solide tradition. La non reconnaissance du métier s'accompagne d'une absence de Document technique unifié (D.T.U.) référence pour l'utilisation et la mise en œuvre du roseau. Cependant, c'est pourtant un artisanat au sens noble du terme, où la main-d'œuvre représente au moins 75 % du coût. Le chaumier délègue peu, car tout tient dans son savoir-faire, son tour de main.

La durée de formation est estimée à 18 mois à 2 ans pour apprendre et maîtriser tous les cas de figure. A ce propos, il faut faire très attention aux stages parfois proposés, simples périodes d'"imprégnation" qui relèvent plus d'une activité documentaire que d'une réelle formation. Sur la Brière, neuf petites entreprises assurent en permanence une vingtaine d'emplois.

En amont de ces chaumiers, il y a les coupeurs de roseaux, plus nombreux mais encore plus individualistes en Brière.

Le marais est envahi par les roselières dont certaines peuvent fournir un matériel de bonne qualité pour la couverture.

La sauvegarde d'une zone humide qui joue un rôle indispensable dans les circuits de migrations de l'avifaune tient au maintien des surfaces en eau libre. Les coupeurs peuvent participer à cette action. Leur production n'est pas suffisante et les apports de matériau proviennent surtout de Camargue.

On peut comparer la situation des chaumières Briéronnes à celle d'une espèce animale. Il existe un seuil limite du nombre d'individus, en dessous duquel les capacités de reproduction ne suffisent plus pour assurer une survie. Si le nombre des chaumières diminue de trop, celui des chaumiers ira également en diminuant et les coupeurs se désintéresseront d'une activité saisonnière d'appoint. Les propriétaires auront alors de plus en plus de difficultés pour entretenir ou réaliser des couvertures en chaume, feront appel à d'autres chaumiers venant de loin, et donc beaucoup plus chers. Un tel scénario conduirait à une disparition rapide des chaumières. Aussi, le Parc de Brière cherche, par son assistance architecturale de proximité, à mettre en évidence la personnalité de tout ce qui fait la Brière, dont son patrimoine bâti traditionnel, à la faire découvrir, à la dégager des clichés déformants. Il s'attache à promouvoir des réponses adaptées à l'évolution des besoins. Le mimétisme architectural a beaucoup de succès mais n'est généralement souhaité que pour l'extérieur. En fait, un travail "monument historique" n'est pas justifié et ce mimétisme approximatif aboutit trop souvent à une redigestion pesante du traditionnel.

Le Parc a créé l'association du Fonds de sauvegarde du chaume et de la chaumière Briéronne qui a dans ses objectifs statutaires la promotion du roseau local et de son utilisation en couverture, la défense et l'organisation des métiers du chaume, la promotion et le maintien des chaumières. La filière du roseau que l'on s'efforce de mettre en place de façon cohérente a donc des retombées économiques et sociales, certes modestes, mais importantes sur l'avenir du patrimoine bâti et culturel de Brière.

Alain FOY
Architecte du Parc naturel régional de Brière

La politique de valorisation du patrimoine bâti développée par l'Office de l'Environnement de la Corse

RAPPEL DES OBJECTIFS

Le bâti traditionnel constitue un support riche d'interventions possibles dont les objectifs débordent largement la réhabilitation du patrimoine architectural pour s'inscrire d'emblée dans des retombées économiques et sociales non négligeables. En effet le secteur du bâtiment tient dans l'économie locale une place prédominante. Il est cependant confronté à une récession grave et à un marché de la construction totalement saturé, alors même qu'un marché important de la réhabilitation et de la restauration existe sans être encore véritablement exploité.

Le Plan de développement de la Corse a clairement indiqué la nécessité d'une action vigoureuse sur le patrimoine bâti pour revitaliser la Corse de l'intérieur.

La collectivité territoriale de Corse et l'Etat ont inscrit au contrat de Plan la mise en valeur du patrimoine bâti de l'intérieur comme objectif prioritaire, visant à affirmer l'identité culturelle de la Corse, tout en favorisant l'attractivité touristique, en améliorant le cadre de vie des habitants et en soutenant l'activité du B.T.P.

Les objectifs sont clairement :

- d'affirmer une culture du paysage bâti en Corse,
- de mobiliser les acteurs de l'évolution du paysage bâti, notamment les collectivités locales, les professionnels du bâtiment,
- de définir les moyens de maintenir au quotidien les caractéristiques de l'environnement bâti, et son adaptation aux réalités actuelles.

LA MÉTHODOLOGIE

Compte tenu du travail à réaliser et des moyens financiers limités disponibles, l'Office de l'environnement de la Corse a ciblé son action sur la conduite d'opérations visibles et reproductibles destinées à établir des **références techniques et financières** et à établir une **méthodologie** de traitement des demandes d'interventions techniques et financières émanant de collectivités locales.

LA CONDUITE D'OPÉRATIONS VISIBLES ET REPRODUCTIBLES

L'Office de l'environnement de la Corse a lancé une opération globale d'étude, d'animation et de formation dans le cadre de la réhabilitation de cinq bâtiments commu-

nautés sélectionnés dans cinq micro-régions de l'île pour leurs fortes caractéristiques architecturales. Cap Corse : commune de Nonza, Eglise Sainte-Julie - Castagniccia : commune de Nocario, Eglise Saint-Michel - Balagne : commune de Ville di Paraso, Eglise San Simone - Gravona : commune de Bocognano, bâtiment communal - Valinco : commune de Propriano, groupe scolaire.

La phase d'étude comprend, dans un premier temps, pour chaque site, le repérage du bâtiment à réhabiliter, le diagnostic de ses façades, l'établissement du descriptif, de l'estimatif, des prescriptions de travaux, la proposition de décor.

En phase de restauration proprement dite, elle consiste en un suivi des travaux et surveillance de chantier.

Après travaux, à l'établissement pour chaque bâtiment restauré d'un document signalétique mentionnant les références du bâtiment, les techniques et matériaux utilisés, les travaux réalisés, leur coût et financement, les références de prix.

La phase d'animation et de formation s'adresse aux professionnels du bâtiment, elle prévoit, pour chaque site, la mise en place de quatre modules de formation qui s'intégreront dans et pendant les travaux de réhabilitation.

Les quatre modules sont courts pour s'adapter aux contraintes professionnelles des artisans, leur succession est progressive et suit l'état d'avancement du chantier de réhabilitation : "diagnostic de façades", "techniques des enduits et badigeons de chaux", "décor de la façade", "organisation et suivi de chantier".

L'étude préalable au lancement des travaux et des formations a été présentée au comité de pilotage "patrimoine bâti", créé à l'initiative de l'Office de l'environnement de la Corse en 1994, qui l'a validée, le 23 mai 1995. Depuis les formations et les appels d'offres pour les travaux ont été lancées, l'année 1996 verra la conclusion de cette opération phare de l'Office de l'environnement de la Corse sur le patrimoine bâti.

LES RÉFÉRENCES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

L'établissement de références techniques, esthétiques et financières en termes de diagnostic préalable, de suivi de chantier, de mise en place de formations, relevait de com-

pétences différentes, de coordination, de planification, pédagogiques et techniques.

L'Office de l'environnement de la Corse a choisi, après appel public à candidatures, une équipe pluridisciplinaire regroupée autour de la SARL Habitat Développement, chargée de la direction de l'opération. Cette équipe est composée de la chambre des métiers de la Haute-Corse, du cabinet d'études Habitat Patrimoine Insertion, de Philippe Grossi architecte DPLG, de l'école d'Avignon, de l'école italienne ENAIP et Stefano Trombini architecte italien.

La qualité des opérateurs techniques et pédagogiques, leur autorité en matière de restauration du patrimoine, apporteront à l'opération une dimension référentielle en termes de définition de coûts et de techniques propres à la restauration des façades anciennes. Les cinq sites serviront de véritables laboratoires à l'élaboration d'une méthode adaptée à la fois aux particularités du patrimoine bâti corse et à l'environnement économique du milieu rural. Enfin, la confrontation de deux traditions de restauration du patrimoine, la tradition italienne et la tradition française, confère à l'opération un rayonnement culturel qui dépasse le plan régional.

L'AFFIRMATION D'UNE MÉTHODE

En lançant cette opération, l'Office de l'environnement de la Corse affirme sa volonté d'aider les collectivités locales qui le sollicitent, à engager une véritable politique globale de restauration et de réhabilitation du patrimoine bâti dans ses vocations culturelles économiques et sociales, en leur proposant une méthode et des outils d'intervention.

Elle nécessite une cohérence technique et financière qui a conduit l'Office de l'environnement de la Corse à proposer des taux d'intervention suffisamment élevés pour ces opérations de référence pour obtenir l'adhésion de tous les partenaires, et des résultats significatifs, au regard notamment des faibles ressources financières des collectivités locales corses.

Dans le cadre de l'harmonisation des aides de l'Office de l'environnement de la Corse et la collectivité territoriale de Corse sur le patrimoine bâti non protégé, l'Office de l'environnement de la Corse a présenté cette méthode, ses critères d'intervention, ses taux d'intervention financière et la procédure d'instruction des dossiers.

LA PROCÉDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Elle repose sur la conduite des missions d'expertise par le CAUE de Haute-Corse sur les restaurations de façades, les ponts génois, les fontaines, et par le PNRC (Parc naturel régional de Corse) sur le petit patrimoine rural non protégé sur son territoire.

PRINCIPALES OPÉRATIONS EN COURS

Opération de rénovation de façades

Notre patrimoine architectural local se caractérise par ses

façades et leur mise en œuvre particulière. Rénover les façades d'un bâtiment ancien, ce n'est pas remettre en état une simple réalité de surface et d'apparence, c'est s'attaquer à la base même du problème de conservation et de restauration de l'ensemble.

Les façades ne sont pas un simple élément ornemental, elles participent du bâti entier parce qu'elles assurent une fonction vitale de protection qui, lorsqu'elle n'est plus remplie ou contrariée, met en péril le bâtiment dans sa totalité.

Si l'on excepte les églises romanes, les constructions génoises et l'habitat pastoral de pierres sèches, une grande partie du patrimoine architectural de l'île, encore en bon état de conservation, n'a pas été construit, sauf rares exceptions, avant le XVIII^e, même s'il peut relever de techniques beaucoup plus anciennes.

Or, ce bâti présente une caractéristique essentielle : sa conservation tient à la conservation de ses façades. Ossatures de pierres, recouvertes à l'origine d'un enduit de protection à la chaux, elles se trouvent menacées lorsque leurs façades sont dégradées par les affres du temps, ou pire encore, lorsque ces façades ont eu à subir des traitements contre nature.

Dans ce cadre, l'Office de l'environnement de la Corse poursuit selon la méthode définie précédemment des opérations sur les façades.

Restauration de ponts

De la même façon et conformément à la convention pensée avec le CAUE, des opérations de restauration des ponts et des fontaines seront engagées.

A ce niveau, il convient de rappeler que l'Office de l'environnement de la Corse a financé la restauration de ponts génois qui participent au patrimoine architectural de l'île, à Vescovato, Albertacce et Feliceto.

Ces ponts qualifiés de génois de façon abusive désignent des édifices édifiés avant le XVIII^e siècle.

Ils sont généralement formés d'une seule arche à voûte semi-circulaire surmontée d'une chaussée étroite dallée ou simplement recouverte de pavés grossiers. La hauteur est calculée en prévision de crues toujours subites et violentes.

Malgré l'abandon de ces ouvrages, ces ponts ont résisté car l'agencement en arche permet un écoulement continu du débordement des eaux, ce qui explique leur longévité.

Les travaux à engager portent généralement sur la refectation du dallage et des garde-corps, ces derniers devront être restaurés de façon à permettre l'écoulement des eaux en cas de crues.

Charles Antoine PASQUALINI
Chef du Service valorisation du patrimoine
Office de l'environnement de la Corse

Le patrimoine, source de vie Un exemple

Mon intervention a pour but de témoigner d'une action intimement liée au patrimoine et ressortissant d'une volonté de personnes locales et très diverses. Dans notre Saumurois, Loudunais et Chinonnais, le patrimoine immobilier – très riche – est essentiellement en tuffeau, roche calcaire sédimentaire, tendre et blanche.

I. SITES ET PATRIMOINE BÂTI DE SURFACE

Sous l'impulsion des monuments historiques, l'extraction du tuffeau, abandonnée pendant trente ans a repris vers 1965. Les restaurations du patrimoine ont exalté la beauté de notre région, et des hommes passionnés ont décidé de faire partager leur passion. Fédérant une cinquantaine de communes, le CATP (association Carrefour Anjou Touraine Poitou) a instauré un système de rencontre des hommes par l'accueil "en milieu rural" – et par les ruraux – de visiteurs pour qui des propriétés s'ouvrent exceptionnellement et pour qui les activités humaines environnantes s'intègrent à la découverte. (Journées d'animation rurale : créées depuis fin 1973 ; elles perdurent avec 50 journées par an et 3 à 4 000 visiteurs par an).

II. LE MONDE SOUTERRAIN

Par son exploitation souterraine le tuffeau a créé des mil-

liers de kilomètres de "galeries" et de "trous" à divers usages dont notamment celui de l'habitat. Ce patrimoine troglodytique abandonné, exceptionnel par sa densité, a fourni une foule d'informations sur le passé de la région et fait l'objet d'interrogations et de réflexions enrichissantes. La vie le réintègre petit à petit depuis notamment le dossier "Troglodyte en Saumurois" de 1977.

En conclusion, par l'association de plus en plus grande de la "vie" aux sites de surface comme au monde souterrain, les hommes ont créé très naturellement des activités pérennes liées au patrimoine.

Activités techniques telles que l'extraction de la pierre, la taille et la mise en œuvre.

Activités de production telles que les fruits tapés ou les champignons.

Activités de service telles que la restauration ou le tourisme.

Sur ces huit dernières années une dizaine d'entreprises sont nées, représentant une trentaine d'emplois pour un chiffre d'affaires d'environ 12 millions de francs, sans parler des effets indirects.

Gilles GUERIF
Dirigeant de société

La Citadelle de Brouage, grand site national

Classée Grand Site national en 1989, la citadelle de Brouage fait l'objet d'une vaste politique de valorisation.

Ce classement à l'initiative du ministère de l'Environnement concerne des sites qui par la qualité de leur patrimoine naturel, architectural et urbain présentent un potentiel de développement marqué par la fragilité des lieux et la nécessité d'établir un programme complet qui cerne et maîtrise les évolutions liées à leur mise en valeur.

Brouage, place forte du XVII^e siècle, perdue au cœur du marais littoral de Charente-Maritime est un parfait exemple de cette fragilité.

Le milieu naturel d'abord, marais qui ne vit et n'existe que par l'incessant travail des hommes, assujettis aux liaisons constantes entre eaux douces et eaux salées ; le bâti historique ensuite, remparts classés qui ceinturent la ville, poudrières, halle aux vivres, hangar aux affûts, traces de la vie militaire active de Brouage, le bâti urbain enfin, fortement dégradé suite à l'abandon du site au XVIII^e siècle, qui abrite aujourd'hui 160 habitants au lieu des 4 000 âmes estimées au XVII^e.

Afin de dynamiser ce site fort en patrimoine, le conseil général de la Charente-Maritime s'est associé à la commune d'Hiers-Brouage pour créer dès 1989 un syndicat mixte pour la restauration et l'animation du site de Brouage dont le rôle principal est de gérer les actions établies autour de la politique "Grand Site". Ces actions sont essentiellement de deux natures : restaurer le bâti, aménager le centre urbain et animer le site afin de permettre le maintien et le développement d'activités économiques traditionnelles et de n'envisager l'apport touristique que comme un atout de diversification supplémentaire et non pas comme volet principal de l'économie de la cité.

ACTIONS LIÉES AU BÂTI ET AUX ESPACES PUBLICS

Ce chapitre recouvre des actions liées aux travaux de restauration et d'aménagement du site intra-muros à savoir :

- Restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques :
 - Repart : édifice classé (maîtrise d'ouvrage de l'Etat)
 - Halle aux Vivres
 - Poudrière de la Brèche

Corps de Garde

Tonnellerie

Hangar aux affûts

(édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, maîtrise d'ouvrage syndicat mixte).

- Patrimoine architectural et urbain

Traduite en termes de travaux par le pavage et la restructuration des espaces publics, accompagnés d'une mise en lumière originale, ce programme recouvre aussi la définition d'un cahier des charges architecturales pour le bâti non protégé ayant abouti au vote d'un règlement de zone de protection du patrimoine architectural et urbain et à l'octroi d'aides incitatives aux particuliers (25 % du surcoût TTC des travaux concernés)

ACTIONS ÉCONOMIQUES

Touchant les différents aspects de l'économie locale, ces actions sont de trois ordres.

- Commerce et artisanat : dans l'objectif de développer des activités intégrées dans le site et utilisant le label Brouage. Une première étape a été réalisée dans la rédaction d'un cahier des charges architecturales spécifiques au commerce et dans l'octroi d'aide à l'installation de boutiques dans le bâti historiquement lié à cet usage. A terme, l'approbation d'une charte de qualité devrait compléter cette action.

- Conchyliculture : située dans le périmètre de protection des 500 m autour de l'édifice classé, le port ostréicole, principale activité du site a bénéficié d'établissement d'une charte liée à la fois à l'impact visuel des "cabanes" dans le site et à la nécessité de modernisation des exploitations liées aux nouvelles normes établies par l'Union Européenne. Un système d'aide financière a été là aussi instauré, permettant aux exploitants d'absorber l'incidence financière liée aux nouvelles contraintes architecturales. De plus, une halte nautique verra le jour en 1996 permettant ainsi d'intégrer le port ostréicole à la dynamique touristique.

- Agriculture et élevage : une O.G.A.F. environnement actuellement opérationnelle sur le site a permis le maintien des hectares en élevage extensif. De plus, la recherche de nouveaux produits "labélisés" laisse espérer des débouchés nouveaux pour la production de viande bovine.

ACTIONS D'ANIMATION ET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Etablies dans l'esprit de diversifier les activités économiques tout en permettant au patrimoine du site de s'exprimer et de s'explicitier, justifiant ainsi s'il en était besoin, la charge financière de sa valorisation, des animations culturelles et touristiques se développent sur l'ensemble du site, bâti et naturel.

- Développement touristique : afin de rendre attractif la découverte de ce patrimoine militaire, une signalétique adaptée a été mise en place permettant une visite libre de l'ensemble du site puisque hors les murs, cet élément se poursuit sur les 144 kms de réseaux de pistes cyclables et de chemins piétons déjà réalisés.

- Animation culturelle : rendre attractif le lieu tout en insistant sur sa fragilité. Une politique de développement culturel se développe autour de la Halle aux vivres et de la création d'un Centre européen d'architecture militaire destiné à être le point fort du patrimoine militaire et maritime, unique à la Charente-Maritime. Brouage communiquera ce patrimoine spécifique grâce à une dynamique centrée sur des expositions mais ouverte à divers publics grâce au développement de spectacles, de fêtes et d'activités spécifiques.

- Halle aux vivres

Classification	Désignation des lots	Montant TTC	Entreprises	Catégorie
Menuiseries	- extérieures	570 045,00	SARL ATELIER BLU	2
	- intérieures	550 615,32	ZA de la Vallée - Avenue du Fief Rose 17140 LAGORD	D
Maçonneries	pierre de taille	2 338 908,22	Entreprise ALM ALLAIN	3
		700 157,59	«Chatenet» - CRAVANS 17260 GEMOZAC	F
Couverture	zinguerie	340 344,00	Etablissement VIDEAU et Fils B.P. 222 17304 ROCHEFORT SUR MER	4 F
	Charpente	637 177,00	ESCABELLE L.G. Atelier St Jean - ZA les Beauvoirs - B.P. 4 17137 MARSILLY	3 D
Détermilage		29 828,00	SE SAPA St Georges du Bois 17700 SURGERES	
Peinture		245 681,00	Monsieur Claude MANDON ZA La Croix Michaud 17630 LA FLOTTE	1 B
Carrelage		336 107,00	Monsieur Claude GAULT 17800 PERIGNAC	2
Electricité		853 255,00	SCS ALLEZ et Cie ZI des Sœurs - Avenue Dulin - B.P. 1 17301 ROCHEFORT CEDEX 1	4
Plomberie	Chauffage	936 707,00	Entreprise Hervé THERMIQUE 10 Ter, Rue du Maréchal Galliéni 17302 ROCHEFORT CEDEX	6
TOTAL		7 538 825,13	Hors honoraires architecte et bureau de contrôle	

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Ce panorama dressé, il est nécessaire d'analyser les retombées économiques de l'opération menée par le syndicat mixte pour la restauration et l'animation du site de Brouage.

D'abord, il convient de rappeler que même si l'objet de ce colloque est d'analyser en termes d'emploi induit, le poids de la valorisation du patrimoine, les retombées économiques recouvrent aussi les fréquentations des commerces, les ventes et l'étalement des périodes d'ouverture, éléments constatés sur Brouage mais pour lesquels nous ne disposons pas de données statistiques fiables.

De même, la gestion de la structure d'animation a nécessité durant la période d'avril à octobre l'embauche de six personnes dont deux à titre permanent. Le financement des postes a été assuré sur les propres ressources du syndicat mixte liées à l'ouverture du site au public et aux animations.

Cette parenthèse étant faite, et concernant maintenant les travaux de bâtiment, voirie ou aménagement, je vous propose de présenter bâtiment par bâtiment les différents travaux par corps de métier avec en regard leur coût.

- Poudrière de la Brèche

Classification	Désignation des lots	Montant TTC	Entreprises	Catégorie
Electricité		25 510,00	Entreprise DROUILLAC ZI l'Ormeau de Pied - 24 Rue des Fougères 17100 SAINTES	3
Menuiseries		155 883,00	Entreprise CARDINAL 70 Rue Georges Clémenceau 17800 PONS	2 C
Maçonneries		1 189 877,00	Entreprise SERLE Frères L'Aubépin - Route de Surgères 17220 LA JARRIE	2 C
TOTAL		1 371 270,00	Hors honoraires architecte	

- Travaux de voirie - réseaux - pavage de rues

Entreprise : Groupement NOVELLO-COLAS-PORTE Bordeaux.

Année	Montant marché	Equipe d'intervention par tranche
1993	1.522.308 F	17 personnes
1993	1.056.511 F ≥	
1994	1.580.492 F	
1994	199.140 F	
1995	1.283.350 F	Hors honoraires architecte
1996	1.992.937 F	
TOTAL	7.634.738 F	

- Mise en lumière

Fourniture et pose des réseaux éclairage public et éclairage des monuments.

Entreprise : SNEE - NIORT

Année	Montant marché	Equipe d'intervention par tranche
1991	268.784 F	12 personnes par tranche de travaux
1992	1.379.064 F	
1993	559.126 F	
1994	413.599 F	
1995	520.671 F	
1995	850.000 F	
TOTAL	3.991.244 F	Hors honoraires architectes

AMORCE DE BILAN

L'ensemble de ces travaux réalisés sur la basse saison (octobre à mars), provoque une revitalisation du bourg de Brouage à une période où les visites en semaine sont très peu importantes.

Le financement de ces différents travaux provient des partenaires dont nous publions la liste ci-dessous ainsi que la répartition par action engagée.

Les actions définies par la politique Grand Site connaissent depuis 5 ans une réalisation suffisamment avancée pour dégager une amorce de bilan.

Les travaux permettent une dynamisation de l'économie locale tant pendant leur période de réalisation (présence des entreprises) que dans l'incitation à la visite qu'ils créent chez les visiteurs de basse saison qui deviennent des "habitués".

Les actions de valorisation et d'animation sensibilisent considérablement les habitants (nombre de demandes d'aide à la restauration en hausse constante, attribution de "cartes privilèges" pour les habitants, 220 distribuées en

1995 pour 495 résidents) et provoque une augmentation de la fréquentation des expositions (27 000 visiteurs à la Halle aux Vivres pour l'exposition de préfiguration du Centre européen d'architecture militaire).

Pour conclure de manière très schématique, il semble que le postulat de la politique Grand Site, maintenir et développer les activités traditionnelles en y ajoutant une activité touristique de complément, devienne pour la Place forte une réalité.

Le développement du projet culturel du Centre européen d'architecture militaire organisé autour des aspects de la recherche et de l'expérimentation puis de la communication au public devra ancrer cette constatation, dans le souci de respecter l'équilibre fragile d'un lieu entre terre et mer, eau douce et salée, hier et demain.

Bernard ROCHET
Nathalie FIQUET
Syndicat mixte pour la restauration
et l'animation du site de Brouage

La formation à la réhabilitation du bâti ancien dans le Perche

Composante d'une stratégie de développement économique et social en milieu rural

Le Contrat régional d'initiative locale du Perche (1990 - 1994) illustre bien dans quelle logique et par quel cheminement la formation à la réhabilitation du bâti ancien et la sauvegarde du patrimoine traditionnel peuvent trouver leur place dans un enchaînement dynamique de politiques de développement local basées sur la coopération intercommunale. Il permet également de comprendre comment de premières expériences peuvent assez rapidement se diffuser et s'approfondir dans le cadre d'un partenariat entre les élus, les organisations professionnelles, les associations, les organisations non gouvernementales et l'administration.

1 - PARTIR D'UNE LOGIQUE TERRITORIALE DE "PAYS"

Un "pays" homogène

Ancienne province formée au Moyen Age, le Perche constitue une entité particulièrement homogène, notamment sur le plan de la géographie, avec des paysages verdoyants et d'importants massifs forestiers. Elle dispose aussi d'un riche patrimoine bâti et d'une forte identité culturelle. Cette contrée est aujourd'hui, administrativement incluse dans quatre départements (l'Orne, l'Eure-et-Loir, et accessoirement sur le Loir-et-Cher et la Sarthe) et trois régions (le Centre, la Basse Normandie et, très partiellement, les Pays de Loire).

Comme dans d'autres provinces, la construction traditionnelle du Perche était, pour des raisons pratiques, basée sur l'utilisation de matériaux disponibles sur place. Ainsi, l'argile qui donnait les briques et les tuiles se trouvait sur les plateaux, les pierres étaient extraites de la craie de Rouen dans les vallées. Le grison et le silex étaient disponibles en certains endroits limités. L'utilisation des pans de bois avait été fortement réduite, à partir du XVII^e siècle, par le déboisement des forêts. En couverture, la tuile prédominait mais avec, parfois, la concurrence de l'ardoise.

L'architecture traditionnelle du Perche est d'une grande richesse esthétique qui n'exclut pas la diversité et qui la rend bien difficile à appréhender d'une manière sommaire. Un patrimoine rural bâti spécifique se manifeste surtout dans les fermes isolées, les hameaux, les villages, les bourgs, etc. Il est, aujourd'hui, fréquemment menacé par

les dégradations, les transformations et les adjonctions architecturales malheureuses.

Des problèmes économique-sociaux

En Eure-et-Loir, le Perche s'étend sur sept cantons et quelques communes limitrophes. Il connaît des difficultés structurelles aiguës par rapport au reste du département. La densité de population y est faible (26 habitants au km² dans les communes rurales). La démographie est en baisse (de 1,6 % entre 1975 et 1982 et de 1 % entre 1982 et 1992). La population est vieillissante.

Plus de 62 % du parc de logements date d'avant 1949 dans les communes rurales (la moyenne nationale générale est de 52 %). Cette proportion atteint jusqu'à 80 ou 90 % dans les communes les moins peuplées. Les logements inconfortables sont surtout nombreux dans les cantons du sud, plus éloignés de Chartres et de Paris.

L'agriculture reste importante, malgré la baisse de la population agricole (16 % à 11 % de 1982 à 1990). Le nombre d'exploitations est en baisse (10 % de moins de 1979 à 1988), leur taille est moyenne (moyenne de 38 ha) avec une orientation marquée en culture-élevage. L'activité industrielle et commerciale est fragile et une forte proportion de foyers n'est pas imposable (plus de 55 % dans certains cantons).

L'ensemble des critères et indicateurs analysés permet de caractériser le Perche comme une zone rurale fragile particulièrement défavorisée par rapport au reste du département d'Eure-et-Loir. Elle possède cependant des atouts qu'une politique locale de revitalisation s'emploie depuis plusieurs années à valoriser.

Des atouts pour le développement

Outre sa très forte identité, le Perche bénéficie, en effet, d'atouts importants, notamment pour le développement des activités liées au tourisme et aux loisirs :

La proximité de la région parisienne (150 km), d'où :

- La possibilité d'attirer des entreprises désirant évoluer dans un cadre de vie plus accueillant, en restant proches de la capitale.
- Un nombre important de résidences secondaires, induisant des retombées économiques significatives.

- Des possibilités de courts séjours permettant un "allongement" de la saison touristique.

Un potentiel favorable aux loisirs :

- De nombreuses activités sont possibles, notamment pour la clientèle citée précédemment : promenade, randonnée, chasse, pêche, découverte de la nature...
- Le Perche est, en effet, la première entité naturelle qui, à l'ouest de Paris, présente des paysages aussi "préservés", et abritant une faune et une flore aussi riches (forêts du Perche, rivières de 1ère catégorie, bocage, chemins de randonnée...).

Un patrimoine bâti d'une qualité architecturale remarquable :

- Le patrimoine monumental (manoirs perchérons, châteaux et églises) constitue l'un des principaux supports de l'activité touristique.
- Le patrimoine rural traditionnel est particulièrement bien préservé, d'où l'intérêt également manifesté par les résidents secondaires et les vacanciers.

L'habitude de travailler ensemble

Considérant que seule une action volontariste et de longue haleine peut, avec l'aide des pouvoirs publics, contribuer à enrayer le phénomène de dévitalisation, les élus locaux ont défini et mis en œuvre, depuis plus de quinze ans, différents programmes de développement local sur le Perche d'Eure-et-Loir, avec en particulier :

- de 1978 à 1981 : les contrats régionaux d'aménagement rural (C.R.A.R.)
- de 1981 à 1988 : le contrat de Pays d'accueil.

Ces procédures ont l'avantage d'habituer progressivement les communes à collaborer ensemble et à forger un outil de travail parfaitement opérationnel avec la cellule de gestion du Pays d'Accueil. En effet, dès 1982, l'Association de communes pour l'aménagement du Perche d'Eure-et-Loir (A.C.A.R.P.) était constituée, donnant une assise à la structure d'animation locale.

2 - ÉLABORER UNE STRATÉGIE GLOBALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Préparation du C.R.I.L.

Institués en 1988 par le Conseil régional du Centre, les contrats régionaux d'initiative locale (C.R.I.L.) constituent une procédure originale intéressant des projets de développement local, concernant un territoire géographique cohérent ("pays") et répondant à l'initiative locale. Avec ses 86 communes et ses 54 000 habitants, le Perche d'Eure-et-Loir s'est donc tout naturellement porté, dès l'été 1988, candidat pour l'établissement d'un C.R.I.L. Des commissions associant élus, représentants professionnels et divers services furent mises en place à l'automne 1988 sous l'impulsion de M. Jacques Dussutour, Président du Pays d'Accueil. Ces commissions portaient sur :

- l'agriculture
- le commerce, l'artisanat et la petite industrie

- le tourisme
- l'environnement, l'urbanisme et l'habitat.

Ainsi, dès le départ, était affichée l'importance de la qualité du cadre de vie pour attirer ou retenir la population, pour développer le tourisme et accroître l'emploi dans le secteur du bâtiment.

Participant activement aux travaux de la 4^e commission (avec des élus, le S.D.A., la D.D.A.F., la D.D.E., le P.A.C.T., E.D.F., TELECOM, etc.), le C.A.U.E. (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)⁽¹⁾ a notamment lancé l'idée de questionnaire sur les "points noirs" paysagers et les projets d'aménagement auprès des communes. Le dépouillement de l'enquête et des visites de terrain ont été l'occasion de sérier les problèmes rencontrés et d'élaborer des méthodes d'intervention par catégorie de question à résoudre.

Au cours de l'été 1989, le C.A.U.E. d'Eure-et-Loir établissait au titre de sa contribution un document de travail comprenant un rapport et un dossier de documentation. Le rapport proposait une stratégie d'action impliquant une identification des problèmes, des interventions directes (travaux) ou indirectes (sensibilisation, information ou formation) et enfin des procédures d'incitation (fonds et subventions).

Quatre domaines d'interventions directes étaient proposés :

- *l'habitat et le bâti* : donner une priorité à la réhabilitation du bâti ancien dans le cadre du lancement d'un P.L.H. (Plan Local de l'Habitat) et avec l'aide d'une panoplie de financements incitatifs (O.P.A.H. intercommunale, P.I.G., P.A.H. régionale ou fonds d'intervention sur l'habitat).
- *les espaces urbains* : avec mise en place d'un fonds d'embellissement venant compléter par une bonification sur le territoire du C.R.I.L. des financements régionaux existants dans l'actuelle procédure régionale des "cœurs de village".
- *les plantations* : avec la facilitation d'acquisitions foncières, la reconduction d'un fonds de replantation de haies champêtres, le traitement de paysages routiers, la prise en compte de paysages plantés patrimoniaux ou ornementaux (allées, parcs, etc.).
- *les "points noirs"* : avec une réduction de l'impact des atteintes aux paysages que sont beaucoup de châteaux d'eau, silos, hangars agricoles, locaux industriels, réseaux aériens, postes de transformation, abribus, décharges et dépôts.

Les interventions indirectes proposées comportaient trois aspects :

- *la sensibilisation* : avec surtout l'établissement d'une banque de données sur l'architecture et la constitution et la diffusion de fiches d'information et de conseil.

⁽¹⁾ Les C.A.U.E. sont des organismes à structure associative, animés par des architectes, des urbanistes et des paysagistes. Leur conseil d'administration comprend des élus locaux, des fonctionnaires, des représentants des secteurs économiques intervenant sur le cadre de vie et des associations. Leur financement est assuré par une taxe locale et des subventions de leur département.

- *la formation* : avec de courtes sessions à l'intention des artisans du bâtiment et des architectes.

- *l'expérimentation* : avec des "opérations démonstratives" destinées à améliorer l'insertion, l'architecture, la coloration ou le camouflage de structures susceptibles de générer des "points noirs".

Un programme d'ensemble cohérent, approfondi et mis en forme par un bureau d'étude extérieur, fut soumis à la Région. Il reprenait les propositions des quatre commissions. Suite à une réinterprétation dans le rapport du bureau d'étude et des discussions avec la Région, beaucoup de propositions du C.A.U.E. étaient retenues.

Au début de l'année 1990, le tout premier C.R.I.L. du Conseil régional était accordé à l'A.C.A.R.P. L'investissement total privé et public prévu était de plus de 65 millions de francs, dont 26 subventionnés par la Région. Le tourisme se taillait la part du lion avec plus de 40 millions de francs, dont 16 millions de la Région. Par rapport aux autres C.R.I.L. de la région Centre, les actions relatives au cadre de vie atteignaient une part significative de l'aide régionale (19 %) avec près de 5 millions de Francs, malgré l'absence ici d'un volet d'aide à la réhabilitation de l'habitat ancien. Le fonds d'intervention communal (embellissements) ne pourra être rajouté qu'à mi-parcours.

Peu après, en 1991, une autre procédure, également mise en place à l'initiative de l'A.C.A.R.P., venait compléter le C.R.I.L. Il s'agissait d'une Opération de restructuration du commerce et de l'artisanat (O.R.A.C.) en milieu rural, permettant d'apporter des aides à la réfection des devantures commerciales. Dans ce cadre, près de 690 000 F de subventions ont été versés par l'Etat et le Département pour 2,9 millions de Francs de travaux effectivement réalisés.

Réalisation du C.R.I.L.

A la fin de l'été 1994, alors que le C.R.I.L. était en voie d'achèvement, la plupart des crédits étaient engagés, et en particulier ceux concernant le cadre de vie l'étaient dans une proportion de 99 %.

Pendant tout le déroulement opérationnel du C.R.I.L., le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E.) a mené une collaboration étroite avec les élus et les animateurs de l'A.C.A.R.P., ainsi qu'avec tous les autres organismes concernés. Ses interventions ne sont pas strictement limitées à la rubrique cadre de vie. D'autres, non programmées dans le C.R.I.L., n'ont pu qu'en renforcer les effets.

Les interventions "directes" du C.A.U.E. ont concerné :

- 1 - *Les commerces* : Intervention sur près de 70 devantures commerciales, dans le cadre de l'O.R.A.C., en liaison avec les chambres de métiers et de commerce : visite, conseils, instruction de dossiers. Dans 35 cas, des réalisations ont suivi.
- 2 - *L'activité des entreprises* : Montage d'une opération d'aide à la création architecturale pour le parc d'activités intercommunal des Boisselières à Lamblore.
- 3 - *Le tourisme rural* : Conseils en amont concernant la faisabilité et la qualité de projets de gîtes ruraux, de chambres d'hôtes, de gîtes

de groupe et de chambres d'accueil (93 interventions de 1990 à 1993 inclus).

4 - Le logement :

Participation aux commissions de suivi du P.L.H. et conseils aux communes (8 pour des logements communaux de 1990 à 1993) et aux particuliers (110 de 1990 à 1993).

5 - Le cadre de vie :

Aménagement d'espaces publics (une quarantaine de conseils de 1990 à 1993), dont plusieurs bénéficiant de l'aide du fonds d'intervention communal. Conseils pour la reconstitution de plantations ornementales (mail de Luigny, parc du château de La Ferté). Opération démonstrative de reconversion d'un château d'eau abandonné en mur d'escalade à Frétigny, avec organisation d'un concours de concepteurs pour sa coloration.

Les interventions "indirectes" du C.A.U.E. ont concerné :

1 - Une publication sur le patrimoine :

Un recueil de fiches architecturales doit aider à mieux faire connaître le patrimoine traditionnel de fermes et de maisons, ses variations typologiques et des conseils pour l'adapter aux besoins contemporains (prévu pour fin 1994).

2 - Des expositions pédagogiques :

Le lancement de l'O.R.A.C. s'est accompagné de la présentation itinérante d'une exposition sur la qualité architecturale et urbaine des devantures commerciales dans les centres anciens.

Le lancement d'une opération de ravalement de façades à Nogent-Le-Rotrou a été accompagné de la participation à la réalisation d'une exposition à laquelle ont été invités les artisans du bâtiment.

3 - Une formation à la réhabilitation du bâti ancien :

Cette action, entreprise pour mieux assurer la qualité du bâti, s'est adressée aux professionnels du bâtiment, artisans et architectes. Elle est détaillée plus loin.

Incidence du patrimoine

Les promoteurs du C.R.I.L. du Perche étaient profondément motivés par la sauvegarde du patrimoine, mais ils n'auraient certainement pas pu mobiliser autant d'adhésions, d'énergie et de moyens, s'ils n'avaient pas su en faire ressortir l'intérêt économique et social.

Le patrimoine bâti et naturel représente tout d'abord une sorte de "gisement" susceptible à la fois de générer l'activité touristique et d'en assurer l'accueil.

Les résidences secondaires contribuent à maintenir et développer l'activité commerciale. Elles représentent près de 20 % du parc du logement en moyenne (plus de 60 % dans certaines communes) et limitent l'abandon du patrimoine.

Le maintien de la population existante et l'accueil de nouvelles activités ne peuvent s'envisager sans des résidences principales de qualité et un cadre de vie agréable.

Enfin, la réhabilitation du bâti ancien favorise naturellement l'activité du secteur artisanal du bâtiment, élément essentiel du tissu économique local.

A grande échelle, le bâti traditionnel ne pourra être sauvé que s'il s'adapte à la vie contemporaine. Si la dévitalisation du milieu rural constitue une grave menace, les réutilisations en gîtes ruraux, en habitat social locatif, en résidences principales ou secondaires ou en équipements collectifs représentatif, en revanche, des opportunités à saisir.

3 - ORGANISER UNE FORMATION A LA RÉHABILITATION DU BÂTI ANCIEN

Une convergence d'énergies

Les connaissances traditionnelles se sont bien estompées avec le temps: comment réparer des murs de torchis ou de bauge? Comment refaire un enduit traditionnel? Comment percer une fenêtre ou ajouter une lucarne sans dépareiller une façade? Comment réduire les infiltrations d'eau ou les remontées d'humidité? Il importe de permettre aux différents intervenants (artisans et maîtres d'œuvre) d'améliorer leur savoir-faire, de mieux se préparer à l'évolution du marché de la réhabilitation et de pouvoir proposer des solutions économiques à leurs clients.

Un programme de journées de formation a pu s'inscrire dans le cadre du Contrat régional d'initiative locale (C.R.I.L.) du Perche d'Eure-et-Loir. La chambre des métiers, maître d'ouvrage administratif, et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E.), maître d'œuvre pédagogique de l'opération, ont élaboré cette formation en collaboration avec l'Administration (S.D.A.), les organismes professionnels (F.A.B. et U.P.B.T.P.) et les autres structures concernées (A.C.A.R.P., P.A.C.T. et depuis peu, les Maisons Paysannes de France).

L'animation des séances a été confiée à des architectes diplômés du Centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens et d'autres spécialistes de la réhabilitation et en particulier, de l'architecte des bâtiments de France. Certains artisans ont également apporté une contribution très active à la préparation de certains stages.

Un programme concret

L'objectif de l'action de formation, destinée aux artisans du bâtiment, était de leur offrir pendant une courte durée, compatible avec leur charge de travail, et dans un environnement convivial :

- 1 - Une appréciation générale des caractéristiques et des règles du patrimoine architectural traditionnel.
- 2 - Une formation assez concrète sur la mise en œuvre des techniques et des matériaux afin de :
 - remédier aux principales "pathologies" des constructions anciennes, comme l'humidité.

• savoir utiliser ou réutiliser les matériaux traditionnels : pierre, brique, bauge, torchis, etc.

Les séances comprenaient en fonction des sujets traités des exposés, des projections, des visites commentées, des discussions et autant que faire se peut des travaux pratiques. C'est ainsi que des essais effectués en groupe ont fait ressortir l'intérêt des enduits brossés par rapport aux enduits grattés. Des dossiers techniques étaient également remis aux participants. L'important est que ceux-ci repartent avec un nouveau bagage de connaissances concrètes et immédiatement utilisables.

Ces journées, d'une durée nécessairement limitée, n'avaient cependant pas la prétention de corriger ou de remplacer une base de connaissances techniques qui reste à acquérir dans le cadre d'une formation initiale. Les thèmes abordés étaient choisis dans le cadre d'une concertation entre les organisateurs et en consultation avec les intéressés.

Grâce à une organisation tournante dans les différents cantons, les diverses parties du Perche d'Eure-et-Loir ont été, tour à tour, associées à cette formation qui, de décembre 1991 à juin 1994, a permis l'organisation de 15 journées (voir liste et carte de localisation des stages en annexe), soit une journée tous les deux mois de moyenne. Des certificats de participation ont été solennellement remis aux artisans en juin 1994.

Evaluation du premier cycle de formation

Au total, plus de 180 stagiaires dont 146 artisans (représentant 66 entreprises) ont bénéficié de cette formation. Les artisans du bâtiment concernés travaillent essentiellement dans la maçonnerie, mais aussi dans la menuiserie, la charpente, la couverture, etc. L'intérêt des sessions proposées a également permis d'accueillir des architectes, des associations, des représentants de l'Administration (Equipement) et même certains élus. Une quinzaine de personnes était attendue en moyenne, avec des frais de participation modiques. Certaines d'entre elles venaient même des départements voisins de l'Orne, du Loir-et-Cher ou de la Sarthe.

Le courrier d'invitation étant adressé à plus de quatre cents destinataires, le taux de réponse pour chaque journée n'était cependant que de l'ordre de 5 % à 10 %. De plus, la fréquence de participation au premier cycle de stages s'est étendue de 1 à 7, avec une moyenne de 2,18.

Il s'est avéré qu'une sorte de noyau dur s'était constitué parmi les participants. Contrairement à toute attente, ceux-ci n'étaient pas les plus angoissés pour gagner rapidement de nouvelles commandes. La plupart disposaient, même en pleine crise, de 6 mois à un an de travail d'avance.

Cette formation a ainsi révélé une sorte d'élite de la profession, souvent artisans de père en fils. Des personnes essentiellement préoccupées par le travail bien fait, motivées par l'amélioration de la qualité et de la gamme de leurs prestations, et prenant après tout un certain plaisir à se retrouver, de temps en temps, pour une journée ensemble.

L'indice de satisfaction des artisans ayant participé aux stages, tel qu'il ressort d'une enquête de la chambre des métiers, est comparativement élevé (note de 3,12 à 3,87 par stage sur un maximum de 4). Des enquêtes plus poussées devraient permettre de mieux évaluer l'impact économique ultérieur des journées suivies.

La présence d'architectes libéraux aux stages, surtout au début, a contribué à valoriser ceux-ci aux yeux des artisans. L'intérêt des architectes est, malheureusement, devenu ensuite plus épisodique. Des architectes-conseillers de C.A.U.E. voisins étaient, en revanche, toujours présents.

Le budget administratif de chaque journée est de l'ordre de 15 000 Frs, dont environ 50 % sont financés par le C.R.I.L. et 6 000 F par le Fonds d'assurance formation (F.A.F.). Le droit d'inscription est fixé à 170 F par personne. Le budget réel quant à lui est plutôt de l'ordre de 20 000 F. Le total des subventions régionales a atteint plus de 140 000 F.

Dans le domaine de la formation des artisans, ce sont des chiffres élevés qui ont engendré quelques incompréhensions. Ces chiffres sont dus à la qualité des intervenants, à la non répétition des thèmes, à l'organisation tournante en des lieux différents et parfois, pour les travaux pratiques, à la nécessité de procéder à des repérages préliminaires, à des négociations préalables et même parfois à l'organisation de petits chantiers.

Grâce à la dynamique lancée, un véritable forum pluridisciplinaire de la réhabilitation s'est en tout cas mis en place. Un nouveau noyau de compétences professionnelles émerge dans le Perche, au service du patrimoine bâti et d'une clientèle plus éclairée et plus exigeante.

4 - EMBRAYER SUR DE NOUVELLES PERSPECTIVES D'ACTION

La coopération à l'échelle du Grand Perche

Ayant vocation à intervenir de manière intersectorielle dans tous les domaines d'activité, l'A.C.A.R.P. avait déjà défini et mis en œuvre, de concert avec le syndicat intercommunal pour le développement du tourisme dans le Perche ornaï (S.I.D.T.P.) une politique de promotion et d'animation de l'ensemble du Perche. Afin de poursuivre, d'amplifier et de pérenniser leurs actions respectives de revitalisation, l'A.C.A.R.P. et le S.I.D.T.P., rejoints par l'Association Perche Tourisme et Loisirs en Loir-et-Cher (A.P.T.L.), ont engagé une réflexion sur le développement de l'ensemble du Perche et sur la faisabilité d'un Parc naturel régional.

L'Association d'étude pour un parc naturel régional du Perche (A.E.P.N.R.P.) a ainsi été constituée en octobre 1991, avec M. Jacques Dussutour, d'Eure-et-Loir, comme Président et M. Philippe Siguret, de l'Orne, comme Président d'honneur. L'important travail d'étude, de réflexion et de concertation qu'elle a engagé et réalisé a permis, outre le classement d'une partie du Perche (192

communes) au titre des territoires relevant de l'objectif 5B de l'Union européenne, l'établissement d'un dossier de candidature à l'initiative européenne "Leader II", l'élaboration d'un plan de développement pour l'ensemble du Perche (235 communes, 116 000 habitants et 3 700 km²) et d'un projet de Parc naturel régional sur le "Cœur de Perche" (environ 127 communes, 75 000 habitants et 1 970 km²). Le concours de la région Ile-de-France a pu être assuré dans le cadre inter-régional du Bassin Parisien. Celui des régions Basse-Normandie et Centre interviendra dans le cadre de procédures territoriales.

Ainsi, grâce à la force de son identité et à la volonté de ses habitants, le Perche ressuscite à l'approche de l'an 2000. Sa réémergence en tant qu'entité active ne met pas en cause les frontières administratives existantes. Bien au contraire, ses élus sont en voie de mobiliser un maximum de crédits, de provenance communale, départementale, régionale, inter-régionale, nationale et européenne. Pour ce faire, le Perche adopte des configurations territoriales variables en fonction des programmes et des sources de financement sollicités. Il s'agit d'une approche dynamique rare et particulièrement ambitieuse dans le paysage institutionnel français.

Elaboré dans le cadre de la concertation la plus large, le plan de développement du Grand Perche est constitué d'un ensemble de mesures qui s'épaulent et se confortent mutuellement dans tous les secteurs d'activité, associant l'action publique à la dynamique privée. Ce programme constitue un "tronc commun" composé de l'ensemble des actions prévues à moyen terme pour le Perche. Il a servi de base de proposition pour la préparation du Plan de développement de zone rurale (P.D.Z.R.) et il permettra aussi de définir plus précisément le programme d'action du futur Parc naturel régional du Perche. Le Plan s'articule autour des trois orientations suivantes :

- soutenir les activités économiques
- préserver et valoriser le patrimoine
- renforcer l'image de marque du Perche.

Ainsi, le patrimoine retrouve une place centrale explicite au carrefour des préoccupations de développement économique, social et culturel.

Pour son avenir, le Perche peut, en résumé, compter sur son passé, sa géographie et ses habitants. N'étant pas une collectivité territoriale il a néanmoins l'atout de compter sur une volonté de faire, sur des projets élaborés et sur des habitudes de concertation et de travail conjoint entre les différents acteurs concernés. La réussite des premières actions engagées donne désormais confiance pour entreprendre des programmes plus ambitieux encore.

La contribution des C.A.U.E.

L'expérience acquise par le C.A.U.E. d'Eure-et-Loir lui a permis d'apporter, dans ses domaines d'intervention, des contributions actives à l'élaboration des autres C.R.I.L. mis en place dans le reste de son département. Les habitudes de travail prises avec les autres partenaires sont désormais un acquis. La formation d'artisans du bâtiment, conjointement avec la chambre des métiers a notamment été reprise par les C.R.I.L. Loir-et-Beauce et

Avre-et-Eure. Les services de la région Centre ont également été intéressés par l'aspect modèle de l'action de formation des artisans et ont envisagé la possibilité de sa généralisation.

Les trois C.A.U.E. d'Eure-et-Loir, de l'Orne et du Loir-et-Cher ont par ailleurs eu l'occasion de se retrouver lors du processus de concertation en vue d'élaborer un Plan du Grand Perche ainsi que la Charte du futur Parc naturel régional. Ils se sont aussi réunis entre eux pour établir des propositions structurées qui étaient soumises à l'A.E.P.N.R.P. et aux commissions de travail. Ces propositions esquissaient une stratégie d'actions convergentes en faveur du cadre de vie et des paysages.

Dans le cadre de la préparation du fonctionnement du futur Parc naturel régional, les C.A.U.E. se proposent depuis de développer une réflexion sur le patrimoine bâti du Perche, dans le cadre de conventions avec l'A.E.P.N.R.P., et en particulier sur :

- l'amélioration des connaissances (inventaire et outils de référence)
- une politique opérationnelle de gestion, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine rural (affinement de la charte de Parc, articulation avec les divers secteurs du développement local, inscription dans le cadre des différentes procédures existantes, mise au point de mesures et d'instruments spécifiques, etc.)
- des actions de "préfiguration" du futur Parc.

Journées de formation à la réhabilitation du bâti ancien dans le Perche :

Enjeux et principes techniques	7 décembre 1991 et 17 janvier 1992	Nogent-le-Rotrou
Architecture des façades anciennes : restauration, transformation	10 octobre 1992	La Loupe
Les enduits traditionnels : qualité et mise en œuvre	14 - 15 novembre 1992	La Ferlé Vidame
Les maisons à pans de bois : désordres et conservation	12 décembre 1992	Brou
L'humidité dans les constructions anciennes	17 avril 1993	La Bazoches Gouët
Redécouverte du torchis	15 mai 1993	Digny
Chaulage et badigeons	12 juin 1993	St Denis d'Authou
La pierre de taille : façonnage et emploi	23 octobre 1993	Vichères
Briques et terres cuites : fabrication et utilisation	20 novembre 1993	La Ferlé Vidame
Les enduits traditionnels : qualité et pose	26 mars 1994	Combres
Montage d'encadrement en pierre	23 avril 1994	Authou du Perche
Redécouverte de la bauge	28 mai et 18 juin 1994	Lanneray

ADRESSES UTILES :

A.C.A.R.P. (Association de Communes pour l'Aménagement Rural du Perche d'Eure-et-Loir)
Mairie - 28240 LA LOUPE, Tél. 37 81 07 02

C.A.U.E. 28 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure-et-Loir)
6, rue Garola - 28000 CHARTRES, Tél. 37 21 21 31

CHAMBRE DE METIERS D'EURE-ET-LOIR
24, boulevard de la Courtille - 28000 CHARTRES, Tél. 37 91 57 00

En ce qui concerne plus particulièrement les actions de formation à la réhabilitation du bâti ancien, des formules déjà expérimentées en Eure-et-Loir pourront s'étendre aux deux autres départements. Il s'avère néanmoins, que d'un point de vue qualitatif des efforts devront être entrepris afin :

- d'élargir l'éventail de recrutement des artisans stagiaires et remobiliser les architectes,
- d'introduire de nouvelles formules pédagogiques (insertion professionnelle, formation initiale, etc.)
- de diversifier les thèmes pédagogiques proposés,
- de développer de véritables filières de matériaux, comme pour la brique, la pierre, le bois ou les sables des enduits,
- de mieux valoriser les savoir-faire acquis lors des formations (certificats, label "patrimoine", dépliants),
- etc.

Des avancées effectuées dans l'Orne (comme le répertoire des savoir-faire de Chantal Pontvianne) sont à l'inverse reprises en Eure-et-Loir et la Région Centre.

Samir ABDULAC
Directeur du C.A.U.E.
(Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement) d'Eure et Loir

Le cas de Sarlat

Sarlat est une ville de 10 000 habitants, avec un million de visiteurs par an, et possédant un des plus anciens secteurs sauvegardés de France. Sarlat a la plus grande densité de monuments classés en France: 66 monuments sur 11 hectares, soit 6 monuments à l'hectare, la seconde position étant à La Rochelle, avec 3,5 monuments en moyenne à l'hectare. Sarlat a donc initié une politique de restauration de la ville dans les années 60, à l'époque des lois Malraux, puis l'a abandonnée ou presque entre 1970 et 1990. En 1989 la nouvelle équipe municipale veut un véritable projet de ville, mettant en avant la réhabilitation des espaces publics du secteur sauvegardé. Entre 1991 et 1994 nous (ville, département, région, CEE) avons investi 15 millions de francs, et la ville n'a pas augmenté ses impôts locaux. Il y a chez nous un double souci, à la fois culturel et affectif, pour que les jeunes, en particulier, aient envie de rester à Sarlat et nous avons réussi à maintenir et à commencer à rajeunir la population. La deuxième préoccupation était effectivement de développement local, pour créer des emplois, et nous avons réussi à en créer, en lien avec le développement de l'économie touristique de la ville, car, c'est aujourd'hui, quoi que l'on fasse, une nécessité pour maintenir l'emploi et l'activité économique en Sarladais.

Les conséquences en termes d'emploi de ces investissements : dans le BTP seul, nous sommes passés de 232 emplois fin 1991 à 312 en fin 1994. 90 % des sommes dont je vous ai parlé sont allées à des entreprises du Sarladais. Il y a eu des ouvertures de carrières, des créations de nouveaux emplois donnant lieu à des exportations, des suites qui font que l'on réclame ailleurs en

France le savoir-faire acquis à Sarlat. Le travail principal a été celui de la réhabilitation, c'est à dire repérage, remise en place des réseaux, et l'éclairage mis en place avec Gaz de France, éclairage mixte, par le sol et par des candélabres au gaz donnant une ambiance toute particulière, et qui nous a valu une troisième étoile au guide vert l'an dernier, ce que le guide vert n'avait accordé à personne depuis 50 ans. Quelque chose donc de très important pour la ville, avec des effets immédiats, et récurrents pour l'économie touristique, puisque nous avons maintenant depuis trois ans une augmentation faible, mais importante en comparaison de la fréquentation touristique dans le reste du pays. Ce qui est important c'est l'étalement de la fréquentation, avec encore cette année une très belle arrière-saison de ce point de vue - fréquentation, chiffre d'affaires, - ce qui est très directement lié à toute une opération de réhabilitation du patrimoine.

Tout prochainement nous aurons le lancement très officiel de la Fondation "Sarlat en Périgord" afin de recueillir les fonds qui nous manquent pour accélérer encore la réhabilitation, aller encore plus loin, aider notamment certaines institutions privées. Je remarque aussi que nous attendons beaucoup de la mise en place de la Fondation du Patrimoine. Je crois qu'il appartient aux collectivités locales de faire que cette fondation se développe, car il y a là une grande nécessité, en même temps qu'une grande espérance.

Xavier LOUY
Maire adjoint de Sarlat

“Les villages d’Europe”
Projet de création d’unités de vacances
dans les villages de caractère des zones rurales de la CEE

LE CONSTAT

La demande de tourisme vert est en développement dans les pays de l’Union Européenne. Elle correspond à un besoin d’authenticité, de retour aux valeurs traditionnelles nature et culture.

Le dépeuplement des campagnes et des bourgs ruraux s’est accéléré et le tourisme en espace rural est une réponse parmi d’autres pour :

- maintenir les emplois en milieu rural en diversifiant les activités,
- entretenir le patrimoine bâti et naturel,
- amortir les équipements collectifs, entre autres sportifs et récréatifs,
- permettre de maintenir les activités de service,
- apporter des ressources fiscales aux collectivités.

Mais le tourisme, c’est avant tout des hébergements présentant un niveau de confort élevé dans un environnement de qualité (activités, services...). Il nécessite donc des investissements lourds dont la rentabilité est souvent limitée, ce qui implique de trouver :

- un apport d’argent public permettant de réduire le niveau des fonds à rémunérer,
- des fonds d’emprunts faiblement rémunérés issus de l’épargne locale,
- des montages juridiques et financiers innovants tant au niveau de la propriété que de l’exploitation,
- des opérateurs commerciaux efficaces sur des produits à niveau de confort standardisé.

LES ENJEUX

Revitaliser 20 à 50 bourgs-centres des zones rurales et insulaires par un apport de touristes internationaux désaisonnalisés.

Réhabiliter un patrimoine bâti dont l’entretien devient difficile.

Revitaliser les zones naturelles qui entourent ces sites par un apport régulier de fréquentation et d’activité.

Soutenir les infrastructures publiques, de loisirs entre autres, en les faisant tourner sur une période longue.

Permettre à quelques 30 000 à 50 000 ménages européens urbains d’accéder à un tourisme rural de qualité à prix concurrentiel.

Mobiliser l’épargne de proximité qui est disponible en zone rurale mais qui manque de projets «visibles» sur lesquels se porter.

LE CONCEPT

Le concept que nous proposons de développer est issu de dix années de travail sur le développement local et le tourisme. Il s’agit d’aménager des unités de 100 à 200 lits en bâti traditionnel de qualité à réhabiliter dans les bourgs de caractère, 50 à 70 logements en habitat éclaté sur des zones rurales à fort potentiel touristique bénéficiant encore de tous les services (bourgs-centres).

Les questions à résoudre sont :

- comment mobiliser fonds publics, épargne locale et fonds privés,
- quel type de montage juridique pour ces fonds :
 - . sociétés civiles de placement immobilier,
 - . sociétés d’économie mixte patrimoniales...
- quelle rentabilité peut-on assurer,
- quelle intégration avec la vie locale,
- quel type de montage au niveau de l’exploitation : nouvelle propriété, time-share, gestion hôtelière locative par une société d’exploitation,
- quelle commercialisation.

La D.G. XVI a accepté l’étude de faisabilité du projet sur six pays, l’AFIT⁽¹⁾ est, pour sa part, partenaire technique et financier dans une partie de l’étude pour la France ; la région Piémont participe au financement de l’identification des sites en Italie.

Le cabinet Détente Consultants et PMCD – membres fondateurs de l’association Méridiana – vont conduire ce travail en partenariat avec des acteurs nationaux pour le compte de l’association.

LES OPÉRATIONS PILOTES

Il s’agit d’identifier 15 à 25 sites pilotes volontaires sur la plupart des états membres.

Chaque étude pilote permettra en partenariat avec des opérateurs nationaux, régionaux ou locaux de réaliser un avant-projet détaillé (sur chaque site) comportant :

- une étude détaillée du patrimoine immobilier avec identification matérielle des logements convoités,

⁽¹⁾ Agence Française de l’Ingénierie Touristique - Ministère du Tourisme français.

- une présentation sur plan avec cahier des charges et visuel de la rénovation avec plan de financement, coût du foncier, coût de la réhabilitation,
- l'approche de la structure patrimoniale et de la structure de gestion du système local de partenariat,
- la définition du cahier des charges des services offerts : accueil, animation, services, échanges, etc.

Les conditions préalables sont que :

- les volontés locales soient regroupées,
- le bâti de caractère soit disponible,
- le territoire concerné soit une zone à potentiel touristique.

Plusieurs sites sont "partants" aujourd'hui en France (Aquitaine, Alpes de Haute Provence, Aveyron, Rhône-Alpes), en Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Irlande. Ces opérations pilotes auront un coût compris entre 60 000 et 90 000 Ecus par site suivant la complexité de chaque dossier.

LA RÉALISATION

Une fois regroupées les études d'opérations pilotes, le programme effectif pourra être lancé sur une vingtaine de sites et être étendu à un plus grand nombre, si la réussite est confirmée.

Les sites seront vraisemblablement en zone d'objectif 1, 2 et 5b, ce qui pourra générer l'intervention conjointe de l'Etat membre et des fonds structurels pour soutenir le programme de réhabilitation et le rendre plus permissif. Les premières simulations permettent d'avancer des retombées annuelles importantes tant au niveau de la consommation des clientèles que des programmes de réhabilitation.

Joseph TOMATIS
Association Méridiana
Consultant pour la DG XVI de la CEE

DÉBAT

M. Parlant propose des orientations pour le débat, découlant de ce qui vient d'être dit:

. le flux économique généré par les grands éléments du patrimoine, grands monuments, ensembles urbains
. la constatation que le développement économique local se compte emploi par emploi, qu'il n'y a pas de petites ou de grandes créations d'emplois, mais de vraies ou de fausses créations d'emplois. Et il semble bien qu'autour de la notion de patrimoine on puisse développer de véritables emplois, coordonnés avec l'aménagement du territoire, et que la notion de patrimoine abordée de cette manière soit très féconde.

. l'importance de l'aspect éducation : classes du patrimoine, approche plus territoriale, proche de la "leçon de choses", aussi importante que l'approche historique, plus abstraite.

En rapport avec ces orientations, les principaux points abordés ont été les suivants :

1. En ce qui concerne les flux économiques, la question de l'équilibre à trouver entre activités touristiques et autres activités, certaines liées à toute une tradition culturelle

A M. Thibault, qui s'est occupé de politique des grands sites, et qui demande s'il n'y a pas un effet pervers du tourisme qui est de tenter des agriculteurs ou des artisans dont les métiers ont très souvent fait la beauté, l'attrait, la qualité d'un site, de les abandonner pour des gains plus rapides, M. Pasqualini répond qu'à son sens il conviendrait de viser un équilibre, celui de la polyactivité, en raison notamment de la crise agricole en France et en Europe. M. Rochet témoigne du souci, à Brouage, de conserver au site ses activités premières (conchylicoles), avec aussi un accueil touristique important, mais en évitant le stéréotype, en restant ainsi lié à une culture de "pays". M. d'Andoque a le même souci, puisque la fréquentation de Fontfroide implique des informations sur les activités dans la région, notamment viticoles, avec une sorte de mise en réseau, facteur de développement important pour la vente directe des produits. Plus largement, et sur le plan du tourisme, aussi, M. Jantzen pense qu'il y a une action à mener de la part des régions et des départements pour tenter de rééquilibrer les flux de visiteurs, exagérément importants sur les sites majeurs, au profit des monuments plus modestes qui les entourent.

2. Sur la qualification du maître d'œuvre et des projets de restauration avant réhabilitation

Mme Cavallès pose la question en ce qui concerne la réhabilitation du patrimoine au sens large de la qualification des maîtres d'œuvre et du suivi des travaux de réhabilitation.

M. Laporte constate qu'une partie du BTP a fait de la réhabilitation un domaine d'intervention lourde contre laquelle on a du mal à lutter. Il semble cependant que depuis quelques années il y ait une évolution avec des attitudes plus fines. Un CAUE doit s'efforcer d'apporter une connaissance la plus fine possible au plus grand nombre possible de maîtres d'œuvre. C'est d'une part un

travail de longue haleine et très délicat, puisqu'on ne peut pas tout sauvegarder et que des choix sont à faire.

Mme Nancy Bouché indique que ces questions seront largement abordées dans la suite du colloque : mobilisation des architectes, leur formation au patrimoine, la question des entreprises, qui souvent interviennent en première ligne, celle de leurs savoir-faire. Elle fait remarquer aussi que les villes qui ont des politiques suivies, précises du patrimoine savent avoir les équipes municipales qu'il faut, organiser les conseils pour que l'ensemble des savoir-faire de la restauration et de la réhabilitation deviennent véritablement efficaces.

3. Sur la nature des emplois et leur diversité

M. Vincent relève, à propos notamment de l'intervention de M. Foy, le rôle extrêmement important du patrimoine, non pas simplement pour sauver un certain nombre de témoignages du passé, ou parce qu'il peut déboucher sur une action touristique – dont on sait à la fois combien elle est importante mais demande aussi à être maîtrisée – mais parce qu'une action sur le patrimoine peut développer et revitaliser tout un pays dans son authenticité, même à travers des éléments qui peuvent, à première vue, paraître modestes, ou obsolètes. Le chaume, son exploitation, l'entretien des canaux qui s'ensuit est un exemple d'une telle "chaîne" patrimoniale, de même pour l'action du CAUE du Lot, celle des Pays de Loire, ou les projets du Perche. C'est ainsi que le patrimoine devient le ferment d'un véritable aménagement du territoire, culturellement identifié, avec toute une série d'actions qui s'y greffent.

Dans le même sens, M. Guérif explique la diversité des entreprises qui sont nées de l'action qu'il mène. Une de leur particularité est de se connaître et de graviter en effet autour d'un pôle géographique, l'abbaye de Fontevraud. Elles balayent des champs qui vont des métiers de la réception (en caves troglodytes par exemple) aux fabrications de produits à emporter, ou à des circuits de visite d'anciennes magnaneries, qui ont provoqué une renaissance de la soie dans la région.

4. Sur les problèmes pédagogiques

A Mme Cavallès qui regrette qu'il n'y ait pas de représentants de l'Éducation Nationale, ou des animateurs auprès des enfants, classes ou ateliers du patrimoine, ou des chercheurs travaillant sur l'urbain, Mme Nancy Bouché répond que ces points sont ou seront abordés par des représentants de villes, même si le colloque doit nécessairement circonscrire son étude. Mais on sait très bien que la politique du patrimoine commence par la connaissance et va jusqu'à la sensibilisation, et l'on se préoccupe, avec des actions très concertées, de chaque phase.

M. Guérif signale que, chez lui, l'association habilitée pour des classes du patrimoine troglodyte, possède une cellule qui permet à tous ceux qui ont des projets touchant le tourisme ou les métiers, de rencontrer ceux qui connaissent spécifiquement et profondément les caractères culturels de la région. Cela crée des liens, un maillage, et contribue aussi à une répartition du tourisme.

5. Sur la TVA

Sur des interrogations de M. Wells concernant une harmonisation des TVA dans les pays d'Europe, Mme Nancy Bouché dit les associations de propriétaires privés fran-

çais très au courant de ces questions, qui n'entrent pas directement dans le sujet du colloque, et lui recommande d'en discuter avec leurs représentants.

DEUXIÈME JOURNÉE

**La qualification professionnelle
des maîtres d'œuvre face aux marchés
et à leur évolution:
quels emplois, quelles formations ?**

La journée d'hier a été consacrée à l'environnement économique du patrimoine.

Il a été mis en évidence que les activités relatives au patrimoine pouvaient générer des emplois, ou tout au moins, maintenir ou faire revivre des métiers considérés comme oubliés ou disparus. A travers plusieurs exposés, nous avons vu renaître toute une économie locale autour d'un lieu, d'une technique, d'un matériau.

Ce qui a parfois été présenté comme un précaire équilibre, est un espoir qu'il faut fortifier par la connaissance et par la diffusion des savoir-faire.

La journée d'aujourd'hui sera consacrée à la formation et à la qualification.

Formation des maîtres d'œuvre :

de nombreux architectes ignorent trop ce qu'ils doivent au domaine bâti. Formés pour créer et construire, il ne leur est pas toujours enseigné que l'avenir est aussi de vivre et de travailler dans ce que nous ont légué nos prédécesseurs.

Formation des artisans, qualification des entreprises :

les techniques traditionnelles ont été en quelques décennies débordées par une abondance de produits plus ou moins miraculeux dont on déplore quotidiennement les effets. Loin de nier la valeur des techniques nouvelles et de ce qu'elles ont apporté aux métiers du bâtiment, le propos est d'enseigner le bon emploi des bons produits, la connaissance des matériaux permanents, leur mise en œuvre et la reconnaissance des savoir-faire.

Je vous souhaite une fructueuse journée.

Michel JANTZEN
Architecte en chef et inspecteur général
des monuments historiques
Président de la section française de l'ICOMOS

TABLE RONDE

Quels marchés et quelles formations pour les architectes ?

Animateur : Jean-Pierre Thibault

Les activités des architectes en Poitou-Charentes dans le domaine du patrimoine

Le champ concerné n'est pas tellement le patrimoine haut de gamme, du domaine des architectes en chef, mais tout ce qui est entendu sous le terme plus général de "restauration", renvoyant à des pratiques assez diversifiées et des savoir-faire assez différents.

On peut distinguer dans ces pratiques assez diversifiées, d'un côté les interventions sur les bâtiments institutionnels, en centre-ville, relativement lourdes, qui sont essentiellement la commande publique, avec deux éléments principaux :

- des travaux de réhabilitation relativement classiques, qui sont loin d'être dominants
- des opérations mixtes, travail de restauration allant de pair avec des constructions neuves, donc des interventions très lourdes sur des bâtiments anciens, qui ne relèvent plus directement de la restauration. Il s'agit davantage d'interventions sur le patrimoine dans le sens de la globalité d'une ville que sur le patrimoine en tant que bâti spécifique. Ce sont souvent des opérations qui quantitativement, au sein de l'activité globale des architectes, restent relativement minimes, mais jouent un rôle symbolique important, pour les maîtres d'ouvrage et les architectes.

Ce premier volant d'activité concerne 20 à 25 % des architectes, essentiellement ceux travaillant dans le marché public. Ils ont rarement une formation spécialisée, du type école de Chaillot, dans la mesure notamment où il s'agit d'un travail mixte, et où très peu d'architectes libéraux de la région ont reçu une telle formation.

L'autre domaine, le plus important quantitativement, concerne surtout des interventions beaucoup plus diffuses dans le tissu ancien, essentiellement le domaine du logement, d'une part des opérations relativement importantes mais peu nombreuses, parce qu'elles nécessitent une intervention de la collectivité relativement lourde, d'autre part et principalement, des interventions nombreuses mais en petites opérations. Là encore on trouve des

niveaux de qualifications très diversifiés, et même si beaucoup d'architectes sont concernés, ils interviennent relativement peu encore dans ce domaine, et avec, parmi eux, des savoir-faire et des techniques différenciées. Mais on peut dire qu'il y a un marché de petites opérations pour eux, qui est loin d'être saturé.

L'autre élément à souligner est qu'il semble que dans les années à venir la formation et le savoir-faire des architectes doivent se développer par rapport à la ville en tant que globalité, avec, en amont, vis-à-vis des intervenants, un point de vue un peu général sur la manière d'intervenir sur tel type de tissu, tel type de bâtiment, dans la mesure où les interventions sont rarement sur des bâtiments de très grande importance d'un point de vue historique, mais plutôt en rapport avec des problèmes de tissu urbain, de protection de sites urbains, donc impliquant une approche assez complexe de l'espace, passant par des décisions de démolition, restaurations, plus ou moins complètes ou légères, et il faut donc développer fortement cette qualification de l'approche.

Un autre élément important est celui des secteurs de patrimoine beaucoup plus récent (par exemple Royan) et qui demande un travail pédagogique presque plus grand.

En conclusion on peut donc relever dans la région des interventions d'architectes relativement peu spécialisés dans leur formation, des pratiques d'interventions assez diversifiées, plus massives et diffuses dans le domaine du logement, et, dans le domaine du bâtiment culturel, sur des éléments plus importants et plus symboliques, mais représentant une activité assez réduite en termes de nombre.

Hubert JEANNEAU
Président du conseil régional
de l'Ordre des architectes de Poitou-Charentes

Quel marché et quelle formation pour les architectes ? Le témoignage d'un architecte DPLG

Je viens témoigner, à la demande de Mme Nancy Bouché, de la pratique qui est la mienne, celle d'un architecte indépendant, installé en province et exerçant dans le champ du patrimoine.

J'ai obtenu mon diplôme d'architecte à l'école de Montpellier en 1980.

A ma sortie de l'école, j'ai ressenti le besoin de me perfectionner encore, en particulier dans le domaine de l'histoire de l'architecture. En effet, malgré des études complexes et variées traitant aussi bien des sciences humaines, des arts plastiques et des sciences exactes et techniques, il me semblait avoir seulement effleuré la connaissance des monuments et du bâti anciens.

Je me suis alors inscrit à la faculté de lettres en D.E.U.G. d'archéologie et histoire de l'art et j'ai réalisé en parallèle des études pour Jean-Pierre Dufoix, architecte en chef des monuments historiques (travaux de relevé et d'analyse de bâtiments), et suis entré à l'école de Chaillot dont j'ai suivi les cours de 1981 à 1983. J'y ai découvert tout le savoir-faire, qui s'était développé au sein du service des monuments historiques depuis sa création.

Ainsi j'ai pu me perfectionner dans l'étude de l'histoire de l'architecture et des arts appliqués, de l'évolution des formes urbaines, l'histoire des techniques de construction, l'histoire du service des monuments historiques, le droit du patrimoine et le cadre juridique de sa conservation et de sa restauration. J'y ai appris les techniques de restauration et j'ai aussi pu aborder une réflexion d'ensemble sur le rôle du maître d'œuvre et les doctrines d'intervention ou de restauration.

Simultanément j'ai travaillé pendant 4 ans au Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du département du Gard, où j'ai développé des activités de formation et sensibilisation au patrimoine, en participant à la formation d'artisans pour des travaux en secteur sauvegardé ou site sensible, l'objectif étant de leur apprendre à regarder et à comprendre à travers l'histoire des techniques propres à leur métier ou à travers des sujets précis comme l'histoire des menuiseries, les techniques de restauration en pierre de taille ou encore les techniques de peinture, enduit ou badigeon, l'importance de leur rôle et de mieux mesurer le poids de leur intervention et l'importance de la qualité de leur travail.

J'ai participé également à l'organisation et à l'encadrement des premières classes patrimoine dites "monuments historiques" avec le CIRCA à la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon.

Je me suis installé sur Nîmes en qualité d'architecte libéral en 1985 ce qui m'a permis de développer progressivement la structure d'une petite agence comportant deux salariés.

J'exerce donc depuis 10 ans et ce colloque m'offre l'occasion de faire un bilan sur cette première période d'activité.

Les revenus de mon agence dépendent pour 2/3 des missions de maîtrise d'œuvre et pour 1/3 des missions d'étude.

La plupart des opérations que je réalise en tant que maître d'œuvre concerne la réhabilitation de logements situés le plus souvent en secteur sauvegardé (Nîmes - Uzès - Beaucaire - Montpellier - Bayonne).

Cette pratique me permet d'illustrer l'importance actuelle du marché de la réhabilitation ou de la restauration du parc locatif.

Ma clientèle se compose d'opérateurs publics ou parapublics comme la Société France-Habitation dépendant de l'OCIL, de certaines communes ou propriétaires privés, de copropriétés ou d'associations foncières urbaines libres (AFUL).

Afin de vous permettre de mieux juger de l'incidence économique des travaux de restauration induits par les diverses procédures, qu'il s'agisse de secteur sauvegardé, périmètre de restauration immobilière (P.R.I.) ou d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.), je me propose de vous présenter un résumé de mon activité sur 4 sites principaux où j'ai eu l'occasion de travailler :

- sur Beaucaire, de 1989 à 1992, j'ai restauré 71 logements pour un montant total de 19 000 000 F de travaux
- sur Nîmes, de 1988 à 1995, j'ai traité 80 logements dans le cadre du centre ancien dont 7 logements neufs dans un petit immeuble en accession à la propriété et 73 logements en restauration parmi lesquels 21 logements en P.L.A. et 13 logements en AFUL, le total pour 20 000 000 F de travaux dont 2 300 000 F pour la construction neuve en centre ancien
- sur Uzès, dans le secteur sauvegardé, de 1989 à 1990,

j'ai réalisé en association avec Ariel Balmassière et Olivier Mouton une opération comprenant 18 logements P.L.A. et un parking enterré de 80 places pour un budget total de 7 780 000 F

– sur Bayonne, dans le secteur sauvegardé, de 1992 à 1995, si je compte les logements en cours de restauration, en 4 ans, j'aurai restauré 46 logements en AFUL pour un montant de 17 000 000 F.

Le total des logements locatifs réalisés sur ces sites représente 218 logements sur 8 ans, soit 27 logements par an. Une analyse sommaire permet de dégager en résumé les éléments suivants : la surface de ces logements varie entre 35 et 130 m², la plupart étant des logements type 2 de 70 à 80 m².

Le prix de restauration d'un logement variant de 240 000 F à 370 000 F, suivant la morphologie du bâti et la difficulté du projet, cela représente un prix moyen de restauration par logement d'environ 300 000 F, la répartition entre logements neufs et anciens étant de 12 % neuf pour 88 % anciens, la moyenne sur 8 ans des travaux réalisés dans ces quatre centres anciens est de 27 logements par an pour un montant de 8 100 000 F.

Le prix de revient au m² des travaux de restauration réalisés dans le cadre d'une opération varie entre 4 500 F le m² et 6 500 F T.T.C. le m² ce qui fait une moyenne de 5 500 F T.T.C. le m², le prix de revient étant fonction de la qualité des constructions (il s'agit souvent de bâti modeste), de la morphologie du bâti (dans un centre ancien comme celui de Bayonne, il faut envisager la démolition d'environ 30 % du bâti existant) et des surcoûts architecturaux inhérents à la construction en secteur sauvegardé, qu'il s'agisse de travaux délicats de pierre de taille, de menuiserie ou de charpenterie.

Afin de tirer le meilleur parti possible de l'existant, tout projet doit débiter par une analyse fine du bâti comprenant le relevé d'ensemble et le relevé des détails de construction avec l'analyse systématique des témoins anciens : détails de menuiserie, de ferronnerie, modénature de pierre.

Il est suivi par un diagnostic qui s'attache à vérifier tous les points singuliers de pathologie, désordres de structure, problèmes d'humidité ou d'infiltrations d'eau, attaque de termites etc...

L'analyse doit toujours s'attacher à comprendre l'histoire des bâtiments et la façon dont ils ont évolué car de nombreux désordres sont dus à l'altération des constructions. La suppression de croisées en pierre, l'ouverture de portes en sous-œuvre, la retaille d'un encorbellement ou la surélévation d'un immeuble sont des interventions très fréquentes qui ont souvent entraîné la modification de l'équilibre statique de la construction et des faiblesses ou des désordres que le temps ne saura qu'accuser.

Les interventions ont souvent lieu dans un bâti modeste participant néanmoins à la richesse et à la diversité de notre patrimoine urbain.

Il s'agit d'une architecture domestique particulièrement fragile car son altération ou sa mise en valeur tiennent souvent à fort peu de choses : retrouver l'implantation ou les bonnes proportions d'un percement, préserver les détails de menuiserie ou d'une ferronnerie, savoir marquer un soubassement ou dessiner un égout de toit.

C'est pourquoi il est nécessaire de lui appliquer strictement les méthodes de restauration mises au point sur le patrimoine monumental.

Le soin apporté à l'étude et la qualité accordée à l'exécution des travaux étant la garantie de la pérennité des ouvrages.

Cette maîtrise d'œuvre est complétée par environ 1/3 d'études dont le sujet est toujours le patrimoine.

Il s'agit là d'analyses ou de projets de règlements qui sont réalisés à la demande d'architectes des bâtiments de France, d'inspecteurs des sites ou parfois d'établissements publics ou de collectivités locales.

C'est de cette manière que j'ai été amené à réaliser :

– plusieurs études pour le compte de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites sur l'enceinte fortifiée d'Aigues-Mortes (étude foncière, recherche de valeur locative, étude en vue d'une réutilisation, étude de la mise en valeur du front Nord des remparts et du retraitement des parkings)

– l'étude de périmètres de restauration immobilière (P.R.I.) sur Nîmes et sur St Gilles du Gard, à la demande de collectivités locales

– des projets ZPPAUP à la demande de la DIREN Languedoc-Roussillon, sur les communes de Villeneuveville, Gignac et Loupian dans l'Hérault ainsi que tout récemment sur Mende en Lozère

– la mise au point de cahiers de gestion à la demande de la DIREN et du S.D.A. dans le cadre d'un site classé comme l'étang de la Marrette à Aigues-Mortes ou d'un projet de grand site national sur les gorges du TARN.

Cette formation amène aussi parfois à concourir pour des projets neufs situés dans des secteurs protégés comme à Uzès pour la construction de logements PLA, au cœur du secteur sauvegardé, ou l'étude de l'extension de l'ancien hôpital dominant le site protégé de la vallée de l'Eure.

Je terminerai en signalant que j'interviens également en tant qu'architecte-conseil auprès de l'association Maisons paysannes de France (M.P.F.) ou pour la ville de Montpellier dans le cadre des campagnes de ravalement obligatoire qui sont organisées dans le secteur sauvegardé.

Antoine BRUGUEROLLE
Architecte DPLG

Le Centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens hier, aujourd'hui et demain L'évolution de Chaillot : 100 ans consacrés au patrimoine

Ce que les architectes appellent traditionnellement le "cours de Chaillot" doit son origine à la Commission des monuments historiques créée dès 1837. Ayant à faire appel à des architectes, elle a émis l'idée de mettre en place une formation spécialisée pour succéder aux architectes des bâtiments civils et architectes départementaux mal préparés aux tâches de restauration. En effet, à la même époque naissait l'archéologie monumentale dont l'objet était d'observer, de décrire, de dater, de comparer et juger les monuments considérés comme éléments majeurs du patrimoine national. Il fallait, pour ce faire, disposer de documents graphiques, de plans, coupes et élévations et juger des structures des édifices.

La doctrine s'élaborait pour appliquer une politique de conservation "en l'état". La chaire d'architecture française créée en 1887, confiée à Anatole de Baudot qui la conservera jusqu'en 1915, a été le véritable acte de naissance du cours de Chaillot. L'enseignement de ce "cours" portait sur l'histoire, l'archéologie et la construction. Après des années de débats doctrinaux entre deux attitudes ou traditions, l'une dépendante de l'analyse archéologique (tradition de la commission des monuments historiques) et l'autre, celle des architectes diocésains qui n'hésitent pas à "achever" les cathédrales, les deux services furent donc réunis dans le corps des architectes en chef des monuments historiques.

En 1920, le directeur des Beaux Arts réorganisait le cours du Trocadéro. A l'époque l'enseignement se développait sur quatre ans, (réduits à deux ans en 1936), et comportait 102 heures de cours ; il conduisait au diplôme d'études supérieures pour la connaissance et la conservation des bâtiments anciens.

Dès 1968, le directeur de l'Architecture, Michel Denieul, réorganise le cours du Palais de Chaillot (car entre temps, il avait émigré à l'Ecole des Beaux Arts). L'enseignement sensiblement plus chargé était réparti en cinq chapitres :
- techniques anciennes,
- structures et consolidations,
- archéologie et histoire de l'architecture française,
- protection des abords des monuments historiques et des ensembles historiques (législation, administration)
- histoire et restauration des arts monumentaux et objets d'art.

Yves-Marie Froidevaux qui y enseignait alors, estimait cet enseignement "d'autant plus nécessaire que les ensei-

gnements de l'architecture s'écartaient depuis une vingtaine d'années de l'esprit et des techniques utilisés dans les époques précédentes".

Il s'agissait bien là de préparer les membres du corps des architectes en chef des monuments historiques et des architectes des bâtiments de France à l'exercice de leurs missions de surveillance, d'entretien et de restauration. Sur rapport de Claude Soucy, il sera ajouté en 1972, un nouveau champ consacré à la restauration des quartiers anciens. La politique des secteurs sauvegardés marquait le pas, faute d'architectes capables d'aborder les problèmes urbains. Cet enseignement nouveau était destiné à y remédier.

AUJOURD'HUI : UN CYCLE CLASSIQUE ET UN CYCLE AUE

Aujourd'hui la situation est héritière des progrès accumulés. Le programme de 520 heures d'enseignement se déroule sur deux ans, encore faut-il arbitrer entre les souhaits des enseignants soucieux de donner à ce cours plus d'ampleur et le meilleur niveau possible. Il faut nécessairement se contraindre dans des créneaux horaires acceptables par les candidats élèves qui sont pratiquement tous en situation d'activité professionnelle. Trois "certificats" regroupent les enseignements sur les thèmes suivants :

- histoire de la ville, de l'architecture et des arts monumentaux,
- les techniques anciennes de construction, la restauration et la conservation des édifices,
- la restauration urbaine, le droit et l'administration des protections.

Autour de ce noyau obligatoire se sont greffés des séminaires spécialisés optionnels. Pour affirmer le caractère pluridisciplinaire de l'enseignement de Chaillot il a été imaginé de réunir durant une semaine complète élèves et professeurs dans un site archéologique et monumental prestigieux. A cette semaine participent architectes-enseignants, ingénieurs, historiens, archéologues, restaurateurs de sculpture, entrepreneurs, carriers et gestionnaires dont les interventions alternent entre cours, travaux dirigés, visites et débats.

La création récente du corps des architectes urbanistes de l'Etat a nécessité de mettre en place une formation post-concours destinée à préparer les AUE spécialité "Patrimoine", aux fonctions d'architecte des bâtiments de

France. Cette formation dure un an à temps complet. Le programme est sensiblement le même que celui du "cycle classique", déduction faite de tous les séminaires spécialisés orientés vers la recherche cités dans le cycle classique de l'enseignement de Chaillot.

A L'AVENIR, UNE DIVERSIFICATION DES FORMATIONS

Le Centre de Chaillot doit répondre, à l'avenir, à des objectifs qui élargissent son champ d'action : tant en direction des catégories professionnelles concernées qu'en ce qui concerne les domaines abordés :

– poursuivre l'enseignement classique de niveau professionnel pour l'étude, le diagnostic, la restauration des ensembles monumentaux en France et en Europe ; pour la connaissance approfondie des techniques anciennes et techniques de restauration du patrimoine architectural, urbain et rural, face aux exigences de plus en plus contraignantes des "normes" et règlements proliférants, – développer la connaissance du patrimoine urbain et paysager et les méthodes de diagnostic conduisant à leur restauration en liaison avec les professionnels spécialisés et en utilisant les outils administratifs et réglementaires appropriés, pour le contrôle, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage,

– contribuer à constituer et animer dans le vivier des écoles d'architecture françaises un réseau d'enseignants autour des thèmes ci-dessus désignés, afin d'améliorer le niveau des jeunes architectes sortant des écoles, – mettre en place avec les universités et les établissements d'enseignement supérieur des formations à la recherche, – développer la coopération internationale pour répondre aux multiples demandes qui surgissent des pays d'Europe et du pourtour méditerranéen, – mettre en place des programmes très spécialisés de formation continue des milieux professionnels et des architectes de la fonction publique.

Les récentes déclarations du ministre de l'Équipement, des Transports et du Tourisme et du ministre de la Culture et de la Francophonie permettent d'espérer que ce vaste programme pourrait trouver place au Palais de Chaillot, lieu traditionnel de son implantation auprès du Musée des monuments français et de la future Médiathèque du patrimoine.

Alexandre MÉTRO
Directeur du Centre d'études supérieures
d'histoire et de conservation des monuments anciens

L'école d'architecture de Versailles

Avant de témoigner de l'activité de l'école d'architecture de Versailles dans le domaine de la formation des architectes aux problèmes du patrimoine, il convient de rappeler brièvement comment sont organisées aujourd'hui les études d'architecture.

Les études d'architecture en France ne sont pas dispensées par l'Université, mais par 22 écoles d'architecture relevant du ministère de l'Équipement.

Elles sont organisées en 2 cycles :

le premier cycle de deux ans après le baccalauréat conduisant au DEFA (diplôme d'études fondamentales en architecture),

le second cycle de trois ans après le DEFA permettant l'accès au DPLG (architecte diplômé par le Gouvernement) ;

en pratique l'ensemble dure 6 ans en moyenne, le TPFE (travail personnel de fin d'études) se faisant après la fin du cursus.

L'ensemble des études se décompose en 20 certificats ; huit en premier cycle et 12 en second cycle ; un certificat représentant entre 150 et 250 heures d'enseignement encadré, soit en moyenne 5 heures par semaine sur une année scolaire.

A l'école d'architecture de Versailles il existe depuis une dizaine d'années un certificat de réhabilitation, optionnel en 5^e année ; certificat de spécialisation en fin d'études suivi régulièrement par 20 à 30 étudiants.

Avant d'entrer dans le contenu pédagogique de ce certificat de réhabilitation, il faut rappeler que les étudiants qui souhaitent le suivre ont reçu dans le cadre du cursus général de l'école de Versailles une solide préparation à cette discipline.

Il faut noter en particulier la grande qualité des trois cours d'histoire de l'architecture de l'école : architecture antique et médiévale, architecture de la renaissance à la ville bourgeoise, et architecture moderne de 1850 à 1975.

Il faut également souligner les interventions très efficaces de l'enseignement de l'urbanisme, caractéristique de la notoriété de l'école qui prépare bien l'étudiant aux analyses nécessaires à la connaissance du système parcellaire d'un quartier, au rapport entre l'organisation du bâti et la forme urbaine et au classement typologique du bâti parcellaire ; autant d'attitudes indispensables avant tout diagnostic sur le bâti ancien.

Le champ disciplinaire des sciences appliquées à la construction prévoit de développer un cours d'histoire

des techniques, indispensable à une bonne préparation à ce certificat.

Une caractéristique des études d'architecture réside dans l'obligation pour chaque étudiant de fournir un mémoire personnel écrit sur un sujet de son choix. L'école de Versailles a organisé des regroupements de ces mémoires autour de thèmes proposés par les enseignants, et l'un de ces thèmes est précisément le patrimoine, offrant ainsi aux étudiants qui se destinent à cette préoccupation l'occasion d'une réflexion initiale.

Enfin, lors du cheminement au travers des certificats de projet obligatoires tout au long de son cursus, l'étudiant a souvent l'occasion de se confronter à des problématiques de conservation de bâti existant, de reconversion, de réutilisation, d'extension, de surélévation, etc.

Le principe pédagogique du certificat de réhabilitation réside dans un travail dirigé (TD) sur toute l'année scolaire sur lequel se greffent trois types d'informations dispensées par les trois enseignants en charge de ce certificat.

Le TD consiste en un relevé constructif complet d'un édifice par groupe de deux ou trois, suivi d'un diagnostic, d'une intervention thérapeutique, et d'un projet de réhabilitation.

L'année scolaire se partage en 5 temps pédagogiques :

Le premier est celui du repérage de l'édifice dans son contexte urbain et historique ; exploitation de toutes archives historiques pour déterminer les campagnes de constructions successives, analyse des documents d'urbanisme (plans, cadastres terriers, etc.) pour expliquer et comprendre la morphologie structurelle de l'édifice.

Le second temps est celui de la visite intelligente de l'édifice, celui de la compréhension des masses bâties, du poids de chacune de ses parties, des descentes et des transferts de ces charges. C'est aussi celui du repérage de la qualité des espaces rencontrés. C'est enfin le début des mesures de tous les éléments constructifs et l'apprentissage du relevé pertinent.

Le troisième temps est celui de la transcription du relevé, avec l'apprentissage de l'expression correcte du bâti ancien ; c'est le temps du diagnostic avec notamment la transcription exacte des désordres constatés, les calculs

de descentes de charges et de capacité portante des différents éléments de la construction.

Le quatrième temps est consacré au repérage sensible des qualités des espaces de l'édifice ainsi relevé ; ces qualités sont inventoriées et transcrites dans un schéma spatial peu différent de celui que les étudiants pratiquent couramment en projection neuve. C'est par l'exploitation de ce schéma spatial que le bâtiment doit sécréter lui-même son programme de réhabilitation.

Enfin, le dernier temps pédagogique de ce certificat est consacré au projet de réhabilitation dont la partie la plus pertinente au plan thérapeutique de l'édifice doit obligatoirement être poussée jusqu'à un niveau plans d'exécution.

En parallèle à ce TD, les étudiants reçoivent de la part des trois enseignants encadrant le certificat, trois types d'enseignement immédiatement utilisables par le TD ; sous forme d'informations directes à l'occasion du suivi du TD, sous forme de cours magistraux, et sous forme de visites ou de voyages d'études.

Jean-Michel Guillemain, architecte et professeur à l'école depuis plus de vingt ans développe une intervention sur les qualités intrinsèques du bâti ancien, les modes d'expression et de visualisation correctes de cette discipline, et d'une manière générale l'ensemble des problèmes d'éthique liés aux notions de réhabilitation, rénovation, restauration, réutilisation, adjonction, surélévation, curetage, etc., et patrimoine !

Pierre Audouin, architecte, ancien élève de Chaillot⁽¹⁾ et enseignant vacataire à l'école depuis une douzaine d'années, dispense un cours sur les méthodes de relevé, l'histoire des techniques anciennes, les désordres et leurs remèdes, les techniques de reprise et de confortation des ouvrages. Il organise quelques visites de chantiers significatifs (château de Guéville en Yvelines, passage du Grand Cerf à Paris, cathédrale et musée d'Evreux).

Jean François Cabestan, architecte, licencié en histoire de l'art, actuellement élève à Chaillot et enseignant vacataire à l'école depuis deux ans, propose une série hebdomadaire de conférences sur les thèmes du vocabulaire adapté au bâti ancien, sur la recherche documentaire en urbanisme et en architecture, l'histoire du logement et la datation des édifices par la mise en concordance des documents d'archives et l'observation attentive du détail et de la modénature.

Le certificat s'oblige chaque année à un voyage d'études portant sur un double thème : d'abord une problématique d'ordre urbain ou comment une préoccupation patrimoniale concerne presque fatalement une ville ou un morceau de ville ; et ensuite l'étude d'un ou plusieurs cas concrets de réhabilitation d'édifice.

Ces deux dernières années ont emmené le certificat en Italie, pays particulièrement riche en questions posées par le patrimoine.

1993/94 a été l'année d'un déplacement à Bologne et Vérone. La ville de Bologne a permis aux étudiants de s'interroger sur la politique de croissance zéro et de développement du centre historique de la ville par une municipalité communiste et de comparer cette politique et ses effets à celles pratiquées en France aux mêmes dates et pour des villes équivalentes.

A Vérone, les étudiants ont pu suivre la réflexion et la démarche d'un grand maître de la réhabilitation, Carlo Scarpa, et son intervention au Palazzo Vecchio.

1994/95 a emmené le certificat à Naples, ville d'Europe la plus dense, construite par strates historiques du plus grand intérêt sur des carrières de tuffeau et particulièrement protégée par l'UNESCO ; c'est dire que des problèmes extrêmement pointus de conservation se rencontrent partout. Une escapade en plein cœur des Pouilles a permis de présenter aux étudiants le problème de la petite ville de Melfi ; une citadelle de 3 000 personnes dans son enceinte fortifiée sur une motte médiévale, qui voit s'installer sur son territoire une usine Fiat qui devrait décupler sa population. L'intégration harmonieuse de cette croissance brutale et de la préservation de la ville historique a été confiée à Monsieur Benevollo.

Dans la banlieue immédiate de Naples, l'Université et l'Administration ont sensibilisé le certificat à des interventions exemplaires de redynamisation de petits pôles urbains par des opérations de logements sociaux mixtes avec réutilisation du patrimoine bâti et constructions neuves.

En guise de conclusion, il conviendrait d'attirer l'attention du lecteur sur le fait que malgré l'attrait de ce programme pédagogique, et malgré l'intérêt croissant chaque année des étudiants pour ce certificat, il n'atteint pas à ce jour le niveau de spécialisation auquel on pourrait s'attendre pour un certificat rappelons-le optionnel de dernière année d'études.

La cause en est probablement double.

D'abord l'indigence des moyens pédagogiques de ce certificat : un professeur totalement impliqué dans tous les enseignements fondamentaux d'architecture de l'école ne peut consacrer que quelques minutes par semaine à ce certificat qui est par conséquent essentiellement tenu par deux enseignants vacataires limités par le plafonnement de leur temps d'intervention.

Ensuite l'idée d'un enseignement spécialisé en dernière année (un DESS par exemple que l'école souhaite) n'est réalisable que si l'étudiant reçoit une formation préalable obligatoire dans le tronc commun du cursus.

L'école d'architecture de Versailles réfléchit actuellement à cette modification de son programme pédagogique et demandera à son administration de tutelle la nomination rapide d'un personnel supplémentaire pour cette formation dont le présent colloque a démontré les manques évidents.

Pierre AUDOUIN

Architecte, enseignant à l'école d'architecture de Versailles

Le cas de l'école d'architecture de Paris-La Défense

Pour commencer il y a deux choses que je voudrais dire de manière très forte :

La première est que le bâti ancien, se situant entre l'archéologie et le monument historique, est un patrimoine. L'ICOMOS nous a, je crois, beaucoup aidés dans cette perception, qui change beaucoup de choses. On réhabilite en France 200 000 logements par an, ce qui en fait un million en cinq ans, et trois millions en quinze ans. On est sans cesse amené à réintervenir sur ce qu'on a réhabilité une première fois, quinze ans auparavant. Il est important que l'on sente que le cycle est permanent.

D'autre part, pour nous architectes et enseignants en architecture, la réhabilitation est intéressante aussi du fait que le marché qu'elle représente est le plus accessible. Un étudiant peut plus facilement travailler dans l'ancien que dans le neuf.

Concernant l'enseignement et Paris-La Défense : j'ai bien noté la réflexion de M. Métro que l'enseignement consistait à observer, décrire, comparer, juger. Pour la réhabilitation c'est exactement la même chose. J'y ajouterai simplement "et réhabiliter". C'est notre tâche. Que ce soit pour les monuments historiques ou pour la réhabilitation simple nous rencontrons les mêmes problèmes. A la différence de mon confrère de Versailles, je suis, pour ma part, titulaire, ce qui a peut-être changé un peu les choses. En ce qui me concerne le certificat est en troisième année, il est obligatoire, c'est-à-dire que toute la promotion passe par cet enseignement. Et cette année, grâce au recrutement des concours j'ai pu avoir un deuxième enseignant titulaire, avec une équipe de deux vacataires, donc nous sommes déjà quatre sur le thème de la réhabilitation. Ceci change beaucoup de choses. D'abord nous enseignons en troisième année. Avant la troisième année l'enseignement de l'histoire de l'architecture est très limité et il faut que nous nous battions pour le réintroduire. Comme les étudiants sont confrontés en troisième année à certains problèmes, celui de la voûte par exemple, ils commencent à se poser des questions, et eux-mêmes réclament l'enseignement de l'histoire. Donc de temps en temps je fais des enseignements un peu parallèles, mais je pense que les choses vont changer, car de plus en plus ce sont les étudiants qui vont demander l'enseignement de l'histoire de l'architecture et, j'ajouterais, de l'urbanisme. En troisième année nous avons environ 130 étudiants. Nous assurons 92 heures de conférences sur le patrimoine, où nous essayons de donner des notions concernant les monuments historiques, et 512

heures de projets, avec le même système qu'à Versailles ; choix d'un projet, par groupes de trois. La différence est que les étudiants restent toute l'après-midi, soit quatre heures. Les choses marchent et il y a une évolution assez intéressante.

A la fin de la troisième année nous avons créé sur le plan européen – je suis expert au Conseil de l'Europe où je dirige le réseau sur le patrimoine – un cours où nous avons travaillé, à cinq étudiants français, cinq espagnols, grecs, belges, et aussi américains, sur un village du Moyen-Age en Catalogne, pendant à peu près quinze jours. En quinze jours on peut faire beaucoup de travail, avec une quinzaine de professeurs. Les étudiants se sont engagés à suivre l'année prochaine un cours où nous travaillerons sur un village de Crète. Ceux de nos étudiants de troisième année qui sont venus, se sont engagés à entrer l'année suivante dans un deuxième certificat, optionnel, "réhabilitation et recherche". Il faut qu'il y ait une progression : une initiation assez importante en troisième année, obligatoire, ce qui la situe bien – par contre je conçois très bien que l'on choisisse ensuite différentes voies, donc, l'année suivante, on leur propose un certificat "réhabilitation et recherche", pour travailler la recherche dans le domaine de la réhabilitation à un autre niveau – par exemple, cette année : la répartition des tuiles dans le bâti ancien en France ; des images de synthèse dans la réhabilitation. Nous sommes aidés par le Conseil de l'Europe, et le laboratoire du CNRS de Milan travaille avec nous sur la mise en place de mosaïques.

Pour la quatrième année je compte beaucoup sur la réforme pour permettre des DEA en réhabilitation. J'ai déjà pris des contacts, avec les écoles de Versailles, de Bordeaux qui travaille sur l'urbanisme, avec celle de Strasbourg pour l'archéologie. Donc nous allons réunir nos énergies pour nous encourager mutuellement et créer des cycles de formation de haut niveau sur des points précis. Un réseau a été créé il y a déjà cinq ans, qui concerne les écoles de Paris-La Défense, Bordeaux, Strasbourg, Mons, Barcelone, Florence, Milan, Rome, Athènes. Nous nous sommes réunis, d'abord à l'initiative du Conseil de l'Europe, puis à notre initiative propre, pour échanger nos connaissances et formations, puis pour nous fixer des objectifs. Par exemple, à Paris-La Défense, nous voulions avoir, au sein de l'école, un laboratoire de recherche en réhabilitation. Or c'est l'école d'Athènes qui l'a créé en premier, avec aujourd'hui quinze professeurs. C'est un exemple, une émulation. Cela permet aussi de rassembler

⁽¹⁾ Centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens au Palais de Chaillot.

et diffuser nos ouvrages, qui maintenant tourment entre nos pays. Je remercie dans le même sens l'ICOMOS qui nous réunit, ce qui permet d'échanger et de se préparer.

Je voudrais vous livrer une dernière idée : il est évident qu'à travers la réforme nous allons percevoir des étudiants voulant aller plus loin, et il faut donc que nous nous rapprochions, pour en préparer, par exemple, pour Chaillot. C'est pour cela que la rencontre, l'échange sur

nos problèmes, leurs solutions, sont si importants. Par exemple aussi, des étudiants seraient prêts à aller à l'école d'Avignon, ou à celle de Venise.

Patrick de MAISONNEUVE
Architecte
Enseignant à l'école d'architecture
de Paris-La Défense

Jean-Pierre Thibault

L'un des objectifs de ces rencontres est en effet de permettre une communication entre les initiatives. Je pense que nous voyons naître dans cet enseignement de l'architecture, dont l'état est juridiquement insuffisant en ce qui concerne l'enseignement de la réhabilitation, une série d'initiatives extrêmement prometteuses, et qui à mon sens, le sont plus qu'une modification stricte des textes,

(qui traduiront, certes, un état de la réflexion). Mais je crois en effet beaucoup plus à la mise en place de réseaux entre vous tous, et à l'échange de ces expériences concrètes, à leur développement, qu'à une véritable réforme "par le haut" qui rendrait obligatoire un certain nombre d'heures ou autre chose.

L'enseignement de la restauration architecturale dans l'université italienne

Aux dires d'un de mes collègues du département restauration de l'Institut universitaire d'architecture de Venise – département moribond –, en Italie les travaux concernant le patrimoine bâti – ancien, moderne et contemporain – représentent maintenant plus de 50 % de l'ensemble des travaux du bâtiment. Dans cette même faculté, 2 jurys sur 11 sont chargés de l'attribution des diplômes universitaires dans la branche "restauration" qui sont obtenus par 18 % des étudiants en architecture.

On pourrait donc penser qu'en Italie, et notamment à Venise, le secteur "restauration" occupe, dans le cursus des études en architecture, une place correspondant – en nombre de matières enseignées – à l'importance qui lui est désormais reconnue dans le monde de l'architecture dite "pratique". Or il n'en est rien et la réalité est bien différente, ne serait-ce qu'en raison du nouveau règlement dont s'est dotée la faculté d'architecture en 1993, qui a radicalement modifié l'organisation des matières enseignées. S'il est vrai que la restauration représente un des onze secteurs disciplinaires de l'école, néanmoins, compte tenu du nombre d'heures obligatoires, ce secteur est sans aucun doute un secteur pénalisé. Les cinq années d'études en architecture prévoient 4 500 heures de cours, dont 600 sujettes à option : 180 heures sont consacrées aux deux cours obligatoires de notre discipline, **Théorie et histoire de la restauration** en troisième année (un cours d'un semestre, qui occupe 60 heures) et, en quatrième année, **Restauration architecturale** (un cours d'un an avec examen, 120 heures de cours). Par rapport à l'ancienne organisation, la situation ne s'est guère améliorée : alors que le cours de **Restauration architecturale** (en 3^e ou 4^e années) occupait auparavant, dans le cursus général des études, 3,3 % de l'ensemble des disciplines, on arrive aujourd'hui à 4 %. Le nombre des matières relatives à cette discipline a fait l'objet d'une augmentation et se divise en quatre secteurs (restauration, topographie ancienne, pétrographie, sciences et technologie des matériaux), formant au total 48 cours. Or, en réalité, quelques-unes seulement des chaires prévues sur le papier fonctionnent dans les différentes facultés.

Les onze secteurs disciplinaires pour les quatre premières années (la 5^e année entrant en vigueur en 1997-98 est encore à l'étude) se répartissent comme suit :

- 1) Projet - 23 %
- 2) Histoire - 10 %
- 3) Restauration - 7 %
- 4) Science des constructions - 11 %

- 5) Technologie - 11 %
- 6) Physique technique et Equipements - 5 %
- 7) Evaluation des coûts - 3 %
- 8) Urbanisme - 9 %
- 9) Matières économiques, sociales et juridiques - 3 %
- 10) Mathématiques - 7 %
- 11) Dessin 11 %.

En ce qui concerne la restauration et la conservation, la situation n'est donc pas très brillante. Disons cependant que le secteur **Restauration** obtient un laboratoire de synthèse finale qui donne accès au cursus du diplôme, privilège qu'il ne partage qu'avec quatre autres secteurs, **Projet, Science des constructions, Technologie et Urbanisme**. Par rapport au système précédent, la situation est donc identique et l'on peut dire que rien n'a changé de la vieille politique d'isolement et d'affaiblissement de la discipline "restauration" qui fut celle des écoles d'architecture italiennes durant toute la période de l'après-guerre.

Tous les nouveaux concours confirment régulièrement cette situation puisque notre discipline est systématiquement pénalisée au moment de l'attribution des chaires universitaires. Aujourd'hui, les grands vainqueurs de ces batailles, qui appartenaient autrefois aux secteurs **Projet, Histoire et Urbanisme**, sont surtout les auteurs de projets, qui revendiquent un droit d'exclusivité sur l'ensemble des projets quels qu'ils soient, qu'il s'agisse de nouveaux projets ou de ceux qui exigent des interventions sur le patrimoine construit ancien. Cependant, ce pouvoir exorbitant n'est pas sans offrir certains aspects positifs dus au fait qu'a été élargi, à l'intérieur des différents secteurs, l'éventail des cours ayant trait à la restauration. Ainsi le secteur **Projet** prévoit-il des cours intitulés "caractères typologiques et morphologiques de l'architecture", "évolution historique des théories et des techniques de la construction", "analyse de la ville et du territoire". De même le secteur **Technologie** comprend des cours de "technologie de la récupération des bâtiments" ; à **Urbanisme** figure un cours de "restauration urbaine", à **Dessin**, un cours de "levé de l'architecture" et "levé et analyse technique des monuments anciens" ; à **Restauration** sont enseignés "caractères de la construction du patrimoine construit historique", "consolidation des bâtiments historiques", "dégradation et diagnostic des matériaux dans les bâtiments historiques", "chimie et technologie de la restauration et de la conservation des matériaux", "architecture du paysage", "technique de la restauration architecturale".

Nous assistons donc à une dissémination intéressante des problématiques de la restauration dans les secteurs fondamentaux de la formation architecturale. Dissémination qui permettra sans doute de gagner de nouvelles positions à condition que les enseignants soient à la hauteur de la tâche. Comme c'est souvent le cas, le problème de l'innovation va de pair avec celui de la conservation et de la restauration, notamment en Italie, pays qui possède un patrimoine architectural de grande valeur. Pratiquement tout projet de restauration requiert aussi des solutions innovatrices qui, tout en relevant du domaine du neuf, constituent par ailleurs une démarche d'appoint, en relation avec l'ancien.

Peut-être serait-il inopportun de prétendre que la figure professionnelle de l'architecte restaurateur soit officiellement reconnue au terme des études d'architecture. Il suffit sans doute d'assurer correctement une solide préparation générale sur la restauration à l'ensemble des étudiants et de leur permettre de se diplômer en restauration. Une fois leur diplôme obtenu, les intéressés auront loisir de suivre d'autres cours qui leur permettront d'approfondir les connaissances acquises durant les années d'université.

Il existe en Italie quatre cours de spécialisation en restauration, à Milan, Rome, Naples et Gênes. Ces cours durent deux ans et fonctionnent à plein temps, avec 250 heures de cours par an et 250 heures d'activités pratiques guidées. Milan accepte 50 inscriptions par an.

Une seule possibilité d'obtenir un doctorat en restauration : à Milan, qui travaille en coordination avec Gênes, Reggio de Calabre, Cagliari et Palerme. La préparation pour le doctorat dure trois ans. Seules cinq places sont disponibles.

Par contre les cours de perfectionnement, plus nombreux, offrent aux architectes et ingénieurs récemment diplômés et déjà intégrés dans le monde du travail – notamment aux fonctionnaires de l'administration publique –, la possibilité de se tenir régulièrement au courant des problèmes de restauration.

Il convient de citer à part le cours d'histoire et de conservation du patrimoine architectural et de l'environnement dans la faculté dans laquelle j'enseigne. Il s'agit assurément d'un cours excellent, dont les quatre années d'études seront sans nul doute très profitables aux cent étudiants qui y sont admis chaque année. Il présente

cependant une grave lacune car la législation concernant la profession d'architecte, actuellement en vigueur en Italie, ne permet pas aux étudiants qui ont suivi ce cours d'exercer la profession. Bien que la faculté ait l'intention de demander au ministère de constituer un nouvel ordre professionnel, la lenteur des procédures ministérielles n'autorise aucun optimisme si l'on se souvient de ce qui s'est passé au début des années 70 avec la création du cours d'urbanisme. Aussi risque-t-on de voir arriver sur le marché de la construction des diplômés qui ne seront pas autorisés à diriger un chantier de restauration et qui resteront éternellement – à moins qu'ils n'obtiennent un diplôme en architecture – des assistants de chantier du véritable directeur des travaux. On imagine aisément quelle sera leur frustration.

Je voudrais rappeler ici, à ce propos, l'un des aspects de la législation italienne concernant la restauration: R.D. (décret royal) 23.10.1925, n° 2537: "règlement concernant les professions d'ingénieur et d'architecte", art. 52: "Tous les ouvrages de construction civile présentant un caractère artistique important, ainsi que la restauration et la remise en état des édifices concernés par la loi 20.06.1909 n° 364 (maintenant loi 1089/39) pour les monuments anciens et les beaux-arts, sont de la compétence des architectes; cependant la partie technique peut être traitée tant par un architecte que par un ingénieur". La restauration des bâtiments classés par l'Etat parce que offrant un intérêt architectural particulier, est de la compétence exclusive des architectes.

En conclusion, malgré l'insuffisante importance accordée à la restauration par la réforme des écoles d'architecture, le moment est très favorable à notre discipline. On peut affirmer sans hésitation qu'en Italie, au cours de ces dernières années, les travaux sur le patrimoine bâti ancien sont devenus plus importants que ceux concernant le bâtiment neuf.

Contrairement à nos collègues, les étudiants semblent avoir bien compris la situation et sont très intéressés par les sujets d'étude liés à la restauration. Nous devons donc travailler pour que cette discipline, cendrillon des écoles d'architecture, devienne une composante essentielle.

Giorgio GIANIGHIAN
Professeur de restauration
à la faculté d'architecture de Venise

DÉBAT

M Thibault a d'abord relevé 4 éléments dans les interventions qui ont précédé, constituant des oppositions à dépasser :

- entre l'acte de réhabilitation et l'acte de création, il y a toujours une part de création dans une réhabilitation
- entre ce qui précède le diplôme et ce qui le suit. S'il n'y a pas de formation et d'apprentissage à la réhabilitation, ce qui se fera après dans ce domaine sera souvent inefficace
- entre les études et la demande sociale : et suffit-il que l'adéquation demandée soit réglée par des textes, ou bien faut-il créer des réseaux, avec effet de contagion également au sein du corps enseignant ?
- entre le patrimoine officiellement reconnu et tout le reste du bâti, alors que tout le bâti a une valeur patrimoniale.

Le débat a ensuite porté sur les principaux points suivants :

1. une réhabilitation, pour quelle durée ?

La mention par M. de Maisonneuve d'une durée de l'ordre de 15 ans, et la réaction de M. Pavy (qui parle de durées beaucoup plus longues), amène le premier à préciser qu'il s'agissait de sa part d'une boutade pour souligner qu'une réhabilitation doit forcément être elle-même, un jour ou l'autre, réhabilitée, et il cite, à ce propos, l'habitude des architectes romains d'indiquer, en prévision d'interventions ultérieures, par un rang de briques, une intervention à la suite d'un tremblement de terre.

2. l'accès à l'école de Chaillot de responsables ou futurs responsables d'entreprises

Cette question de M. Pavy amène M. Métro à évoquer l'organisation du cursus comportant exposés magistraux, travaux dirigés très complexes, individuels ou collectifs, avec épreuves de dessin, qui vise donc des architectes. Mais il n'est pas exclu, en cas d'obtention de moyens élargis, de pouvoir admettre, dans un avenir relativement proche, d'autres auditeurs. M. Thibault ajoute que cette préoccupation devrait même être inscrite dans de prochaines dispositions statutaires, et définie comme une sixième mission confiée à l'école, bien que celle-ci doive demeurer avant tout une école de formation d'architectes.

3. la formation des architectes à l'urbanisme

La nécessité de cet aspect est soulignée par M. Hannebert.

4. l'implication des gens de terrain dans l'enseignement

Ce point est également souligné par M. Hannebert, dans un contexte où la disproportion est considérable entre les moyens donnés aux acteurs du patrimoine et aux autres intervenants (il est le seul ABF dans son département, avec 5 agents, alors que la DDE voisine emploie 700 agents). MM. Audouin et de Maisonneuve témoignent de leurs efforts et résultats en ce sens, à Versailles et Paris-La Défense, respectivement, et remarquent l'évolution d'attitudes de la part de leurs collègues, au départ assez froids. M. de Maisonneuve réclame aussi des outils, notamment sous forme d'ouvrages pédagogiques. Mme Belyneck, qui a la tutelle des 22 écoles d'architecture pense qu'il est en effet absolument indispensable que les ABF s'impliquent dans les écoles d'architecture, comme cela est déjà le cas pour certains. Elle remarque que cer-

taines disciplines, comme l'histoire de l'urbanisme, qui a une importance primordiale dans la formation d'un architecte, sont assurées par des vacataires ou des professionnels, des spécialistes dans leurs domaines, où il n'y a pas d'enseignants permanents, et que ce mélange est très bénéfique; et M. F. Jeanneau pense que l'on pourrait davantage solliciter les historiens d'art.

Dans le même sens, M. Bouvier s'étonne que les écoles d'architecture ne fassent pas plus appel aux gens de métier en tant que consultants pour expliciter ces métiers, dont le détail est souvent méconnu des architectes. M. Métro rappelle cependant le stage biennal de Fontevraud, avec démonstrations de techniques, pour les élèves de Chaillot, tandis que M. Gianighian espère que la réforme en cours en Italie, qui prévoit de nouvelles disciplines, permettra en effet la présence effective de gens des métiers dans les écoles.

Quelque peu en corollaire de la question précédente M. Bouvier demande à quelles entreprises les architectes diplômés de l'école de Chaillot font-ils appel, et avec quelles formations. M. Bruguerolle indique à ce sujet que s'agissant de marchés publics, ceux-ci sont ouverts, mais que l'on s'appuie sur des qualifications, des références. On ne rencontre pas beaucoup de problèmes dans les domaines taille de pierre, ferronnerie, menuiserie ou charpente, mais plus dans celui de la maçonnerie. Lorsque les maîtres d'ouvrage sont privés, des listes de professionnels leur sont proposées.

5. la situation de la profession d'architecte

A une demande de précisions chiffrées de M. Roger Vasselin sur la situation de la profession il est répondu que les architectes diplômés sont aujourd'hui plus de 30 000 en France, dont 26 000 inscrits au tableau de l'ordre, que 30 à 40 % d'entre eux connaissent actuellement de graves difficultés. Un observatoire socio-économique pour l'évolution de la profession, de ses interventions, de ses domaines d'intervention, doit être prochainement mis en place. M. H. Jeanneau précise que le domaine de la réhabilitation est un moyen d'accéder à la commande, de manière relativement facile, et que le désir des jeunes de s'y impliquer est en rapport avec leur formation initiale, juste avant le début de l'activité professionnelle, donc de ce point de vue tout à fait importante. Il remarque d'autre part que la formation permanente est actuellement inexistante, et que l'on est actuellement très soucieux de ce problème, avec un effort très important à faire dans ce domaine, actuellement à l'étude par un organisme paritaire avec les syndicats.

Mme Pontvianne indique que les Maisons paysannes de France ont des propositions de la part d'architectes, généralement jeunes, et d'artisans et avec lesquels elles vont sur le terrain, et que ces jeunes s'intéressent beaucoup à l'architecture rurale.

M. Gensac plaide pour que les collectivités, qui ont maintenant compétence en matière d'urbanisme et d'architecture, engagent des architectes urbanistes compétents pour le patrimoine.

Mme Bouché, aussi, plaide ardemment pour que des architectes s'impliquent davantage dans les secteurs public, parapublic et social, où il y en a tant à faire.

**Les savoir-faire et les qualifications
des entreprises et des artisans**

Présidente: Denise Caisso

Les nouvelles qualifications QUALIBAT et la conservation du patrimoine bâti ancien

1. RAPPEL DES MISSIONS DE QUALIBAT

Il est mandaté par l'Etat pour des missions de service public et il associe des représentants des 3 collèges, à tous les stades de son fonctionnement : maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, entreprises. Il est présent sur l'ensemble du territoire national à travers ses 92 sections régionales ou départementales.

QUALIBAT assure trois missions :

La qualification, en attestant des compétences techniques et des moyens opérationnels de l'entreprise pour réaliser des travaux dans une activité donnée, à un niveau de technicité précisé.

La classification, en indiquant l'importance de l'entreprise en la classant en fonction de son chiffre d'affaires et de ses effectifs.

La certification de l'assurance qualité, en témoignant d'un système actif de gestion de la qualité dans l'entreprise.

2. QU'EST-CE-QUE LA QUALIFICATION ?

La qualification prouve l'existence et la régularité d'une entreprise, atteste de ses compétences techniques, et témoigne de ses moyens opérationnels, pour assurer des prestations dans une spécialité donnée, à un niveau de technicité précisé. La qualification est attribuée à l'issue d'une procédure rigoureuse portant sur trois catégories de critères.

Des critères administratifs, pour prouver la régularité de l'entreprise :

La présentation administrative

- Extrait du registre K bis ou inscription au répertoire des métiers,
- Immatriculation INSEE (SIRET et APE).

Les obligations fiscales

- Attestation sur l'honneur du versement des impôts et taxes.

Les organismes sociaux

- Attestations d'inscription et de mise à jour URSSAF, congés payés, caisses de retraite.

Les assurances

- Attestations responsabilité civile et responsabilité travaux.

Le CV du responsable légal

- Justificatifs de l'expérience professionnelle.

Des critères techniques pour juger des compétences de l'entreprise :

Description des locaux

Moyens en personnel

- Encadrement technique

- Etudes

- Exécution

Description et valeur du matériel

Références

- Liste exhaustive des chantiers des 5 dernières années
- Attestations de bonne exécution par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre
- Présentation détaillée de 3 références de pointe.

Des critères financiers pour situer la surface financière de l'entreprise :

Chiffre d'affaires hors taxes bâtiment et travaux publics sur les 3 dernières années :

- réalisé par l'entreprise
- réalisé en sous-traitance
- ventilé par activité

3. LES QUALIFICATIONS INTÉRESSANT LA CONSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI ANCIEN

Parmi les 375 qualifications créées par la nouvelle nomenclature au 1er janvier 1994, certaines sont dédiées au secteur des monuments historiques (inscrits à l'inventaire) ou du patrimoine ancien (bâtiments en secteur sauvegardé).

QUALIBAT offre aujourd'hui aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, 13 qualifications spécifiques en maçonnerie, pierre de taille, charpente, couverture, ferronnerie et vitraux.

Ce sont des qualifications attribuées aux entreprises sur références de travaux, justifiées notamment par des architectes en chef des monuments historiques ou par des architectes des bâtiments de France.

Ce sont des qualifications attestant du savoir-faire de l'entreprise et de sa sensibilité pour l'exécution de travaux dans ce secteur particulier.

Mais au-delà de ces qualifications, la nomenclature offre aussi de nombreuses possibilités de qualifications correspondant à des métiers qui ne disposent pas du "label" spécifique monuments historiques ou patrimoine ancien, mais qui entrent naturellement dans le champ plus général de la conservation du patrimoine bâti ancien. Je pense, particulièrement, à des corps de métiers comme la plâ-

trerie, la menuiserie, la miroiterie, la peinture, les revêtements de sols et les carrelages, la marbrerie, le staff, stuc, sculpture et gypserie.

Une énumération de toutes ces qualifications serait fastidieuse.

Retenons simplement l'existence de ces qualifications et des entreprises qui en sont titulaires.

4. ANALYSE DES ENTREPRISES QUALIFIÉES, TITULAIRES D'UNE QUALIFICATION ENTRANT DANS LE CHAMP DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI ANCIEN

QUALIBAT, c'est aujourd'hui quelque 47 000 entreprises titulaires d'un certificat, de toutes tailles, de l'artisan travaillant seul, jusqu'aux grandes entreprises de plus de 300 salariés. Parmi nos qualifiées, nous identifions beaucoup de petites entreprises (plus de la moitié ont moins de dix salariés). Cette proportion est parfaitement cohérente, par rapport aux données connues sur la population générale des entreprises du bâtiment.

Si l'on fait une analyse sectorielle pour la conservation du patrimoine bâti ancien pris dans un sens large, c'est environ 17 000 entreprises qui sont titulaires d'une qualification entrant dans le champ ainsi défini.

Malheureusement, à ce stade de l'analyse, nous ne pouvons nous appuyer que sur les tranches de classifications en effectif, définies par l'organisme. Ces tranches vont de 1 à 5 personnes, de 6 à 20, de 21 à 50 etc. L'absence de coupure à 10, nous oblige à raisonner en taille d'entreprises inférieure à 20 ou supérieure à 20.

Sur ces 17 000 entreprises, 1/3 sont dans des entreprises de moins de 20 salariés.

L'analyse par corps de métiers, nous amène à observer que cette proportion est variable d'un corps de métier à l'autre.

Ainsi, dans les corps de métiers comme la plâtrerie ou la menuiserie, la moitié des qualifiées correspondent à des entreprises de moins de 20 salariés.

Par contre, dans d'autres corps d'état, comme la maçonnerie, la miroiterie, la peinture, les entreprises de moins de 20 salariés représentent moins de 20 %.

En conclusion, QUALIBAT met à la disposition des donneurs d'ordre, un ensemble d'entreprises au savoir-faire technique reconnu, dont beaucoup de petites entreprises, bien implantées localement et capables de mettre leur technicité au service de la conservation du patrimoine bâti ancien.

Marie-Dominique MONSÉGUR
Secrétaire général adjoint de QUALIBAT

QUALIBAT NOMENCLATURE DES QUALIFICATIONS DES ENTREPRISES DU BATIMENT INTERESSANT LA CONSERVATION DU PATRIMOINE BATI ANCIEN

21. MAÇONNERIE ET BÉTON ARMÉ COURANT
 2113. Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant
 2121. Ravèlement en maçonnerie (technicité courante)
 2132. Enduits (technicité confirmée)
 2142. Réparation en maçonnerie (technicité confirmée) et en béton armé courant
 2152. Pavage (technicité confirmée)
 2181. Restauration maçonnerie du patrimoine ancien
 2182. Restauration pierre de taille du patrimoine ancien
 2183. Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine ancien
 2192. Restauration maçonnerie des monuments historiques
 2194. Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques
23. CHARPENTE ET STRUCTURE EN BOIS
 2314. Charpente (technicité exceptionnelle)
 2383. Restauration de charpente du patrimoine ancien
 2393. Restauration de charpente des monuments historiques
31. COUVERTURE
 3113. Tuiles canal (technicité supérieure)
 3123. Tuiles plates (technicité supérieure)
 3143. Ardoises de schiste ou fibre ciment (technicité supérieure)
 3153. Couverture en métaux sauf plomb (technicité supérieure)
 3163. Couverture en plomb (technicité supérieure)
 3172. Couverture en matériau régional à préciser (technicité confirmée)
 3173. Couverture en matériau régional à préciser (technicité supérieure)
 3193. Couverture du patrimoine ancien
 3194. Couverture des monuments historiques
41. PLÂTRERIE
 4112. Plâtrerie (technicité confirmée)
 4113. Plâtrerie (technicité supérieure)
 4122. Plâtrerie en extérieurs (technicité confirmée)
43. MENUISERIE EN BOIS - ESCALIERS - PARQUETS - CLOTURES ET TREILLAGES
 4312. Menuiserie (technicité confirmée)
 4313. Menuiserie (technicité supérieure)
 4333. Parquetage (technicité supérieure)
 4352. Finition des parquets (technicité confirmée)
44. METALLERIE
 4412. Métallerie (technicité confirmée)
 4413. Métallerie (technicité supérieure)
 4432. Ferronnerie (technicité confirmée)
 4493. Ferronnerie d'art
46. VITRERIE
 4671. Vitrail (technicité courante)
 4672. Vitrail (technicité confirmée)
 4693. Conservation et restauration de vitraux à caractère patrimonial
47. MIROITERIE
 471. Produits verriers (technicité confirmée)
 4713. Produits verriers (technicité supérieure)
61. PEINTURE
 6112. Peinture et ravèlement (technicité confirmée)
 6143. Filage, décoration, dorure (technicité supérieure)
62. REVETEMENTS DE SOLS ET DE MURS
 6294. Revêtements décoratifs (technicité exceptionnelle)
63. CARRELAGES - MOSAIQUES
 6312. Carrelages, revêtements, mosaïques (technicité confirmée)
 6313. Carrelages, revêtements, mosaïques (technicité supérieure)
 6314. Mosaïques décoratives (technicité exceptionnelle)
 6352. Revêtements coulés (technicité confirmée)
64. MARBRERIE
 6412. Marbrerie de bâtiment (technicité confirmée)
65. STAFF - STUC - SCULPTURE - GYP SERIE
 6513. Travaux de staff (technicité supérieure)
 6523. Travaux de stuc (technicité supérieure)
 6583. Sculpture d'attributs (technicité supérieure)
 6593. Restauration plâtres et chaux (technicité supérieure)

Le "label patrimoine" en Périgord

Le label patrimoine a été imaginé dans le respect de quatre critères essentiels : fidélité, authenticité, simplicité, qualité.

L'objectif étant de répondre à des demandes chaque jour plus nombreuses et exigeantes, pour la restauration et l'entretien des bâtiments et édifices qui ont un caractère typique des pays formant la trame du Périgord. Mon beau département essentiellement rural, est en matière de patrimoine classé ou non, le deuxième de France.

De nombreux propriétaires demandaient à la CAPEB Dordogne (Confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment) de leur donner des noms d'artisans capables de restaurer leurs bâtiments. D'autres propriétaires de patrimoine classé (châteaux et autres) acceptaient mal qu'il leur soit presque imposé une grosse entreprise trop chère.

L'architecte des bâtiments de France, souhaitait que la CAPEB lui fournisse une liste d'artisans capables de faire de la restauration. Responsable de cette organisation professionnelle, je n'avais pas le droit de sélectionner une entreprise plutôt qu'une autre. En plus, la liberté d'installation ne permet pas de discerner les artisans de qualité, amoureux de leur métier et quelques chasseurs de primes sans grande qualité. Nous avons donc imaginé de sélectionner les artisans capables de faire une parfaite restauration par ce que nous appelons le "label patrimoine".

Avant de continuer, il faut que je vous donne ma définition des trois mots qui sont employés pour les travaux du bâti : rénovation - réhabilitation - restauration.

La rénovation, c'est reconstruire à neuf un bâti. La réhabilitation c'est reconstruire à l'identique avec des matériaux même modernes, dans le respect de l'aspect d'origine et y ajoutant le confort. La restauration doit respecter l'aspect d'origine avec les matériaux et les méthodes d'origine. C'est-à-dire que la capacité à restaurer donne obligatoirement les autres capacités.

La CAPEB Dordogne a donc passé une convention avec deux associations de propriétaires : Maisons paysannes de France et Vieilles maisons françaises. C'est une première en France.

Les artisans souhaitant obtenir le label devront remplir un dossier dans lequel devra figurer la présentation de deux chantiers réalisés avec photos avant et après les travaux.

Les motivations des partenaires pour obtenir le label, ont amené à réfléchir sur certaines règles :

- la qualité impérative et durable du label,
- l'avis primordial du client, gage de sérieux,
- l'interdiction pour l'artisan d'être juge de ses collègues,
- l'obligation de posséder une qualification, CIP Qualifélec ou Qualibat,
- s'entourer de compétences extérieures à la CAPEB et aux deux autres associations signataires de la convention,
- la possibilité de retirer le label aux artisans qui à plusieurs reprises et après constats n'auraient pas satisfait le client, où seraient en dépôt de bilan,
- le renouvellement du label tous les cinq ans,
- aucune possibilité d'agrément pour les entreprises qui donnent les travaux à des sous-traitants ; l'entreprise traitante devra exécuter les travaux pour lesquels elle aura le label, avec la possibilité de sous-traiter ou co-traiter les autres travaux, mais obligatoirement à des entreprises ayant le label approprié,
- la possibilité d'utiliser le label et son logo sur les documents professionnels, les chantiers, les véhicules...

Les objectifs poursuivis sont, au-delà de la réponse aux attentes de la clientèle, le retour des travaux du patrimoine vers les artisans qui en sont historiquement les garants, le maintien des familles et des artisans dans les zones rurales, ainsi que la mise en place à terme, en mairie et autres lieux publics, d'une liste départementale des artisans labellisés et celle d'une photothèque départementale pour des expositions, des journées d'information et de formation mais aussi pour servir de mémoire historique vers les futures générations.

Comment sont sanctionnés ces labels ? Une commission d'attribution a été constituée, sa présidence est tournante, la première a été donnée à un ancien conservateur, membres des Maisons paysannes de France.

La commission est constituée de :

- la CAPEB qui reste neutre, ne voulant être ni juge ni partie,
- des représentants de Vieilles maisons françaises (VMF),
- des représentants de Maisons paysannes de France (MPF)
- des représentants des architectes,
- du président du conseil général ou son représentant,
- des représentants du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE),

- du directeur de l'Agence téléphonique départementale (ATD),
- des architectes des bâtiments de France (ABF).

La commission se réunit, examine les dossiers puis se constitue en groupe de trois ou quatre, avec obligatoirement représentés dans chaque groupe un membre de VMF, de MPF et un architecte. Les dossiers sont remis aux groupes en fonction de la proximité des chantiers qu'ils devront obligatoirement visiter en présence de l'artisan demandeur. Ensuite, après un délai assez court, la

commission se réunit à nouveau, les membres échangent leurs impressions et la décision d'attribution ou non du label est prise.

Des formations spécifiques et appropriées sont offertes à ceux qui n'ont pas été acceptés, pour être revus à la commission suivante. La remise des labels se fait aux assemblées de MPF et VMF.

Gabriel RUDEAUX
Président de la CAPEB de la Dordogne

Les hommes de savoir-faire d'aujourd'hui et de demain

Une enquête a été initiée en 1985 par l'association Maisons paysannes de France sous la direction de François Calame, en concentrant des subventions d'origines diverses : principalement de la direction du Patrimoine, Mission du patrimoine ethnologique, de la Caisse nationale des monuments historiques, de la direction de la Construction, du ministère de l'Éducation Nationale ainsi qu'un certain nombre de collectivités territoriales concernées (conseils régionaux, conseils généraux, etc.)

La première phase de l'enquête a porté sur les quatre régions suivantes : Picardie, Haute et Basse Normandie, et Nord-Pas-de-Calais. A partir de 1989, s'est mis en place un programme de recherche sur la région Centre qui s'achèvera cette année. En 1992 enfin, deux autres régions ont commencé à être étudiées : il s'agit de la Bretagne et l'Alsace.

L'enquête se fonde sur l'unité, toute conventionnelle, du département, puis de la région. Chaque département est, sauf exception, étudié par un seul chargé de mission expérimenté dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine rural. Le principe de base consiste à identifier le plus grand nombre possible de détenteurs de savoir-faire confirmés dans le domaine de la mise en œuvre des matériaux et des techniques pré-industriels. La référence s'effectue par rapport au bâti régional édifié à l'aide de techniques pré-industrielles et non par rapport à l'utilisation de techniques purement manuelles.

Les corps de métiers étudiés portent essentiellement sur le gros-œuvre : maçonnerie, serrurerie, plâtrerie. Certains métiers d'art ont été retenus lorsqu'ils présentaient un lien évident avec le patrimoine bâti régional et, ce, uniquement pour les parties extérieures des édifices : vitraux, dorure, peinture, sculpture. Ont été enfin étudiés les fabricants de matériaux traditionnels pour une région

donnée ; carrières de pierre ou de sable, fabriques de terre cuite, fours à chaux, scieries spécialisées, fabricants de torchis, etc.

Nous obtenons ainsi des précisions sur l'identité de l'informateur, sur les plans de son profil socio-professionnel, son mode de formation, son rapport à l'itinéraire et au compagnonnage, etc. Toutes inscriptions aux chambres consulaires sont précisées pour ne pas entretenir de confusion sur le statut professionnel.

Ces missions conduisent à s'interroger, entre autres, sur les modes de transmission des savoir-faire mis en œuvre, sur les moyens qui doivent être trouvés pour inciter les détenteurs de ces savoir-faire, parfois menacés de disparition, à les perpétuer.

En effet, il est essentiel aujourd'hui de s'assurer que les techniques et les savoir-faire indispensables à l'entretien, la restauration du bâti ancien rural et urbain seront durablement transmis. Tout doit être fait pour permettre l'exercice de cette transmission. Tout doit être fait pour valoriser les métiers du bâtiment qui ne sont pas uniquement manuels mais aussi qui réclament une culture artisanale hautement respectable.

Par l'accumulation des rencontres avec ces "hommes de savoir-faire", un état de santé alarmant se révèle à propos des transmissions familiales. Les parents artisans encouragent de moins en moins leurs enfants à prendre leur succession. Ne serait-il pas temps d'en connaître les raisons ?

Chantal PONTVIANNE
Ethnologue - Maisons paysannes de France

Les artisans et les entreprises dans la mise en valeur du patrimoine urbain et du patrimoine rural Questions à un architecte des bâtiments de France⁽¹⁾

Les architectes des bâtiments de France ont une relation privilégiée avec les artisans et les entreprises qui travaillent sur le bâti ancien, qu'il soit urbain ou vernaculaire. Ils ont pour mission de préserver et de faire vivre les espaces protégés. Par définition, le bâti qui s'y trouve est digne d'intérêt. Il faut le mettre en valeur. Ce bâti "ordinaire" rencontre rarement un architecte sur son chemin, car la loi n'en fait pas une obligation (ce que nous regrettons...).

L'intervenant obligé sur ce bâti ordinaire, c'est l'artisan (plus rarement l'entrepreneur). Et celui-ci a besoin d'une maîtrise d'œuvre solide qui l'aide à analyser le bâti existant, qui l'oriente dans les choix architecturaux et techniques, qui en informe le maître d'ouvrage. L'ABF est là pour tenter de remédier à cette absence de maîtrise d'œuvre.

Il doit trouver le plus court chemin entre ses prescriptions et le bâtiment.

Pour cela il doit être en phase avec l'artisan, plus encore que sur un chantier ordinaire où l'architecte libéral est missionné pour être présent souvent et régulièrement.

En l'absence d'un tel architecte, il est d'autant plus nécessaire que l'artisan soit compétent.

Nous avons, comme vous le savez tous, peu de moyens dans les services départementaux de l'architecture... Aussi avons-nous été conduits à rationaliser notre démarche. Dans un souci d'efficacité nous avons cherché à communiquer de manière groupée avec les artisans. Très vite c'est à des conférences, puis des stages de formation plus élaborés que nous avons pensé.

Certains confrères ont organisé il y a longtemps des séances de formation qu'ils montaient de manière "artisanale", en allant chercher autour d'eux les compétences existantes, leur projecteur de diapos et leur écran sous le bras.

Depuis une dizaine d'années, nous avons eu le soulagement de voir naître des organismes spécialisés, prestataires de service de grande qualité, auxquels nous pouvons faire appel pour l'organisation et la mise en forme de ces stages.

Voici quelques éléments permettant de comprendre quelles sont nos préoccupations en matière de formation d'artisans, quelles sont nos approches, quelle population nous touchons et quels en sont les résultats.

⁽¹⁾ Je remercie mes confrères pour les précieuses informations qu'ils ont bien voulu me faire parvenir, qui plus est dans les temps, notamment J. Boissière, J.-L. Guenoun, M. Poldge et J.M. Germaine.

LA FORMATION POUR QUI ?

En général le public de ces formations est constitué des artisans locaux qui, sans forcément posséder de qualification "monuments historiques", s'intéressent au bâti ancien, et souhaitent que quelques **compagnons** dans l'équipe acquièrent une compétence plus poussée dans ce domaine.

Les entreprises de plus de dix salariés sont moins présentes que les artisans sur ce marché, excepté dans les grandes villes, comme nous le verrons ultérieurement.

Des exemples :

- J.-L. Guenoun dans les Ardennes a animé 3 stages sur les enduits et les badigeons en 1992-93 qui ont concerné 32 stagiaires.

Celui concernant le nettoyage des façades a touché 9 entreprises.

- Plusieurs stages de restauration de façades ont eu lieu dans l'Ille et Villaine animés par mon confrère J.M. Germaine.

- Il en est de même pour les Alpes de Haute-Provence avec Y. Belmont puis J. Ch. Simon, pour le Loir-et-Cher avec M. Polge.

- J'ai moi-même contribué à 5 stages de ce type depuis 1984 dans le Tarn et Garonne puis dans la Haute-Garonne.

Celui qui a eu lieu à Montauban en mars 1988 regroupait 52 stagiaires sur des problèmes d'enduits et de badigeons, de peintures murales et de menuiseries.

A Toulouse en décembre 1990, il y avait 25 entreprises différentes sur l'échafaudage (enduits, badigeons), et 10 autres ont suivi le volet peinture murale. La petite église d'Empeaux dans la Haute-Garonne a donné lieu à un chantier-école pour 9 entreprises en 1993.

Les ABF interviennent aussi dans des formations de **formateurs**. Dans les Ardennes, une telle action a été entreprise pour la restauration des torchis et des pans de bois.

Plusieurs démarches ont un caractère social plus marqué et visent à réintégrer des **chômeurs** dans le monde du travail.

- Jacques Boissière, qui est ABF en Vendée, a créé l'atelier vendéen du patrimoine.

Cette association embauche des chômeurs avec des contrats emploi-solidarité, à temps partiel (5 jours par quinzaine au château de St-Mesmin, 20 heures par semaine à l'abbatiale de St-Jean d'Orbestier).

27 chantiers de formation ont eu lieu dans ce cadre en 1993.

- Des stages d'insertion ont aussi eu lieu dans les Ardennes.

Les architectes des bâtiments de France animent aussi des formations sur le même type de sujet auprès des architectes. Il est arrivé que, dans ces stages, **architectes et artisans** soient mélangés. C'est le cas de celui qui s'est déroulé à Toulouse en 1991. Cette démarche n'est pas à rechercher, la cible étant trop "floue".

AVEC QUELS ORGANISMES DE FORMATION ?

Les organismes spécialisés qui sont apparus dans les dix dernières années nous permettent d'assurer des formations de qualité et, chose très importante, adaptées aux problématiques locales.

Avec l'école d'Avignon ont été réalisés de nombreux stages sur les enduits et les badigeons, la peinture murale, les stucs, les menuiseries. Ce fut le cas pour :

- les trois stages qui eurent lieu en 1993 à Sedan, Monzon et Fumay dans les Ardennes.

- plusieurs des stages en Loir et Cher, dans les Alpes de Haute Provence,

- trois des stages du Tarn et Garonne et de la Haute Garonne.

Hervé Nicolas a d'abord collaboré avec l'école d'Avignon, puis a monté sa propre structure (**Nicolas et Maurin**). Nous avons collaboré avec lui à plusieurs reprises, notamment dans la Haute-Garonne (église d'Empeaux).

Le Centre de la Pierre à Bordeaux réalise des stages sur le problème de la restauration de la pierre et sur les nettoyages de façades et plusieurs confrères ABF ont fait appel à lui.

- C'est le cas de J.L. Guenoun dans les Ardennes.

- Enfin, les **Compagnons du Devoir et du Tour de France** sont aussi très présents sur ce terrain, par exemple :

- à Rennes, où J.M. Germaine intervient avec eux depuis dix ans.

- dans les Ardennes pour les chantiers écoles s'adressant aux entreprises ainsi qu'à des RMistes.

LE DÉROULEMENT

Les interventions théoriques alternent avec les chantiers-école.

Elles sont menées par les formateurs et par l'ABF. Celui-ci à travers une **lecture de l'architecture locale**, énonce les problèmes qu'elle pose et qu'il est le mieux à même de déceler par sa pratique quotidienne.

La localisation des **chantiers-école** est en général choisie par l'ABF en fonction de sa connaissance du terrain. Il effectue ensuite le projet de restauration correspondant: relevés, choix architecturaux qui serviront de base au formateur.

Il suit ensuite le chantier et le réoriente si nécessaire en cours de route.

L'école d'Avignon a mis au point une pratique pédagogique intéressante: le "**mur témoin**" sur lequel sont figurés tous les traitements de façades susceptibles d'être retenus dans un secteur. Il sert de "nuancier" pour tous les travaux et pour tout le monde par la suite.

Les actions s'adressant à des RMistes prennent la forme de **chantiers de formation** :

- Dans le cadre de l'atelier vendéen du patrimoine sont exécutés de petits travaux de nettoyage et de débroussaillage pour lesquels il est difficile, ou peu rationnel, de faire appel à des entreprises :

- dégagement des caves au Palais des Evêques de Chantonnay,

- nettoyage des douves au château de St-Mesmin,

- nettoyage de la chapelle de l'abbatiale de St-Jean d'Orbestier

- Dans les Ardennes, les chantiers de ce type ont servi à la restauration d'un petit patrimoine rural tel que pigeonniers, granges, pressoirs.

LES FINANCEMENTS

Les chantiers de formation et d'insertion prennent place dans le **programme départemental d'insertion**.

- En Vendée, leur financement est assuré par:

- le conseil général de la Vendée: 20 F/heure/personne + 130 000 F pour le fonctionnement,

- la DDTE qui rémunère le CES et qui aide la formation complémentaire (22 F/heure/personne)

- le propriétaire du bâtiment qui doit 100 F/jour et par personne + la fourniture des matériaux.

- Dans les Ardennes, le conseil général a financé les chantiers d'insertion ainsi que l'édition de plaquettes d'information et de publicité sur les chantiers-école.

Les stages de formation **artisans-entreprises** sont financés de la manière suivante:

- les chambres des métiers (CAPEB) et la F.N.B. (AREEF-BTP) au titre des fonds de formation.

- l'entreprise participe au prorata de ses stagiaires,

- les collectivités locales qui sont souvent sollicitées par l'ABF :

- la ville de Toulouse a donné 50 000 F pour un stage dont le coût était évalué à 170 000 F.

- Rennes a régulièrement financé ce type de stages.

LE CONTEXTE

La plupart des stages de formation sont organisés à l'occasion d'une "**opération façade**".

Il s'agit d'une initiative municipale, toujours vivement encouragée par les ABF, qui consiste en l'attribution d'une subvention pour le nettoyage des façades, en général de l'ordre de 10 % du montant des travaux.

Ces actions constituent souvent l'une des **opérations d'accompagnement** d'une **OPAH**.

Elles peuvent aussi être le corollaire d'une **campagne de ravalement obligatoire**.

L'ESPRIT

Le message que nous devons faire passer vis-à-vis des artisans et des entreprises découle de leur responsabilité au nom de l'Etat sur le cadre bâti. Nous y avons un rôle d'expert.

Ils ne s'agit pas d'un simple intérêt esthétique pour le patrimoine, mais de transmettre une mémoire et un usage collectifs.

On est confronté d'une part à une volonté sociale de préserver un patrimoine dans sa valeur d'usage, d'autre part à la disparition du contexte pré-industriel dans lequel ce patrimoine est né.

Autrefois, on avait affaire à des artisans-concepteurs. Ils ne sont plus aujourd'hui que de simples exécutants, voire même de simples applicateurs de produits.

Quelles solutions aujourd'hui ?

Il ne s'agit pas de remettre en cause le savoir-faire des artisans mais d'en élargir le champ :

- les considérer comme des hommes de métier

- rappeler que les techniques doivent s'adapter au bâti et non l'inverse,

- de permettre à l'artisan ou au compagnon d'avoir des tâches plus intéressantes,

- faire bénéficier le bâti de la diversité et de l'amélioration de la qualité de ces savoir-faire.

Dans le cadre des "opérations façades", l'architecte des bâtiments de France exerce une pression à la qualité et les stages de formation en sont un levier essentiel.

D'autres dispositifs existent telle la "**charte de qualité**" que J.M. Germaine a mis en place à Rennes en collaboration avec la ville et l'ARIM.

Il est alors présent sur chacun des échafaudages pour examiner avec l'entreprise la meilleure marche à suivre pour les travaux.

DES RÉSULTATS

Parmi les chômeurs ayant bénéficié de stages d'insertion en Vendée, plusieurs ont par la suite trouvé une place en entreprise.

Dans les Ardennes, après les stages de 1992 et 93 :

- une vingtaine de chantiers ont permis la mise en œuvre des techniques de badigeons et d'enduits à la chaux.

- un réseau de vente de produits manufacturés (terres colorantes) a été créé en 1992, sous la dénomination de "moulin à couleurs des Ardennes".

- l'ardoise a remplacé le fibro-ciment dans les centres historiques. La réouverture d'une **carrière d'ardoise** est en cours.

- la pierre a été réintroduite dans les traitements d'espaces publics. Cela a induit la réouverture d'une **carrière de pierre** pour les pavages et les moellons.

En Haute-Garonne, les **chaux** naturelles qu'il fallait se procurer dans les départements voisins sont maintenant en vente, ainsi que les **pigments** naturels et artificiels.

Les **opérations façades** qui font l'objet de statistiques permettent d'observer les résultats suivants :

- Que ce soit à Rennes ou à Toulouse, c'est environ le tiers des entreprises ayant participé à ces stages de formation que l'on retrouve ensuite sur le marché du "ravalement" des façades.

A Toulouse, j'ai pu avoir accès aux résultats suivants concernant l'opération façades en cours :

- sur les axes de la ville touchés par l'obligation de ravalement depuis janvier 1993, 58 chantiers ont eu lieu pour un montant de 9 755 611 F de travaux,

- sur le reste de la ville, sans obligation de faire mais avec subventions, 52 chantiers ont concerné 7 123 338 F de travaux,

- soit un total de 16 928 950 F de travaux pour moins de deux ans.

- Dans ces deux villes on a pu observer le départ des entreprises les moins performantes, celles qui acceptent de jouer le jeu de la qualité confortant leur position. Il s'agit de faire vivre les entreprises en sélectionnant les bonnes.

- Le patrimoine des propriétaires s'en trouve valorisé.

- Les **commerçants** sont demandeurs

- On assiste à un développement du **tourisme urbain**.

En conclusion, notre ambition est d'obtenir sur le bâti courant des travaux d'une qualité équivalente à celle des travaux sur les monuments protégés.

LES LIMITES

L'approfondissement des savoir-faire est mieux, et plus facilement perçu à la **campagne** qu'à la **ville**. Les pressions y sont moins fortes (problèmes administratifs, marchés tendus, concurrence...).

A la campagne ces savoir-faire sont moins enfouis : "mon père savait le faire, je l'ai vu le faire quand j'étais enfant".

Il est plus facile d'intervenir sur la qualité avec des entreprises menées par des **professionnels** plutôt que par des administratifs, pour qui le rendement horaire est une règle sacro-sainte.

Dans le cadre des opérations façades dans de grandes villes, les **artisans** n'arrivent pas à pénétrer le marché qui est aux mains des entreprises de plus de dix salariés. Les raisons invoquées lors des réunions à la CAPEB de Toulouse sont les difficultés administratives pour le montage des dossiers (autorisation de travaux, d'occupation du domaine public, demande de subventions).

Les **architectes** sont presque absents du secteur de la réhabilitation. Les entreprises en pâtissent.

Un symptôme : la nouvelle loi MOP dans ses barèmes ignore totalement la réhabilitation et la restauration, alors que ce secteur est réputé représenter une part essentielle du marché du bâtiment aujourd'hui.

Les ABF doivent encourager les entreprises et les artisans à trouver de la valeur ajoutée dans leur prestation en vendant leur "coup de main", leur savoir-faire plutôt que des produits et des matériaux.

En conclusion, il y a une place grandissante en France pour la restauration et la réhabilitation du bâti ancien de qualité. Les architectes des bâtiments de France y ont un rôle essentiel et ils ne peuvent rien faire sans des artisans et des entreprises formés et inventifs.

Mireille GRUBERT
Architecte des bâtiments de France
Service départemental de l'architecture
de la Haute Garonne

Les points suivants ont été abordés:

1. La transmission des savoir-faire

M. F. Jeanneau exprime une inquiétude, largement partagée, portant sur la transmission des savoir-faire. Des gens très compétents, anciens compagnons dans les entreprises qualifiées, partent à la retraite et bien souvent leurs savoir-faire ne se répercutent pas vers les jeunes ; la transmission orale dont on a parlé dans les petites entreprises, chez les artisans, dans les campagnes, n'est pas ressentie en ville. Cette impression est confirmée par Mme Pontvianne, à travers l'enquête de Maisons paysannes de France, qui note que la transmission père-fils est très forte par rapport à l'apprentissage en école (chez les petits artisans, ceux qui sont seuls ou avec moins de 10 ouvriers, 55 % ont appris leur métier de leur père). M. Rudeaux ajoute qu'il y a aussi un facteur coût à la transmission par les artisans, que ceux-ci ne veulent pas, ne peuvent plus être seuls à supporter ; il attend des réponses à des propositions qu'il a faites en ce sens.

Dans le secteur de la taille de pierre, il semble qu'il y ait moins d'inquiétudes, dans la mesure où un souci constant de transmission a des résultats positifs, comme le confirme M. Lanfry.

2. L'articulation des labels patrimoine de la CAPEB Dordogne avec les qualifications de Qualibat

En réponse à un certain étonnement envers les labels de la CAPEB Dordogne, alors que des qualifications régionales, qui sont celles de Qualibat existent déjà, M. Rudeaux précise que ces dernières, si elles s'appliquent aux niveaux départemental et régional, n'en sont pas

moins basées sur des critères nationaux. Les labels de la CAPEB sont donc complémentaires, se rapportant à des particularités départementales. Il y a aujourd'hui 7 entreprises labellisées dans le département, et 15 autres ont déposé des dossiers, dont un certain nombre ont encore besoin d'un certain suivi pendant 8 à 10 mois pour atteindre la qualité requise. Mme Monségur rappelle néanmoins qu'il lui paraît important pour l'équilibre des décisions que les qualifications, qui concernent bien l'ensemble d'une profession, soient le résultat d'une mise en œuvre nationale de définition, d'une procédure d'attribution qui soit gérée par des règles définies nationalement. A l'occasion d'une interrogation de M. Aubert sur l'absence de qualifications pour les menuisiers, elle rappelle que les différentes qualifications patrimoine ancien et MH, maintenant incluses dans la nomenclature des qualifications Qualibat, sont le résultat d'une demande de la direction du Patrimoine du ministère de la Culture, et que cette demande fait défaut pour ce métier-là (des qualifications spécifiques sont reconnues pour la charpente).

3. La sensibilisation du monde rural à son patrimoine

M. Hannebert pose le problème de la destruction du patrimoine rural parce qu'on n'arrive pas à convaincre les ruraux de s'occuper de leur patrimoine, de l'habiter, plutôt que de s'installer en lotissements pavillonnaires. Ce problème est au cœur de la question de l'aménagement du territoire.

Mme Pontvianne répond que les Maisons paysannes de France ressentent une écoute plus grande. La question économique est importante, les bâtiments anciens prennent de la valeur, ce qui compte aussi.

COTAC :

Un réseau pour la formation et l'éducation dans le domaine de la conservation architecturale

COTAC, la conférence pour la formation en conservation architecturale, fut créée il y a 30 ans pour promouvoir une meilleure formation pour les architectes désirant travailler à la réparation et à la conservation des bâtiments historiques. COTAC s'est développée de sorte qu'elle se compose maintenant des représentants des principaux corps et professions concernés par la conservation, de ceux du bâtiment, des administrations et des institutions éducatives du Royaume-Uni. Tandis que pendant de nombreuses années elle se concentra principalement sur les besoins des spécialistes de la conservation, en tant que lien entre praticiens et ceux dirigeant les cycles de formation de l'enseignement supérieur, elle a maintenant étendu son rôle et, avec le soutien d'institutions nationales et européennes, a pu répondre à l'intérêt et à la demande accrue pour des savoir-faire dans le domaine de la conservation à tous niveaux. Le but de cette intervention est de montrer l'actuelle philosophie de la COTAC, sa politique, et ses projets d'avenir, à la fois comme facteur de développement pour le bâtiment au Royaume Uni et comme vecteur d'une coopération internationale dans le domaine de la conservation intégrée.

LA SOCIÉTÉ, L'INDUSTRIE DU BÂTIMENT ET L'EMPLOI

La campagne bien connue conduite par le Prince de Galles dans les années 80, refléta assez bien les désillusions de la société concernant l'architecture d'après-guerre et les réalisations du bâtiment. Cela, joint au déclin notable de la demande en constructions neuves, convainquit le Groupement national des entrepreneurs de la confédération patronale du bâtiment pour le Royaume-Uni à appeler à une revalorisation de cette industrie dans son ensemble. Dans leur "Rapport 2001" ils reconnurent toute une série de menaces pour leur secteur et appelèrent à une nouvelle vision afin d'attirer les talents. Ils reconnurent l'intérêt de concilier les meilleures traditions du passé avec les défis de l'avenir. Beaucoup de ces thèmes ont été repris dans le récent rapport WS Atkins sur le secteur de la construction en Europe.

C'est seulement maintenant que cette philosophie a pris son importance au point que les savoir-faire et talents traditionnellement associés avec la conservation des bâtiments sont reconnus comme concernant tous les secteurs de la construction et à tous les niveaux. La sensibilité à notre patrimoine bâti est maintenant de mise non seule-

ment pour nos monuments nationaux mais aussi pour la maintenance de l'infrastructure existante et du parc bâti (à présent plus de 40 % des dépenses totales du secteur du bâtiment de cette industrie), et pour définir une meilleure qualité pour les constructions neuves. Conserver et réhabiliter sont à l'ordre du jour dans toutes les stratégies d'urbanisme, au même titre que le développement économique, le contrôle de l'environnement, le soutien au tourisme, et représentent une force significative pour la création d'emplois.

NIVEAUX DE FORMATION

Une des réponses de la COTAC à une exigence accrue en formation a été de travailler, avec un large consensus, à un cadre de normes et de qualifications dans le domaine de la conservation architecturale. Pour cela nous avons utilisé les directives de l'ICOMOS pour la formation, maintenant reconnues internationalement. Avec le soutien des 30 organisations membres de la COTAC nous sommes en train de définir les aptitudes requises pour la conservation autant des généralistes que des spécialistes dans 15 disciplines appartenant à l'industrie du bâtiment. Nous travaillons avec les deux premiers corps du secteur, la Conférence permanente de l'industrie de la construction (CISC) et le Conseil pour la formation dans l'industrie de la construction (CITB) sur la définition des qualifications requises à tous niveaux à l'intérieur de l'ensemble des disciplines professionnelles, gestionnelles et artisanales. La COTAC assure la présidence d'un comité de liaison avec les autres corps responsables pour les normes dans le domaine de la conservation environnementale et mobilière.

Une nouvelle série de qualifications pour toutes les disciplines artisanales au niveau de la maîtrise est actuellement à l'essai, résultant du travail de la COTAC. Ceci se passe dans un cadre internationalement reconnu, celui administré au Royaume Uni par l'Institut pour la cité et ses corporations (City and Guild Institute).

LE RÉSEAU RÉGIONAL DE LA COTAC

L'autre importante initiative au Royaume-Uni a été de développer, avec une subvention de démarrage de la direction du patrimoine, un réseau de centres régionaux. L'idée sous-jacente est que des liens effectifs entre la

communauté, l'industrie du bâtiment et les centres éducatifs et de formation ne peuvent s'établir qu'au niveau local. Nous essayons en particulier d'identifier les besoins de petites et moyennes entreprises qui, traditionnellement, ont porté les savoir-faire artisanaux dans chaque région.

Les centres régionaux de la COTAC sont composés de représentants de tous ces milieux. Tous essaient de se développer et travaillent dans le cadre des qualifications reconnues au plan national. Certains centres ne s'occupent que des besoins locaux tels que la formation d'artisans de petites et moyennes entreprises. D'autres disposent des formations à des audiences régionales, nationales ou internationales. Des liens au plan local sont établis entre collèges pratiques d'artisanat et universités, et presque tous les centres sont impliqués dans des travaux de recherche et de développement et dans des projets de conservation pratique. Au niveau national le réseau COTAC a un bulletin de liaison périodique et organise des séminaires. Sa conférence annuelle prend toujours en compte les liens internationaux et, en 1995, il est proposé que la conférence de la COTAC accompagne l'exposition nationale du Royaume-Uni "Interbuild", avec la conservation intégrée comme thème commun.

LA DIMENSION INTERNATIONALE

A la fois à l'intérieur de nos organisations membres au niveau national et avec nos partenaires du réseau, il s'est développé un intérêt accru à établir des liens internationaux. En ce sens la COTAC a été active, en tant que représentant le Royaume Uni ou en tant que consultant, auprès de l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe pour l'approbation de niveaux de qualifications et pour parrainer des échanges à travers divers programmes de l'Union Européenne. Nous avons aussi des liens étroits avec l'ICCROM (Centre international pour la conservation et la restauration des œuvres d'art) à Rome, où nous assurons actuellement la présidence du conseil académique consultatif.

A travers le Conseil de l'Europe et une série d'initiatives patronnées par la Commission européenne nous nous occupons activement de promouvoir l'idée d'un réseau européen, si possible soutenu par une Fondation européenne pour la conservation du patrimoine créé par l'homme. Nous œuvrons aussi à améliorer la transparence des savoir-faire dans le domaine de la conservation et à établir les règles de base pour la reconnaissance mutuelle de toutes les disciplines impliquées dans la conservation architecturale. Dans le sens de l'étude M 0009 de la Commission européenne, nous espérons le développement de niveaux de préqualifications qui devraient, à long terme, être un puissant facteur d'amélioration autant chez les entrepreneurs que les consultants dans toute l'Europe.

C'est grâce à nos liaisons internationales que nous avons réalisé la valeur des méthodes de travail de la COTAC. Tandis que nous sommes pleinement conscients de la nécessité de maintenir les traditions régionales et de reconnaître les cultures nationales, il est clair que notre expérience en termes d'organisation pourrait être utile à d'autres en tant que modèle pour s'adapter, et progresser. Nous participons à des discussions concernant la façon dont nos méthodes de travail pour améliorer la formation peuvent être adaptées aux besoins d'autres pays, dans leurs propres contextes législatifs et réglementaires. Nous souhaitons beaucoup explorer de telles pistes avec des agences internationales, en tenant compte des courants actuels et en collaboration avec d'autres pays ayant des préoccupations semblables.

Richard DAVIES
Directeur de la COTAC

COTAC
Keysign House, 459 Oxford Street, London W 1 R 2 HD,
Royaume Uni
tel: 071 973 3615 - Fax: 071 973 3656

TABLE RONDE

La formation des artisans et du personnel des entreprises, face à l'évolution des marchés et face au chômage : quelles qualifications, quels cursus de formation, quelles innovations ?

Animateur : Françoise Sabatier

La restauration du patrimoine, un enjeu technique, économique et culturel pour l'artisanat du bâtiment

Depuis 10 ans, l'activité du B.T.P. a subi des mutations profondes portant sur la taille des marchés (fin des 30 années glorieuses de reconstruction) sur leur organisation (baisse du marché neuf, effondrement du marché de la maison individuelle) qui a provoqué des changements radicaux pour les différents acteurs de la filière (industriels, maîtres d'ouvrage, concepteurs, bureaux d'étude, entreprises).

En effet, la segmentation des marchés, leur diversité sans cesse mouvante, les niveaux d'exigence des consommateurs ont conduit les entreprises du B.T.P. à opter pour deux grandes voies : celle de la spécialisation des acteurs et de leur intégration forte au sein de grands groupes ou celle de compétences tant techniques qu'organisationnelles au sein de petites structures (moins de 50 salariés).

Une organisation professionnelle comme la CAPEB regroupant plus de 90 000 artisans au niveau national et 8 000 au niveau des Pays de la Loire ne pouvait pas rester indifférente aux changements parfois douloureux qui attendaient les métiers du bâtiment. Des changements de représentation mentale (comment mon métier est-il en train de changer ?), des changements d'attitude commerciale (pourquoi le client devient-il de plus en plus exigeant sur le respect des délais et des prix ?), des changements d'organisation de chantier (comment s'organiser à plusieurs pour offrir un service complet ?), des changements de pratique quotidienne exigeant d'intégrer de plus en plus l'innovation technologique ou le retour à des techniques traditionnelles utilisées, en même temps que l'indispensable partenariat avec les autres entreprises, pour rentrer dans une logique de coproduction rationnelle d'un art de bâtir, trop longtemps saucissonné et déresponsabilisé par le jeu des multiples acteurs et contrôleurs et d'une jurisprudence poussant chacun à rester dans le champ de la garantie (assurance construction...).

Le développement du marché de la réhabilitation devrait permettre à la CAPEB nationale et à de nombreuses CAPEB régionales de saisir ce défi du nécessaire changement des artisans par rapport aux caractéristiques de ce(s) marché(s) pour tenter de mobiliser les artisans et leurs salariés dans des actions d'adaptation puis de modernisation de leurs compétences.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La CAPEB Pays de la Loire organise depuis 1984 différentes actions de formation continue ou initiale à destina-

tion de l'artisanat du bâtiment (artisans, conjoints, salariés).

En 1990, elle a créé l'ARTEFAB (Association régionale de formation de l'artisanat du bâtiment) pour accentuer cet effort de modernisation de l'entreprise familiale.

L'ensemble des actions de formation organisées par les 5 CAPEB des Pays de la Loire se répartissent à égalité entre des actions visant la gestion de l'entreprise, le management, le développement personnel et des actions de perfectionnement technique de chaque corps d'état ainsi que la réglementation et les savoirs technologiques associés.

Depuis 1986, la CAPEB Pays de la Loire est conventionnée par le Conseil régional pour des actions de formation continue en complément des financements des fonds d'assurance formation professionnels départementaux et nationaux.

Outre les actions de perfectionnement courtes à la réhabilitation à destination des artisans et des salariés notamment en s'appuyant sur des **chantiers témoins ou pilotes**, la CAPEB Pays de la Loire a été amenée à développer différents partenariats pour faire des formations à la restauration du patrimoine ou à l'intervention sur le bâti existant.

Nous avons ainsi initié conjointement avec le ministère chargé de de l'Artisanat, la chambre des métiers du Maine et Loire, et les CAPEB du Maine et Loire et de Vendée, une formation Mention complémentaire au brevet de maîtrise **Agent de restauration au patrimoine Niveau IV**.

3 groupes (2 en Maine et Loire, 1 en Vendée) ont donc suivi cette formation sanctionnée par la présentation d'un sujet personnel devant un jury.

36 artisans ou compagnons ont ainsi approfondi les méthodes administratives, techniques, financières, organisationnelles de la réhabilitation dans 5 corps d'état : maçonnerie, plâtrerie, peinture, menuiserie, charpente.

Par ailleurs, nous avons collaboré à deux programmes de recherche sur les problèmes de la **filière tuffeau** (pierre calcaire) avec Nantes Renaissance et la Maison du tuffeau à Doué la Fontaine) et le concours sur BRGM.

Nous avons d'autre part contribué à la mise en place d'une étude de faisabilité du métier de fresquiste et le lancement du **Centre national de la fresque** à Blain (44). La Région et la CAPEB de la Sarthe et de Loire Atlantique ont également travaillé dans le cadre du dispositif (désormais interrompu) "mission nouvelle qualification" à deux projets de **formation-insertion de chômeurs** de longue durée au métier de **maçon-agent de restauration du patrimoine** sur 18 mois en alternance. Un projet du même type est en cours à Ancenis (44) avec la sous-préfecture.

La CAPEB a contribué à l'élaboration de la charte de qualité des travaux pour différentes campagnes de ravalement. L'ARTEFAB a travaillé au niveau national dans le cadre des commissions professionnelles consultatives de l'Éducation Nationale, sur la définition de la formation : **Mention complémentaire** restauration du patrimoine architecturale - niveau IV - maçon, tailleur de pierre.

Le directeur de l'ARTEFAB, Gabriel David, architecte, est par ailleurs responsable de la formation continue et initiale au sein de l'Union nationale des métiers de la pierre de la CAPEB présidée par André Cottenecq qui a succédé à Jean Devillard.

A ce titre, il suit les conclusions des travaux européens de la Commission de Bruxelles en matière de définition des besoins de qualification des professionnels du bâtiment des différents pays en matière de restauration du patrimoine.

De plus, il fait partie du réseau européen REGNET S.A. (4 régions de France, Allemagne, Espagne et Grèce) pour les travaux sur les **observatoires des qualifications** professionnelles (zone géographique ou filière professionnelle) et du Forum Atlantique de la construction (régions de l'Arc Atlantique). Dans ce cadre a eu lieu en octobre 1994 un exposé sur la mise en place d'une formation à la transmission-reprise et une recherche-action en 8 ateliers avec les maçons de l'an 2000 visant à lutter contre la déqualification et les problèmes de recrutement en fonction des mutations profondes des métiers liées à l'évolution des marchés.

Enfin, la CAPEB Pays de la Loire participe aux actions de valorisation des métiers du bâtiment dans les écoles (artisans messagers), au niveau régional (Salon Formathèque) et national (Olympiades des métiers) et développe des actions de rapprochement entre les fournisseurs et les entreprises (salon ARTIBAT du Grand Ouest) ; entre les maîtres d'ouvrage et les entreprises (démarche qualité), et de modernisation des filières professionnelles (insertion-formation de 4 architectes dans les structures professionnelles de l'artisanat des Pays de la Loire et 5 autres au niveau national).

En résumé, la CAPEB Pays de la Loire a mis en place un véritable lieu de recherche-action et d'animation à la charnière du monde de l'économie et celui de la formation.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ARTISANAT DU B.T.P.

En Pays de la Loire, le dispositif de formation continue des artisans et de leurs compagnons concernent en

moyenne annuellement 1 600 stagiaires artisans et auxiliaires familiaux (220 sessions) et 600 stagiaires salariés d'artisans (formations individualisées).

Ceci, sur un total de 17 000 artisans dont 8 000 travaillent seuls et 25 000 salariés, 8 100 artisans sont adhérents. Les missions de modernisation de l'artisanat du BTP, de la CAPEB, sont donc confrontées à un problème d'essai-mage pour faire face aux besoins immenses du secteur.

De plus, le vieillissement très net de la population active du B.T.P. fait apparaître un besoin de **recrutement** de 1 500 jeunes par an pendant 5 ans dans une hypothèse conjoncturelle bonne et de 1 000 **transmissions-reprises** par an pendant 5 ans pour faire face aux cessions d'activités.

Des actions de **valorisation des métiers manuels** du B.T.P. sont donc menées en amont de l'orientation (CM1, CM2, 5ème et 6ème des collèges) par des artisans-messagers dans les écoles (convention avec le rectorat).

Les actions sont relayées par des classes de découverte en plusieurs semaines pour des groupes de jeunes dans des ateliers d'artisans avec le soutien de la SEMA⁽¹⁾.

Les actions de formation continue portent sur des stages dans le domaine de la gestion d'entreprise, pilotage, management, comportemental, commercialisation.

Les autres actions portent sur le renforcement des compétences techniques, réglementaires, technologiques liées aux métiers.

Chacun de ces ensembles de stages représente environ 50 %. Les stages collectifs pour artisans font en moyenne 3 jours mais sont organisés de façon modulaire permettant une progression sur plusieurs semestres (niveau 1, 2, 3 etc).

Les stages pour salariés visant l'approfondissement d'un métier, la polycompétence compétence (mention complémentaire), l'acquisition d'une qualification (reconnue par la convention collective) ou d'un diplôme ou titre homologué représentent une durée moyenne de 15 jours.

25 % des actions de formation collectives techniques touchent le domaine de l'entretien-réhabilitation.

LES FREINS A LA MODERNISATION

On peut succinctement définir 3 grandes catégories sociologiques d'entreprises familiales du B.T.P. qui sont caractérisées par des critères de taille mais aussi des critères de production.

les entrepreneurs pour qui l'entreprise est le module, la référence :

- les entrepreneurs du ministère de l'Équipement sont animés d'une logique de direction ;
- les modernistes du CERFISE⁽²⁾ ont une logique d'entreprise qui leur apporte productivité et compétitivité ;

⁽¹⁾ Société d'Encouragement des métiers d'art.

⁽²⁾ CERFISE : Artisans du bâtiment traditions et changements - PACA 1986

- les entrepreneurs de la SERS⁽³⁾ sont des patrons dynamiques qui connaissent leur marché, ont de bons rapports avec leurs partenaires et veulent se former ;
- l'artisan chef d'entreprise de l'ADEP⁽⁴⁾ prend, comme son nom l'indique, l'entreprise comme référence.

Les artisans familiaux attachés à leur métier :

- les artisans familiaux du ministère de l'Équipement qui, affirmant une présence sur une aire limitée, sont d'abord des producteurs, ils illustrent la rencontre du métier et d'un territoire ;
- les patrimoniaux du CERFISE, artisans de métier qui ont pignon sur rue et opèrent sur des marchés circonscrits ;
- les "hommes de l'art" (et dans une moindre mesure les traditionnels) de la SERS qui, fiers de leur métier, ont le goût de la qualité et sont reconnus pour leur qualification.

Les précaires défavorisés par rapport aux deux autres qui se distinguent par leur seule capacité à survivre :

- les satellites du ministère de l'Équipement, travaillent exclusivement en sous-traitance et sont dépendants d'un donneur d'ordre ;
- les précaires du CERFISE, acceptent de mauvaises conditions de travail et ont une logique de survie ;
- les désespérés de la SERS, ne croient plus à leur avenir, voient leur marché s'effondrer et accusent facilement les autres ;
- les dépendants de l'ADEP, sont soumis aux fluctuations de leur environnement et cherchent à s'en protéger.

Il conviendrait donc de parler des "artisanats".

De plus, être professionnel dans un métier permet souvent de définir son appartenance d'origine (diplôme) ou d'inscription au registre des métiers mais ne permet pas de **définir le métier réel pratiqué**.

Qu'y-a-t-il de commun entre un maçon maîtrisant depuis 15 ans la rotation des banches pour le béton armé sur des chantiers de logements neufs et le maçon intervenant en restauration du patrimoine sur les murs de moellons (limousinerie) ou des enduits à la chaux aérienne ?

Les artisans du B.T.P. représentent par définition (moins de 10 salariés) des petites entreprises dont le collectif du travail se résume à une personne dans 50 % des cas (sur 17 000 artisans en Pays de la Loire, 8 500 travaillent seuls) et à 3 salariés en moyenne pour les entreprises du second œuvre (8 500 artisans managent au total 25 000 salariés sur 5 départements).

De plus, si leur dissémination géographique représente une chance pour l'aménagement du territoire (9 000 artisans sont dans des communes de moins de 3 000 habitants) avec les services de proximité et l'animation du monde rural qui en découlent, elle peut représenter un handicap pour l'organisation rationnelle de la filière.

En effet, le relatif isolement des professionnels, allié à leur handicap de taille ne favorise pas une gestion cohérente et à long terme de leurs efforts de modernisation et d'organisation.

⁽³⁾ SERS : Formation : typologie des artisans bâtiment face à leur devenir - ANFOR 1984

⁽⁴⁾ ADEP : Employeurs & salariés dans ent. artisanale - ministère Commerce Artisanat 1982

La lisibilité des marchés des entreprises artisanales est trop liée à la conjoncture (le carnet de commande) ; l'artisan du bâtiment pourra donc être classé en 3 catégories par rapport aux besoins de former les compagnons ou soi-même dans l'entreprise :

- les adeptes : 36 % des entreprises artisanales. Pour ces entreprises, la formation est indispensable et correspond bien à leurs attentes. Les dirigeants de ces entreprises ont, pour la grande majorité, déjà suivi, ou vont suivre, une formation.
- les frustrés : 27 % des entreprises artisanales. Les entreprises de cette famille sont convaincues de la nécessité de la formation. Mais l'offre correspond mal à leurs demandes et à leurs contraintes.
- les réfractaires : 36 % des entreprises artisanales. Se retrouvent dans cette famille les entreprises qui soit, sont opposées, soit indifférentes à la formation.

Comment donc lutter contre ce manque de disponibilité d'esprit et de temps ?

Comment amener le chef d'entreprise à prendre du recul sur l'apparente complexité de son environnement ?

Comment inciter l'artisan à s'investir dans une commercialisation rationnelle ?

Comment permettre à l'artisan de construire ses prix de chantier en fonction de ses temps réels et de son organisation ?

Comment libérer un compagnon pour un stage pendant que le travail attend ?

Est ce que le compagnon ne va pas remettre en cause ses habitudes ? Etc...

Ces freins sont d'autant plus forts, que les rares tentatives de stage ont souvent conduit à l'apprentissage de recettes, de **savoirs ponctuels**, au mieux de savoirs instrumentaux, qui se sont vite avérés dépassés ou non efficaces avec les mutations de la demande.

Or, il n'y a de progrès qu'à travers des **connaissances qui transforment** et non des savoirs qui informent, et qui restent isolés du contexte de l'entreprise, des savoirs non ancrés sur le réel du chantier.

Le problème avec les artisans, c'est que l'entrée dans ce secteur se fait en majorité par une entrée métier qui facilite la lecture de la **partie visible du chantier** mais pas sa partie cachée (la conception, l'étude, l'organisation, les moyens administratifs et financiers) pourtant nécessaire à sa réalisation.

La forte culture de l'artisan se fait donc par la technique et l'expérience, et toute formation technologique devra s'ancrer sur ce vécu pour engager le stagiaire à une prise de recul sur sa pratique.

Pour les domaines plus tertiaires et interdisciplinaires, il faudra leur faire toucher du doigt combien le changement est de leur responsabilité, et non de celle des institutions.

Le marché de la réhabilitation représente une chance importante **pour les pédagogues** puisqu'elle permet de travailler sur un bâti existant, dont on va prendre du recul pour analyser ce qu'il nous livre de son histoire, d'envisager un projet pour un bâti en mobilisant l'énergie et la capacité au dialogue de tous les intervenants.

Chaque acteur possède son champ de compétence qui, parfois, ne demande qu'à être approfondie, chaque acteur est **responsable** sur son champ de compétence.

Par contrat, par planning, par gestion des interfaces, on va conduire l'intervention sur ce bâti. Le seul jeu des compétences reconnues (système de qualification, de références) ne suffit plus. Les compétences réelles de chacun, en situation de chantier, au pied du mur, devront être mobilisées, faire "la preuve".

En même temps, la reproductibilité de cette compétence à chaque nouveau chantier est un jeu.

Pour lever les freins à la formation et à l'acquisition de savoirs adaptés à la restauration du patrimoine, il faudra donc agir sur les moteurs du changement de chaque individu et de chaque chef d'entreprise concerné :

- un désir de changement
- un besoin d'évolution
- un besoin de comprendre son action (son rôle d'artisan)
- un besoin de gagner mieux sa vie par une action juste et adaptée (professionnellement)
- un besoin de fierté en son métier
- un besoin de revaloriser son image d'entreprise
- un besoin de cohérence entre son geste quotidien et la qualité du bâti ancien admiré dans les différents pays

Toutefois, la forme des actions pédagogiques à destination de l'artisanat du B.T.P. devra être compatible avec les possibilités du secteur et sa capacité d'adaptation à la fois vive mais trop ponctuelle. De plus, comment expliquer à un maçon de ne plus recourir à la machine à projeter les enduits, quand il utilise la chaux aérienne ?

Le pari est que, à partir d'actions pédagogiques courtes (sensibilisation), moyennes (approfondissement ou découverte d'une technique) et modulaires longues (qualifications réelles), une partie plus importante de l'artisanat se mette en marche pour relever sainement le défi du développement du marché de la réhabilitation.

C'est bien sur ces différents points que l'enjeu de la restauration est culturel, ceci en plus, bien sûr, des enjeux culturels liés à la conservation du patrimoine lui-même (transmettre un bâti, un cadre de vie, un bien culturel, à travers les âges) et les savoirs traditionnels qui s'y rattachent.

LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA RÉHABILITATION

En 1993, le chiffre d'affaires des entreprises du bâtiment en réhabilitation s'est élevé en France à 259 milliards de francs soit 52 % du chiffre d'affaires total de l'activité du bâtiment. 51 % de ce chiffre d'affaires ont été réalisés par les artisans du bâtiment et 60 % en réhabilitation. Au niveau des Pays de la Loire, 62 % des travaux de réhabilitation sont réalisés par les artisans pour 7 milliards de chiffre d'affaires. La part de la réhabilitation est donc importante si on la compare au poids relatif des autres marchés: total du bâtiment en pays de la Loire en 1993 ; 25 milliards ; 11 milliards en réhabilitation dont 7 par les artisans, 7 milliards en bâtiments neufs dont 4 milliards par les artisans (57 %). 7 milliards en non-résidentiel dont 1,5 milliard par artisan (20 %). Pour les entreprises familiales du B.T.P, partout présentes sur le territoire de la région, le marché de l'entretien-réhabilitation est donc déterminant.

Pour ces 11 milliards de francs seuls 3 milliards de francs de travaux sont induits par les aides directes de l'Etat :

- pour le logement social (PALULOS) et le logement privé occupé par le propriétaire (PAH) ou locatif (ANAH)
 - pour le patrimoine classé ou inscrit (monuments historiques)
 - pour la politique de protection du bâti ancien (conseil régional, départements, villes)
- 8 milliards de francs de travaux sont commandés directement par les ménages.

Toutefois, l'action volontariste de l'Etat dans les OPAH et des collectivités locales dans des opérations locales (ORAH, zone de protection, campagne de ravalement...) souvent conditionnée par le respect de cahiers des charges de travaux ou de chartes de qualité, a conduit la CAPEB Pays de la Loire à entreprendre dès 1986 un vaste programme d'accompagnement pédagogique systématique des artisans lors des démarrages de chaque opération, à l'aide de chantiers-écoles.

Le Conseil économique et social de la région de Normandie et le conseil régional des Pays de la Loire ont d'ailleurs reconnu dans leur rapports respectifs cette action pédagogique et ont souhaité le renforcement pour chacune de ces régions de ce dispositif pour mettre en cohérence l'injection des aides financières auprès des maîtres d'ouvrage et la réalisation de travaux adaptés au bâti ancien.

Outre, cette assistance accrue auprès des professionnels, la CAPEB a mis au point des contenus et supports pédagogiques adaptés (vidéos : imitations des bois, imitations des marbres, effet de matière faux-bronze), a participé à des programmes de recherche sur des problèmes de filière technique (restauration des façades en pierre calcaire) ou à des études de faisabilité de développement de métier spécialisé (métier de fresquiste, agent de restauration du patrimoine).

L'objectif est de changer en profondeur les attitudes vis-à-vis du bâti ancien pour réussir la transmission d'un bâti ancien de qualité et la transmission des savoirs techniques adaptés avec, à la clef, une meilleure image des métiers de l'artisanat du B.T.P.

UNE TYPOLOGIE CONTRASTÉE D'ACTEURS EN RÉHABILITATION

La présence de l'artisanat sur le marché de la restauration (aidé ou non) implique des comportements spécifiques de sa part en matière de recrutement, d'organisation, de formation et de commercialisation.

Ainsi sur un échantillon de 100 entreprises enquêtées en 1991 en Pays de la Loire par l'ancienne Mission nouvelles qualifications, 3 types d'entreprises se sont dégagées :

Entreprise de taille moyenne, réalisant tout type de travaux : elles peuvent intervenir en neuf mais ont une activité soutenue en restauration, les compagnons doivent être polyvalents pour travailler sur du neuf ou de la restauration.

Entreprise de taille importante, ayant une cellule spécifique de restauration : cette cellule spécifique a un fon-

ctionnement identique à celui d'une entreprise moyenne dans cette cellule, y travaillent des ouvriers qualifiés ou expérimentés en réhabilitation.

Petite entreprise ne réalisant que de la restauration du patrimoine⁽¹⁾ : on retrouve les artisans spécialisés dans un domaine précis (taille de pierre, ravalement de façades...) les artisans travaillent parfois en sous-traitance de grosses entreprises sur des chantiers de restauration (menuiserie, serrurerie, enduits...).

Les pratiques et l'opinion des entreprises sont les suivantes :

57 % de ces entreprises ont embauché pour la restauration de 1989 à 1991

40 % de ces recrutements se sont faits par le relationnel contre 10 % par l'ANPE (et 16 % par des stages)

70 % des entreprises peuvent continuer à recruter dans les 3 années suivantes (vieillesse de la population des compagnons en place : 35 % des salariés ont plus de 45 ans)

84 % des recrutés ne possèdent pas de qualification satisfaisante

73 % des salariés actuels affectés à la restauration ne sont pas assez formés

50 % des entreprises font moins de 25 % en réhabilitation (contre 75 % pour les artisans ayant moins de 10 salariés)

40 % des entreprises ont plus de 75 % d'ouvriers capables de travailler en restauration

Pour les entreprises ne faisant que de la restauration, 45 % interviennent pour les monuments historiques

Il ressort nettement que les entreprises vont volontiers sur le marché de la restauration (poids économique de ce marché) tout en reconnaissant n'être **pas suffisamment armées** pour le faire dans de bonnes conditions techniques (champ d'expertise)

LES DÉFICITS DE COMPÉTENCES EN RÉHABILITATION

Une enquête menée en 1993 par l'ANAH montrait que 68 % des ménages font **confiance** plutôt aux artisans pour les travaux de restauration qu'aux maîtres d'œuvre dont ils redoutent qu'ils imposent leurs idées d'aménagement. Cela représente une responsabilité supplémentaire pour des artisans qui ne sauraient pas imposer la logique technique de la restauration (compatibilité des matériaux, connaissance du bâti existant, respect des styles, harmonie des couleurs...) et qui se contenteraient d'un rôle d'exécutant. Pour assurer ce rôle de conseil en réhabilitation auprès des clients, l'artisan devra se sentir plus sûr de sa technicité.

Cette légère défiance des ménages vis-à-vis de la capacité de l'artisan à répondre de manière adéquate à son attente est confirmée par une enquête menée en Maine et Loire par la Maison de l'amélioration de l'habitat pour 1994. **Le client se renseigne** à 64 % d'abord sur les techniques et les aides avant de solliciter plusieurs devis.

⁽¹⁾ 20 % de l'échantillon sont des entreprises artisanales de moins de 10 salariés

En effet, une enquête menée en Mayenne avec la chambre de métiers auprès d'un échantillon d'une douzaine d'entreprises représentatives de plusieurs corps d'état, (de différentes tailles) intervenants en restauration, a dégagé les points forts suivants :

- la restauration **valorise** mieux le métier d'artisan
- l'aveu d'une certaine **absence de maîtrise**
- le désir de **combler** les lacunes
- une **motivation** à se former partagée avec les salariés
- le désir de valoriser cet effort de formation

Plus précisément si 90 % des entreprises enquêtées identifiaient bien la nature du problème posé par la réhabilitation, 70 % seulement ont apporté la bonne réponse technique. La mémoire technique (maîtrise du geste et des matériaux) est rompue, la modernité ayant pris le dessus, y compris pour les métiers du second œuvre (les isolants, les colles, le ciment, les hydrofuges... sont passés par là).

L'artisan qui voudra intervenir en restauration pour les ménages devra donc apprendre à décomposer son intervention, à **penser son intervention**, à remettre en cause des réflexes professionnels qui ne prennent pas en compte les caractéristiques du bâti ancien.

L'enquête a par exemple montré un **décalage** entre une connaissance des produits (notice technique, avis CSTB, DTU) y compris dans leur composition, et un savoir de mise en œuvre adapté.

Par ailleurs, certains corps d'état comme les menuisiers devront radicalement remettre en cause leur métier de poseur de menuiseries préfabriquées pour fabriquer de nouveaux produits à partir d'ouvertures existantes. Les compétences existent ainsi que les outils (atelier) mais l'attitude par rapport à l'existant (et à l'attente du client) et l'étude du prix de revient devront être modifiés.

Le sur-mesure est techniquement à la portée du menuisier, mais une prise de conscience des exigences de la restauration restera à faire.

LA FORMATION À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

L'action de la CAPEB Pays de la Loire s'appuie sur l'effet d'entraînement et d'exemplarité des chantiers-témoins ou pilotes qui permettent, à tout moment de leur déroulement, des interventions pédagogiques traitant des problèmes caractéristiques rencontrés sur le quartier ou le secteur géographique faisant l'objet d'un démarrage d'opération.

Depuis 1984, la CAPEB Pays de la Loire a développé de façon assidue la formation des artisans à la **saisie des marchés** de réhabilitation.

Par une politique de présence dans chaque phase de démarrage d'opération (OPAH, ORAH, secteur sauvegardé, campagne de ravalement...) la CAPEB a tissé des liens avec les différents acteurs de la réhabilitation (Pact Arim, Comité départemental de l'habitat rural, SEM, comité d'expansion, association municipale, agence d'architecte).

Les artisans du bâtiment considèrent la réhabilitation comme un marché naturel que leur proximité, leur sou-

plasse, leur taille, et leur savoir-faire devraient contribuer à garder.

Sur une OPAH du sud-ouest du Maine et Loire, n'a-t-on pas vu les artisans locaux réaliser plus de 85 % de l'ensemble des travaux pour la maison individuelle par le passé ? pour l'entretien et la réhabilitation du patrimoine à l'avenir, les artisans devront s'organiser, mieux coordonner leurs interventions, appréhender le juste prix du chantier, respecter les délais, réaliser des travaux de qualité ; sinon, ils risquent de se voir concurrencés par d'autres équipes de professionnels bien structurés et de ne plus intervenir qu'en sous-traitants.

La formation à la réhabilitation présente d'abord l'avantage de faire reconnaître les compétences des artisans et des compagnons (CIP ou Qualibat - ex-OPQCB) en permettant à des entreprises de faire connaître auprès des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage, leurs **capacités techniques** déjà acquises en même temps que leur capacité de remise en cause et de **recherche**.

La formation à la réhabilitation permet en outre d'ouvrir les esprits à l'avantage d'une bonne préparation des chantiers, de l'intérêt de l'outil informatique (planning de chantier, métré, devis), d'une bonne conception des logements, du travail en équipe par séquences de chantier en soignant les interfaces, de connaître ses prix de revient-entreprise par rapport aux prix du marché, du rapprochement avec les concepteurs...

Enfin, elle permet d'**améliorer l'offre commerciale** par la maîtrise des financements, des achats de matériaux et de l'approvisionnement des chantiers, de connaître les produits innovants dans une logique de compatibilité avec les matériaux existants.

LES CHANTIERS PÉDAGOGIQUES

La sensibilisation et la formation des artisans et des salariés se font donc par la mise en place au minimum de réunions de **sensibilisation** sur les enjeux économiques des opérations de réhabilitation, sur les procédures et les financements de réhabilitation - Action 1.

Les stages systématiques sur chantiers pédagogiques concrets de maîtres d'ouvrage privés ou publics (ANAH, PLA, PALULOS, PAH) concernent dans un premier temps : le diagnostic de l'habitat ancien, la conception, les sondages, la maîtrise des coûts et des techniques, la sécurité, le coût global du chantier et les coûts par corps d'état - Action 2.

Souvent l'action peut se prolonger par la mise au point du planning par informatique (La Roche sur Yon) et le rapprochement avec les architectes eux-mêmes en recherche (Nantes), voire par un suivi durant le chantier (Beaupréau, Brissac, Quincé), ou l'analyse de la valeur sur chantier (Savenay).

Outre cet aspect organisationnel et financier, il est nécessaire de renforcer la formation des artisans à la connaissance des problèmes présentés par le bâti local et des solutions traditionnelles adaptées - Action 3.

C'est le cas des problèmes d'humidité (Vihiers, Corné, Nieul sur Authise), des enduits à la chaux aérienne (Moutiers, Beaupréau, Vihiers, Cholet, Lassay les Châteaux, Craon, Le Poiré sur Vie, Le Mans, Craon, La Ferté Bernard), de la réfection des façades en pierre de taille (Le Mans, Brissac, Quincé, Cholet, Saumur, Château Gontier, Nantes) de la limousinerie (Chaillé Les Ormeaux), de la restauration des menuiseries anciennes (Château Gontier, Olonnes sur Mer, Angers), la réfection des pans de bois (Le Mans, Laval), du traitement des bois (Nantes), la couverture à joints debout (Nantes, Angers), l'aménagement des combles (La Flèche, Nantes), l'isolation par l'extérieur (Laval, la ferronnerie ancienne à Nantes), l'escalier voûte sarrasine (La Roche sur Yon).

Enfin, il est essentiel de former les artisans et leurs salariés à la **maîtrise des normes** nouvelles et des techniques innovantes adaptées à l'ancien : isolation acoustique ou thermique, régulation, maintenance fuel ou gaz, domotique, pieuvre électrique, produits secs et composites, plafonds suspendus - Action 4.

C'est en effet à travers le renforcement des **savoir-faire traditionnels**, l'acquisition de méthode d'approche et d'**organisation du chantier**, et l'utilisation des produits innovants adaptés, que l'artisan pourra conserver sa place sur le marché de la réhabilitation. Celui-ci représente déjà au moins 65 % de son chiffre d'affaires.

Beaucoup de travail reste à faire pour améliorer le **service complet** en matière commerciale et les connaissances du bâti ancien permettant un dialogue plus équitable avec le maître d'œuvre. Pour renforcer la qualification des salariés et des artisans, une **formation complète** de 32 jours "mention complémentaire = restauration du patrimoine" réunit chaque année 18 stagiaires qui se présentent devant un jury de certification.

Un projet de qualification des **agents de restauration** du patrimoine doit aboutir en 1995 (durées 350 H).

De même, une action de formation au sein d'un **club** histoire de la construction fait l'objet d'un appel d'offre pour donner aux artisans les repères fondamentaux en matière des styles et de principes constructifs.

LA RÉHABILITATION : MARCHÉ DE RÉINSERTION ?

La CAPEB Pays de la Loire participe à 4 expérimentations de positionnement de personnes peu qualifiées dans des entreprises de gros-œuvre (maçonnerie et taille de pierre) cherchant à former et recruter des **compagnons compétents en restauration** du patrimoine.

Avec le concours d'observatoires locaux pour l'emploi : Thouarcé (49), Ancenis et Nantes (44), La Flèche (72) et Rennes (35) pour la Bretagne, elle propose de combiner un **contrat de travail** (contrat de qualification ou contrat à durée déterminée) avec les entreprises et **des sessions de formation** (en centre et sur chantier) pour construire pendant les 18 mois du contrat, le référentiel réel de la formation.

Les fiches de **qualifications requises** de ces futurs agents de restauration du patrimoine sont établies à partir des situations de travail (référentiel d'emploi) pour faire l'objet ensuite d'un **référentiel de formation continue**.

Les différents sujets isolés sont les suivants:

- architecture et environnement
- taille de pierre
- maçonnerie de pierre
- étalement
- ravalement
- joints et enduits
- échafaudage
- culture générale, civique et sociale
- hygiène et sécurité

Les durées de formation hors entreprise représentent 850 h environ sur 18 mois.

3 mois d'essai sont prévus pour permettre au stagiaire de trouver sa place dans l'entreprise avant le début de la formation elle-même.

Ce dispositif bute sur **plusieurs problèmes** : comment faire passer des personnels non qualifiés à une spécialisation de maçon en restauration ?

Certes, le référentiel de base d'un CAP (niveau V) permet en principe d'étudier la limousinerie ou les enduits, le relevé et le métré.

Mais même dans l'apprentissage les cursus ont été appauvris (simplifiés) par le recours à des techniques de base (parpaings et linteau) afin d'insérer suffisamment de jeunes dans la filière. **Des gages de réussite** existent : la motivation des **adultes** à travailler et à s'adapter, la motivation des **entreprises** à recruter des personnels compétents pour se positionner sur un marché caractérisé par des exigences particulières, requérant de la motivation (adaptabilité, ingéniosité) ainsi que des **compétences manuelles** (savoir-faire, maîtrise des matières, connaissance des matériaux) et **intellectuelles** (lecture de plan, géométrie), la capacité du centre de formation à optimiser l'alternance formation-entreprise notamment dans un soutien de l'entreprise pour l'**accueil** et l'encadrement du stagiaire (tutorat).

Le succès relatif rencontré hors de ces trois expériences (3 stades différents d'avancement) peut s'expliquer par des raisons différentes :

- taille des entreprises insuffisante (taille de pierre) ou conjoncture instable (maçon) ne permettant pas de garder les compagnons à la fin du contrat ;
- difficultés sociales et psychologiques de réinsertion de certains stagiaires ;
- incapacité de l'équipe pédagogique de mener à son terme l'expérimentation.

Toutefois, l'essai est transformé à plus de 50 % des effectifs (sur un total de 40 entre Bretagne et Pays de la Loire).

Le principal enseignement étant que toute pédagogie, impliquant l'entreprise en définissant avec elle les besoins et privilégiant un recrutement fondé sur une forte motivation de s'en sortir, est certes exigeante (et au premier abord onéreuse) en ingénierie pédagogique, mais adaptée en termes de réponse à des besoins : réponse sociale et économique.

Le patrimoine lui-même ne pourra que s'en trouver mieux.

CONCLUSION

Relever le défi de la compétence des intervenants de l'artisanat du bâtiment sur les marchés de l'entretien-réhabilitation-restauration vise un enjeu plus large pour nos métiers :

- améliorer le **recrutement** des jeunes vers des métiers manuels attractifs et évolutifs ; (les Pays de la Loire doivent recruter annuellement 1 500 jeunes pendant 5 ans pour renouveler la pyramide des âges vieillissante)
- orienter les jeunes scolaires vers nos métiers grâce à des classes de découverte ou des ateliers ;
- former ces jeunes grâce à de vrais formations en alternance s'appuyant sur la variété des chantiers ;
- former des compagnons en activité grâce à des mentions complémentaires vers des nouveaux titres pour leur permettre d'accéder à de nouvelles responsabilités (chef de chantier, chef d'équipe, création d'entreprise) ;
- améliorer la **qualification** des artisans et de leurs compagnons par des formations permettant de :
 - retrouver des tours de main oubliés
 - redécouvrir les matériaux anciens
 - comprendre et analyser le bâti et sa propre pratique.

Les chantiers sur le patrimoine bâti sont une opportunité pour réconcilier l'homme avec sa technique mais aussi pour faire retrouver par l'homme une partie de nos racines.

Gabriel DAVID
Directeur régional des formations
CAPEB Pays de Loire

Les jeunes : quelles formations ?

Dans les formations Jeunes, nous menons deux types d'action qui sont complémentaires, mais dont le mode de déroulement est différent : les classes "métiers d'art" et les classes "patrimoine".

Les classes "métiers d'art" ont été impulsées par la SEMA (Société d'encouragement aux métiers d'art) en partenariat avec les Inspections académiques. Il s'agit de classes de CM2, c'est-à-dire d'enfants extrêmement jeunes, avec également pour 1994, une expérience en classe collège (4ème).

La classe "métiers d'art" comprend un temps fort : une semaine déplacée à Bordeaux – et un travail amont-aval avec les enseignants. Elle a pour objet de faire découvrir le métier de la pierre avec ses exigences et ses richesses et, au-delà, d'initier l'enfant au patrimoine. Il s'agit bien sûr d'une sensibilisation à travers des rencontres, des circuits d'observation, des jeux pédagogiques, de la magie des mots techniques ou de l'atelier pierre. Mais il s'agit aussi de montrer que ce n'est pas un métier que l'on exerce par hasard mais que l'on choisit réellement avec ses plus et ses moins. Les formateurs accompagnent l'enfant dans sa découverte et son "éducation" à un métier au sens complet du terme.

Les classes du patrimoine s'insèrent dans une approche plus large ; les formateurs interviennent, en complément et à la demande des enseignants, dans un programme d'étude souvent annuel.

Pour exemple, nous avons eu ainsi le plaisir d'intervenir dans un lycée professionnel du bâtiment. La rencontre peut paraître a priori inattendue puisque le public était formé de classes de collaborateurs d'architectes et maçonnerie gros-œuvre, orientées vers les travaux du neuf. Par ailleurs, l'action devait s'insérer dans une mani-

festation plus globale – la redécouverte de la période gothique de Bayonne – et se prolonger par l'ouverture de l'atelier à tous les jeunes de la ville qui souhaitaient s'initier à un métier. Tout le travail d'animation a donc été conçu et réalisé en partenariat avec les enseignants du lycée professionnel, le musée Bonnat, un sculpteur et nous-mêmes. L'objectif : reconstituer, à échelle réduite un porche de la cathédrale de Bayonne, en utilisant du siporex – un matériau moins noble certes que la pierre mais plus facile à tailler et à assembler dans les contraintes de temps fixées. L'appareillage était très ambitieux et cependant approprié aux prérequis manuels des jeunes formés. Cette classe patrimoine a permis aux élèves et aux enseignants de découvrir une approche différente de la construction neuve, un autre vocabulaire, une précision, l'exigence d'une qualité de tracé, d'appareillage. Et si quelques maladresses d'assemblage, des décalages entre épure et élévation ont parfois fait frémir les formateurs, l'expérience a été totalement formatrice. La sensibilisation des jeunes au patrimoine bâti qui les entoure, qu'ils habitent souvent sans regarder, la découverte d'un métier et de son environnement sont facilitées par de tels ateliers pédagogiques, auxquels dans un continuum de formation, nous sommes très attachés. Prédire à l'issue de chaque classe métiers d'art ou patrimoine, quelles seront les retombées sur le choix d'un métier, est certes impossible mais le regard sur l'environnement change ; le patrimoine devient une notion réelle, dans une dimension temporelle présente et future, que le jeune se plaît toujours à partager autour de lui.

Jocelyne ALLABERT
Responsable de formation
Institut européen de l'environnement de Bordeaux

Les Compagnons du Devoir et du Tour de France

Nous sommes une association loi 1901 reconnue d'utilité publique qui intervient dans trois types d'actions :

- des actions d'information et d'orientation,
- des actions de formation.
- des actions d'étude et de recherche,

Pour la mise en œuvre de ses actions, l'association s'appuie sur un réseau de 100 points d'implantation en France et à l'Étranger (Europe et Amérique du Nord) et sur un réseau d'environ 5 000 entreprises de toute taille qui contribuent à la formation des jeunes.

Nous nous attacherons plus particulièrement à présenter nos actions de formation. Cependant, au préalable, je souhaiterais dire un mot des actions d'information et d'orientation ainsi que de nos études et recherches.

- Les actions d'information et d'orientation répondent chez nous à deux soucis :

* Tout d'abord permettre une orientation en proposant aux jeunes un réel choix. Le choix ne peut passer que par la connaissance des métiers. Aujourd'hui, nous ne voyons plus les métiers se pratiquer et nous rencontrons souvent des organismes de formation qui présentent leur cursus de formation mais pas ce à quoi il conduit. Il montre un chemin sans dire où il conduit. Nous pensons qu'il est préférable de présenter l'objectif d'abord, ici le métier. Puis, on peut s'attacher au chemin à suivre pour y arriver, c'est la formation.

* Ensuite nous sommes attachés au développement d'une orientation positive vers le métier. Trop souvent orienter veut dire exclure et exclure d'un système de formation veut aussi trop souvent dire sans accès au choix d'un métier. Or, le choix d'un métier ou l'orientation vers un métier suppose, comme toute formation, des compétences, des aptitudes et des potentialités.

La formation par le métier peut permettre aussi une très large ouverture culturelle. Aussi, nous devons faire que l'orientation vers les métiers soit positive et choisie librement comme un chemin vers la connaissance et l'épanouissement.

- Pour ce qui est de nos actions d'étude et de recherche, elles sont conduites autour de trois axes :

- * la préparation de cursus de formation pour les hommes de métier,
- * l'analyse et la réflexion sur l'évolution des métiers,
- * et la collection de la somme des savoir-faire des

hommes de métier qui donne lieu à la rédaction et à la publication de l'encyclopédie des métiers sur laquelle nous reviendrons à la fin de cette intervention.

Mais parmi les actions des compagnons du Devoir, la plus connue est celle liée à la formation.

Aujourd'hui, les Compagnons continuent cette mission de transmission en proposant une formation aux métiers qui tranche sur les autres modes de formation : c'est une formation longue et itinérante qui prend trois formes :

- la formation initiale
- le perfectionnement par le Tour de France
- la formation continue

A - LA FORMATION INITIALE

CFA national des compagnons du Devoir crée en 1978 pour accueillir des jeunes issus des classes de 3ème.

Une très forte évolution :

1980 = 80 jeunes
1990 = 1 100 jeunes
1994 = 2 500 jeunes

Des résultats positifs :

87 % examens
98 % insertion dans le métier
70 % prolongation d'études

B - LE PERFECTIONNEMENT PAR LE TOUR DE FRANCE

- C'est actuellement 2 500 jeunes qui s'engagent dans un cycle de formation d'une durée de 5 à 7 ans.

- Cette formation va allier présence en entreprise et formation dans les maisons des compagnons (soit en cours du soir, soit par des stages de formation).

- Cette formation est une formation élaborée par les métiers, elle peut conduire à des validations (par des diplômes officiels : BP - BM - Bac Pro... BTS), mais celles-ci ne sont jamais des fins en soi. Ce qui est visé, c'est une parfaite maîtrise de la matière à travailler et des techniques de mise en œuvre. Mais ces dernières évoluent, d'où la nécessité de continuer la formation. C'est notre 3ème domaine d'intervention : la formation continue.

C - LA FORMATION CONTINUE

Depuis 1990, nous avons relancé notre activité en direction des salariés des entreprises. Nous avons trois bonnes raisons :

- 1 - Répondre aux besoins de qualification des hommes dans les métiers qui sont les nôtres
- 2 - Accompagner l'évolution des métiers, des techniques et technologies
- 3 - Disposer d'un lieu de formation restant en prise directe avec l'évolution des métiers et nous permettant ainsi d'actualiser en permanence notre formation initiale et notre perfectionnement sur le Tour de France.

Voilà pour ce qui est de notre action aujourd'hui. Nous pouvons essayer d'en dégager les caractéristiques ou ce qui en fait, sans doute, l'originalité.

Pour tous et dans toutes les actions ce qui est déterminant c'est le lien avec l'entreprise, ensuite pour ceux qui souhaitent devenir compagnons, c'est le voyage et la vie dans les maisons de compagnons.

1ère caractéristique : le lien avec l'entreprise

- Aujourd'hui, en formation ce lien ou rapport a pris un nom, l'alternance. L'alternance pour nous ne se comprend qu'avec un contrat de travail et depuis toujours la formation (la transmission s'est passée dans l'entreprise ou à partir de l'entreprise).

Pourquoi sommes-nous attachés à l'alternance ? Pour des raisons sociales, pédagogiques et des raisons qui tiennent à l'objet même de l'apprentissage : le métier. Et le contexte actuel conforte cette conviction.

* **des raisons sociales** : parce que nous pensons qu'une intégration professionnelle du jeune (qui fait de lui un acteur économique) est un facteur déterminant pour construire une réelle démarche de formation.

Aujourd'hui une démarche qui favorise l'insertion avant tout nous paraît efficace. Nous pensons qu'un système qui permet d'insérer pour former doit être privilégié dans le contexte actuel.

* **des raisons pédagogiques** : aujourd'hui, notre société ne reconnaît qu'un chemin pour aller vers la connaissance ; il faut savoir avant tout manipuler les concepts que l'on applique au réel. Nous pensons que pour certains "cela va mieux de la main au cerveau" et qu'un autre chemin vers la connaissance, tout aussi riche, doit leur être proposé : chemin qui s'appuie sur le réel pour aller vers l'abstrait. Ce chemin nous paraît d'ailleurs particulièrement bien adapté pour l'apprentissage d'un métier.

* **des raisons qui tiennent à l'objet même de la formation** : le métier : apprendre un métier ce n'est pas seulement acquérir une somme de savoir-faire, de techniques dégagées du réel, c'est apprendre à les faire vivre (à les vivre) dans un contexte économique et social (il y a dès le départ une prise en compte de la dimension humaine du métier).

Aussi l'alternance, par l'intégration immédiate du jeune

dans le contexte réel de vie du métier nous paraît être un outil privilégié pour la formation professionnelle car ainsi s'acquiert non seulement des savoir-faire, des savoirs, mais aussi tout un savoir-être. Comment la mettons-nous en œuvre ?

- * en proposant une alternance pour tous : pour les jeunes et pour les formateurs,
- * en organisant une alternance exigeante :

- **pour l'entreprise** : un effort financier est demandé pour rémunérer les apprentis à 50 % du SMIC dès le début du contrat,

- **pour le jeune** : la reconnaissance que lui apporte l'entreprise permet d'avoir un levier en termes de motivation et de mobilisation pour la formation. Le jeune devient un acteur économique, il doit donc aussi contribuer directement à la production.

- **pour le centre de formation** : qui ne doit pas faire une inflation des heures en centre (aujourd'hui 440 heures), qui doit faire un effort de formation pour les formateurs qui se renouvellent en permanence. Les formateurs sont eux aussi en alternance dans la mesure où leur mission au CFA est courte (en moyenne 3 ans) et parfois à temps partiel (mi-temps formateur, mi-temps salarié en entreprise).

Mais cette exigence apporte un retour intéressant et profitable :

- 1 - les entreprises confient plus vite un travail plus formateur et plus lié à la production,
- 2 - les jeunes (qui ont bénéficié d'une aide ou choix) sont plus motivés,
- 3 - le centre reste toujours dans une dynamique et forme les tuteurs dont les jeunes ont besoin dans les entreprises.

Donc une alternance exigeante et une alternance pour tous.

2ème caractéristique : le voyage :

C'est la caractéristique de la formation proposée pour devenir compagnons du Devoir. On ne devient pas compagnon sans avoir "voyagé en France".

En quoi consiste le voyage et pourquoi le voyage ?

Tous les jeunes qui souhaitent devenir Compagnons doivent se former tout en voyageant, c'est-à-dire passer dans 1 à 2 villes par an et ce, pendant 5 à 7 ans. Aujourd'hui ce voyage les conduit, de maison de compagnons en maison de compagnons, non seulement en France dans les différentes régions, mais aussi à l'étranger puisque nous sommes présents dans les différents pays de l'Union Européenne, mais aussi en Amérique du Nord.

Pourquoi ce voyage ?

Tout d'abord parce qu'il contribue :

- à un apport sur le **plan professionnel** par la découverte :
- * de la variété des techniques (selon les régions ou selon le pays)
- * de l'étendue du métier (diversité de ses interventions, exemple : le charpentier)
- * de la variété des entreprises quant à la taille et quant à l'organisation du travail de celles-ci.
- C'est l'occasion de découvrir toute la richesse du métier, mais aussi il contribue à un **apport sur le plan**

culturel par la diversité des lieux de vie : c'est de la géographie en direct, c'est de l'histoire à chaque étape et c'est à tout moment l'occasion d'enrichir sa culture en découvrant les villes, les régions, les pays. C'est aussi l'occasion d'un apprentissage des langues.

- Mais au-delà de la culture, c'est la découverte des hommes. Et là c'est un **apport sur le plan humain**. Voyager c'est à chaque fois repartir, se dé-installer, se remettre en cause. C'est aussi être remis en cause par d'autres personnes, d'autres façons d'être, de penser. C'est enfin, être accueilli et ainsi découvrir un sentiment très vif de la fraternité et de la solidarité.

Ainsi par l'alternance et le voyage qui obligent chacun à se refaire, à refaire ses preuves à se dé-installer pour reconstruire, le jeune développe non seulement ses compétences mais aussi des capacités indispensables aujourd'hui telles que l'adaptabilité, la mobilité...

Mais surtout, par le voyage et l'alternance, il rencontre **l'autre**, s'ouvre ainsi au monde des **valeurs** ; à travers son métier, il se met sur le chemin de la qualité et de l'excellence.

Ces valeurs de solidarité, d'entraide, de reconnaissance de l'autre, l'aspirant compagnon ou le compagnon est amené à les découvrir et à les vivre dans les maisons de compagnons. C'est la **3ème caractéristique** de la formation des compagnons : **la vie des maisons de compagnons**.

La maison est un lieu pratique pour des itinérants ; à chaque étape il y a le gîte et le couvert. Mais la maison est aussi un lieu de rencontre et de culture :

- on se forme, on se perfectionne
- on échange entre jeunes et moins jeunes
- on se rencontre et on s'entraide
- on découvre aussi la diversité des métiers, leur richesse et leur complémentarité.

Ce bain professionnel permet un "trempage" qui forme l'homme de métier, le compagnon.

Ces caractéristiques qui font l'originalité de notre démarche de formation s'appuient sur des fondements qui sont permanents dans la démarche du compagnonnage.

LES FONDEMENTS DE LA DÉMARCHE DU COMPAGNONNAGE

Le voyage

Il n'est pas question de revenir ici sur ce qui a été dit précédemment au sujet du voyage mais on peut évoquer quelques points :

- dans l'histoire il y avait des sociétés de nomades et de sédentaires,
- les bâtisseurs, les artisans spécialisés étaient des nomades... ils suivaient les chantiers et la construction des villes,

- c'est alors que les compagnons qui partageaient le même pain ("cum-panis") se sont organisés en sociétés, en loges de bâtisseurs qui repartaient quand le chantier était terminé ("rompu"). Les compagnons étaient donc des "passants" et des hommes libres de circuler.

Le métier

Ces sociétés étaient des sociétés de "gens de métier". Le métier est fondamental dans le compagnonnage : c'est une réalité incontournable pour le compagnon au même titre que le voyage.

Qu'est-ce qu'un métier ?

On ne sait sans doute pas dire ce que c'est : un métier ne s'enferme pas dans des mots mais bien plutôt **s'inscrit dans une culture**. On parle souvent de culture de métier.

Un métier c'est une histoire, ce sont des techniques, ce sont des hommes qui ont marqué leur époque ou leur métier, ce sont aussi des écrits, des traités mais ce sont surtout des ouvrages (œuvres-réalisations).

Le Tour de France, pour nous, doit être le moyen de faire découvrir cette culture au jeune. C'est donc un monde dans lequel il s'inscrit, dans lequel il trouve sa place, il existe et est reconnu.

C'est aussi une des raisons de l'engagement des compagnons du Devoir dans la rédaction de l'encyclopédie des métiers qui doit faire le point aujourd'hui sur les connaissances d'hier et d'aujourd'hui dans le métier avec les hommes, les techniques, les ouvrages, les matériaux.

Avec cette notion de culture, on touche un autre intérêt du métier : **il n'est pas une fin en soi**, c'est un moyen pour former l'homme.

Toute la démarche du compagnonnage ne vise qu'à permettre à l'homme, par le métier, de trouver sa place dans la société, de s'y accomplir comme homme. C'est le métier qui faisait du compagnon un homme libre parce qu'il lui permet traditionnellement de gagner sa vie, de voyager librement et que son voyage lui à montrer que "l'homme porte en lui tous les chefs-d'œuvre".

Mais cet homme libre a des devoirs.

C'est le Devoir en particulier de transmettre son métier si on tient à ce qu'il continue à vivre. La vie, l'évolution, le devenir du métier tiennent à cette capacité et cette volonté des hommes à retransmettre. Le compagnon est celui qui a reçu de ses pairs, qui a été reconnu par ses pairs et qui doit redonner au plus jeune ce qu'il a lui-même reçu : "Ne pas asservir, ne pas se servir, mais Servir" telle est la devise du compagnon.

Cette démarche s'appuie sur les acquis de la tradition mais comme le disait Paul Valéry : "La véritable tradition dans les grandes choses n'est pas de refaire ce que d'autres ont fait, mais de retrouver l'esprit qui a fait ces choses et qui en ferait de toutes autres en d'autres temps".

André MALICOT

Directeur de la formation des compagnons du Devoir et du Tour de France

Le Centre de Formation des Artisans d'Auxerre

INTRODUCTION

La courte expérience de deux années du CFA BTP d'Auxerre, dans la formation à la restauration du patrimoine architectural ne doit pas être considérée comme un modèle mais, au mieux, comme l'un des nombreux exemples conduits dans ce domaine.

Même si les résultats aux examens furent bons, le CFA d'Auxerre envisage déjà d'organiser cette formation autrement dès la 3ème session.

Ce bilan a été rédigé pour informer tous ceux qui souhaiteraient mettre en place cette formation spécifique afin qu'ils ne connaissent pas cet isolement qu'a pu connaître l'équipe pédagogique du CFA d'Auxerre qui ne possédait aucun point de repère.

Le CFA d'Auxerre a souvent souhaité la mise en place d'un réseau d'échanges et de communication entre les différents pôles de formation.

Que ce document puisse y contribuer... !

1 - RÉDACTION DU RÉFÉRENTIEL DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (ou référentiel de l'emploi)

C'est en 1989, au CFA d'Auxerre, que se réunirent à plusieurs reprises une vingtaine de professionnels dont c'est le métier d'organiser ou d'assurer des travaux de restauration du patrimoine architectural :

architectes en chef des M.H., architectes des bâtiments de France, architectes du patrimoine, ingénieur urbaniste, archéologue, responsables de CAUE, chefs d'entreprises MH, représentants d'organisations professionnelles, enseignants.

L'objectif de ces commissions de travail était de définir le profil professionnel du compagnon réalisateur correspondant aux besoins des entreprises.

Le champ d'intervention de ce compagnon hautement qualifié se situera :

- sur des bâtiments classés MH ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- sur des immeubles non classés ou inscrits mais présentant un intérêt historique, artistique et culturel suffisant pour en rendre désirable la conservation.

Le rôle essentiel de ce compagnon consistera à analyser, diagnostiquer l'ouvrage et assurer sa remise en état dans

son aspect authentique, en harmonie avec des savoirs techniques, technologiques, artistiques et historiques, en collaboration avec d'autres partenaires spécialisés.

2 - RÉDACTION DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION (ou référentiel du diplôme)

Ce second référentiel ne peut s'écrire qu'à partir du premier. Il consiste à mettre en relation les fonctions, activités, et tâches principales du compagnon avec des connaissances, des savoirs et des savoir-faire.

3 - DEUX DIPLÔMES POUR UN MÊME CONTENU DE FORMATION

L'obtention du diplôme "Mention complémentaire restauration du patrimoine architectural - option gros œuvre - Niveau IV" nécessite que le stagiaire soit déjà titulaire d'un des diplômes de niveau IV définis par le ministère de l'Éducation Nationale (niveau III Européen).

Dès la première phase de recrutement, en 1991, il est apparu que le vivier des stagiaires titulaires de l'un de ces diplômes (Brevet professionnel, Bac professionnel...) était insuffisant pour constituer un groupe-classe.

Le CFA d'Auxerre décide alors, avec l'appui des professionnels, de créer un second diplôme : le "Certificat de compagnon spécialisé en restauration du patrimoine architectural traditionnel". Ce second diplôme, de même niveau que le premier, pourra être délivré à des compagnons ne possédant qu'un diplôme de niveau V (CAP - BEP) mais possédant des acquis expérimentiels en entreprises. Ce certificat sera reconnu par le ministère de la Culture et de la Francophonie.

4 - PARUTION DES TEXTES AU BULLETIN OFFICIEL

Mention complémentaire : arrêté du 21 novembre 1991 - ministère de l'Éducation Nationale

Certificat de compagnon spécialisé : arrêté du 23 mars 1994 - ministère de la Culture et de la Francophonie et Conseil régional de Bourgogne.

5 - COHABITATION DE DEUX PUBLICS D'APPRENANTS

Dans son recrutement de stagiaires, sur les deux premières sessions de formation, le CFA d'Auxerre a pu observer que :

- les titulaires d'un diplôme de niveau IV étaient jeunes (20 ans) et possédaient peu d'expérience professionnelle
- les titulaires d'un diplôme de niveau V étaient plus âgés (30 à 40 ans) et possédaient déjà une solide expérience professionnelle.

La cohabitation de ces deux publics n'a, non seulement jamais posé de problèmes, mais a été très riche d'échanges : chacun devenant souvent le tuteur de l'autre, tantôt au niveau des savoirs, tantôt des savoir-faire, tantôt des savoir-être.

Toutefois, même si les champs de la formation dispensée sont identiques pour les deux publics, l'équipe pédagogique a assuré un enseignement différencié entre deux groupes. C'est à partir d'un positionnement systématique des personnes accueillies dès le début de la formation qu'il a été décidé une remise à niveau destinée à placer certains apprenants en situation de réapprentissage des concepts.

Cette organisation préalable à la formation s'est accompagnée d'une politique de soutien et s'est déroulée parfois en mode d'encadrement très individualisé.

6 - ORGANISATION ET CONTENU DE LA FORMATION

Ces deux diplômes se préparent en alternance.

Durée de la formation : 1 an

Alternance : 13 semaines de 39 heures en CFA et sur chantiers-école, soit 507 heures. Le reste de la formation correspond aux périodes passées en entreprise.

Statut des stagiaires : congé individuel de formation ou contrat d'apprentissage ou contrat de qualification.

Disciplines enseignées en CFA et chantiers-école, par semaine :

- Diagnostic - relevés - travaux pratiques : 20 à 22 h
- Technique théorique et sciences appliquées : 4 à 6 h
- Arts appliqués (dessin, photographie, histoire, histoires des styles de l'architecture) : 8 à 10 heures
- Langue vivante facultative : 2 heures
- Monde contemporain - expression française : 2 heures

Cette organisation des enseignements n'est jamais figée et peut être susceptible de modifications liées aux interventions sur les chantiers-école.

7 - CHANTIERS-ÉCOLE ET AUTRES SITES D'INTERVENTION

L'utilisation de chantiers d'application en vraie grandeur est un passage obligé pour cette formation. Il s'agit bien ici d'intervenir non seulement sur de l'existant mais de l'existant ancien.

Toute intervention sur un site trop récent ne serait qu'une redite sur des principes constructifs, des techniques de mise en œuvre et des matériaux que les stagiaires ont déjà découverts et maîtrisés dans leur cursus de formation initiale.

Au cours des deux premières sessions de formation, les stagiaires du CFA d'Auxerre sont intervenus sur 6 chantiers-école :

- le château de Ste Colombe en Auxois en Côte d'Or (XVII^e et XVIII^e siècles)
- la reconstruction d'une grange à pans de bois du XIX^e siècle dans le parc du CFA d'Auxerre
- un cellier du chapitre de la Cathédrale d'Auxerre (XIV^e et XV^e siècles)
- un immeuble à pans de bois situé dans le secteur sauvegardé d'Auxerre (XV^e siècle)
- l'hostellerie St Julien à Saintes (stage conduit par le Centre de la pierre de Bordeaux)
- un complexe architectural à S-Hertogenboch en Hollande (dans le cadre d'un échange européen)

A - Rôle du chantier-école

Le rôle du chantier-école dans la formation à la restauration du patrimoine architectural n'est pas d'améliorer d'autres dispositifs de formation mais bien d'être lui-même un dispositif à part entière.

L'efficacité d'une démarche de formation utilisant le chantier-école se fonde sur un travail réel, consistant, exigeant et dont l'utilité est aisément perceptible.

Les observations des stagiaires ont souvent prouvé qu'ils ne souhaitaient pas intervenir sur des parties d'ouvrage qui resteront inachevées ou poursuivies par d'autres ou parfois abandonnées. Pour eux, leurs interventions doivent être lisibles, utiles et durables.

De plus, chaque chantier-école utilisé par le CFA d'Auxerre a toujours été sous les regards d'architectes et d'employeurs potentiels ; ce fut l'occasion pour les stagiaires de prouver encore plus fort leur savoir-faire et leur savoir-être.

B - L'articulation formation-production

Sur le chantier-école, deux logiques doivent cohabiter : la logique de formation et la logique de production.

Il ne faut jamais oublier que le chantier-école atteint son objectif quand il a la capacité à utiliser les situations révélées par le travail pour comprendre le pourquoi et le comment des choses... et surtout pour réveiller le désir d'apprendre.

L'appétit des stagiaires dans les phases de production ne doit pas faire oublier l'indispensable articulation "formation-production" en un même moment et sur un même lieu. Le CFA d'Auxerre a toujours fait en sorte que la pratique du chantier-école permette de passer d'une logique de formateurs venant dispenser une formation définie à une logique d'encadrants maîtrisant l'ensemble des composantes "formation-production".

Il n'était pas rare de rencontrer sur nos chantiers-école une équipe d'encadrants composée de l'architecte, de l'archéologue, de l'historien, du professeur de technologie ou dessin ou sciences-physiques et du formateur en travaux pratiques.

Nous sommes ici dans la situation où ce ne sont plus les stagiaires qui vont en entreprises mais où des professionnels et des enseignants vont vers les stagiaires sur un chantier qui est le leur.

C'est l'école sur le chantier - c'est le chantier-école.

C - Choix des chantiers-école

Un seul chantier-école ne permettra jamais aux stagiaires d'appréhender tous les ouvrages, de découvrir tous les

principes constructifs, d'intervenir sur toutes les techniques de mise en œuvre, de repérer tous les types de désordres, d'observer tous les problèmes de stabilité, etc... L'idéal est de pouvoir faire fonctionner cette formation simultanément avec deux ou trois chantiers.

Il faut rappeler que les interventions sur chantier-école sont soumises aux mêmes aléas qu'un autre chantier :

- intempéries
- attente de décision de l'architecte concernant un choix d'échantillons
- découvertes imposant l'abandon momentané du chantier à des archéologues
- découvertes de désordres nécessitant de nouveaux travaux de consolidation
- retards dans la livraison des matériaux ou matériels, etc..

Le coordonnateur de la formation, devant de tels problèmes, doit pouvoir à tout moment, faire intervenir les stagiaires sur un autre site, pour éviter de surcharger la semaine de formation en cours théoriques, charge à lui d'anticiper les problèmes qui peuvent surgir.

De plus, c'est à l'organisme de formation d'imposer un calendrier d'exécution en fonction des dates de stages et de choisir la nature des interventions en relation avec le contenu du référentiel, il faut toujours garantir la dimension pédagogique du chantier-école.

Enfin, il est indispensable qu'un architecte (architecte en chef des MH, architecte des bâtiments de France, architecte du patrimoine) joue le rôle du maître d'œuvre, impose la qualité des prestations, choisisse les matériaux, veille à la sécurité, évalue les travaux, etc...

Le CFA d'Auxerre a toujours sollicité les services d'un architecte pour conduire les actions de diagnostic et pour superviser les travaux sur les chantiers-école.

8 - LES ACTEURS DE LA FORMATION

Dans notre système de formation alternée, l'apprenti ou le stagiaire, pendant sa présence en CFA, a devant lui environ 5 ou 6 professeurs (travaux pratiques et technologie, dessin et histoire de l'art, français-anglais-législation, mathématiques, sciences physiques, éducation physique) pendant 1 semaine par mois.

Pendant les 3 autres semaines, sur le chantier, sa formation est assurée, soit par le chef d'entreprise, soit par un tuteur désigné parmi les compagnons. Il n'est jamais en face à face, ni avec le maître d'ouvrage, ni avec le maître d'œuvre, ni avec l'archéologue, ni avec les techniciens représentant les fournisseurs, etc...

Sur nos chantiers-école, les données ont été inversées et le nombre important des intervenants extérieurs au CFA prouve que les enseignants ne représentent plus qu'un sixième des acteurs de la formation.

Ce bouleversement a une explication :

- les professeurs du CFA ou d'un établissement de l'Education Nationale n'ont jamais été formés pour inter-

venir dans cette formation très spécifique. Il a donc fallu s'attacher les services de professionnels spécialisés qui se sont substitués à certains enseignants : "l'appareilleur ne peut maîtriser le savoir-faire du spécialiste en torchis qui ne peut rivaliser avec le lavier qui n'a pas compétence pour être briquetteur".

9 - VERS UNE MODULARISATION DE LA FORMATION

Le CFA d'Auxerre après avoir observé que le vivier des titulaires d'un diplôme de niveau IV était insuffisant, a eu une attitude généreuse en offrant cette formation à des compagnons titulaires d'un diplôme de niveau V et justifiant d'acquis expérimentiels.

Cette ouverture n'aura toutefois pas permis l'inscription de plus de douze stagiaires sur les deux premières années de formation.

Au recrutement de stagiaires titulaires d'un diplôme de niveau IV préparant la Mention complémentaire, et recrutement de stagiaires titulaires d'un diplôme de niveau V préparant le Certificat de compagnon spécialisé, un recrutement de stagiaires nouveaux intéressés seulement par une partie de la formation, sera proposé aux entreprises dès la 3^{ème} session de formation.

L'obtention des deux diplômes étant subordonnée au suivi de la totalité de la formation (soit 13 stages), l'accès aux épreuves d'évaluation ne leur sera pas autorisé.

L'objectif de cette nouvelle ouverture est ici, de permettre à certains ouvriers qualifiés de se perfectionner sur les savoirs ou des savoir-faire de façon ponctuelle.

Le CFA d'Auxerre, suivi dans sa démarche par L'AREF BTP de Bourgogne, va proposer entre 6 à 8 modules.

Exemples :

- éléments d'un dossier de travaux de restauration : vocabulaire et compréhension
- principes constructifs, relevés et traductions graphiques
- désordres et altérations diverses - diagnostic-pathologie
- les ouvrages de consolidation
- les enduits à la chaux aérienne pour le bâtiment-les badigeons-les patines
- interventions sur des ouvrages régionaux spécifiques (torchis, pierres sèches, couvertures laves)
- etc...

Si d'autres modules étaient souhaités par les entreprises, le CFA en étudierait la possibilité à condition qu'ils s'inscrivent dans le cadre du référentiel de formation.

Cette nouvelle proposition peut permettre de conduire chaque module avec un nombre plus important de participants, le seuil étant limité à 15.

Jean-Pierre JACQUOT
Enseignant

Chef du projet "formation à la restauration du patrimoine architectural"
CFA du bâtiment de l'Yonne

L'Ecole Saint Lambert

L'école Saint Lambert dispense deux formations :

- a) formation initiale
- b) formation secondaire

Pour la première fois, nous recrutons au génie civil, taille de pierre, carrelage, des élèves sortant de 5^e pour un CAP en 3 ans, des élèves sortant de 3^e pour un CAP-BEP, 2 ans, qui ne concerne que les métiers de la pierre.

La formation secondaire concerne les Bac F4 et BTS bâtiment, et pour les tailleurs de pierre, une formation niveau 4 du BPTDP MH (brevet professionnel tailleur de pierre monuments historiques). Les élèves sont recrutés sur dossier et issus des 13 centres de formation de tailleur de pierre, sur toute la France. Il y a 20 à 30 places par an sur 50 à 60 demandes. Ceux qui ne sont pas pris peuvent se rabattre sur la sculpture, la mise au point, qui se font aussi à Saint Lambert. Ceux qui choisissent la gravure pourront être admis à Coutances et à Remiremont.

FORMATION PROFESSIONNELLE DES TAILLEURS DE PIERRE "MONUMENT HISTORIQUE"

Les élèves sont recrutés sur dossier au mois de mai pour une formation de 26 mois, en alternance, c'est-à-dire qu'ils ont deux stages de trois mois à Saint Lambert où ils font beaucoup de formation théorique, du dessin, de l'architecture et de l'atelier. Les matières pratiques sont dispensées à l'école et sur les chantiers des entreprises qualifiées MH à la demande de celles-ci. Ils expérimentent toute la pratique, se frottent à des compagnons, et, ensuite reviennent au bout de 26 mois passer le brevet professionnel de tailleur de pierre pour les monuments historiques. La formation est accompagnée de travail personnel, notamment 14 dessins. Ils commencent par un petit fenestrage et finissent par une rosace. Il faut savoir tracer, cela est très important en taille de pierre. Les 4 à 5 stages de 4 à 5 mois en entreprises sont déterminants. Ils accomplissent le Tour de France, en différentes entreprises, avec différents architectes, différentes pierres. Quelquefois ce n'est pas entièrement possible parce que les entreprises n'ont pas de travail, mais tel est le parcours que l'on essaie de suivre. Ensuite vient l'examen du brevet professionnel, sur une semaine, avec une épreuve de dessin,

une épreuve de taille de pierre en 32 heures, un ouvrage d'architecture, une épreuve d'histoire de l'art, écrite, une épreuve de dessin, d'histoire de l'art théorique, puis les épreuves d'enseignement général, français et mathématiques. La formation est donc complète.

Depuis l'année dernière ont été mis sur pied à Saint Lambert, en formation continue, des stages de bâti ancien. Ils s'adressent à des compagnons recyclés pour progresser, se former, se promouvoir, quelquefois parce qu'ils font des travaux répétitifs en entreprises. Chez nous ils auront pu, pendant 3 mois, effectuer des travaux sur façades, avec du dessin (relevé de bâti ancien avec une ossature métallique), dessin d'architectures en pierre, maçonnerie, béton armé, coffrage, finitions, joints, enduits, pose. Ils ont même pu poser du vitrage sur barelotières. Cette formation les a énormément intéressés, et nous souhaitons qu'elle puisse se renouveler. Cela suppose des crédits et des effectifs. Nous sommes entraînés de mettre en place un programme de bâti ancien pour la rénovation, sur 800 heures, avec un éventail de formations, pour toutes les professions.

Nous avons aussi le domaine de la formation dans le bâti moderne, pierre pelliculaire, enduits, résines, cheminées, décoration, mais il n'y a eu qu'un seul stage, faute d'effectifs suffisants.

Maintenant voyons ce qui concerne le placement, dont je m'occupe à l'Ecole Saint Lambert. Là, nous sommes actuellement en équilibre, même ces derniers temps avec la crise. Actuellement il y a une remontée, et nous avons une dizaine d'offres. Dans la région parisienne le placement n'a pas souffert ces derniers temps, les jeunes sortant de l'école trouvent un emploi. Ce qui est souhaitable c'est que les élèves en formation s'épanouissent. Quand ils viennent à l'école ils ont tendance à vouloir aller en séquence éducative pour voir comment cela se passe. Finalement il y a 10 d'échecs, mais on n'y peut rien. Les sections, à Saint Lambert, sont pleines, 12 à 15 élèves par section, et les élèves s'épanouissent. Maintenant il est souhaitable qu'il y ait une continuité dans les crédits et la formation, pour que les savoir-faire restent, sans fluctuation.

André PALETTA
Professeur de taille de pierre
Lycée technique et professionnel Saint Lambert

CFA D'AUXERRE, fiche technique

Capacité d'accueil : 600 stagiaires

Préparation aux diplômes de niveau V et IV en formation alternée
(CAP - BEP - BP - BM - Mention complémentaire - Titre homologué)

- 9 ateliers (maçonnerie - peinture - menuiserie - métallerie - plomberie - chauffage - couverture - électricité)
- 8 salles de technologie
- 8 salles d'enseignement général
- 4 salles de dessin technique
- 1 salle de sciences physiques
- 1 centre d'auto-formation
- 1 laboratoire béton
- 1 gymnase
- 1 foyer socio-éducatif
- 1 restaurant
- 16 chambres de 5 lits
- 11 chambres de 3 lits
- 10 chambres de 1 lit

La formation des entreprises et des artisans à la réhabilitation et à la restauration du bâti ancien

LE PASSÉ

L'identité des métiers du bâtiment, l'évaluation des savoir-faire et des compétences des artisans, se sont historiquement fixées sur l'art et la manière d'utiliser les matériaux centraux de la construction : la pierre, le bois, la terre, le métal, et leurs dérivés transformés : par exemple la chaux, le plâtre, la terre cuite, la peinture, le fer forgé .

C'est la transformation savante de matériaux bruts en composants élaborés qui garantissait la qualité de l'ouvrage fini. La maîtrise du temps nécessaire à l'exécution des tâches, la connaissance et le choix des outils, la répétition des gestes sans cesse perfectionnés attestaient du passage de l'apprentissage à la qualification .

La reconnaissance du métier était révélée par le savoir-faire, et l'expérimentation permanente s'adaptait à l'évolution de la commande et du projet : cela créait au fil des générations, de nouvelles références et de nouveaux modèles. Ne disait-on pas "l'élève dépasse le maître"...

LE PRÉSENT

Ces techniques traditionnelles ont valorisé l'architecture de nos constructions anciennes, monumentales ou vernaculaires ; elles ont constitué avec le temps la référence qualitative de notre patrimoine collectif.

De nos jours, l'industrialisation de la construction tend à périmer les qualités de ces techniques. *Un rapport de force* s'instaure dans les métiers du bâtiment, entre la préfabrication en usine et le matériau façonné sur le chantier ou en atelier. Le prix et le temps de réalisation concurrence la qualité du travail à la commande.

Les caractéristiques performantielles des composants "tout prêt", leurs modes de mise en œuvre et leurs aspects catalogués répondent aux critères nécessaires de la construction standardisée : ils ne sont pas suffisants pour la réhabilitation et la restauration du patrimoine architectural, et créent des dénaturations irréversibles.

Les conséquences peuvent devenir irréversibles également dans le domaine de la qualification et de la spécialisation aux métiers, si la formation ne transmet que la méthode d'application du produit ou la pose simplifiée de l'élément préfabriqué .

L'ouvrier "applicateur ou poseur" est alors disqualifié sur les chantiers de réhabilitation et de restauration, où l'exigence de la réparation invisible, du remplacement à

l'identique, de la compatibilité des matériaux, de la conservation de la forme et de l'aspect sont prescrits.

La formation

L'équipe Nicolas et Maurin programme les contenus de ses formations avec les différents partenaires professionnels : centre de formation des apprentis, chambres consulaires, organisations professionnelles. La formation est principalement centrée sur le travail pratique individuel, pour développer la capacité d'initiative et l'autonomie de choix. Les différents niveaux d'intervention sont calés sur la demande locale :

- la formation éveil pour les apprentis,
- la formation sensibilisation,
- la formation qualifiante,
- la formation en observatoire technique,
- la formation action sur les chantiers de réhabilitation.

— La formation éveil doit sensibiliser les apprentis à la qualité spécifique des travaux de réhabilitation et restauration ; elle accompagne la formation de base développée par le moniteur. Nous intervenons dans les centres, en séances d'ateliers pratiques mensuelles, pour aider les stagiaires à observer et comparer la mise en œuvre de matériaux traditionnels et de composants modernes.

Les modèles d'épreuves réalisés par les apprentis leur permettent d'apprécier l'engagement individuel nécessaire aux travaux de qualité soignée requis en restauration . La démonstration et l'explication ouvre leur curiosité, et améliore l'image qu'ils ont de leur métier. Cela favorise la reconnaissance de formations plus spécialisées : pierre, gypserie, décors peints, menuiserie de restauration, etc .

— La formation sensibilisation s'adresse aux artisans et entreprises qui ont à adapter leurs connaissances et expériences du métier, aux exigences techniques des opérations de réhabilitation du bâti ancien.

Les stages courts (théorie et pratique développés en 24 à 48 heures), permettent de faire passer des informations précises et argumentées, et réaliser quelques démonstrations pratiques. Mais cette sensibilisation doit imposer à chaque stagiaire un travail personnel d'expérimentation et de perfectionnement ultérieur : ces formations révèlent souvent la nécessité d'engager des cycles plus longs (cf observatoires).

D'autre part, de nombreux fabricants utilisent ce type de formation pour animer commercialement la diffusion de leurs produits, et banalisent ainsi les objectifs et les références de la formation sensibilisation .

— La formation qualifiante se déroule en alternance avec le travail en entreprise : c'est une formation diplômante, qui certifie les capacités du stagiaire à intervenir en entretien et réhabilitation du bâti ancien, ou en restauration. Les salariés et chefs d'entreprises artisanales se retrouvent une semaine par mois dans le centre de formation, et exécutent leurs ouvrages en vrai grandeur sous la conduite d'un maître de formation, lui-même artisan. Ils suivent dans le même temps des cours, assurés par un technicien, un architecte et un ingénieur : apprendre à diagnostiquer l'état d'un ouvrage ancien, faire le relevé, reconnaître les matériaux et leur mise en œuvre, définir le niveau de qualité requis, choisir l'outillage adapté sont des éléments du référentiel proposé pour cette qualification.

Les niveaux de connaissances des stagiaires étant souvent peu homogènes, l'évaluation des acquisitions est principalement établie sur les résultats pratiques.

Les supports d'épreuves conçus et réalisés pour ce type de formation, nécessitent un investissement en matériel et en matériaux importants (construction d'une structure de 14 panneaux de 40 m², implantée sur le mode des façades de rue) ; le fait de ne pas être sur un chantier, ne contraint pas à l'obligation de résultats immédiats, et favorise la reprise, le démontage, l'amélioration de l'ouvrage jusqu'au rendu final.

La durée des sessions varie selon les corps de métiers de 152 à 351 heures.

La demande est surtout renouvelée dans le domaine des façades enduites et les ornements, des décors intérieurs et extérieurs, ainsi que sur les traitements de sols, la charpente couverture, et la taille et pose de la pierre appareillée.

— La formation en observatoire des techniques se programme par sessions mensuelles de 16 à 24 heures sur une durée de 10 à 24 mois ; elle est un outil d'animation professionnelle qui accompagne localement une démarche de valorisation ou de protection du patrimoine architectural : secteur sauvegardé, ZPPAUP, OPAH patrimoine, etc...

L'objectif de formation est surtout basé sur l'observation des pratiques de chacun des participants dans les projets de réhabilitation. La forme architecturale, l'inventaire des composants, la collection et l'examen des matériaux en place, les modes opératoires proposés, les coûts sont méthodiquement rapportés par chaque stagiaire, et étudiés et analysés par le groupe : la synthèse de ce travail est débattue, puis validée par l'équipe de parrainage de l'observatoire, composé d'architectes (SDA, CAUE, chargé d'opération) de maîtres d'ouvrage et parfois d'élus. Cette approche concrète des phases projet et

phases chantier d'une opération de réhabilitation, révèle aux intervenants les thèmes à développer dans les exposés théoriques.

La réalisation des ouvrages en atelier est conçue à partir d'éléments prélevés ou relevés en site. Les travaux sont perfectionnés et aboutis pour valoriser leur exemplarité, et servent d'outils concrets à la communication des références.

— La formation action est un accompagnement opérationnel sur les chantiers de réhabilitation et de restauration. Elle intègre les éléments d'études et de recommandations proposés dans les opérations de valorisation du patrimoine architectural, urbain ou rural. L'objectif de cette formation est inscrit dans la durée (de 12 à 18 mois) pour garantir des résultats tangibles ; un protocole de partenariat est établi entre la collectivité : ville, groupement de communes, et les professionnels tous corps d'état .

Les artisans-formateurs de l'équipe Nicolas et Maurin interviennent pour le diagnostic, l'évaluation des temps et des coûts, la reconnaissance des matériaux, la réalisation des chantiers selon la procédure simplifiée de groupement d'entreprises, ou en co-traitance. La formation action ne se déroule que sur les chantiers, et elle est assujettie aux mêmes engagements contractuels de garantie et de responsabilité, que pour un chantier courant ; l'artisan formateur doit lui aussi garantir son intervention sur l'ouvrage, et s'assurer réglementairement pour cela .

Cette démarche nous permet de former des formateurs locaux, qui peuvent à leur tour organiser un suivi d'animation technique pour d'autres artisans.

EN CONCLUSION

La qualité du patrimoine architectural, son environnement, son nécessaire entretien, sa réhabilitation et sa restauration apportent un soutien considérable à la pérennité des savoir-faire traditionnels. L'initiation, la qualification, et la spécialisation doivent être des étapes valorisées dans la vie de l'ouvrier, et de l'artisan.

Mais l'économie du marché de la réhabilitation ouvre à la concurrence deux qualités d'interventions opposées :

- l'une prend en compte les spécificités des matériaux et des modes opératoires, et propose de se former à leur maîtrise,

- l'autre standardise les performances et les mises en œuvre, et confisque la valeur de l'expérience.

La formation peut-elle arbitrer ce débat ?

Hervé NICOLAS
Artisan-formateur

Témoignage d'un entrepreneur en métallerie-ferronnerie

Je désire appuyer les dires de M. David de la CAPEB, sur l'orientation que l'on voulait donner dans les classes des 12-14 ans. L'objectif de la CAPEB était de démontrer aux jeunes que l'on pouvait réussir une vie professionnelle dans un métier manuel.

Ce que l'on constate, en tant que chef d'entreprise, c'est que dans beaucoup de professions, de centres, les jeunes que l'on reçoit ne sont pas adaptés aux besoins des entreprises, des métiers. Peut-être faut-il faire une formation en apprentissage moitié en centre, moitié en entreprise, peut-être, à la rigueur, changer d'entreprise pour que le maître d'apprentissage puisse changer, que le jeune puisse voir différentes spécialités dans le métier, qu'il puisse être en contact avec la réalité du métier.

Peut-être aussi faut-il faire en sorte que les moniteurs des centres de formation, des centres d'apprentissage, restent en contact avec le métier. On s'aperçoit dans beaucoup de centres de formation que les professeurs ont très peu ou pas du tout touché le métier. Ils sont recrutés sur un niveau scolaire, sur un diplôme, plutôt que sur une expérience. Cela est regrettable car je vois mal comment ils

peuvent transmettre le côté pratique du métier, l'envie de faire le métier, si eux n'ont pas acquis cette expérience.

Point important où il faudrait ouvrir la réflexion: que les professeurs, les moniteurs fassent des stages en entreprise, des stages de longue durée, 2 ans peut-être 5 ans. Qu'ils donnent une formation qui soit propre et adaptée aux entreprises. On n'a pas le droit de tromper les jeunes comme aujourd'hui. Un premier échec professionnel est très dur pour un jeune de 19 ans. Je pense au bac professionnel ou autre. Je me demande si les bacs professionnels sont adaptés au monde du travail. Après son bac, le jeune part à l'armée, sans expérience professionnelle. Il perd peu à peu tout ce qu'il a appris, se retrouve sur le marché du travail. Les entreprises recherchent-elles des jeunes de cet âge avec si peu d'expérience ? C'est une question qui appelle réflexion.

Rémi CREZE
Compagnon du Devoir
Entrepreneur en métallerie ferronnerie

L'Ecole Boulle

L'école Boulle a été créée en 1886 pour former une main d'œuvre qualifiée dans les métiers de l'ameublement traditionnellement implantés dans le Faubourg Saint-Antoine, mais aussi dans les métiers du bronze et de la gravure, souvent associés à ceux du meuble et regroupés dans le quartier du Marais tout proche.

Ces métiers sont toujours enseignés à l'école Boulle, dans le respect de traditions séculaires, mais également avec le souci de suivre l'évolution du goût, de la technique, des débouchés professionnels. Le renouvellement a donc été important.

En règle générale, l'apprentissage des techniques de base dure trois ans : les élèves commencent par faire des exercices simples puis des objets de dimensions modestes avant de réaliser des copies de pièces de style. Après cette phase d'apprentissage, les meilleurs élèves peuvent se perfectionner au cours de deux années supplémentaires : ils acquièrent alors une maîtrise suffisante dans leur spécialité pour créer et réaliser des objets d'esthétique contemporaine.

FILIÈRE MÉTIERS D'ART

Les différents métiers d'art enseignés :

L'ébénisterie

Traditionnellement, l'ébéniste est le professionnel qui construit des meubles, puis les recouvre de placage ; de nos jours l'ébéniste dispose également de matériaux autres que le bois : métaux, produits verriers, matériaux de synthèse sont également associés à la fabrication des meubles.

L'ébéniste se consacre essentiellement à la fabrication d'éléments mobiliers de grande qualité et d'esthétique contemporaine ou de copies d'œuvres des XVII^e et XVIII^e siècles principalement ; il peut également se consacrer à la sauvegarde du patrimoine constitué par les collections des musées ou des particuliers.

La marqueterie

La marqueterie est un métier complexe à cause de la diversité des techniques et des matériaux utilisés ; elle nécessite un long apprentissage manuel associé à une formation artistique poussée.

Bien que les procédés anciens et les matériaux traditionnels trouvent toujours leur plein emploi, des produits et des techniques modernes ont fait évoluer le métier.

Le marqueteur doit savoir exécuter les ouvrages avec la plus grande rigueur technique et obtenir le meilleur effet esthétique.

La menuiserie en sièges

Le menuisier en sièges participe à la réalisation de sièges mais aussi à la réalisation de toutes sortes d'éléments mobiliers pour lesquels sa connaissance des bois massifs et de la géométrie descriptive est très précieuse.

Maître d'œuvre, le menuisier en sièges fait appel à d'autres spécialistes qui participent avec lui aux différentes phases de la fabrication ou du décor (toupilleur, tourneur, sculpteur), de la finition (vernisseur, doreur), du garnissage (tapissier).

La sculpture sur bois

La sculpture sur bois était très présente dans les intérieurs des siècles passés sous forme d'ornements, sur les meubles et les boiseries. Néanmoins, la sculpture est toujours présente dans le cadre de vie contemporain, sous de nouvelles formes pour de nouvelles fonctions.

La réalisation de la sculpture est souvent précédée de travaux préparatoires : dessins, modelage, moulage. Le sculpteur doit être sensible aux proportions, aux lignes, au jeu des lumières sur les volumes.

Les décors et traitements de surface

Cette spécialité a pour tâche de traiter les différentes surfaces d'un objet préalablement fabriqué en bois par l'application d'un revêtement transparent (vernis) ou opaque (laque) à la fois pour l'embellir et le protéger.

La tapisserie

Le savoir-faire du tapissier est bien connu dans nos intérieurs grâce aux rideaux et tentures, aux tissus tendus sur les murs ou sur les sièges. Il est également demandé pour les aménagements de locaux collectifs, des lieux d'exposition ainsi que dans les arts du spectacle et de l'audiovisuel. L'industrie du siège est à la recherche de tapissiers compétents pour la mise au point de prototypes.

La ciselure

La ciselure est l'art de la statuaire appliquée à l'orne-

mentation du métal. D'une manière générale, c'est l'art de décorer le métal sous toutes ses formes, métal laminé, fondu, cuivre, laiton, bronze, étain, métaux précieux.

Le métier de ciseleur demande un sens artistique développé, une mémoire et une compréhension de la forme des notions graphiques et plastiques étendues ainsi que des connaissances en histoire de l'art.

La monture en bronze

La monture en bronze est l'appellation s'appliquant au travail du cuivre et de ses alliages par assemblage, montage, ajustage, centrage, soudage, brossage dans les domaines du mobilier, du statuaire, du luminaire et de l'orfèvrerie.

L'architecture, l'architecture intérieure, le mobilier, le siège imposent des alliages nouveaux à base d'alliages d'aluminium, d'aciers inoxydables alors qu'ils étaient auparavant réservés aux usages industriels.

Le tournage d'art

Le tourneur est un artisan bronzier spécialisé dans la fabrication et l'ornementation de pièces tournées qui servent à la fabrication de meubles, de pièces d'orfèvrerie, de luminaires.

La gravure ornementale

Le graveur d'ornements exerce un métier de décor. Il grave les objets les plus divers, bijoux, pièces d'orfèvrerie, éléments de meubles, il travaille les métaux précieux ou usuels. Il pratique également l'émaillage sur métaux.

La gravure en modelé

La gravure en modelé est une activité tournée vers la conception et la réalisation de modèles uniques gravés en creux ou en relief et permettant la fabrication par moulage ou par frappe d'objets usuels ou ornementaux contemporains ou de style. La gravure se fait à la main ou à la machine. Elle exige de la minutie, une bonne aptitude au dessin, un sens aigu du volume et de la composition. Avant de clore la filière des métiers d'art, je rappellerai qu'est en cours de création une filière restauration.

FILIERE ARTS APPLIQUÉS

Le recrutement dans cette filière a lieu à partir d'élèves issus des classes de 3^e de collège ou de 2nde de lycée

(recrutement sur dossier par une commission académique), études étendues sur 3 ans permettant l'obtention d'un bac F12 (accès direct en classe de BTS).

Les élèves ayant un bac traditionnel doivent effectuer une classe de mise à niveau arts appliqués avant de prétendre accéder en classe de BTS.

Deux options s'offrent aux étudiants : soit architecture intérieure, soit expression visuelle espace de communication.

Après l'obtention d'un BTS les meilleurs étudiants peuvent envisager la préparation d'un diplôme supérieur d'arts appliqués.

FILIERE AGENCEMENT ET PRODUCTIQUE

Ces deux filières ont un recrutement à très peu de chose similaire.

Le recrutement a lieu à partir d'élèves issus de section BEP bois et matériaux associés et des sections de seconde option TSA ou TSA productique.

Les études s'étendent sur deux ans sanctionnées soit par un BT agencement ou un bac F1 option D (accès direct en classe de BTS).

Les étudiants ayant un bac traditionnel doivent effectuer une classe de mise à niveau technologique avant de prétendre accéder aux classes de BTS.

Ces étudiants trouveront un emploi dans des bureaux d'études - architectes, architectes d'intérieur, entreprises générales d'agencement - où ils participeront à la mise au point technique des réalisations architecturales (filier agencement).

Les étudiants issus de la filière productique pourront envisager de poursuivre vers des formations d'ingénieurs, ou s'insérer dans la vie professionnelle.

Jean-Paul PRANDI

Professeur à l'atelier d'agencement
de l'école Boule

Une filière complète aux métiers de la réhabilitation du patrimoine Présentation de l'Ecole Supérieure de Réhabilitation de l'Habitat et du Cadre de Vie "Sup-Réha" Le contexte de la région Limousin

La région Limousin compte 750 000 habitants, Limoges, la capitale régionale, est une ville moyenne de 170 000 habitants. Cette région est une des régions françaises qui compte le plus grand nombre d'établissements et d'organismes de formation (initiale et continue) à vocation bâtiment et travaux publics.

Citons par exemple l'E.M.B. (Ecole des métiers du bâtiment) à Felletin en Creuse, les différents centres de formation aux génie civil et travaux publics d'Egletons en Corrèze et bien sûr le pôle formation aux métiers du bâtiment et de la réhabilitation de Limoges que je représente aujourd'hui ici.

Le secteur de la construction est une clé de l'économie régionale : 15 000 salariés et 5 000 entreprises. Le marché de l'entretien et de la réhabilitation représentait 53 % des travaux en 1993.

Notre démarche en formation s'appuie donc sur une logique sociologique et économique mais aussi culturelle. En effet, ne dit-on pas que le Limousin est le "berceau des bâtisseurs" illustré d'ailleurs par une forme traditionnelle de construction de murs en pierre la "Limousinerie", réalisée par des maçons "limousinants".

LA GÉNÈSE DE LA FILIERE "SUP-RÉHA"

"Sup-Réha", Ecole supérieure de réhabilitation de l'habitat et du cadre de vie assure la coordination générale d'un dispositif complet de formation aux métiers de la réhabilitation allant de l'ouvrier à l'ingénieur.

Sup-Réha est un organisme de la profession unique qui fédère trois centres de formation ayant plus de 10 ans d'expérience dans le domaine de la réhabilitation :

- Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment de Limoges et Niort (FCMB)
- Centre régional d'études et de formations alternées du Limousin Limoges et Tulle (CREFA)
- Conservatoire national des arts et métiers de Limoges en liaison avec la chaire "constructions civiles" du CNAM Paris.

Cette fédération d'organismes permet d'assurer une cohérence à l'ensemble du dispositif ainsi qu'une mise en commun des moyens humains, techniques, pédagogiques, d'information et de communication. Cela permet d'actionner de manière complémentaire les trois principaux leviers d'action de la formation.

- *La formation continue des adultes* grâce au soutien des entreprises, des organisations professionnelles du secteur. Mais aussi du fonds d'assurance formation de la branche professionnelle du BTP, le groupe GFC/AREF ainsi que le conseil régional du Limousin.

- *La formation hors temps de travail* grâce aux cours du soir dispensés par deux des membres associés, le CNAM et la fédération Compagnonnique. A noter que l'existence de ce dispositif permet souvent de créer des "passerelles" entre les différents cursus de la filière Sup-Réha.

- *La formation en alternance des jeunes* qui permet grâce à l'enseignement initial d'insérer des jeunes dans les métiers du bâtiment soit dans le cadre de l'apprentissage ou dans le cadre des contrats de qualification au sein des établissements du CREFA également membre associé.

Nous constatons d'ailleurs la hausse des effectifs de plus de 30 % en ce qui concerne les apprentis en Limousin en 1994. Ils sont 400 au total cette année dans les établissements du CREFA (cf. Le Moniteur "spécial Mille entreprises", novembre 94)

Au cours de ce colloque axé bien entendu sur les monuments historiques, on a souvent évoqué la perte des savoir-faire en matière de patrimoine. C'est justement pour éviter cette érosion des savoirs que, dès le début des années 80 les professionnels du bâtiment nous avaient alertés "*le personnel âgé et très qualifié nous quitte et avec lui les savoir-faire dans le domaine de la réhabilitation vont disparaître !*" C'est pour cela qu'en 1982 nous avons relevé le défi d'identifier ces savoir-faire et de les traduire en objectifs de formation et en stages spécifiques.

Dès 1988, le dispositif s'est considérablement assoupli avec la création d'un centre permanent ouvrier aux métiers de la réhabilitation unique dans son genre. Au menu :

- bilan personnel du candidat
- implication de l'entreprise avec un programme sur mesure
- cursus individualisé pour le stagiaire
- délai de réponse très court

Ce dispositif fonctionne très bien encore aujourd'hui car il s'appuie sur une réalité économique (marché réhabilitation = 50 % du marché de la construction) et surtout les professionnels sont impliqués dès le départ au montage du cahier des charges de la formation.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES FORMATIONS

Depuis 1989-90, nous avons assuré le développement de la filière Sup-Réha autour de deux axes.

1. L'axe horizontal qui a consisté à élargir l'offre de formation des modules techniques en recherchant la **poly-compétence**.

ex : construction pierre traditionnelle vers la réparation des bétons mais aussi la charpente-couverture, plâtrerie finitions et bientôt les fluides.

2. L'axe vertical qui progressivement a pris en compte après les modules ouvriers, tous les niveaux de qualification de l'entreprise :

- *l'encadrement de chantier* :

"Chef d'équipe réhabilitation d'ouvrages"

- *les techniciens* :

"Conducteur de travaux métiers du toit"

"Technicien chargé d'opérations de réhabilitation du patrimoine existant"

"Mètreur en réhabilitation"

- *l'encadrement supérieur* :

"Formation ingénieur bâtiment CNAM réhabilitation - gestion de projets"

Le 10 octobre 1994, nous venons d'ouvrir pour 20 mois la 3ème session de ce stage unique avec 15 stagiaires originaires de toute la France.

Ce même mois d'octobre, nous avons également 25 techniciens ou mètreurs qui viennent de débiter des cycles de 10 mois de formation.

En ce qui concerne l'aspect strictement monuments historiques, en plus de nos formations classiques destinées aux ouvriers (taille de pierre, enduits, colombage...), nous avons réalisé 2 sessions de perfectionnement en métré,

taille de pierre monuments historiques au cours de ce second semestre (24 stagiaires). Nous travaillons également à la mise en place d'une année complémentaire au BP de maçon dans le domaine de la "restauration du patrimoine architectural".

En effet, même si nous souhaitons développer en formation la réhabilitation dans son acception la plus large, **nous pensons que le patrimoine architectural mérite que l'on souligne sa spécificité**. C'est sans doute un de nos axes de développement futur avec celui de la prise en compte de la notion anglaise de Quantity Surveyor (économiste de la construction) dans nos cursus de mètreur. Par ailleurs, nous avons amorcé une dynamique d'échanges culturels européens avec des partenaires portugais, espagnols, anglais, polonais et suédois qui permettent de confronter nos expériences en matière de réhabilitation.

Mais au-delà même des aspects techniques, la dimension humaine et culturelle est à notre avis le plus sûr moyen de faire progresser une idée tangible de la notion d'Union Européenne par les échanges de stagiaires et la rencontre de professionnels autour d'une passion commune : la réhabilitation.

Cependant, aussi complète et unique que soit cette filière mise au service des professionnels de la réhabilitation et du patrimoine, il reste sans doute des domaines à explorer.

Nous l'avons conçue pour qu'elle soit dynamique et évolutive et nous restons à la disposition de tout professionnel désireux formuler des suggestions.

Je remercie les organisateurs de ce colloque et notamment Madame Nancy Bouché de nous avoir permis de porter témoignage ici de l'expérience de Sup-Réha. Merci beaucoup.

Guy THEILLET

Directeur de l'École Sup Réha de Limoges

Réflexion sur la formation des couvreurs se destinant à la restauration des monuments historiques

PRÉAMBULE

Quelles raisons peuvent conduire à une réflexion sur la formation de l'élite d'une profession qui, il n'y a pas si longtemps, se renouvelait d'une façon exemplaire ?

C'est bien évidemment le constat de plus en plus fréquent de réalisation médiocre de certains ouvrages. Que cette tendance s'accroisse dans l'avenir ne fait pas l'ombre d'un doute. La banalisation s'installe plus facilement que l'élitisme.

Les raisons en sont connues.

A un marché captif dont quelques entreprises hautement spécialisées se partageaient le monopole, a succédé, en l'espace de 20 ans, un marché ouvert à toutes les entreprises sans distinction de qualification.

Très condamnable sur la forme conservatrice et protectionniste, l'ancienne formule présentait l'énorme avantage d'une formation permanente au sein des entreprises dont l'activité dans cette spécialité était constamment assurée dans des conditions économiques privilégiées.

Et c'est la conséquence qui se fait jour car aucun enseignement propre à l'activité de restauration des monuments historiques en couverture n'a jamais été proposé en France. Ces entreprises ou artisans étaient les seuls à pouvoir le dispenser.

L'ouverture des marchés, dont on ne peut contester le bien-fondé, aurait dû être précédée d'une ouverture à la connaissance des postulants en leur proposant des stages de formation à l'excellence dans cette spécialité.

Il est vraisemblable que les conditions économiques auraient été moins dévastatrices pour cette profession si les nouveaux venus avaient eu connaissance, préalablement, du niveau requis.

Nous sommes donc à une époque où ceux qui récoltent n'ont pas toujours semé et ceux qui voudraient encore semer sont privés d'exercer.

Cette lutte est inégale. Les professionnels qui veulent malgré tout maintenir la qualité spécifique exigée par le service et transmettre leur savoir-faire sont pénalisés et disparaissent inéluctablement.

Avant le premier choc pétrolier, un ouvrier hautement qualifié couvreur monuments historiques devait réaliser l'ouvrage qui lui était confié à la perfection sans avoir à rendre de comptes sur le temps d'exécution. Nous étions encore dans le sillage du secrétariat aux Beaux Arts et le couvreur pouvait se vanter d'appartenir à cette famille.

Aujourd'hui, le même ouvrage à réaliser fait l'objet d'une prévision de main d'œuvre à ne pas dépasser. Le couvreur est parfois intéressé au gain de temps. Il est, toute proportion gardée, payé moins cher que son prédécesseur. On a le sentiment que tout est orchestré pour contrer la vocation.

SUR LE MÉTIER DE COUVREUR

Il est sans doute intéressant de connaître la population représentative de cette profession en France métropolitaine.

On évalue, ainsi que dans l'Europe, la densité à 1/1000 habitants, soit environ 55 000 actifs mais on sait que les crédits des monuments historiques réservés à la couverture ne peuvent employer que 500 couvreurs, soit 1/100 de cette population à temps complet.

La diversité des sites (plaine, montagne, littoral) réunit dans ce pays l'ensemble des difficultés liées à ces climats que l'on retrouve isolément dans toute l'Europe. L'extraction ou la fabrication des matériaux de proximité ont influencé localement et en fonction des exigences climatiques jusqu'à la forme même des toitures.

Il existe donc une technique de couverture propre au bâti vernaculaire local. C'est la formation de base du couvreur.

Le couvreur est parfois maçon, par exemple dans le midi où l'emploi de la tuile canal en certaines circonstances, et notamment dans l'exécution d'une corniche génoise, s'apparente plus à cette profession.

Le couvreur est souvent charpentier, notamment dans la région Rhône Alpes où les deux professions sont très liées et où parfois l'activité charpente domine.

Le couvreur est aussi plombier dont l'étymologie nous ramène au XIX^e siècle à l'époque de l'installation du

robinet de puisage d'eau et du cabinet d'aisance à chaque étage réalisé en plomb. Ceux-ci ne pouvaient être mis en œuvre et soudés que par le couvreur. Depuis l'époque romaine le couvreur était le seul à travailler ce métal, d'où la profession de couvreur-plombier.

Enfin et avantageusement sur d'autres pays, nous avons réuni, en France, en une seule profession la couverture et la zinguerie. Cette famille est la plus nombreuse et s'est développée à partir de grandes agglomérations depuis un siècle. Voici donc pour un rapide tour d'horizon de la profession.

SUR LE CARACTÈRE DU COUVREUR

Si nous ajoutons à cette extrême diversité le caractère individualiste reconnu du couvreur, il semble très difficile de trouver un dénominateur commun pour le motiver.

C'est la raison pour laquelle j'ai répondu favorablement à votre invitation. Au cours de nombreux entretiens avec ceux que je considère comme faisant partie de l'élite de la profession, qu'ils soient diplômés de l'Ecole supérieure de couverture d'Angers, membres d'associations compagnoniques, meilleurs ouvriers de France ou candidats à ce titre, animés de la foi dans leur métier, j'ai pu constater que figurait en toute première place dans leurs projets, l'accès à l'activité de restauration des monuments historiques, toutes origines régionales confondues.

Je pense que le ministère de la Culture possède, grâce à ce courant d'espoir, le droit de réponse dont je me fais bien volontiers porteur de la question.

URGENCE DE LA TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE MONUMENTS HISTORIQUES

C'est à partir de ce constat, qu'intervient l'idée d'apport des connaissances et du savoir-faire propres à la restauration des monuments historiques. Cet enseignement ne passant plus (ou presque) par la transmission en entreprise, il semble souhaitable de faire appel à une élite proche ou profitant déjà de la retraite pour former les formateurs. Je rappelle, en effet, que le phénomène de sous-qualification a débuté en 1973 et s'est amplifié depuis. A partir du moment où nous considérons que 15 années d'exercice de la profession étaient nécessaires à une maîtrise monuments historiques, les tenants actuels de ce savoir-faire frisent et dépassent la cinquantaine. Il est grand temps de réagir.

INVENTAIRE DES PRINCIPALES CONNAISSANCES SPÉCIFIQUES MONUMENTS HISTORIQUES

On a constaté que localement une population active, possédant le label de qualification délivré au niveau départemental ou régional, selon les critères de sélection, peut fort bien réaliser des travaux courants de monuments historiques s'il s'agit de matériaux courants. Mais dès que les accidents de couverture nécessitent l'emploi de métaux nobles, les difficultés peuvent apparaître :

- chaudronnerie de cuivre

- emboutissage du plomb
- ornementation métallique
- chéneaux divers

Aucun ouvrage didactique propre à la mise en œuvre très particulière de ces métaux dans les monuments historiques n'existe à ce jour. L'association de ces métaux, avec l'ardoise ou les tuiles diverses, fait également l'objet de mise en œuvre spécifique sans référence aux D.T.U.

Sans retomber dans les excès qui conduisaient les entreprises spécialisées à transposer les mêmes fioritures du dôme des Invalides sur le clocheton de la chapelle d'un cimetière rural, il y a des techniques de base qui portent la marque "monuments historiques". Celles-ci peuvent être enseignées. Nous en avons fait en 1993 une première expérience dans la préparation de certains candidats aux XIX^e concours "un des meilleurs ouvriers de France". Cette phase de formation à l'excellence n'était que facultative et lors du recrutement des candidats, nous avons été surpris de l'intérêt porté par les entreprises à faire suivre ces cours par leurs employés destinés à exercer sur un chantier "monuments historiques" sans que ceux-ci soient pour autant candidats à notre concours. Nous avons, en effet, ouvert ces cours à toute la profession sans distinction d'appartenance. Cet inventaire n'est pas exhaustif.

Partant toujours du même postulat de qualification locale, la réalisation d'un clocheton en ardoise sur un toit de tuile peut également poser problème, mais là l'enseignement reste au plus haut niveau. Je cite évidemment l'Ecole supérieure de couverture d'Angers qui vient, au surplus d'établir des échanges avec l'Ecole professionnelle de Mayen en Allemagne pour, entre autres techniques, connaître de la réalisation en ardoise "Schuppen" et "Vieille allemande".

Que dire des techniques de mise en œuvre des matériaux très locaux tels que, laves, lauzes, tavaillons, essentes de chataignier, tuiles de Dienne, panne flammande. Leur utilisation très ponctuelle devrait faire l'objet d'une cinémathèque consultable. Il est peut-être temps de dépêcher des cameramen sur les chantiers. Le vieillissement de cette population active, beaucoup moins dense est en effet beaucoup plus sensible que dans le reste de la profession.

L'enseignement au niveau IV dispensé en France pour l'obtention du BP de couvreur se trouve conforté à l'Ecole supérieure de couverture d'Angers, par la délivrance du diplôme de l'école dont le label est apprécié au-delà des frontières. Suite à cet enseignement de base de 5 mois, dans le cadre de la formation continue, un stage spécifique monuments historiques pourrait suivre qui comprendrait, outre l'enseignement technique propre à la réalisation des travaux de couverture monuments historiques, une approche architecturale de l'histoire de l'art.

Il faut en effet sensibiliser les participants aux actes de restauration par une amélioration des connaissances culturelles, tant il est vrai que leur savoir-faire est indissociable et fait partie intégrante de notre patrimoine.

Raymond BATAIS

Président de l'association Aformex
Conseiller de l'Ecole supérieure de couverture d'Angers

Annexe

QU'EST-CE QUI DIFFÉRENCIE LA COUVERTURE MONUMENTS HISTORIQUES DE LA COUVERTURE TOUT COURT ?

C'est en premier lieu la durabilité qui ne peut être que la conjugaison des éléments la constituant :

- le choix des matériaux de couverture, du support et des fixations
- la qualité et la sensibilité de leur mise en œuvre
- l'exécution des raccords avec des métaux nobles, dans les règles traditionnelles non écrites.

C'est une exécution supra DTU qui ridiculise l'idée même de responsabilité décennale.

Une couverture monuments historiques bien réalisée doit durer un siècle au moins.

Réaliser une couverture pour un siècle, c'est faire acte de bonne conservation du patrimoine.

C'est aussi contribuer à l'économie en général car c'est un investissement rentable. Choisir des matériaux et une technique de mise en œuvre se démarquant des méthodes classiques, coûte sensiblement plus cher en fourniture comme en main d'œuvre. Cette opération s'avère bon marché pour la société, si la durabilité évite quatre restaurations dans le siècle qui suit.

Investir dans le beau et le durable, c'est également respecter l'intégrité du patrimoine et l'esprit des bâtisseurs.

QU'EST-CE QUI FAIT LA SPÉCIFICITÉ DU COUVREUR MONUMENTS HISTORIQUES ?

Le principe même mis en œuvre des matériaux anciens de couverture en respectant les techniques anciennes, conduit inéluctablement le professionnel à sacrifier la rentabilité. Aucune étude préalable ne pourra déterminer le temps à consacrer à certaines tâches dont le rendu final est le seul critère.

Le couvreur monuments historiques est donc forcément philosophe, artiste et, pour être en phase avec son entourage, culturellement curieux.

Quel professionnel appelé à recouvrir un édifice classé, n'aura pas préalablement compulsé l'histoire de celui-ci ?

Son esprit d'intégration à l'équipe de restauration l'entraînera toujours à rechercher les signes parfois infimes qui expliquent, confirment ou contredisent les idées reçues. La lecture d'un monument est une œuvre collective et passionnante.

Le profil du couvreur monuments historiques est donc d'abord celui d'un excellent couvreur qui s'est spécialisé dans cette discipline, plus par amour de l'art que par celui de l'argent. C'est l'aboutissement naturel d'une carrière consacrée à la recherche du bel ouvrage et de sa transmission à la postérité.

Pour se spécialiser, un compagnon couvreur que l'on peut estimer aujourd'hui, niveau BP, entrainé dans une entreprise spécialisée opérant au niveau national et participait, dans toutes les régions, à la mise en œuvre de tous les matériaux et métaux – durée minimale : 5 ans – pour acquérir toutes les connaissances principales. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les entreprises exerçant sur tout le territoire ont disparu. Seules subsistent les entreprises à caractère régional se limitant aux départements limitrophes. Ces entreprises pratiquent une formation et une promotion interne. Le niveau d'activité ne les entraîne pas à l'embauche.

Le mode de vie des professionnels a suivi celui des Français en général, excluant l'exercice du métier en grands déplacements ! On rentre tous les soirs chez soi. Rares sont les itinérants. Comment se spécialiser dans ces conditions, si l'on n'a pas la chance, près de soi d'être en relation avec l'un des anciens tenants du savoir-faire.

Il faudra bien venir en aide à tous ceux qui souhaitent se spécialiser en travaux monuments historiques, qu'ils soient chefs d'entreprise, soit pour leurs cadres, soit pour leurs compagnons ou qu'ils soient artisans, ou individuels.

Des modules très spécifiques pourraient compléter l'enseignement dispensé dans les établissements spécialisés et notamment à l'Ecole supérieure de couverture d'Angers, au-delà du BP avec connotation monuments historiques. Une équipe d'anciens responsables couvreur monuments historiques et anciens élèves est disponible pour en étudier le contenu pédagogique et former le jury d'évaluation.

Faut-il privilégier la tradition du métier ou la qualification du bâti et son ancienneté ?

1. Les principales caractéristiques de la formation continue, communes à la majorité des formateurs, peuvent s'énoncer comme suit :

- La formation d'accompagnement domine, elle vise l'adéquation au poste. C'est une formation de sauvegarde, d'opportunité immédiate.
- Les formateurs sont mobiles et se déplacent sur le territoire de l'exercice professionnel des stagiaires.
- On observe un exact parallélisme entre formation et marché. Ce qui en trace aussi les limites : si le marché, le projet de réhabilitation sont bien caractérisés, la formation suivra au même niveau d'exigence. A l'inverse l'indigence du projet génère des formations passe-partout.
- Le corps des formateurs constitue un centre de ressource permanent mobilisé :
 - en amont, pour la mise au point des contenus
 - en stage, sur le terrain
 - en aval, pour le suivi des entreprises

Le transfert de technicité est aussi multiforme.

- En comparaison avec la formation initiale, la formation continue oblige à reformuler une pédagogie plus efficace articulée autour de la forte densité des messages, d'une difficulté dans la relation avec l'écrit, d'une mobilité du stagiaire lorsque c'est possible, pour la mise en perspective de sa propre pratique.
- Une ingénierie de la formation se dégage des conditions mêmes de sa pratique. Elle est susceptible de décrire l'évolution des profils professionnels et de s'y adapter.

A ce schéma, il faut ajouter ce paradoxe que construire des compétences prend du temps alors que la formation continue manque de temps. Il faut aussi rappeler que la formation est un investissement, un temps de production mobilisé, comme capitalisé, à l'avance.

Peu y recourent : seuls 10 % des effectifs des entreprises fréquentent une formation courte par an (moins de 40 heures) et 3 % seulement en fréquentent plus d'une. C'est dire qu'environ treize mille praticiens sont impliqués dans une démarche réelle de perfectionnement ou de qualification. Proposition extrêmement faible sur un marché dynamique puisque chaque jour travaillé réalise un chiffre d'affaires de 600 millions de francs sur le bâti ancien avec environ 450 000 ouvriers.

2. Sur le plan qualitatif, le marché du patrimoine réinvente chaque jour son propre objectif. On observe que la revendication s'oriente vers davantage de maintien et

conservation et vers moins de remplacement/réfection. Une recherche, encore tâtonnante, d'une meilleure authenticité est désormais de mise. Elle s'appuie sur les inventaires des signes constitutifs du patrimoine, les cahiers des charges... Il en résulte que chaque ouvrage est désormais concerné ; de plus l'observation de l'ouvrage a dépassé le seul matériau pour s'attacher désormais au détail, à la facture, à la finition. Ainsi, dans l'ouvrage; le métier lui-même est-il devenu patrimoine. 80 % du parc ancien donne à voir une architecture d'artisan ; et toute la saveur est dans la manière dont l'homme de métier (avec un budget plus modeste) a interprété le modèle savant.

On mesure à tous ces indicateurs que l'activité patrimoine doit répondre à un questionnement plus particulier, plus explicité. Comment la formation sait-elle se positionner dans ce nouveau cahier des charges ?

Elle ne le peut probablement qu'en recomposant autour de la technicité, une culture, c'est-à-dire en sortant du perfectionnement, du segmentaire. On a trop souvent fait cette confusion que méthodes traditionnelles garantissaient sauvegarde du patrimoine. C'est oublier que la discipline de la réhabilitation – ou de l'entretien – a été initiée par une conscience que l'ancienneté était porteuse de qualité. Si désormais on s'affranchissait de leur ancienneté en remplaçant les ouvrages (fût-ce pour une peau neuve "à l'ancienne"), on gommerait les marques de leur antiquité et on passerait à côté du sujet lui-même. La formation doit intégrer ces notions clé en enseignant différemment :

- les manières traditionnelles de faire : connaissances basiques pour un professionnel, intervenant sur des ouvrages anciens ;
- les procédés actuels pour réparer, raccorder : savoir-faire opérationnels de maintien qui prennent place dans un vaste champ entre conservation et réfection.

Ce disant on réalise que l'entretien est une discipline qui n'a pas encore forgé sa propre philosophie. Elle emprunte simultanément ses comportements dans deux catégories à la cohabitation délicate : le monde de la restauration et le monde de la construction. La clarification de ce chantier là est urgente.

Dans le domaine de la formation, l'école d'Avignon a cherché à apporter sa propre réflexion en maçonnerie et en peinture à cette question : "qu'est-ce qu'un bon professionnel en réhabilitation".

Cette démarche l'a amenée à sortir des formations courtes au profit du cursus de type fondamental, à construire des référentiels professionnels avec les acteurs du terrain (entreprises, ABF...), à bâtir des contenus de formation (600 à 760 heures) en alternance et au niveau IV (celui du brevet de maîtrise ou du brevet professionnel). L'innovation était ici la prise en charge par l'union professionnelle de l'ensemble du processus : description des tâches et fonctions, mise au point des capacités, compétences et

niveau, validation du référentiel, des offres de formation, qualification des individus.

Ces expérimentations, à partir de ces nouveaux profils, sont actuellement en cours.

Gilles NOURISSIER
Directeur de l'école d'Avignon

DÉBAT

Mme Sabatier introduit le débat en notant que dans les interventions à la table ronde trois grands types de problèmes se posent : quel est le public à former – la formation initiale – la formation continue.

Une distribution selon ces grands thèmes est retenue pour l'organisation des débats, même si ceux-ci font apparaître que le clivage entre formation initiale et formation continue, défini pour la commodité des interventions, s'estompe à des niveaux supérieurs de formation, où nous trouvons des cycles de formation continue associant des formations initiales.

I. Quel est le public à former ? avec un débat qui a porté sur les points suivants :

1. La hiérarchie parfois sous-entendue entre les métiers.
L'étonnement d'un participant sur les termes de "métiers nobles" amène Mme Sabatier à rappeler que toute l'action engagée par la SEMA souligne que les métiers du patrimoine sont des métiers de valeur à part entière. Il n'y a pas de hiérarchie des métiers. Par ailleurs il ne faut pas que les métiers du patrimoine soient le lieu de récupération de tous les échecs scolaires. Il y a encore souvent l'idée que les métiers artisanaux sont des métiers de "rattrapage" pour ceux qui n'ont pas réussi par ailleurs. Il y a là un effet de la carence d'information sur la diversité des métiers du patrimoine, une méconnaissance de leur richesse, malgré un certain nombre d'initiatives, et celles-ci méritent d'être connues.

2. la formation des formateurs – qui sont les formateurs, quelles activités ont-ils ?

Témoignage de Mme Allabert : il peut s'agir aussi bien d'un ABF que d'un artisan avec lequel on travaille régulièrement, et elle cite l'exemple d'un tailleur de pierre appareilleur de 70 ans, qui fait profiter, avec un grand talent pédagogique, de son expérience aussi bien les enfants que les architectes ou les maçons. On est toujours très attentif à avoir des formateurs qui aient un savoir réel, qui partent du terrain.

Témoignage de M. David : comme l'on peut être très bon professionnel et néanmoins piètre pédagogue, la CAPEB est amenée à sélectionner ses artisans messagers sous plusieurs angles, en particulier capacité à être un bon enseignant et à parler éventuellement des autres matières que la sienne. Un critère est également celui d'être connu de ses pairs. Pour les ateliers découverte pour les jeunes, avec le concours de la SEMA, la CAPEB choisit la frange la plus proche des métiers d'art que sont les stuccateurs, staffistes, plasticiens, ferronniers d'art, ébénistes, avec un filtrage, en dernier lieu par la SEMA. Donc les précautions sont prises.

C'est dans le même sens que Mme Sabatier précise qu'au bout de trois ans d'expérience sont maintenant éliminés les "pseudo-artisans" animateurs socio-culturels qui voulaient au travers de ces activités compenser certaines lacunes. Puis elle indique que ce n'est pas le professionnel qui vient faire une démonstration à l'école, mais que celui-ci est au contraire accueilli dans l'atelier. Il s'agit de grands professionnels, compagnons pour certains, meilleurs ouvriers de France, ou entreprises intervenant aux plus hauts niveaux de qualification, ils sont passionnés, et savent communiquer leur passion.

Elle remarque que l'on commence à voir apparaître une note d'optimisme dans les débats où l'on reconnaît qu'il reste des professionnels qualifiés en France. Il y a un sur-saut de volonté et de compétence.

Nous voyons parfois aussi arriver vers les métiers du patrimoine des gens avec un parcours antérieur très différent ; exemple un tailleur de pierre rencontré sur un chantier de secteur sauvegardé, avec une maîtrise en sociologie.

II. La formation initiale avec un débat qui a porté sur les points suivants :

1. la notion de pôles de formation

Plusieurs témoignages – dont celui de l'institut supérieur de recherche et de formation aux métiers de la pierre de Rodez, qui forment en particulier des hommes d'encadrement, avec un centre de recherche – amènent à préciser la notion de pôles de formation, géographiquement situés, et drainant assez largement dans un domaine (par exemple métallerie ferronnerie en Champagne, verre en Lorraine), en tout cas pour les formations de haut niveau, étant entendu que la sensibilisation et la formation intermédiaire appellent un maillage plus diffus.

M. Jacquot constate le peu de répondant aux propositions de stages du centre de l'Yonne, malgré une assise de recrutement allant bien au delà du département. Ceci s'expliquerait par l'apparition très tardive de la formation de niveau 4 dans le bâtiment, et par l'investissement supplémentaire demandé après un cursus déjà long. Pour cette raison le centre offre aussi cette formation, adaptée, à des compagnons travaillant en entreprises, qui n'ont pas de diplôme de niveau 4, mais qui ont probablement les compétences requises pour cette formation.

2. Le salaire

Une remarque de M. Nicolas amène le débat sur la question de la valorisation du salaire qui n'accompagne pas, de façon générale, la progression de qualification. Les compagnons ont sans doute une action plus concluante dans ce domaine, comme le remarque Mme Sabatier, qui indique aussi qu'un niveau 4 donne la possibilité de créer son entreprise, sous réserve d'une formation complémentaire. Un témoignage (les compagnons ?) porte sur l'acceptation par des entreprises de passer des contrats d'apprentissage à 50 % du SMIC (le taux légal est de 25 %), désignant celles qui ont une réelle motivation de former, avec aussi un apport en échange puisque le stagiaire a une obligation de productivité, qui, en même temps l'intègre mieux au monde du travail.

Sur le thème de l'insertion voici un autre exemple, celui de la chambre professionnelle de l'ameublement où sont formés actuellement 600 jeunes sur les métiers de l'ébénisterie, tapisserie, dorure. Le taux d'insertion dans l'emploi y est de l'ordre de 95 %.

3. La transmission des savoir-faire avec leur multiplicité :

Un témoignage de M. Gondran sur des travaux de couverture dans le département de la Manche l'amène à repérer toute la multiplicité des savoir-faire qui font notre richesse, en France, en Europe, et qui demandent un inventaire, de façon à ce que les architectes puissent les

prescrire, ainsi que des formations spécifiques, même si, à première vue, elles ne paraissent pas rentables. Cela serait concevable par le biais d'une vidéothèque, qu'un intervenant demande depuis longtemps au ministère de la Culture, à partir de tournages sur les chantiers, car jamais il ne pourra y avoir de formations aussi ponctuelles. Comme l'avaient fait remarquer les représentants du parc de la Brière, et le point est révoqué par Mme Bouché, il y a la question de la reconnaissance de certains métiers, celui de chaumier, par exemple, et de l'existence d'un CAP, en particulier pour ces métiers de couverture, très particuliers. M. Vincent précise qu'en effet les chaumiers pour être reconnus en tant que couvreurs, doivent appartenir à un atelier ayant par ailleurs d'autres qualifications. Il précise aussi que pour les lauziers une enquête de la mission du patrimoine ethnologique a permis un recensement.

C'est aussi dans ce souci, très présent à l'esprit des compagnons, que ceux-ci ont entrepris, depuis 25 ans la réalisation d'une encyclopédie des métiers, une entreprise gigantesque, qui donne lieu à une publication progressive. Mme Sabatier met enfin en garde contre une confusion entre diplômes et maintien des compétences, dans la mesure où il ne faut pas négliger des cycles de formation maintenant des compétences tout de suite. Et M. Laporte fait état de crédits européens mis en place dans le cadre d'actions agro-environnementales.

4. La mixité

M. Malicot rappelle que si le compagnonage est traditionnellement masculin, les compagnons accueillent des filles dans leurs formations, leurs centres, leurs actions. D'autres témoignages, de M. Paletta, M. Lanfry, confirment la présence de femmes dans leurs métiers. M. David rappelle néanmoins que beaucoup d'entreprises n'ont pas la structuration permettant des outillages suffisants, et appellent des épreuves de force. On rencontre aussi des quiproquos, par exemple sculpteur sur pierre pour tailleur de pierre, et il faut être très précis dans les annonces.

Mme Sabatier évoque la diversité des métiers du patrimoine, où l'on trouve de nombreuses femmes dans la sculpture, la dorure, la peinture décoration, la plâtrerie etc.

III. La formation continue

avec un débat qui a porté sur les principaux points suivants :

1. Les implications d'une formation de courte durée

Les formations continues sont courtes et denses. Or, comme le fait remarquer M. Frankum, cela comporte le danger de mener à de fausses compétences, lorsque ces formations s'adressent à des personnes déjà mal formées. M. David remarque qu'en effet il s'agit souvent d'un sau-

poudrage (en Pays de Loire 2 000 stagiaires pour 17 000 artisans, et 25 000 salariés, pendant en moyenne de 7 jours). Et M. Nicolas rapporte une expérience positive à Arles, où les stages ont été centrés sur l'humidité, problème central là bas, avec des résultats très positifs, et probablement meilleurs que si des journées avaient été passées sur les ravalements et les enduits.

Sur l'étonnement de M. Gensac qu'il n'y ait pas davantage de candidats aux ravalements à Montpellier, marché de 240 millions de francs, une discussion s'engage entre lui et M. David, où ce dernier se demande si une certaine complexité des procédures en vigueur à Montpellier ne serait pas à l'origine de cela, malgré toute l'assistance technique proposée par les services municipaux.

2. La concertation

M. Dabreteau témoigne, quant à lui, d'expériences extrêmement positives à Nantes, où, grâce à une concertation permanente, conduite par Nantes Renaissance, entre ABF, architectes, compagnons, artisans, entreprises, sont établies des chartes de qualité sur lesquelles les milieux professionnels s'engagent, et l'association a mis en place, avec des organisations professionnelles, des stages de formation. Après huit ans d'expérience sur des campagnes de ravalement, des entreprises et des artisans, à parts égales, exécutent les travaux dans des conditions qui paraissent satisfaisantes. De telles expériences en concertation paraissent très importantes et il est souhaitable qu'elles soient initiées le plus en amont possible des réalisations, ainsi que le souligne Mme Sabatier.

Un autre témoignage, de M. Gondran, montre comment la formation continue des architectes prescripteurs, des techniciens des SDA, peut bénéficier ensuite à l'ensemble des métiers avec lesquels ils travaillent, avec des répercussions et une évolution des pratiques sur tout un département, parfois à partir d'un chantier ayant valeur d'exemple, et de nouvelles techniques, y compris au sein des entreprises MH.

Cet aspect est fortement souligné car il désigne la formation comme un facteur lui-même déterminant en matière d'emploi. car nous sommes dans des domaines où les seules analyses économiques sont insuffisantes. Il y a aussi une nécessité de mieux faire connaître les métiers du patrimoine, à quoi va désormais davantage s'attacher le salon international du patrimoine (précédemment connu sous la dénomination "Master Arts") du printemps à Paris.

Mme Bouché observe qu'il n'a pas été toujours facile d'obtenir des réponses aux interrogations ni des participations, parfois de la part d'acteurs importants, et qu'il est donc essentiel de poursuivre et d'étendre l'action, que les relais adéquats soient pris, pour que soit gagné le pari de la qualité et de la formation.

TROISIÈME JOURNÉE

**La dimension internationale du patrimoine
comme facteur de développement**

Président de séance : Jean-Louis Frot

M. le Maire, M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureuse de vous accueillir au nom du conseil régional de Poitou Charentes, ce matin, à Rochefort. Je suis tout à fait désolée de n'avoir pu personnellement suivre vos deux journées de travail à Poitiers, et je vous remercie de bien vouloir excuser M. Raffarin, président du conseil régional, absent de la région pour une mission à l'étranger pendant toute la semaine.

Je suis particulièrement intéressée de pouvoir participer à une partie de vos travaux de cette matinée. Je vous remercie d'avoir choisi le Poitou-Charentes pour ce thème qui dans notre région a de l'importance. L'aspect des retombées économiques de l'ensemble de la politique patrimoniale que nous menons n'est pas sans nous intéresser, collectivités locales et différents ministères. Nous avons, depuis des années, un partenariat qui ne s'est jamais démenti, entre l'Etat et l'ensemble des collectivités locales. Ces dernières années, ces actions se sont même renforcées, notamment à travers le contrat de plan puisque nous avons signé il y a six mois le 10^e contrat qui inclut un fort soutien en faveur du patrimoine.

Pourquoi ? Parce que la région Poitou Charentes est riche de 800 édifices classés, 1 000 édifices inscrits, et nous sommes ainsi une des régions les plus riches de par son patrimoine en France – nous nous situons au 6^e ou 7^e rang des régions françaises et il est vrai que la région est connue, notamment pour la densité de ses édifices romans. Vous étiez à Poitiers hier, Notre Dame la Grande, et ses travaux de restauration que vous y avez vus, en sont un bon exemple pratique.

Il faut cependant bien souligner la très grande diversité de notre patrimoine, depuis la préhistoire, sur le site de Bougon par exemple, jusqu'au Futuroscope du XX^e siècle qui fera demain partie d'un patrimoine architectural dont nous parlerons. Nous avons aussi de nombreux châteaux, villes fortifiées, patrimoine bastionné le long du littoral, citadelles, autant d'éléments qui, au-delà de notre réputation sur l'art roman fait du Poitou-Charentes une région extrêmement diversifiée.

C'est bien pourquoi il est parfaitement justifié que nous apportions un effort soutenu à la restauration de ce patrimoine, et c'est ainsi que chaque année, c'est en moyenne une cinquantaine d'opérations que nous finançons, en privilégiant des opérations exemplaires. Je citerais simplement la restauration de l'abbaye royale de Saint Jean d'Angély avec l'installation du centre culturel européen, la restauration de l'ensemble abbatial de Saint Savin avec l'installation du centre international d'art mural, la restauration du château de La Rochefoucauld où se trouve le fonds littéraire de la famille de La Rochefoucauld, et, bien sûr, le site prestigieux de la Corderie royale où vous êtes, une restauration de longue haleine qui permet d'accueillir aujourd'hui le Centre international de la mer que vous a présenté M. de Fontaigneux.

Donc, en choisissant Poitiers et Rochefort, vous avez certainement choisi deux villes symboles, villes d'art et d'histoire, qui sont l'exemple même de la dynamique que peut créer un patrimoine. C'est la dynamique culturelle en soi, c'est aussi la dynamique économique, et vous avez largement souligné déjà, au cours des deux journées, le poids que représente le bâtiment travaux publics, mais c'est aussi la dynamique touristique. Grâce à cette politique, la région Poitou-Charentes gagne un peu plus en visiteurs, en touristes, au delà du seul attrait, je dirais, spontané du littoral ou du Futuroscope, par exemple. Et puisque nous sommes à Rochefort, je voudrais, M. le Maire, saluer l'extraordinaire travail de votre ville, depuis plus de 15 ans main-

tenant, ses réalisations, grâce au travail et à la volonté d'une équipe municipale et de son maire, M. Frot. Je salue le travail que vous avez mené, puisque, il faut le souligner, vous avez su transformer radicalement la vision architecturale d'une ville qui, il faut bien le dire, il y a vingt ans, semblait condamnée à l'oubli d'une ville de garnison sans beaucoup d'avenir. Vous avez pris pris les choses à bras le corps, une étude a été menée, avec une sensibilisation remarquable de la population remarquable, et aujourd'hui, c'est une véritable adhésion de l'ensemble des Rochefortais sur un projet original qui a permis la création d'un pôle touristique incontournable. L'image de ville militaire se trouve complètement remplacée par l'image historique et maritime et je ne dévoilerai pas vraiment un secret en disant que nous n'en avons pas fini avec les projets à Rochefort puisque vous avez, M. le Maire, le projet de reconstruire l'Hermione, bateau prestigieux, je sais qu'il y a par ailleurs encore beaucoup de patrimoine dans cette ville à restaurer. Je voudrais simplement vous dire que, dans la région, vous avez valeur d'exemple.

Consciente des enjeux et des atouts que représente le patrimoine, la région Poitou-Charentes poursuivra ses efforts dans les années à venir, à travers le contrat de plan, à travers aussi la mise en place de contrats de villes, de contrats de ruralité, de nouveaux volets d'intervention qui se sont ouverts, à caractère patrimonial, comme la restauration de jardins et de parcs et avec la restauration de cités de caractère, autant d'éléments qui font que finalement, en 1994, pour ne citer que quelques chiffres, en conclusion : 140 millions de francs ont été engagés dans la région à partir de 60 millions de francs de crédits d'Etat. C'est dire le levier que cela représente en terme économique. Il s'agit donc d'un véritable marché du patrimoine, avec l'exigence de qualité, de formation également, et je sais que vous avez eu un débat important hier sur ce thème, l'exigence de consensus social que cela représente, de partenariat, et pour nous il s'agit bien là d'une véritable démarche dans la politique d'aménagement du territoire que nous recherchons les uns et les autres. Nous nous inscrivons dans cette optique, et je vous remercie de votre présence en Poitou-Charentes, marquant ainsi l'intérêt de la section française de l'ICOMOS pour notre région. Je vous en remercie beaucoup, et vous souhaite une bonne fin de colloque.

Marie Joseph VEYRAC
Vice-présidente du conseil régional de Poitou-Charentes
Présidente de la commission Qualité de la vie

Rochefort : Patrimoine et développement

Je suis très heureux d'accueillir M. Jacques Santrot, Maire de Poitiers, et très honoré également de la présence de M. le Maire d'Arles, M. Camoin, et de M Barrot, Maire de Perros Guirec, ce qui montre que ces sujets intéressent un certain nombre d'élus, dont beaucoup ne sont pas parmi nous, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient moins intéressés que nous-mêmes.

La dimension internationale du patrimoine comme facteur de développement : le sujet peut paraître un peu prétentieux pour Rochefort dans la mesure où l'aspect international des actions engagées sur Rochefort n'est pas évident. Il n'en reste pas moins que la dimension patrimoine comme facteur de développement, même si l'on n'y inclut pas l'aspect international, reste ici un facteur très conséquent. Je dois dire que nous avons peut-être la chance d'avoir affaire à un patrimoine industriel, c'est-à-dire pour l'essentiel consacré à des activités humaines. Et cela nous a permis, probablement, de travailler au fil des années en ayant constamment présent à l'esprit la nécessité d'accompagner toute réhabilitation d'une utilisation aussi performante que possible. Je vais donc vous citer quelques exemples de façon à matérialiser mes propos.

Et je commencerai par cet immeuble, la Corderie, parce qu'il abrite aujourd'hui le Conservatoire national du littoral, la Ligue de protection des oiseaux, et ces deux structures, l'un établissement public, l'autre association nationale ne se sont installées ici que parce qu'elles ont trouvé un cadre correspondant à l'image qu'elles souhaitaient se donner. Lorsque le 13 janvier 1980 nous avons intégré le Conservatoire du littoral dans ces lieux, en présence du président de l'époque, M. Poujade, du Délégué à la DATAR, et d'Olivier Guichard, qui était très impliqué dans ces sujets, nous savions déjà que l'action patrimoine était porteuse de création de richesses en termes d'emplois, d'activités. La Ligue pour la protection des oiseaux s'est installée quelques mois plus tard dans des locaux provisoires, puis ici, et, aujourd'hui les deux structures ont connu un développement tel que les espaces qui leur sont réservés à la Corderie sont trop petits. Le développement de la Ligue de protection des oiseaux et du Conservatoire du littoral ont aussi nécessité le déplacement d'une partie de leurs activités sur d'autres sites. Mais à chaque fois elles ont dit vouloir rester dans une ambiance de même nature. La Ligue pour la protection des oiseaux exploite aujourd'hui un certain nombre de surfaces dans les anciens magasins généraux de l'arsenal que nous avons réhabilité il y a peu d'années,

à trois encablures d'ici ; le Conservatoire du littoral, quant à lui, vient d'investir des locaux de l'ancien corps de garde appelé de façon inexacte "Petite corderie", à 50 m d'ici. Mais à chaque fois ce souci de rester dans un cadre conforme au cadre initial est apparu.

Maintenant un autre sujet, que j'ai évoqué ce matin dans le groupe que j'ai eu l'honneur de guider sur le site : la grande poudrière de l'arsenal est devenue un lieu de musique, culturel, destiné essentiellement aux jeunes puisqu'on y pratique le rock. Il a une connotation originale : la Poudrière. Tous les jeunes de la région savent où cela se trouve et à quoi cela sert. La direction de deux de nos principales entreprises, l'aérospatiale et la société Zodiac, sont installées dans des sites historiques du port de Rochefort, l'une dans l'atelier des petits modèles, l'autre dans l'ancienne direction du port de Rochefort. L'exemple peut être étendu à l'hôtel de la Corderie dans lequel nous mangerons tout à l'heure, qui est devenu un lieu d'activités important avec l'installation d'un hôtel restaurant très conséquent pour la ville. Nous venons de terminer, parallèlement, l'aménagement du conservatoire de musique et de danse dans un ancien édifice dont le caractère a pas mal évolué, poudrière aussi, à un moment donné, lieu de culte, ancienne caserne, ancienne prison, le site de Saint Maurice, qui vient de recouvrer une utilisation tout à fait importante en termes de culture et en termes d'éducation. Aujourd'hui peut-on mesurer en termes d'emplois permanents ce qui a généré la reconquête du patrimoine à Rochefort ? Il est très difficile de répondre, et je ne me hasarderai pas à vous citer de chiffres. Je dirai simplement que cela de toute évidence a généré plusieurs centaines d'emplois directs. C'est sûr. En termes d'emplois indirects cela va probablement beaucoup plus loin, mais j'y reviendrai.

Je crois qu'à l'occasion de ce colloque deux ou trois questions méritent notamment d'être posées : la première question je viens de l'effleurer, mais probablement pas suffisamment : quelle est la finalité de la rénovation, pourquoi rénove-t-on ? pour qui ? pour quelle durée ? avec quels partis ? doit-on le faire dans un respect total et définitif de l'existant ? Ici, sur un site industriel, ma réponse sur ce dernier point est non. M. Oudin, notre architecte en chef des monuments historiques, réagit peut-être en m'entendant, mais nous avons, avec lui, avec son prédécesseur, avec d'autres, estimé qu'il ne fallait pas être prisonniers du patrimoine. Il faut le servir, s'en servir, mais pas forcément être cadencé. On est ici dans un

bâtiment industriel, une usine, la plus grande construite sous l'Ancien Régime en France, et nous sommes restés respectueux de l'enveloppe du bâtiment en tant que monument, et complètement irrespectueux de tout ce qui s'est passé ensuite à l'intérieur de l'édifice. Cela ne nous a pas été reproché, je crois, mais on peut évidemment avoir à ce sujet des discussions très poussées. Alors pour qui ? la question est peut-être plus importante. Parce qu'aujourd'hui sur le plan local, et j'imagine que dans bien d'autres villes on a la même interrogation, on est tenté de nous exprimer un reproche : "vous faites cela pour les touristes". Alors notre réponse est "non". M. de Fontaigneux citait tout à l'heure quelques chiffres. J'en citerai un autre. Sur le site du Jardin des retours, l'été dernier, il y eut, en moyenne, 6 000 personnes par jour. Alors est-ce que l'on fait pour autant ce site pour les touristes ? certainement pas. La première des réponses est, je crois, que toute action de développement au titre du patrimoine doit s'adresser aux locaux. Nous n'avons pas, à Rochefort, à proprement parler de politique touristique ; nous avons eu une politique patrimoniale, nous continuons à l'avoir, et c'est la politique patrimoniale qui induit naturellement la politique touristique. Et il ne faudrait pas que les conséquences en matière de tourisme aillent trop loin ; nous allons probablement être confrontés, au fil des années, à la recherche du bon usage. Je vous parlais tout à l'heure de 6 000 personnes sur le site de la Corderie. Bien, très bien, on anime la ville, c'est sympathique, c'est formidable. Si demain il y en a 20 000, 25 000 que se passe-t-il ? attention ! on peut déboucher sur la catastrophe. C'est la raison pour laquelle je crois que la finalité de la rénovation doit avoir des incidences locales directes, de création d'activités, d'activités permanentes, en premier lieu.

Le second point que je voudrais évoquer est celui de la vie à donner au patrimoine. Si, au départ, on n'a pas une utilisation à mettre en place aussi rapidement que possible dans un immeuble à réhabiliter, eh bien, à la limite, il ne faut pas réhabiliter. Vous allez me dire : "et vos formes de radoub ?". C'est exact, on les a dégagées en 1992-93-94 et aujourd'hui il ne s'y passe rien. Ce sont des objets, superbes, mais sans utilisation. Alors l'excuse est qu'elles étaient cachées depuis 50 ans, nous avions des plans puisque la forme double était décrite dans l'encyclopédie de Diderot. Il est à noter que les plans de l'encyclopédie de Diderot sont faux, ce qu'on a découvert

n'est pas conforme à ce qui y figure. Et aujourd'hui on réfléchit à l'utilisation de ces espaces. Et on se dit qu'effectivement il n'est pas pensable qu'à terme ce ne soient que des objets de contemplation. Nous avons une idée quand même. Elle prend corps: la reconstruction de "l'Hermione", qui conduisit La Fayette de Rochefort à Boston en mars 1780, pour participer à cette immense aventure que fut la création des Etats-Unis. C'était la préfiguration, à quelques semaines près de l'arrivée de Rochambeau et des troupes françaises qui venaient porter main forte aux insurgés avant la bataille décisive de Yorktown. La reconstruction de "l'Hermione" est une opération dont nous attendons beaucoup, mais d'abord beaucoup sur le plan local. Il faut que cette opération devienne celle de Rochefort et des Rochefortais.

Le dernier point que j'évoquerai est celui de la valeur éducative du patrimoine. Pour nos jeunes évidemment, pour les populations, et pour nous-mêmes lorsqu'il s'agit de traiter des extensions de la ville, des nouveaux quartiers, de se dire que dans les décennies qui viennent il faut tenter de se doter d'un patrimoine urbain des temps à venir. Ce n'est pas un sujet simple. On a probablement, à travers les immenses richesses de notre patrimoine national, des exemples formidables, et nous avons aussi, à côté de nous, des exemples que vous connaissez tous et qui sont ceux que nous ne devons plus reprendre, et sur lesquels je ne m'étendrai pas.

Je terminerai ces quelques réflexions par quelque chose à laquelle je suis très attaché. Nous avons engagé une action, au départ complètement liée au patrimoine: l'affaire des bégonias, quand on a installé ici une collection de bégonias devenue conservatoire des bégonias, et cela a été très porteur. Le développement horticole que nous avons engagé sur Rochefort en 1987 est parti de cette notion, et, aujourd'hui nous avons réalisé sur ce site 12 opérations d'implantation horticole qui concernent 7 entreprises, 50 000 m² de serres en exploitation, et nous en sommes convaincus, demain, beaucoup plus. Cela aussi est un produit lié au patrimoine, et qui en est même issu tout en devenant facteur du développement économique de demain.

Jean-Louis FROT
Maire de Rochefort

Escuelas Taller y Casas de Oficios (Ateliers et centres de métiers)

Un programme de formation et d'emploi pour des jeunes chômeurs

La philosophie de base du "Programme des Escuelas Taller y Casas de Oficios" (ateliers et centres de métiers) est d'employer des jeunes déplacés socialement par suite du manque de travail, dans des projets de récupération du non moins déplacé patrimoine naturel et culturel.

Effectivement, il existe à l'heure actuelle dans de nombreux pays, le problème de trouver des occupations aux nouvelles générations puisque pour différentes raisons, les modèles traditionnels de développement ne sont pas capables d'absorber la main d'œuvre disponible. En Espagne, notamment, le taux de chômage se situe autour de 18 % de la population active, et pratiquement la moitié des gens touchés par cette situation critique sont des jeunes de moins de 25 ans.

D'autre part, notre très riche patrimoine historique, artistique et naturel souffre d'un abandon et d'une dégradation progressifs qui sont dus à plusieurs raisons, parmi lesquelles on peut citer principalement le dépeuplement des zones rurales, l'insuffisance de moyens et le manque de structures destinées à la conservation et la défense du dit patrimoine comportant des actions en accord avec l'environnement social.

Le gouvernement espagnol a initié ce programme à la fin de l'année 1985, avec le concours financier du ministère espagnol de Travail et de la Sécurité sociale, à travers "El Instituto Nacional de Empleo", ainsi qu'avec le concours du ministère espagnol de la Culture, la fédération espagnole de municipalités et provinces, et le cofinancement du Fonds social européen.

Des négociations ont été entamées avec les mairies, les communautés autonomes, les centres des parcs naturels et autres institutions à but non lucratif, afin de susciter leur intérêt et d'encourager des initiatives pouvant se développer dans le cadre du programme des Escuelas Taller.

Des critères de base en ce qui concerne l'installation des Escuelas Taller ont été établis, ceux-ci sont les suivants :

- taux de chômage élevé parmi les jeunes de la localité,
- existence et disponibilité du patrimoine à réhabiliter,
- engagement de la part des institutions bénéficiaires d'apporter les moyens nécessaires à sa mise en place, essentiellement en ce qui concerne le siège de l'atelier, la création des projets à réaliser et le matériel nécessaire aux travaux,
- finalement, disponibilité des professionnels et artisans

de la région afin d'intégrer les équipes interdisciplinaires de professeurs et de moniteurs.

Une fois surmontés les problèmes administratifs d'autorisation et de compétence, les premières Escuelas Taller furent mises en place à la fin de l'année 1985. Dans un premier temps, on installe 12 Escuelas Taller, dont le nombre augmenta ensuite à 38 et plus tard à 102, au cours de l'année 1986, avec un nombre total d'élèves de 5 000 et près de 2 000 professeurs et moniteurs, suite à l'approbation du programme par le Conseil des ministres.

Vu l'ampleur prise par l'expérience, l'élaboration d'un cadre juridique et économique adapté aux besoins du programme s'avéra vite nécessaire.

Cette nécessité a été satisfaite par l'ordre ministériel du 29 mars 1988 visant la réglementation du programme des Escuelas Taller ainsi que son financement, pris en charge par le budget général de l'Etat en collaboration avec le Fonds social européen.

Conformément à cet ordre ministériel, les Escuelas Taller sont un programme public d'emploi-formation dont le but est de donner une qualification à des chômeurs, de préférence des jeunes de moins de 25 ans, en alternant le travail et la pratique professionnelle et en encourageant ses possibilités d'emploi au moyen d'une occupation visant à la récupération ou à la promotion du patrimoine artistique, historique, culturel ou naturel, ainsi qu'à la réhabilitation du milieu urbain ou de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie dans les villes et les campagnes.

Les institutions susceptibles de promouvoir les Escuelas Taller sont les suivantes :

- organes de l'administration de l'Etat,
- corporations locales,
- communautés autonomes,
- organismes autonomes,
- sociétés publiques (ou d'Etat),
- institutions publiques ou privées à but non lucratif.

Le processus de formation comporte trois étapes. Une étape formative d'initiation, à l'aide de bourses et de subventions, y compris pour les transports. Une étape de formation en alternance avec le travail, destinée à la qualification et à la spécialisation professionnelle au moyen de contrats, dont les modalités seront les

plus appropriées à l'insertion professionnelle des jeunes, selon la réglementation en vigueur.

La durée de ces deux étapes est de deux ans. La sélection des élèves ouvriers est effectuée par la "Dirección Provincial del Instituto Nacional de Empleo", en collaboration avec l'organisme promoteur. Les démarches nécessaires à l'installation d'une Escuela Taller s'effectuent à travers la présentation du projet par l'organisme promoteur auprès de la "Dirección Provincial del Instituto Nacional de Empleo", et son contenu doit être conforme à celui prévu par la réglementation en vigueur.

Le financement des différentes parties s'effectue à travers :
- des dotations relevant du budget de l'Instituto Nacional de Empleo, établies tous les ans pour faire face à ces programmes,
- des dotations annuelles prévues pour cofinancer les aides octroyées par le Fonds social européen,
- les apports économiques de la part de l'organisme promoteur ou d'une autre institution.

Ce programme prétend récupérer un certain nombre de techniques et de connaissances généralement sous-estimées, et les mettre à jour afin d'apporter aux régions ayant une unité géographique et culturelle, un développement harmonieux et global, évitant ainsi le dépeuplement et l'abandon des ressources qui, rationnellement exploitées, peuvent contribuer au développement de ces communautés.

Les spécialistes qui travaillent à l'Escuelas Taller proviennent de différents secteurs professionnels. On peut y trouver les approches "construction" et "restauration", la conception et l'interprétation de plans, l'analyse du fait historique portant essentiellement sur la région en question, le point de vue interactif et dynamique de la méthodologie appliquée.

La programmation éducative est ouverte, elle inclut la vision de la préservation de l'environnement, les procédés d'intervention et les connaissances des professions artisanales, tout cela grâce à l'aide d'architectes, aides-architectes, historiens, archéologues, géographes, pédagogues, rééducateurs d'adultes, biologistes, ingénieurs agronomes, techniciens agricoles, maîtres-artisans et autres spécialistes. Les équipes interdisciplinaires contribuent à enrichir la conception formative radicalement ouverte et vivante, modelée à partir des besoins réels de la région et des individus qui y habitent, ainsi que du marché du travail et des besoins éducatifs.

Le domaine de la restauration et de la réhabilitation architecturale requiert des procédés et des traitements issus de métiers actuellement en voie de disparition tels que taille de pierre, charpenterie, maçonnerie traditionnelle et forge.

D'autre part, dans le milieu rural d'autres professions se développent, étant donné le changement de mentalité qui s'opère dans la société, sensibilisée par les besoins que requiert une approche conservatrice et non destructive avec la récupération et le développement des activités traditionnelles et l'amélioration de la qualité de la vie. Dans chacun des plans d'activités, le but recherché est

que l'élève puisse connaître et exercer tous les métiers, acquérant de la sorte une formation globale qui lui permette d'aborder la restauration et la conservation tant des monuments et de l'architecture populaire que du milieu naturel, avec une vision d'ensemble du travail à réaliser.

Alors que dans la formation professionnelle le nombre de professeurs par élève est toujours réduit, dans les Escuelas Taller le rapport est de 1 à 7, rendant possible la surveillance individualisée du processus d'apprentissage de chaque élève. De même, la répartition des cours en cours théoriques, ateliers pratiques et chantiers, permet aux élèves de travailler en groupes très réduits, évitant ainsi le côté magistral de l'enseignement.

En ce qui concerne le domaine théorique, les professeurs et les élèves se réunissent en groupes de travail et élaborent les sujets de façon active et participative; d'autre part, dans les Escuelas Taller et sur le chantier, le travail se réalise à l'aide de méthodes démonstratives et de découverte qui facilitent un apprentissage rapide et efficace.

Tout ceci permet un système d'évaluation continue avec les avantages dus à la rapidité et la flexibilité dans la résolution d'éventuelles insuffisances du processus formatif en question.

Les programmes des Escuelas Taller sont interdépendants : le côté théorique s'appuie sur les pratiques réelles de l'œuvre à entreprendre, la préservation de la région, de ses édifices et de son milieu naturel.

Ainsi, tous les sujets visés se basent sur des motivations concrètes et directes : construction et matériel de l'œuvre à exécuter, histoire générale de l'art, archéologie, travail de documentation, de recherche et sur le terrain botanique, pédologie, phytopathologie, etc, à partir de l'étude des différentes régions. Selon les besoins de chaque élève, du niveau de sa formation actuelle et de sa projection professionnelle future, en recevant les connaissances de culture générale nécessaires.

Nous essayons, avant tout, d'obtenir une coordination et une cohésion généralement inexistantes dans d'autres offres éducatives.

Dans le cadre de la formation professionnelle, le travail dans les Escuelas Taller et sur le chantier a un caractère spécialement innovateur, en plus des avantages impliqués car à partir de programmes formatifs, l'adaptation progressive de l'ensemble des élèves aux conditions de travail dans une entreprise, les relations personnelles, l'économie de moyens, de temps et la productivité sont également visées.

D'autre part, la satisfaction d'avoir réalisé un travail utile élimine les sensations de manque de moyens et, en outre, ces travaux contribuent au bien-être de la communauté.

Dans le processus formatif, les élèves reçoivent des orientations, assistance, information professionnelle, formation au niveau d'entreprise, et assistance technique. Cette dernière devra être assurée pendant au moins six mois et pourra inclure, par ailleurs, information et assis-

tance dans les démarches administratives nécessaires à la création d'une entreprise, élaboration d'études de viabilité et de marché, et assistance technique en matière de gestion d'entreprise.

Il est accordé également une éducation complémentaire dans le cas où l'élève ou l'ouvrier n'aurait pas le diplôme de baccalauréat élémentaire, dans les termes prévus dans les accords de collaboration établis entre les ministères espagnols de Travail et de la Sécurité sociale, d'une part et d'Education et Science de l'autre, ou avec la communauté autonome compétente.

El Instituto Nacional de Empleo, à des fins relatives au monde du travail, délivrera des certificats professionnels si l'élève a terminé les cours proposés, ou des justifications d'assistance au cours s'il s'agit d'un cours formatif partiel. Quoiqu'il en soit, Escuelas Taller délivrera des certificats accréditant les connaissances et les compétences professionnelles acquises par l'élève, ainsi que l'expérience de travail accumulée.

En complément des Escuelas Taller, et visant principalement la création d'emplois dans les quartiers des grandes métropoles, a été développé également dans l'ordre ministériel du 29 mars 1988, le programme de Casas de Oficios, ayant des caractéristiques similaires bien que de moindre contenu formatif puisqu'il se base sur l'apprentissage d'un seul métier, étalé sur une période maximum d'un an.

Les succès obtenus sont importants. Du point de vue du patrimoine, on est en train de travailler à la réhabilitation et la conservation de monuments dans les villages, métropoles et les ensembles historiques et artistiques, on travaille également sur le traitement de l'ensemble urbain, les parcs nationaux et les espaces naturels protégés, en y améliorant les infrastructures et la qualité de la vie et dressant l'inventaire des ressources régionales afin d'encourager des initiatives rendant propice une utilisation adéquate de celles-ci.

Plus importants encore sont les résultats obtenus quant à la formation et l'emploi des jeunes, facilitant en cela leur intégration dans la société, leur procurant argent de poche et indépendance ainsi que la possibilité de mener une vie digne hors de la drogue et de la délinquance de par son intégration dans un groupe où, se trouvant utiles en réalisant un travail bien fait qui profite à la communauté, ils acquerront le sens de la discipline et de la responsabilité.

UNITÉS DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME D'ÉCOLES ATELIER ET MAISONS DE MÉTIERS

Les unités de promotion et développement sont un nouvel instrument améliorant et augmentant l'expérience des écoles-atelier.

Ces unités ont une fonction souple, adaptée aux nécessités du champ d'action des écoles-atelier, et dirigées par de jeunes diplômés dans les disciplines nécessaires à une meilleure connaissance de la réalité dans leurs secteurs d'intervention. Parmi leurs fonctions spécifiques figurent les suivantes :

- analyser et développer de nouvelles possibilités d'intervention dans le cadre régional, intégrant et coordonnant toutes les ressources existantes afin d'obtenir leur utilisation rationnelle et équilibrée,
- approfondir la connaissance du patrimoine naturel et culturel de leur zone d'intervention dans le but de choisir les actions prioritaires rendant possible un développement soutenu de la zone,
- diffuser les initiatives de différentes écoles-atelier situées dans une région naturelle, incorporant à une base de données toute l'information dont on dispose à propos des ressources et des besoins de la zone, en particulier besoins et possibilités de création d'emplois, envisageant globalement les ressources et distribuant à chaque école les tâches à réaliser, en fonction des buts du programme, support et appui des plans d'écodéveloppement déjà engagés ou qui le seront par la suite.
- intervenir dans les programmes de conservation, protection et planification des centres urbains et de leur environnement, dans l'amélioration des infrastructures et de la qualité de vie des habitants, spécialement en zones marginales s'occupant de leur infrastructure, équipements sociaux, communautaires et de services, aménagement de l'architecture avec son environnement, espaces libres, zones de loisirs, parcs, jardins et espaces verts. Cette intervention comprend la réalisation d'études et de plans de recherche, formation et divulgation, aidant les plus dépourvus, leur procurant une occupation digne qui agisse en même temps d'une manière solidaire avec l'environnement social,
- collaborer au suivi des nouveaux emplois et faciliter la tutelle et le soutien aux ouvriers, leur fournissant pendant un certain temps l'aide de la structure de l'école-atelier pour la rédaction de projets, mémoires, devis, rapports etc, et leur offrant un conseil juridique et économique pour leurs problèmes dans leur nouvelle activité de travail,
- créer, pour les différents ateliers et métiers, des produits qui, en recherchant la singularité, le travail différent bien fait, comme une marque de qualité défiant toute concurrence, tant sur les marchés nationaux qu'internationaux,
- l'organisation et la présence sur les foires, les marchés, les expositions permanentes et itinérantes pour faire connaître ces produits, ces artisanats, ces œuvres et ces services,
- spécialisation et maîtrise de langues diverses pour garantir une présence active sur les différents forums nationaux et internationaux s'intéressant au programme,
- créer les structures nécessaires à l'organisation de centres servant de siège aux cours de formation des enseignants et aux rencontres de directeurs, moniteurs et élèves aussi bien des écoles-atelier de la région que d'ailleurs, dans le cadre du programme national, avec des objectifs semblables, aménageant des bâtiments et des installations servant de logements, centres de réunion et d'accueil aux visiteurs, aussi bien nationaux qu'euro-péens et latino-américains,
- ces centres disposent d'une division de la communication et de l'image qui leur permet d'organiser des expositions avec catalogues correspondants, élaborer des publications, vidéos, bulletins, monographies, programmes pour la radio et la télévision, etc, servant à divulguer les initiatives et les expériences.

Les unités de promotion et développement sont actuellement les suivantes :

Andalucia :
Cadiz, Cordoba, Rio Tinto (Huelva), Alacala la Real (Jaen), Baeza (Jaen), Ubeda (Jaen), Antequera (Malaga), Ronda (Malaga), Mairena del Aljarafe (Sevilla).

Aragon :
Sierra de Moncayo (Zaragoza).

Asturias :
Comarcas Siderurgicas, Cuencas Mineras, Llanes.

Canarias :
Tenerife.

Cantabria :
Reinosa, Santona.

Castilla y Leon :
Villarcayo (Biurgos), Leon, Aguilar de Campoo (Palencia), Canal de Castilla (Palencia), Béjar (Salamanca) Ciudad Rodrigo (Salamanca), Medina del Campo (Valladolid), Valladolid.

Castilla la Mancha :
Alcaraz (Albacete), Hellin (Albacete), Alcazar de San Juan (Ciudad Real), Ciudad Real, Toledo.

Caraluna :
Cilafranca del Penedes (Barcelona), Girona, Esplugas de Francolin (Tarragona).

Extremadura :
Mérida (Badajoz), Alcantara (Caceres), Trujillo (Caceres).

Galicia :
Culleredo (La Coruna), Tuy (Pontevedra), Vigo (Pontevedra).

Madrid :
Alemeda de Osuna, Getafe.

Murcia :
Cehegin.

Pais Venciano :
Denia (Alicante), Vinalopo (Alicante), Morella (Castellon), Traiguera (Castellon).

La Rioja :
Logrono.

SITUATION DU PROGRAMME

Pendant l'année 1993, le programme des écoles-atelier et maisons de métiers a fonctionné dans 824 écoles-atelier et 210 maisons de métiers, avec 44 448 élèves-travailleurs et 8 937 professeurs. Les subventions de l'Institut national de l'emploi en 1993 pour ce programme ont dépassé 41 milliards de Pesetas.

Julio Martin CASAS
Président de la Fondation nationale
pour le patrimoine et l'environnement (FEPMA)

DÉBAT

Le débat a porté sur les relations entre les ateliers-école, la formation classique, le monde artisanal, les entreprises :

*M. Casas indique que les ateliers-école ont, avec beaucoup de travail, "récupéré" les derniers artisans qui travaillent donc en collaboration avec les architectes et historiens de l'art, directement avec les élèves.
A une question sur les rapports des ateliers écoles avec*

l'université de Tenerife, aux Canaries, elle-même en liaison avec toutes les anciennes colonies espagnoles, M. Casas remarque que les 600 écoles ont une grande autonomie, et que la régionalisation rend difficile une information générale

Avec les entreprises, les rapports des ateliers-école sont très bonnes. Il faut savoir que ceux-ci sont à l'origine du renouveau de certains métiers, 10 000 tailleurs de pierre y ont été formés en dix ans et sont maintenant en activité.

Conseil de l'Europe, patrimoine et formation professionnelle

I. L'ACQUIS DU CONSEIL DE L'EUROPE : 30 ANS D'INITIATIVES

Le Conseil de l'Europe est l'une des organisations inter-gouvernementales qui a le plus travaillé dans le secteur du patrimoine culturel. Depuis les années 60, l'acquis de l'organisation s'est exprimé sous trois angles.

1. Un rôle de pionnier : la formulation de grands thèmes à l'intention des pouvoirs publics des Etats membres

A partir de l'Année européenne du patrimoine architectural (1975), le Conseil de l'Europe a développé les principes de la "conservation intégrée" du patrimoine, mettant en évidence deux idées essentielles : la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine contribuent à un urbanisme à échelle humaine ; les politiques de conservation intégrée impliquent des actions intersectorielles entre les diverses administrations (culture, environnement, économie, éducation, agriculture, etc.) et la collaboration systématique des professionnels (architectes, urbanistes, archéologues, conservateurs, etc.).

La seconde Conférence des ministres responsables du patrimoine architectural (Grenade, 1985) a permis d'introduire deux nouvelles données :

- En premier lieu, l'extension du concept de patrimoine depuis le "monument historique" à de nouvelles catégories de patrimoine, telles que les patrimoines technique et industriel ou du XX^e siècle, le patrimoine mobilier et les ensembles décoratifs ou encore le paysage culturel et les savoir-faire et métiers.

- En second lieu, la prise de conscience des apports économiques de la sauvegarde et mise en valeur du patrimoine culturel. L'entretien et la restauration du patrimoine favorisent le développement local en dynamisant l'industrie du bâtiment, les entreprises de matériaux et un ensemble d'activités tertiaires liées à la maintenance du bâti et au tourisme. Ainsi, la conservation permet la création d'emplois qualifiés et de haute spécialisation. Le secteur des métiers manuels et artistiques constitue d'ailleurs une perspective valorisante pour les jeunes.

La troisième Conférence ministérielle (La Valette, Malte, 1992), par delà l'adoption du Plan européen pour l'ar-

chéologie, marque le passage à une dimension paneuropéenne de la coopération dans le secteur du patrimoine. Les mutations en cours aussi bien à l'est, au centre et à l'ouest de l'Europe appellent une remise en perspective des priorités de cette coopération.

2. L'originalité de la méthode de travail poursuivie

Cette méthode revêt plusieurs aspects :

L'élaboration d'abord de textes de référence vise à infléchir à la fois le droit et les pratiques des Etats membres. La Convention pour le patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 1985) et la Convention Européenne pour la protection du patrimoine archéologique (La Valette 1992) non seulement définissent un régime juridique minimum de protection des biens culturels, mais tracent les grands axes de politiques de mise en valeur et constituent un cadre propice à la coopération professionnelle en Europe. En complément des conventions, une quinzaine de Recommandations du Comité des ministres innovent dans une série de secteurs successivement abordés tels que les diverses nouvelles familles de patrimoine à prendre en considération, le financement de la conservation ou la détérioration du patrimoine. Ces textes sont le produit du forum d'expertises et d'échanges que le Conseil de l'Europe a créé dans ce domaine.

Un second aspect consiste dans le développement d'un vaste programme de coopération technique et professionnelle :

Ce programme s'est considérablement accru au cours des dernières années, en raison notamment de l'arrivée de nouveaux membres de la Convention culturelle européenne et du Conseil de l'Europe.

Mission de conseil et d'assistance pour l'urbanisme, l'aménagement, la conservation physique des biens, les législations. Depuis 1975, plus de 30 missions ont été achevées, plus de 140 expertises réalisées et plus d'une centaine d'experts de toutes nationalités dont plus de 30 provenant de l'Europe centrale et orientale ;

Aide à la formation continue et au perfectionnement professionnel avec l'appui du Réseau européen des métiers du patrimoine ;

Actions pédagogiques et de sensibilisation du grand public : campagne de sensibilisation à l'archéologie, journées européennes du patrimoine et classes européennes du patrimoine.

3. Des résultats concrets

Le message se lit dans le quotidien. La réhabilitation des quartiers historiques, la création de voies piétonnières et d'espaces publics, la mise en valeur des monuments historiques ont connu des progrès considérables depuis 20 ans. Ils illustrent les orientations tracées par le Conseil de l'Europe.

L'impact du Conseil de l'Europe se vérifie aussi dans l'élaboration ou l'amélioration des législations nationales et dans leur application. Exemple : nouvelles législations de l'archéologie dans de nombreux pays ; protections nouvellement introduites de patrimoines encore insuffisamment identifiés comme les patrimoines industriels, rural, mobilier, etc., ou étude en cours de nouveaux concepts comme le paysage culturel ou le patrimoine "immatériel". L'action du Conseil de l'Europe permet de venir peu à peu combler des lacunes ou d'explorer des domaines encore inédits.

II. LES NOUVELLES PRIORITÉS

Avec les bouleversements intervenus à l'est de l'Europe et l'évolution constatée simultanément à l'ouest, la sauvegarde du patrimoine doit être aujourd'hui replacée dans une perspective plus politique. C'est précisément la référence aux valeurs d'identité véhiculées par le patrimoine culturel qui sous-tend la marche vers plus de démocratie d'un certain nombre de pays. Au même moment, dans les Etats membres les plus anciens, la protection et la transmission du patrimoine ne paraissent plus relever de la seule tutelle des professionnels. Elles deviennent un fait de société, impliquant un nombre croissant de partenaires sociaux et appellent l'usage du potentiel de la vie associative et du volontariat. Que ce soit à l'est ou à l'ouest, les principes de la conservation intégrée doivent mieux encore être mis en pratique, les chances effectives de sauvegarde du patrimoine passant par des stratégies conjuguées d'aménagement culturel du territoire et de mise en valeur de l'environnement.

La priorité centrale des 5 prochaines années consisterait ainsi à trouver les moyens de mieux faire comprendre, adopter et pratiquer par les décideurs politiques et les responsables économiques le message technique et professionnel élaboré pendant les 30 dernières années et aujourd'hui actualisé. Cette prise en compte des valeurs du patrimoine culturel, comme de celles du patrimoine naturel, exprimera naturellement le choix d'un modèle de développement et par conséquent d'un projet de démocratie.

A cet égard, la place du patrimoine est resituée dans les grands desseins actuels du Conseil de l'Europe évoqués lors du sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de

Vienne en 1993 : promotion des valeurs démocratiques et des droits de l'homme, lutte contre l'intolérance et l'exclusion, développement d'une conscience européenne autour d'un patrimoine culturel commun.

Une série de questions devront être abordées notamment à l'occasion de la 4ème Conférence européenne des ministres responsables du patrimoine culturel.

Les retombées économiques du patrimoine ont été mises en évidence depuis une dizaine d'années. Quel type d'usage et d'exploitation du patrimoine cependant promouvoir ? Comment utiliser et dynamiser le potentiel économique et humain du patrimoine ? Comment développer l'innovation dans :

- les stratégies de gestion de la ville historique et du tourisme culturel,
- les expériences de développement local partant du patrimoine,
- l'usage du patrimoine dans des projets d'habitat social et dans la revitalisation des centres anciens,
- les projets associatifs et de volontariat autour de la mise en valeur du patrimoine.

Ne conviendrait-il pas également de remettre en perspective les principes définis par les milieux professionnels dans les années 60 et 70 face aux données économiques, politiques et sociales des années 90. Comment aujourd'hui mettre en œuvre les "Chartes" de la conservation et comment concevoir et pratiquer des stratégies intersectorielles combinant les politiques économiques, de l'urbanisme, de l'environnement, du logement, de l'emploi ?

III. L'APPORT DU "RÉSEAU EUROPÉEN DES MÉTIERS DU PATRIMOINE" DÉVELOPPÉ DEPUIS 1987

Ce réseau associe des professionnels des Etats membres de l'Union Européenne ainsi que de la quarantaine d'Etats de la Convention culturelle. Son apport peut se résumer en quelques données de base.

L'échange et la diffusion de l'information :

- un fichier de partenaires potentiels du réseau et de destinataires des publications. Environ 3 400 références,
- un répertoire européen de centres de formation portant sur le patrimoine architectural en français et en anglais (environ 200 centres répartis dans 21 pays) à publier fin 1995. Mise à jour informatique annuelle pour les prochaines années,
- un fichier d'experts spécialisés en cours de constitution (200 noms)
- une publication spécialisée de 2 numéros par an "Métiers du patrimoine" en français, anglais, allemand et italien (5 000 exemplaires). Diversification prévue :
- des numéros thématiques annuels ;
- une lettre d'information ;
- raccordement à des réseaux électroniques type "Internet".

Le conseil technique et l'aide au perfectionnement professionnel.

Ateliers professionnels : conseil à la mise en place de centres ou de programmes de formation spécialisée et de formation continue pour la conservation et gestion du patrimoine

En 1993 : 1 atelier professionnel - 8 experts
En 1994 : 5 ateliers professionnels - environ 35 experts
En 1995 : 8 ateliers professionnels - environ 50 experts

Mise en œuvre pilote d'une formation de 25 professionnels en provenance de 21 pays en matière de techniques documentaires et d'inventaires (partenariat Conseil de l'Europe, Getty Trust, ministère français de la Culture).

Organisation d'échanges professionnels et soutien à des stages de perfectionnement pour les professionnels du patrimoine.

Programme "Echanges professionnels" du Conseil de l'Europe. 20 personnes par an depuis 1993.

Le développement de réseaux professionnels

Développement du réseau européen dans le secteur du patrimoine architectural et au symposium européen des entreprises

Constitution en cours de plusieurs réseaux dans des domaines aussi variés que les techniques de documentation et d'inventaire du patrimoine architectural et archéologique, le réseau européen des lieux antiques du spectacle (250 partenaires identifiés), l'archéologie urbaine, le patrimoine subaquatique (répertoire à publier pour la fin 1995).

Depuis 1977 a été développée l'expérience d'un Centre de spécialisation aux métiers artisanaux de l'entretien et de la restauration du patrimoine architectural. Formation dispensée en 4 langues dans le cadre de sessions multina-

tionales groupant des stagiaires d'Europe et du reste du monde. De 150 à 200 participants par an se répartissent en cours normaux de 3 mois ou en sessions intensives de courte durée. Une réorientation du Centre de Venise est en cours dans le contexte de la transformation de Pro Venetia Viva et de la mise en place de la Fondation européenne pour les métiers du patrimoine culturel (FEMP).

La nouvelle Fondation devrait travailler en réseau à travers l'Europe en développant des actions d'une part dans le domaine de la formation continue, des échanges et du perfectionnement professionnel, d'autre part dans le domaine de l'initiation, de la sensibilisation et de l'éveil de la vocation des jeunes.

Le Centre de Venise qui devra trouver une certaine autonomie et œuvrer aux niveaux régional et local pourra continuer à accueillir certaines des activités internationales de la Fondation en matière d'artisanat spécialisé. Il sera par exemple impliqué dans un programme de formation à l'encadrement de chantiers de conservation et à la formation de "tuteurs". Mais il est aussi prévu que la Fondation diversifie peu à peu ses activités en montant avec des partenaires existant dans les pays d'Europe des programmes européens de perfectionnement dans les domaines comme l'urbanisme de conservation, les techniques documentaires de l'archéologie. La Fondation devrait enfin constituer un instrument de coopération entre l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe qui pourrait dans ce cadre soutenir des programmes en commun.

Daniel THÉRON

Administrateur Principal au Conseil de l'Europe
Responsable du projet de Fondation européenne
pour les métiers du patrimoine culturel

Le débat a porté sur les points suivants :

1. L'échéance de mise en place de la Fondation européenne des métiers du patrimoine

M. Thérond précise que les statuts et règlements viennent d'être approuvés. Il s'agit maintenant de s'entourer des soutiens politiques et financiers réels.

2. La nécessité de décentraliser les écoles

Cette nécessité est soulignée par M. David. Il faut que des enseignants tout à fait compétents, à Venise, à Fulda, puissent venir dans les régions. Il y a aussi la question de la formation des salariés des artisans, et, sur les techniques du patrimoine il va falloir enclancher des procédures un peu longues de formation des salariés.

3. Les maîtres d'œuvre et le patrimoine

A une question de M. Thibault concernant la sensibilisation des maîtres d'œuvre, peut-être à la faveur d'actions avec l'association européenne des architectes, M. Thérond indique que jusqu'à présent, l'action sectorielle qui a été conduite l'a été surtout pour les artisans, mais que l'extension du programme à travers la Fondation permettra des approches multiples: artisanale ; vers les cadres, directeurs de travaux, chefs d'équipe ; urbanistique, pour les architectes et maîtres d'œuvre ; sites et paysages; archéologie; inventaire.

4. Les échanges interentreprises

M. Nicolas souhaite au niveau européen des procédures permettant de considérer ce type d'interéchanges comme des échanges de formation, avec des compensations en termes de salaires, mais aussi de capacité d'accueil et de formation.

M. Thérond observe à ce propos que de tels échanges seront plus faciles, du moins au début, au niveau des maître d'œuvre voire des maîtres d'ouvrage, qu'à celui des artisans et de l'encadrement des chantiers, dont les responsables auront du mal à dégager du temps. Il faudrait des accords entre entreprises. Il y a d'autre part les législations sur le bâti ancien protégé, qui peuvent ne pas permettre ces interventions sur les monuments historiques au sens strict, mais qui seront plus faciles sur des édifices anciens non protégés. Il y a aussi un problème de langue. Les problèmes financiers ne sont pas semble-t-il les obstacles principaux, et on peut avoir bon espoir que des échanges seront possibles entre des entreprises qui accepteront de tenter l'expérience.

L'association européenne des entreprises et le groupement national des entreprises de restauration des MH ont déjà mis en œuvre un tel chantier, en Roumanie, qui constitue donc une première étape.

**RAPPORT GÉNÉRAL
DES TRAVAUX
DU COLLOQUE**

L'exercice auquel vous m'invitez, Monsieur le Maire, va consister, non pas à "conclure" ce colloque puisque celui-ci va se poursuivre cet après-midi par une importante table-ronde, mais à tenter de faire "à chaud" le point des travaux de ces deux journées et demie. Vous n'attendez donc pas de moi une "synthèse" définitive, ce qui serait d'ailleurs un exercice fort difficile compte tenu de la richesse des débats.

Cette richesse s'explique en partie par la grande diversité des participants, révélatrice de la large mobilisation que suscite aujourd'hui l'action en faveur du patrimoine.

Diversité de formations d'abord, puis notre assemblée a compté de nombreux administrateurs des services de l'Etat et des collectivités territoriales, de nombreux hommes de l'art, architectes et artisans, mais aussi des spécialistes d'autres disciplines tels les ethnologues. Diversité également dans les modes d'intervention sur le patrimoine, puisqu'il y avait parmi nous des responsables élus, des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des formateurs, des animateurs d'associations, des responsables d'organismes tels les parcs naturels régionaux, les C.A.U.E. (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Et, pour compliquer encore ce panel, certains de ces participants intervenaient à plusieurs titres : des architectes en tant qu'élus territoriaux, d'autres architectes en tant que responsables administratifs ou formateurs, des artisans en tant que formateurs...

La diversité de nos débats a été de plus alimentée par le renouvellement constant de l'assistance autour d'un noyau dur de fidèles, de même que la tribune voyait défiler des personnalités d'horizons variés dont chacune nous faisait bénéficier d'une approche différente.

Cependant, cette diversité n'a pas engendré la dispersion, car un puissant dénominateur commun unissait tous les participants de ces rencontres : le partage de la même passion pour le patrimoine. Le patrimoine suscite en effet toujours la passion, avec ce que cela présente de dynamique mais aussi de complexité, car les rapports sont parfois conflictuels... Partageant moi-même cette passion, je vais donc vous livrer sans doute moins une relation objective qu'une réaction subjective à ce que nous avons vécu ensemble au long de ces deux journées et demie.

Le thème proposé à notre réflexion commune, "Les retombées économiques et sociales du patrimoine bâti",

tirait sa substance de la combinaison de trois facteurs : l'activité du bâtiment tout d'abord, le patrimoine bâti ensuite, et enfin l'emploi. Et cette combinaison s'est révélée au long de ces trois journées particulièrement féconde puisqu'elle nous a permis de faire trois grands faisceaux de constatations qui serviront de trame à cette première synthèse :

* Premier constat : cette réflexion est d'une parfaite actualité par les enjeux qu'elle révèle.

* Deuxième constat : cette réflexion est aussi d'une singulière complexité par la diversité des champs de compétence qu'elle requiert.

* Troisième constat : une action en faveur du patrimoine, et spécialement dans le domaine de la formation dont on a encore largement parlé ce matin, ne saurait aboutir sans cohérence et solidarité entre ceux qui y concourent.

1 - L'ACTUALITÉ DU THÈME.

* **L'emploi d'abord** : Il est évident que le contexte présent de crise de l'emploi a donné à notre rencontre une singulière actualité, que cette crise soit due à la diminution des marchés ou, comme le soulignait notre président Michel Jantzen, à la déconnexion de plus en plus fréquente dans de nombreux domaines entre prospérité économique et nombre de salariés.

* **L'évolution de l'activité du bâtiment également** : On nous a rappelé à diverses reprises que plus de 50 % du marché du BTP porte aujourd'hui sur la "réhabilitation", bien qu'on ait précisé que ce terme couvrait des réalités très diverses. Mais en tout état de cause l'intervention sur le bâti existant, et donc le patrimoine architectural qui est notre champ spécifique de réflexion, correspond désormais à un secteur majoritaire dans cette activité. A tel point que les entreprises spécialisées dans l'intervention sur les monuments historiques ont été amenées, selon leur propre témoignage, à s'adapter à cette évolution du marché pour répondre à cette nouvelle demande.

Au contraire, on constate dans le monde des architectes un décalage croissant par rapport à ce transfert d'activité. On nous précisait en effet que seulement 23 % de ces travaux de "restauration" (au sens large du terme) se font avec l'intervention d'un architecte et 17 % uniquement

des travaux financés par l'ANAH, qui couvrent donc une gamme encore plus large, impliquent l'intervention d'un maître d'œuvre (qui, de plus, n'est pas forcément architecte). Nous reviendrons sur ce point important.

L'actualité de ce thème a été illustrée concrètement par les données chiffrées concernant la région Poitou-Charentes qu'André Turcot a analysées pour nous et dont l'évolution corrobore les tendances nationales.

*** L'intérêt croissant porté au patrimoine :** on prend progressivement conscience, à tous les niveaux, de son intérêt symbolique mais aussi économique. L'actualité témoigne de plus en plus fréquemment de cette prise de conscience. De manière tragique parfois, comme en Bosnie où, nous rappelait Mounir Bouchenaki, directeur de la division du patrimoine culturel à l'UNESCO, le patrimoine a été systématiquement détruit précisément en tant que révélateur d'une identité culturelle que l'on voulait anéantir. De manière heureusement plus positive en France où elle nous révèle la prise en compte de plus en plus généralisée du patrimoine dans les politiques territoriales, dans les schémas d'aménagement du territoire en particulier.

Même constatation dans des pays voisins : notre collègue Giorgio Gianighian soulignait qu'en Italie l'évolution était tout à fait comparable, tant au niveau de la prise de conscience qu'à celui de l'adaptation des professionnels à cette réalité.

Le patrimoine est donc de plus en plus souvent perçu comme un enjeu majeur, enjeu culturel, social, économique. C'est vrai d'abord du patrimoine protégé au sens étroit du terme, les "monuments". Le conservateur régional des monuments historiques de Poitou-Charentes, Alain Rieu, soulignait cependant que ceux-ci pèsent davantage sur l'évolution du phénomène patrimonial par le symbole qu'ils incarnent que par leur valeur marchande individuelle, souvent sans rapport avec le coût des restaurations.

C'est vrai aussi du patrimoine non protégé dont on prend de plus en plus clairement conscience qu'il appartient à part entière à notre héritage commun. C'est ainsi que Patrick de Maisonneuve a pu affirmer : "Tout bâti ancien est un patrimoine", et Gilles Nourissier : "L'ancienneté du bâti est une grande qualité qu'il faut conserver dans son authenticité". Ces déclarations, qui ne sont que des exemples, témoignent de la force de cette prise de conscience qui s'exprime aujourd'hui à tous les niveaux et dont nous avons eu de très nombreux témoignages au cours de ces rencontres. De la part des représentants des régions, telle Madame Veyrac affirmant ce matin même que l'action en faveur du patrimoine était en Poitou-Charentes l'une des dimensions importantes des politiques régionales, ou encore M. Pasqualini montrant combien les enjeux patrimoniaux étaient désormais perçus en Corse comme des enjeux économiques. Même constat au niveau départemental, le témoignage de Joël Laporte pour le Lot étant sur ce point tout à fait significatif. Quant aux responsables des villes, ils se sont exprimés de manière non moins convaincante. Sans reprendre ce que nous a dit ce matin avec tant de conviction le maire de Rochefort, Jean-Louis Frot, je rappellerai seulement la

formule d'Alain Gensac, architecte en chef de la ville de Montpellier : "Pour cette ville, le patrimoine n'est pas un fardeau, c'est un élément dynamique..."

Cette prise de conscience s'est étendue aux populations elles-mêmes. J'ai été très frappé par la conviction de Gilles Le Guerif, de l'association "Carrefour Anjou-Touraine-Poitou", lorsqu'il évoquait la révolte de certains ruraux contre la "banalisation culturelle des médias audiovisuels" et expliquait : "Nous recherchons dans le patrimoine une authenticité culturelle que nous n'avons plus par ailleurs".

Le patrimoine apparaît même aujourd'hui comme un véritable enjeu de l'aménagement du territoire, ainsi que l'affirmait ce matin même Mme Veyrac. Nous avons pu étudier des cas concrets qui témoignaient de la capacité du patrimoine, tant naturel que bâti, à jouer ce rôle : c'est sur lui que le parc naturel régional de Brière a fondé son action pour redonner vie à ce pays moribond ; Brouage, cité endormie depuis plusieurs siècles, se réveille en prenant conscience de son patrimoine exceptionnel et en le mettant en valeur.

Cette recherche de l'identité culturelle peut se faire également à l'échelle d'un "pays", plus ou moins vaste. C'est le cas dans la partie du val de Loire correspondant à la strate géologique du tuffeau, dont Gilles Le Guerif nous a décrit la mobilisation. C'est aussi le cas du Perche dont le directeur du C.A.U.E. d'Eure-et-Loir, Samir Abdulac, nous présentait la quête de cohérence par delà les multiples divisions administratives départementales et régionales, et l'émergence d'un dynamisme fondé sur cette identité historique.

Nos échanges nous ont donc permis d'identifier le patrimoine comme un puissant facteur d'identité culturelle et, en matière d'emploi, comme créateur d'une chaîne complexe mais féconde. L'exemple de Rochefort est venu ponctuer cette prise de conscience collective.

En effet, comme l'a précisé très énergiquement Jean-Louis Frot, on ne saurait réduire les effets économiques du patrimoine à ceux de sa valorisation touristique qui n'est qu'une retombée parmi d'autres. L'émergence, grâce au patrimoine, de l'identité culturelle d'un lieu doit permettre de dynamiser son renouveau économique global. Le tourisme n'est que l'un des effets de cette redécouverte. Il peut certes avoir des effets économiques importants, mais n'est réellement bénéfique qu'à la condition d'être soigneusement maîtrisé. Il ne peut être ni une fin en soi ni une recette miracle. Le colloque qu'ICOMOS avait organisé en mars 1991 à Aix-en-Provence sur le thème du tourisme urbain l'avait très clairement mis en évidence.

Pour accompagner positivement la conservation du patrimoine, ce tourisme doit être "intégré" : on a cité comme exemples d'intégration les "micro-gîtes" du Lot, les chartes des "gîtes de caractère" instituées dans le Lot également, mais aussi dans le Perche. Nous étions alors sur une toute autre longueur d'onde que celle de la proposition de la Direction générale 16 de l'Europe que l'on nous a présentée, qui préconise la conversion de lieux patrimoniaux en "grandes stations touristiques internatio-

nales". Nous avons été nombreux à être totalement déconcertés, dont Daniel Therond qui recherchait en vain dans une telle proposition les principes élaborés sous son impulsion par le Conseil de l'Europe et qui devraient inspirer les politiques communautaires.

2. LA GRANDE COMPLEXITÉ DU TRAITEMENT DE LA PROBLÉMATIQUE PATRIMONIALE.

Le patrimoine bâti est, comme nous l'a démontré Nancy Bouché dans son rapport introductif, une catégorie transversale et toutes les données en sont noyées dans celles du bâtiment et des travaux publics, ou encore dans celles des différentes formations qui intègrent les données patrimoniales au milieu de beaucoup d'autres. Pour tenter d'appréhender ce phénomène, il faut donc faire une série de coupes transversales très difficiles à lire. Nous avons certes des éléments chiffrés précis, qui figurent dans votre dossier, mais leur interprétation est délicate.

Ces rencontres ont donc clairement mis en relief la nécessité, pour poursuivre cette action, de disposer d'analyses plus précises et de données mieux appropriées à l'objet à traiter. C'est là l'une des constats fortes de nos travaux : en matière de patrimoine, nous avons besoin d'indicateurs spécifiques et d'une sorte d'observatoire qui devrait s'incarner dans des opérations pilotes à travers lesquelles il serait possible d'analyser finement les effets économiques de la politique du patrimoine sous ses diverses formes.

S'agissant des effets des politiques patrimoniales sur l'emploi, notre capacité actuelle d'analyse est particulièrement réduite. Nous retirons cependant de nos échanges quelques certitudes : ponctuellement il est évident que les effets de ces politiques sont positifs, sans que nous soyons davantage capables de chiffrer leurs résultats. Le cas de Rochefort illustre parfaitement cette situation : son maire a pu nous affirmer que sa politique avait d'évidentes retombées économiques et sociales, mais qu'il n'était pas en état de préciser le nombre des emplois induits. Le même constat a été fait dans la plupart des exemples présentés, avec tout de même un certain nombre de données vérifiées : en Poitou-Charentes on sait que 1 million de francs d'investissement génère environ 4 emplois et demi. Pour les entreprises de restauration des monuments historiques dont le budget correspond pour 75 % à la rémunération des ouvriers, M. Lanfry a estimé qu'une tranche de 300 à 400 000 F du chiffre d'affaires engendre un emploi spécialisé. La ville de Montpellier annonce 115 emplois permanents liés au patrimoine, chiffre certes intéressant mais qui demanderait à être plus finement analysé. Dans le val de Loire, 10 entreprises employant au total 32 personnes seraient directement nées de la politique de réhabilitation du tuffeau. A Sarlat, 80 emplois auraient été créés dans le BTP à l'occasion des opérations de restauration du patrimoine de la ville. De même 6 emplois permanents ont été créés ces dernières années à l'abbaye de Fontfroide pour assurer l'accueil des visiteurs...

En résumé, les données sont ponctuellement précises, mais globalement insuffisantes pour analyser les évolutions et permettre l'extrapolation indispensable à une

prospective et à la sensibilisation des responsables politiques aux différents niveaux.

Nicolas d'Andoque, propriétaire-animateur de l'abbaye de Fontfroide, estime que le patrimoine génère des emplois selon trois modes :

- des emplois permanents directs, comme les 6 emplois d'accueil créés à Fontfroide, facilement identifiables,
- une chaîne d'emplois spécialisés engendrée dans un domaine technique par une action volontariste, telle la résurrection du métier de chaumier en Brière par le parc naturel régional, effets facilement quantifiables mais numériquement modestes ;
- enfin tous les effets induits de la restauration du patrimoine sur le commerce, l'accueil touristique, voire sur la relance du dynamisme économique local sous des formes diversifiées... ; dans ce dernier cas, les moyens actuellement en notre possession ne nous permettent pas d'analyser finement les effets d'une politique patrimoniale.

Cet état d'incertitude n'est d'ailleurs pas propre à la France puisque Nadir Bouchnaki nous disait que l'UNESCO ne connaissait davantage ni les retombées économiques, ni les coûts sociaux du patrimoine dans le monde. Nous avons donc tous besoin d'aller beaucoup plus loin dans la maîtrise de ces données si nous voulons avoir une politique patrimoniale dynamique.

3. NÉCESSITÉ D'UNE COHÉRENCE DANS LES ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE ET D'UNE SOLIDARITÉ ENTRE LES ACTEURS.

Nombreux sont les intervenants qui ont insisté sur le fait que la notion de patrimoine, en constant élargissement, n'en constituait pas moins un continuum très cohérent, du monument historique au patrimoine urbain.

Ce continuum s'étend même au patrimoine naturel, comme nous le rappelait ce matin notre collègue espagnol, Julio Martin Casas. Et Sylvie Bouleau, secrétaire général du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, soulignait que l'on manque gravement de professionnels compétents pour intervenir sur les espaces naturels et qu'une spécialisation en ce sens de certaines entreprises était très souhaitable. Mounir Bouchnaki nous avait dès le premier jour rappelé l'unité fondamentale de la démarche patrimoniale, quelle que soit son objet, et souhaité qu'ICOMOS soit davantage facteur de cette unité. Signalons à ce sujet que l'Ecole nationale du patrimoine organise les 12 et 13 décembre prochain à Paris, un colloque précisément sur ce thème : "Patrimoine culturel, patrimoine naturel".

L'une des raisons avancées par François Jeanneau, architecte en chef des monuments historiques, pour expliquer la cohérence du champ patrimonial est qu'entre restauration monumentale et réhabilitation urbaine, la démarche est finalement très proche, même si l'exécution requiert des degrés divers de recherche de perfection. Il est important que cette remarque émane d'un architecte en chef des monuments historiques, car cela souligne fortement que la rénovation urbaine ne doit pas être considérée comme

un mode mineur d'intervention patrimoniale, mais qu'elle requiert la compétence de tous les intervenants.

En outre, nous avons déjà rappelé que la restauration des monuments historiques, même si son coût dépasse souvent largement la valeur ajoutée qu'elle apporte au bien immobilier, joue le rôle de locomotive dans le processus de restauration du bâti ancien. Les 3 milliards de francs, dont la moitié financée sur le budget de l'Etat, qui sont consacrés chaque année à la restauration des monuments historiques pèsent très peu par rapport au chiffre d'affaires du bâtiment, mais symboliquement c'est l'ensemble du patrimoine bâti qui se trouve hissé à un haut niveau qualitatif à travers eux. Sans oublier l'élite de l'artisanat qui tire ses références de ce type d'intervention "haut de gamme" qui lui permet aussi bien de conserver ses savoir-faire séculaires que de mettre au point des techniques d'avant-garde.

Toutefois, nous avons pris conscience d'une carence grave qui limite singulièrement cette recherche de cohérence : à savoir l'insuffisance des connaissances sur le patrimoine lui-même. Des données scientifiques d'abord : en dépit de leur progression régulière, celles-ci restent encore largement lacunaires dans de nombreux domaines. Des données techniques ensuite : on ne connaît pas suffisamment les expériences qui sont mal diffusées, on ne recense pas suffisamment les savoir-faire, ou trop localement et sans le recul nécessaire. On n'enregistre pas suffisamment, nous disait Patrick de Maisonneuve, les résultats des travaux sur les bâtiments, ce qui génère parfois des incohérences graves entre deux interventions.

Les débats ont mis en évidence l'ignorance souvent volontaire des connaissances acquises par les autres, ce qui aboutit à une extraordinaire déperdition d'énergie. C'est un luxe que l'on ne peut plus se permettre face à l'urgence que requiert l'action sur le patrimoine. Il est absolument nécessaire de mettre en commun toutes les données sur le patrimoine, tant celles qui sont issues des recherches scientifiques et universitaires que les connaissances très concrètes des architectes et des artisans. C'est un objectif majeur qui devrait bientôt s'incarner dans le Centre de Chaillot pour le patrimoine architectural et urbain dont le ministre de la Culture et de la Francophonie vient de confirmer la création.

Il convient d'autre part d'assurer la complémentarité des formations. Dans ce domaine, une évidence rassurante nous a été apportée par Françoise Sabatier : "En matière d'emploi, a-t-elle affirmé, la formation est déterminante". Les travaux d'hier nous confirmaient dans cette conviction que c'est la formation, aujourd'hui, qui mène le plus sûrement à l'emploi. Ce n'était pas une simple formule magique pour nous rassurer. Les deux tables rondes nous ont permis de le vérifier à la fois positivement et négativement : dans le domaine de l'artisanat, les spécialistes des formations et les représentants des métiers nous ont d'abord assurés que l'artisanat, et plus particulièrement celui du bâtiment, "n'est pas un métier d'échec", mais au contraire "un métier d'avenir" pour reprendre des formules fortes de Françoise Sabatier. Les tours de table des formateurs et des représentants des métiers ont d'ailleurs témoigné que les jeunes issus de ces formations n'avaient pas de problème majeur pour trouver un emploi en raison

de leur spécificité et de la qualité de leur formation. Ce qui, dans le contexte actuel, valorise encore plus cet artisanat, car il requiert une formation axée non seulement sur le savoir-faire, mais aussi sur la connaissance des hommes, de manière à développer l'esprit d'initiative et une grande implication personnelle.

Si ces formations fonctionnent relativement bien, c'est parce que le milieu des artisans y participe largement, surtout au sein des entreprises spécialisées, et qu'en plus cet artisanat spécialisé a su répondre aux demandes nouvelles en diversifiant ses modes d'intervention.

En revanche la réflexion sur la formation des architectes a mis en évidence une situation beaucoup moins favorable. Le président du conseil régional de l'ordre des architectes de Poitou-Charentes, par exemple, reconnaissait que dans sa région très peu d'architectes ont reçu une formation initiale ou continue en matière de restauration du bâti ancien, d'où un décalage croissant, dans cette région comme sur l'ensemble du territoire national, entre l'offre d'intervention et la compétence que l'on peut mettre en regard. Nous avons rappelé tout à l'heure les chiffres qui montrent que, sur le plan national, très peu d'architectes interviennent actuellement sur ce créneau. Pourtant des témoignages individuels, tel celui d'Antoine Bruguerolle, nous ont démontré qu'un architecte qui a reçu une formation spécialisée, en l'occurrence celle du Centre d'études supérieure d'histoire et de conservation des monuments anciens (dit "Cours de Chaillot"), se voit proposer tout un panel de commandes, sous forme soit d'études, soit d'interventions de toutes natures sur le bâti existant. Cela prouve que c'est un secteur où les architectes ont vraiment leur rôle à jouer : la profession y trouverait son compte, mais aussi le patrimoine qui gagnerait à être traité plus systématiquement, même pour des interventions mineures, sous la conduite de professionnels compétents.

Or force est de constater, à la suite du directeur de l'école d'architecture de Nancy, Denis Grandjean, que la formation initiale des architectes est devenue notoirement insuffisante dans les domaines de l'histoire de l'architecture et des techniques d'intervention sur le bâti ancien. Plusieurs écoles d'architecture tentent de remédier à cette situation : à Versailles, un certificat optionnel de restauration du bâti est proposé en 5^e année ; à Paris-La Défense un certificat obligatoire a été institué en 3^e année. Giorgio Gianighian nous a expliqué qu'à la faculté d'architecture de Venise où il enseigne, la préoccupation patrimoniale ne se traduit pas par un certificat parmi d'autres, mais par une préoccupation permanente qui irrigue l'ensemble des enseignements. Un échange d'expériences dans ce domaine avec nos collègues étrangers serait très fructueux. Ce besoin de confrontation des expériences est déjà ressenti comme une nécessité entre les établissements français qui commencent à fonctionner "en réseau" et qui souhaitent renforcer et élargir ce système d'échanges hors de nos frontières.

Il est toutefois évident que cette conversion qui s'amorce n'aboutira réellement, que dans la mesure où une véritable collaboration se créera en matière de formation. En effet, celle-ci mobilise déjà des équipes spécialisées, mais elle doit aussi mobiliser la compétence de spécialistes de ce

domaine. Béatrice Bellinck a souligné le rôle important que les architectes des bâtiments de France devraient jouer dans les écoles d'architecture. Ils interviennent déjà, comme le rappelait Mireille Grubert, dans la formation des artisans, et ces expériences très concluantes mériteraient d'être généralisées dans la mesure où elles permettent aux A.B.F. d'être davantage "en phase" avec le monde de l'artisanat. Par souci d'efficacité, ils devraient prioritairement participer à la formation de formateurs de manière à démultiplier cette action. D'ailleurs l'un d'entre eux, François Gondrand, soulignait que les architectes des bâtiments de France sont eux-mêmes bénéficiaires de ces actions de formation qui les obligent à prendre un recul bénéfique vis à vis de leurs propres pratiques.

Les artisans sont également partie prenante de ces actions de formation, notamment en participant, nous avons vu que c'était une tradition, à celles de leurs filières. Ils participent parfois, exceptionnellement il est vrai, à certaines formations d'architectes, comme c'est le cas pour certains stages de l'Ecole de Chaillot. Il est souhaitable que cette pratique s'élargisse, d'autant que certaines formes d'architecture, en particulier les bâtiments ruraux traditionnels, sont essentiellement issus de savoir-faire artisanaux, comme le soulignait Chantal Pontvianne, rédacteur en chef de "Maisons paysannes de France".

D'autres partenaires, dont les C.A.U.E., doivent être mobilisés pour ces actions de formation qui requièrent la recherche de toutes les synergies, tant est grande l'interdépendance des différents métiers du bâtiment dans ces domaines où connaissance théorique et compétence technique sont inséparables.

Attention toutefois, nous disait-on notamment à propos de la formation continue, que ces formations ne soient pas trop superficielles, qu'elles ne donnent pas l'illusion que l'on sait, dans des domaines où il importe au contraire de prendre conscience que l'on a beaucoup et toujours à acquérir. Jean-Paul Frankum est intervenu notamment en ce sens en insistant sur l'impérative nécessité de travailler "sur la durée" : le patrimoine, nous disait-il, s'est créé dans la durée et on ne peut intervenir sur lui de manière respectueuse et pertinente que progressivement, par touches successives.

Au point de convergence de toutes ces interventions, la conclusion provisoire qui s'impose à nous est qu'il faut apprendre, à tous les niveaux, à **fonctionner "en réseaux"** :

- réseaux de connaissances,
- réseaux entre les organismes de formation,
- réseaux d'échange d'expériences.

Les villes du patrimoine l'ont compris, ainsi que nous l'expliquait Jacques Santrot, et commencent à s'associer pour mettre en commun leurs expériences, maîtriser ensemble certains problèmes, et élaborer des plans de développement globaux.

Les grands monuments eux-mêmes ne peuvent plus être gérés sans relations étroites avec leur environnement, comme nous l'a montré le propriétaire de Fontfroide. On prend de plus en plus fortement conscience de cette solidarité à l'échelle des "pays culturels" : le val de Loire, le Perche en ont été des démonstrations convaincantes.

Il a enfin été souhaité que l'Ecole de Chaillot que nous a présentée Alexandre Metro puisse, prochainement avec le support et le prolongement du Centre de Chaillot pour le patrimoine architectural et urbain, jouer en France le rôle de "tête de réseau" par rapport à tous ces domaines de la connaissance, de la formation, de la circulation des expériences.

Notre action en faveur du patrimoine a également tout à gagner à se raccrocher aux réseaux européens, comme nous l'a conseillé Daniel Therond. Les exemples présentés au cours de cette rencontre par nos collègues étrangers nous ont rappelé que nous avons beaucoup à apprendre de leurs expériences, et que les nôtres leur seront également utiles.

Gageons enfin que, par delà leur intérêt scientifique et technique, ces collaborations européennes en matière de patrimoine, loin de remettre en question l'identité culturelle de chaque nation, aideront notre communauté à prendre conscience de sa propre identité culturelle, riche de la diversité de celles de toutes ses composantes.

Jean-Marie VINCENT
Conservateur général du patrimoine
Vice-président de la section française de l'ICOMOS

TABLE RONDE

**Les marchés de la restauration
du patrimoine,
de la réhabilitation du bâti,
et leurs exigences de qualité,
l'investissement dans la formation
sont-ils une chance
pour le développement de l'emploi,
pour l'insertion sociale
et professionnelle des jeunes,
pour l'aménagement du territoire ?**

Animateur : Nathalie Seyer

Jean-Louis Frot, maire de Rochefort

Les enseignements que l'on peut tirer en termes de développement local des efforts faits à Rochefort sont essentiellement positifs. Il n'y a probablement pas d'action qui puisse, en un tel domaine, prétendre s'achever un jour. A partir du moment où on a remonté le patrimoine à un niveau de présentation et de vie convenable, il serait illusoire de croire que l'affaire est réglée pour cent ans. Au gré des usages, des évolutions très importantes peuvent se produire. Rien n'est immuable. Pour le suivi après des réhabilitations lourdes, c'est la même chose. On doit rester en éveil. Les initiatives publiques sont nécessaires, prépondérantes, mais à condition qu'elles servent de modèles et de locomotives pour aller au delà et amener le secteur privé à emboîter le pas. A Rochefort, nous avons 20 ans de réhabilitation du patrimoine derrière nous, et le secteur privé n'a commencé à se manifester qu'au bout de 10 ou 12 ans. Nous savons que nous avons là un gisement encore considérable. Le centre ancien est composé de 1 300 immeubles. Aujourd'hui il reste environ 300 immeubles privés à réhabiliter. Il y a donc encore des reconquêtes à engager, en tenant compte des besoins, mais aussi des erreurs qui ont pu être commises. Il ne faut pas craindre de se remettre en cause régulièrement.

Il faut aussi prendre en compte l'évolution de l'état d'esprit du public en face de la politique de réhabilitation. Incroyable il y a 20 ans, cette politique est maintenant devenue l'affaire de tous. Donc de nouvelles préoccupations, de nouvelles demandes peuvent s'exprimer, notamment dans ce qui touche l'environnement végétal des espaces. C'est une problématique qu'il faut absolument que nous insérons dans la démarche de réhabilitation de la ville. Nous venons d'établir à Rochefort un plan vert urbain qui établit une complémentarité entre la pierre et le végétal.

Jean Begault, député-maire de Doué-la-Fontaine

Permettez-moi d'abord, Monsieur le Maire, de féliciter la ville de Rochefort pour la qualité de ses aménagements .

Je suis moi-même maire de Doué-la-Fontaine depuis 35 ans et député depuis 25 ans. Mais vous attendez sans doute que je vous parle surtout de mon expérience de président du syndicat intercommunal du Sud-Saumurois qui comprend 4 cantons, 43 communes, et 68 000 habitants.

Ce syndicat existe depuis maintenant 15 ans et il nous a permis d'entreprendre beaucoup de choses pour maintenir la vie dans le monde rural, essayer de garder un développement économique, d'améliorer l'environnement. Nous avons été considérablement aidés par des contrats de pays avec l'Etat, la région des Pays-de-Loire, le département de Maine-et-Loire. Je crois que le point principal de notre réussite est la rénovation de l'habitat ancien. Nous avons en effet, à travers les OPAH, ou les OPAC comme celle que nous menons actuellement pour la préservation et le développement de l'artisanat et du commerce, obtenu des subventions qui nous ont permis de réhabiliter en cinq ans 1 500 logements anciens. Toutes les communes rurales en ont bénéficié. Nous avons un nouveau projet pour 500 réhabilitations nouvelles, cela a incité les voisins à en faire autant. C'est vraiment une grande réussite, notamment par l'état d'esprit qui s'est ainsi institué dans les communes, par l'évolution de l'attitude des maires et des élus locaux. C'est vraiment merveilleux.

Nous avons aussi travaillé à l'aménagement de l'environnement. Cette région du Val de Loire est très agréable. Le Sud Saumurois possède des cultures spécialisées : la vigne, les fleurs, les roses en particulier, et nous avons ainsi un cadre admirable que nous avons cherché à mettre en valeur. Avec l'aide du CAUE nous avons élaboré des programmes de développement et d'aménagement autour de ce thème, ce qui nous a permis de faire un travail en profondeur assez exceptionnel.

Nous avons aussi décidé de sauver un patrimoine caractéristique de notre région, le patrimoine troglodytique. En effet nous avons beaucoup d'habitats troglodytiques, notamment dans la vallée de la Loire dans les zones de tuffeau. Gilles Guérif en a parlé. Nous avons un deuxième type de structures troglodytiques, exceptionnel et à peu près inconnu, en plaine dans les faluns, dépôts coquilliers laissés par la mer à l'époque tertiaire. Avec le "Carrefour Anjou-Touraine-Poitou" et le CAUE, nous avons mis au point des documents de présentation et de conseil pour que les gens soient au courant des méthodes à pratiquer pour rénover des structures troglodytiques jusqu'ici abandonnées, certaines depuis un siècle, d'autres depuis la guerre, et devenues des dépotoirs. Nous avons, au titre de la ville de Doué-la-Fontaine, acheté d'anciennes habitations troglodytiques. Nous les avons rénovées pour créer, en liaison avec l'Éducation Nationale, un centre d'accueil et d'animation culturelle pour 35 jeunes et pour les

enfants. C'est extraordinaire. Ils sont émerveillés de vivre comme vivaient leurs grands parents. Nous avons créé des classes de patrimoine, des classes de découverte, des classes vertes et maintenant, avec des communes voisines, des classes de découverte de la forêt.

Tout ceci a eu un succès considérable qui nous a incités à aller beaucoup plus loin. Avec la ville de Doué, le pôle touristique international de Saumur et de sa région, et en liaison avec le parc naturel régional de la Loire, donc en association avec 126 communes entre Tours et Angers, nous venons d'acheter 3,5 ha de galeries souterraines. Nous allons y réaliser un centre d'accueil pour les familles. Nous avons eu 550 000 touristes l'an dernier, 570 000 recensés cette année, mais ce sont des gens qui la plupart du temps ne font que passer ou qui ne restent qu'une journée. En dépit des efforts de modernisation et de développement de l'hôtellerie, des efforts des communes pour améliorer leurs terrains de camping, et de la multiplication des gîtes ruraux. Il reste encore une demande des familles pour un accueil de vacances qui n'est pas satisfaite. Nous avons donc organisé un concours d'architectes, auquel ont participé 71 cabinets européens, qui a débouché sur la création de 140 logements souterrains ou semi-souterrains. Cette opération comporte un volet culturel : à côté des logements sont aménagées des salles qui font parfois 400 à 500 m² avec des voûtes de 17 ou 18 m de haut, admirables, dotées d'une acoustique exceptionnelle. C'est vraiment un très gros projet qui doit permettre d'accueillir dans des conditions raisonnables les familles qui voudront découvrir notre région.

J'ai aussi obtenu du Gouvernement que soit étudiée la possibilité pour les communes d'obtenir, pour des plantations d'arbres et de fleurs, des prêts soit de la Caisse des dépôts, soit de la Caisse d'épargne, soit du Crédit local de France, dans les mêmes conditions que pour la rénovation de l'habitat c'est-à-dire sur dix ans au taux de 5,5 %.

Si ces différentes expériences vous intéressent, je suis à votre disposition pour vous recevoir à Doué-la-Fontaine ou pour vous répondre si vous m'écrivez à la mairie de Doué-la-Fontaine.

Yvon Bonnot, député-maire de Perros-Guirec, vice-président du conseil régional de Bretagne

Je veux d'abord dire que c'est toujours un plaisir pour moi de venir à Rochefort. Cela me permet en outre, pour ne pas avoir à réinventer le monde, d'observer comment travaillent les autres, surtout quand ils travaillent bien.

Avec ma double expérience, locale et régionale, je vais évoquer deux volets. D'abord l'action du conseil régional de Bretagne qui, depuis 1986, s'intéresse au patrimoine et apporte sa contribution dans le cadre du Fonds d'aménagement urbain régional. Cette action, menée conjointement avec les collectivités locales, représente cette année une dépense de 75 millions pour ce Fonds.

D'autre part, dans le cadre des contrats de plan, nous avons également une politique de rénovation des cathédrales bretonnes. Nous apportons une contribution supplémentaire de celle de l'État afin d'accélérer les travaux.

Nous avons aussi une politique en faveur des villes moyennes et des "petites cités de caractère". Ce dernier cadre nous a permis une expérience intéressante : nous subventionnons, au bénéfice d'une politique globale et cohérente, les bâtiments privés; tous les ravalements sont subventionnés par le Conseil régional, ce qui crée une dynamique, un effet d'entraînement. Cette subvention, de l'ordre de 15 à 20 %, constitue une réelle incitation.

Dans le cadre de l'aménagement des centres bourgs, nous procédons à une sélection très rigoureuse des villes auxquelles nous décernons le label de "petite cité de caractère", en concertation avec les représentants de l'État. Ces cités bénéficient d'une politique et avec toute une politique d'enfouissement de lignes électriques et téléphoniques. Cela crée une dynamique favorable à la modernisation et à la rénovation. Mais cela a surtout permis de préserver le patrimoine architectural, naturel, et culturel de la Bretagne.

Au départ, la volonté du conseil régional et de ses présidents successifs, M. Marcellin puis M. Bourges, face à la situation très difficile du bâtiment, était de créer une dynamique propre inciter à moderniser les centres pour essayer d'y maintenir la population. Car c'est là l'un des problèmes de la Bretagne. Si vous ne gardons pas des bourgs attractifs, bien aménagés, agréables à vivre, nous risquons la désertification. Il s'agissait aussi de donner une aide économique à une profession qui en avait besoin.

S'agissant de la démarche de Perros-Guirec, ville de 8 000 habitants qui reçoit de 40 000 à 50 000 visiteurs durant l'été, et c'est l'une de nos principales difficultés, nous avons souhaité mener une politique globale et cohérente d'aménagement de notre territoire. Lorsque nous avons lancé la révision du plan d'occupation des sols, nous avons souhaité mener de pair la création d'une ZPPAUP dont l'étude a été confiée à l'architecte Daniel Duché. C'est également à cet architecte que nous avons demandé ensuite de rénover le centre-ville, avec là aussi une étude globale comportant l'analyse paysagère des sites, avec le double souci de développer et protéger. Je crois en effet qu'il est important d'éviter de mener séparément les deux démarches, mais d'avoir un souci global de développement et de protection. Ce que nous avons pu faire avec cette ZPPAUP qui a été très bien perçue par la population. Nous continuons cette opération qui débouche soit sur la protection de l'architecture balnéaire du début du siècle, dont nous n'avons pas auparavant la maîtrise puisque rien n'interdisait de la démolir ou de la transformer radicalement, soit sur l'intégration harmonieuse de constructions nouvelles dans l'existant. Nous avons en même temps la volonté de conserver à Perros-Guirec ses éléments d'architecture rurale, puisqu'il y a 150 ans c'était un petit bourg de campagne.

Nous voulons également préserver notre environnement naturel. Pour cela, dans le cadre des contrats de plan, des actions de restauration des grands sites naturels ont été retenues par la Région Bretagne. Il y a là aussi un marché qui peut intéresser les PME et les artisans, car il s'agit d'un nouveau métier qui va se développer. Nous nous sommes en effet rendus compte que la fréquentation du sentier des Douaniers par plus d'un million de promeneurs entraînait des problèmes d'érosion, et il nous faut mener une

réflexion pour savoir comment protéger ce sentier, comment reconstituer des talus, des murets de pierre sèche.

Il est important d'allier toujours les préoccupations économiques et esthétiques. C'est le rôle des collectivités de créer un environnement économique intégrant ces différents aspects.

Jacques Santrot, maire de Poitiers

Il est un problème commun à toutes les villes qui connaissent une pression sur le bâti liée aux besoins de logement des jeunes, notamment lorsque ceux-ci ne sont pas encore en "ménage". Cette demande de logement étudiant provoque un effet contre lequel nous ne pouvons pas lutter, qui est la déstructuration du logement urbain et familial. Ce qui est en jeu, ce n'est pas la sauvegarde du patrimoine monumental, mais de la continuité du bâti, des maisons d'habitation qui sont parties intégrantes du patrimoine de la ville. Celles-ci sont livrées à une spéculation immobilière forcenée, contre laquelle les textes ne nous permettent pas aujourd'hui d'agir. Je crois indispensable que ceux qui, comme moi pendant de nombreuses années, se sont battus pour que là où il n'y a pas de secteur sauvegardé, il y ait au moins un régime de déclaration de travaux sinon un permis de construire, puissent enfin être entendus par les juristes qui ne comprennent toujours pas notre démarche. Cette carence aboutit en effet à des problèmes très importants de déstructuration du bâti et de déstructuration urbaine. Prenons une maison familiale dans le vieux Poitiers, dont les occupants ont besoin d'une voiture, de deux au maximum. Quelques jours après, sans que personne n'ait été prévenu, vous la retrouvez divisée en 8 ou 10 studios, avec autant de voitures dans la rue et, sur le trottoir, des dizaines de sacs poubelles non normalisés. Bref, toute une série de problèmes qui en résultent pour lesquels les maires sont totalement démunis.

Un deuxième problème mérite d'être évoqué, celui de la manie automobile dans laquelle nous vivons et qui ne touche pas seulement les occidentaux. Elle génère la maladie de la "pénétrante". Le commerce ne peut se faire qu'en voiture. Cela implique la déstructuration du bâti puisqu'il faut impérativement aménager un parking de 500 places à moins d'une minute de chaque ensemble commercial. Cela conduit à des aberrations. D'autant que lorsqu'on parle de rénovation des façades, il ne faut pas oublier le problème considérable de la pollution dans la ville qui affecte ces façades aussitôt après leur ravalement. Tous les élus qui sont convaincus de la nécessité de maîtriser le phénomène automobile en ville doivent se battre ensemble pour aider notre société à revenir à la raison.

Jean-Pierre Camoin, sénateur-maire d'Arles, président du groupe d'étude interparlementaire pour les villes d'art et d'histoire et les secteurs sauvegardés.

Je voudrais d'abord parler de mon expérience d' élu local. Tout à l'heure, je feuilletais le livre de Fernand Braudel, "L'identité de la France" et tombais sur le premier chapitre consacré à "l'infinie diversité" de notre pays. Il est vrai que, au regard de cette diversité, toutes les problématiques sont apparemment très différentes au départ,

mais on peut cependant traiter ces problèmes avec une philosophie commune.

A Arles en effet, les problèmes sont différents de ceux d'autres villes. La commune fait 80 000 hectares. Elle est propriétaire de 64 monuments historiques classés, elle englobe les trois quarts du parc naturel régional de Camargue, 35 km de plages qui posent nombre de problèmes, la moitié de la Crau couverte par un arrêté préfectoral de protection des biotopes. Elle est gérée au moyen de 3 plans d'occupation des sols : un pour la Camargue, un pour la Crau, un pour la périphérie de la ville, alors que le centre ancien a le statut de secteur sauvegardé.

Jusque vers 1979, ce patrimoine était pour nous à la fois un objet de fierté, et un sujet de satisfaction et de rentrée financière. En effet, nous avions un tourisme florissant, 2 500 chambres d'hôtel, plus qu'à Aix ou à Montpellier, 750 000 entrées payantes dans nos monuments romains et romans classés au patrimoine mondial ; et lorsqu'on ajoutait à cela une industrie mécanique florissante, des ateliers de la SNCF, une agriculture prospère et un secteur tertiaire qui se développait normalement, les Arlésiens étaient satisfaits de leur sort. Tout cela a changé dans les années 1970 et pour plusieurs raisons : la crise d'abord, mais également parce que l'État a pris des décisions très importantes. La première a été la création d'un pôle industriel-portuaire sur la zone de Fos et les investissements industriels qui conditionnent le développement ont été concentrés désormais autour de l'étang de Berre. Parallèlement, l'État favorisait le développement du tourisme de masse autour de la Grande-Motte. Mais la portion de territoire comprise entre ces deux pôles, avec les trois villes d'Avignon, de Nîmes et d'Arles, a été oubliée et n'a pas bénéficié des investissements. On pensait que le développement des deux pôles entraînerait celui de la zone interstitielle. Cela n'a pas du tout été le cas. Le pôle industriel portuaire est un semi-échec et, actuellement, tous les efforts vont au soutien de l'industrialisation de l'étang de Berre. Nous n'avons aucune aide pour nous développer.

Le patrimoine pouvait dès lors apparaître comme une porte de sortie. Fallait-il développer une activité touristique importante pour survivre ? Je crois que si nous avons abordé le problème de cette façon nous aurions fait une profonde erreur et les habitants ne nous auraient d'ailleurs pas suivis. Nous avons préféré nous servir de notre patrimoine comme un levier de développement économique, et ceci selon plusieurs axes.

Le rôle du patrimoine dans Arles n'est pas, en effet, un rôle d'appoint. Il est fondamental. Mais, pour assurer le développement de la ville, une activité touristique ne saurait être, en aucun cas, suffisante.

Aussi avons-nous misé sur la formation : nous avons installé une antenne universitaire et des laboratoires de recherche spécialisés en fonction de grandes orientations comme la photographie, l'environnement, la régulation des automatismes des processus industriels. Nous avons aussi un laboratoire d'écosystème, une banque de données palynologique européenne, des maisons d'édition comme Actes Sud, Harmonia Mundi. Ces implantations ont permis de tirer parti de nos bâtiments, de les réhabiliter pour ces activités. Mais la richesse de notre patrimoi-

ne nous a en outre aidé à proposer aux habitants et aux visiteurs une qualité de vie et de relations humaines.

Naturellement, tout ceci a ses limites. Si vous regardez ce qui s'est passé pour les trois villes d'Avignon, de Nîmes et d'Arles, vous constatez que ce sont tout de même, malgré leurs orientations politiques différentes, les trois villes les plus endettées de France. Elles ont eu une politique volontariste d'investissements mais ceux-ci, qui n'entraient pas dans le cadre des priorités prévues par l'Etat, leur ont coûté fort cher. Il faut obtenir que l'on considère l'investissement culturel, patrimonial, comme faisant partie des investissements susceptibles d'entraîner le développement économique de la nation. Mais je ne suis pas persuadé que ces choses soient encore bien comprises au niveau du Gouvernement. Dans le secteur sauvegardé, actuellement, la collectivité publique ne bénéficie pratiquement d'aucune aide. J'espère que nous arriverons à faire voter une disposition législative qui permette aux collectivités publiques de pouvoir, lorsqu'elles investissent massivement dans les secteurs sauvegardés et les zones publiques, avoir une aide de l'Etat.

Catherine Bersani, directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme

Bernard Bosson et Jacques Toubon m'ont chargée d'exprimer tous leurs remerciements à la section française de l'ICOMOS, et en particulier à son secrétaire général Nancy Bouché, pour leur travail exemplaire de synergie entre les milieux privés, associatifs, professionnels et les services de l'Etat, sans oublier les collectivités territoriales et les élus dont le rôle vient d'être illustré. Je vais m'efforcer d'apporter quelques réponses à certaines de leurs questions afin de faire progresser notre réflexion commune.

Vous avez montré que le patrimoine est l'inscription dans la continuité, que sa prise en compte permet l'organisation des synergies avec le passé et avec le futur. En tant que directeur de l'Architecture, j'ai été particulièrement intéressée par les exemples que l'on nous a cités de concours organisés pour mettre en valeur le patrimoine, ce que je trouve tout à fait remarquable et de mon devoir d'encourager. Le patrimoine implique aussi l'organisation d'un "réseau". Ce mot, qui a été prononcé à plusieurs reprises, est tout à fait essentiel. Nous sommes, au niveau de l'Etat, un élément majeur de ce réseau, mais nous devons travailler avec ce que vous nous apportez. Il nous appartient d'afficher les enjeux de l'Etat, et on voit ici très clairement que le patrimoine est un enjeu de développement et d'aménagement du territoire. A ce titre, il devra figurer dans ce que la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire s'apprête à créer, qui sont les directives territoriales d'aménagement. Celles-ci doivent en effet permettre une gestion de l'espace favorable au "développement durable", c'est-à-dire un développement qui permette de s'inscrire dans la continuité et dans le respect d'un certain nombre d'orientations basées sur la connaissance de ce que l'on veut et peut faire.

Les initiatives des collectivités territoriales, comme l'ont indiqué M. Santrot, M. Camoin et M. Bonnot, doivent réguler l'activité de développement des entreprises, les

activités de formation et de progression, et les activités ordinaires de la vie. Il est donc besoin d'instruments pour agir. La procédure des ZPPAUP a été inventée il y a une dizaine d'années pour la gestion contractuelle de contraintes de l'environnement des monuments. Certains architectes des bâtiments de France, qui sont au cœur de ce dispositif, ont su articuler ces zones avec le fonctionnement de chantiers-école et d'opérations de réinsertion, de re-création du lien social. Ainsi le travail sur le patrimoine, monumental ou naturel, est l'une des occasions de création d'emplois pour ceux qui ont des problèmes de réinsertion dans l'activité économique et dans la société. Ma direction, cette fois plutôt au titre de l'urbanisme, de la formation et de l'animation du réseau professionnel, entend encourager et soutenir fermement ce mouvement.

Il existe une troisième catégorie d'instruments qui s'inscrit également dans la prolongation des ZPPAUP et des secteurs sauvegardés. On a évoqué le dépérissement social de ces quartiers de patrimoine, doublement grave puisqu'il est à la fois économique et qu'il porte atteinte à la diversité urbaine. En effet, les cœurs de ville ou les centres de patrimoine se dégradent parce qu'il faut, pour les revitaliser non seulement des savoir-faire techniques, mais aussi un minimum de richesse pour initier le mouvement économique qui permet de les réinvestir. Pour que ce processus s'amorce dans des conditions satisfaisantes, tant au regard de la qualité des interventions que sur le plan social, nous essayons de mettre actuellement au point deux actions. La première est un protocole de travail avec l'ANAH, pour assurer une gestion à la fois sociale et patrimoniale des interventions de cet organisme. Seconde action : nous essayons de clarifier les programmes de restauration immobilière qui entraînent toutes sortes d'effets et notamment des avantages fiscaux. Nous allons essayer de faire passer dans la loi de finances rectificative, qui sera discutée d'ici quelques jours, une modification des textes telle que nous puissions, avec une sécurité pour les opérateurs et une clarification des rôles, faire jouer pleinement le système de l'avantage fiscal, c'est-à-dire apporter de l'argent pour initier un processus de restauration dès la création du secteur sauvegardé. Nous essayons en même temps d'étendre ces dispositions aux ZPPAUP. Nous avons travaillé à la mise au point de ces mesures avec le ministère des Finances, de façon à ce qu'il n'y ait plus de hiatus, qu'on ne puisse plus parler de "sinistrés de la loi Malraux" !

M. Santrot a soulevé tout à l'heure un problème important, mais la solution qu'il préconise pose elle-même un problème juridique délicat car elle se heurte au droit de propriété. Comment assurer le contrôle, alors qu'il n'y a ni division de propriété ni changement de destination, de travaux réalisés dans un bâtiment ancien et qui en change tellement l'usage qu'ils dénaturent le bâtiment et ont des incidences sur la vie du quartier ? Diviser une maison de famille en petits logements est innocent en soi. Mais il est certain que lorsque plusieurs opérations de ce genre se produisent dans un centre ancien bien conservé, elles ont des effets tels que l'on peut souhaiter voir ouvrir aux élus la possibilité réglementaire de contrôler ces opérations. On pourrait conditionner ces opérations au dépôt d'une déclaration préalable qui permettrait au moins d'entourer de garanties leur déroulement, et en tout cas de leur assurer l'accompagnement nécessaire. Nous allons essayer de trouver un dispositif qui puisse fonder l'autorité des

maires sur ce sujet, sans édicter pour autant une règle impérative d'ensemble qui ne correspondrait probablement pas aux données du problème.

En tout état de cause, nous pouvons constater qu'il y a eu de grands progrès accomplis dans ce domaine depuis plusieurs années. Aujourd'hui, parler du patrimoine comme ferment de l'aménagement du territoire ne fait plus du tout rire. Au contraire, cela mobilise les énergies !

Jean Pierre Camoin

En matière d'investissement, l'Etat n'hésite pas à mettre des milliards pour développer l'industrie lourde. Par exemple, à Fos, et c'est une bonne chose. En revanche, lorsqu'on lui demande d'aider pendant deux ou trois ans le fonctionnement d'un grand musée qui a du mal à démarrer, l'Etat répond qu'il ne peut pas, du fait qu'il ne participe pas au fonctionnement. Or le développement économique lié au patrimoine devrait être placé sur le même plan que celui lié à l'industrie. Actuellement la politique patrimoniale est beaucoup plus une attitude conservatoire, culturelle, qu'économique.

C'est pourtant plus de 2 000 emplois que nous avons créés par le développement culturel. Nous avons perdu 3 000 emplois dans l'industrie entre 1979 et 1982. Or la ville n'a pas perdu un habitant ; au contraire, sa population a légèrement progressé, et cela, grâce à l'activité économique liée au patrimoine.

Catherine Bersani

Vous touchez du doigt l'un des points cruciaux de la réforme de l'Etat dont, comme parlementaire, vous êtes co-responsable. Je crois en effet que l'ingénierie du développement culturel, comme celle du développement touristique ou de l'aménagement, appelle une remise à jour des systèmes financiers de l'Etat. On a actuellement les contentants d'intérêt public qui permettent de constituer des caisses d'actions communes finançant en même temps l'investissement et le fonctionnement. Ce n'est certes qu'un premier pas d'une évolution. Mais s'il s'agit d'une remise à jour de l'ordonnance de 1959 sur les finances publiques, c'est à dire l'idée que l'on puisse avoir une caisse qui intègre à la fois la préoccupation d'investissement et celle de fonctionnement et qui permette de développer des fonds d'ingénierie communs, ce peut être un début prometteur. J'ai la conviction qu'avec le soutien des parlementaires les choses peuvent évoluer favorablement.

Christian Nicol, directeur général de l'ANAH

L'ANAH aide beaucoup au financement du patrimoine ancien. Les procédures sont-elles adéquates ? Sans doute pourraient-elles mieux faire. C'est pourquoi nous avons travaillé depuis un an avec la DAU pour améliorer les choses. Le problème est qu'au nom d'un principe d'égalité on traite uniformément toutes les situations. Cela ne permet pas forcément, lorsqu'on est confronté à un problème de préservation et de mise en valeur du patrimoine, de faire les efforts nécessaires. Notre outil est relativement souple, déconcentré au travers des commissions départementales, ce qui devrait permettre d'apprécier les situations au cas par cas, de manière à s'adapter.

Pour reprendre l'exemple de la division des logements, l'ANAH considère que, de façon générale, il ne faut pas les financer, mais en laissant tout de même le champ ouvert.

Pour la protection du patrimoine, la démarche est un peu la même : il y a des surcoûts liés à la réhabilitation du patrimoine qu'il faut prendre en compte parce que ces dossiers sont différents des autres. Ainsi le conseil d'administration de l'ANAH a-t-il décidé il y a un mois que, dans les secteurs sauvegardés et les ZPPAUP où les OPAH portent sur des immeubles désignés par l'étude architecturale comme devant faire l'objet d'une attention particulière, les commissions départementales d'amélioration de l'habitat peuvent déroger aux plafonds de dépense subventionnable pour intégrer dans celle-ci l'intégralité des surcoûts architecturaux. Je crois que cette mesure était fortement demandée, et qu'elle permettra de débloquent un certain nombre de situations.

Deuxièmement il faut assurer la cohérence entre les différentes interventions. L'une des critiques faites à l'ANAH était qu'elle fonctionnait "dans son coin", à tel point qu'il lui arrivait de financer des travaux qui n'étaient pas autorisés... Pour éviter ce genre de choses, nous nous apprêtons à signer avec la DAU une sorte de protocole pour que les services départementaux de l'ANAH et les services de l'Etat, les ABF notamment, travaillent main dans la main sur certains dossiers situés en secteur sauvegardé, du début à la fin de la procédure. Il ne sera donc plus possible que l'ANAH subventionne un dossier qui ne serait pas autorisé dans les conditions prévues par les plans de sauvegarde. Pour les autres secteurs protégés, il y aura aussi un processus de discussion et de relation entre les délégations et les ABF qui devrait permettre d'harmoniser les pratiques et d'éviter les erreurs préjudiciables au patrimoine. Mais il faut aussi protéger les occupants. C'est une de nos priorités de toujours. Aussi le conseil d'administration a-t-il décidé récemment que le taux de subvention, en cas de conventionnement, pourrait être porté jusqu'au taux de 45 % s'il y a participation de la collectivité locale.

Je terminerai par un certain nombre d'interrogations, de pistes de travail pour l'avenir :

Le rôle des architectes : il n'y a que 20 % des dossiers de l'ANAH qui font appel à leur concours. Ce n'est pas dû à la réglementation de l'ANAH, puisque les honoraires de maîtrise d'œuvre sont traités indépendamment des plafonds. Donc, dans tous les cas, les honoraires de maîtrise d'œuvre sont subventionnés par l'ANAH. C'est plus probablement un problème d'offre qu'il faut traiter en tant que tel. Dès lors que le dossier dépasse 200 000 F de travaux, le recours à un maître d'œuvre est beaucoup plus fréquent : au-dessus de ce seuil, un dossier sur deux fait l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre.

La formation des artisans aux techniques anciennes, souvent perdues, indispensable pour accomplir correctement les restaurations : des expériences sont faites dans le cadre d'OPAH avec les délégués régionaux ou départementaux de la CAPEB pour essayer, avant le démarrage des chantiers, d'assurer ce type de formations. Mais c'est encore trop rare et il faudrait, en liaison avec les organismes professionnels, essayer de développer cela un peu partout.

Enfin, troisième piste de réflexion : une interrogation sur nos procédures. Les OPAH durent trois ans. Or on a dit qu'une action sur le patrimoine ne pouvait avoir de sens que sur la durée. Comment articuler des actions sur la durée avec des procédures limitées dans le temps ?

Bernard Pasquier, secrétaire du Conseil national, représentant l'Ordre des architectes

Dans le domaine du patrimoine, l'intervention des architectes est particulièrement forte, avec une compétence bien affirmée des architectes des bâtiments de France et des architectes en chef des monuments historiques pour tout le patrimoine classé et inscrit. Les entreprises de haute technicité n'en sont pas non plus absentes, ce qui favorise la qualité du travail en complémentarité.

Mais la notion de patrimoine a pris une extension très large, atteint le bâti contemporain. Or dans ces autres dimensions du patrimoine, les architectes sont souvent absents, à peine 20 % d'interventions vient de nous dire le directeur général de l'ANAH.

Peut-être cela est-il explicable, en ce qui concerne particulièrement les jeunes diplômés qui seraient assez naturellement amenés à travailler sur les petites opérations, par une incompétence pour ce type d'intervention, parce que leur formation est devenue très universitaire et que la notion de stage, évoquée ce matin, n'est pas encore une réalité pratique. Ce stage est un projet développé depuis plusieurs années par l'ordre national, mais il n'est toujours pas entré dans les faits, ce qui est une grave préoccupation pour nous.

Les compétences ne sont sans doute pas mises en commun autant qu'il le faudrait dans ce secteur difficile du patrimoine au sens large du terme. Elles sont déjà souvent insuffisantes au niveau des enseignants, des maîtres d'œuvre, des architectes chargés du contrôle et de diverses formes de sensibilisation. Nous souhaitons un stage intégré au cursus scolaire pour les architectes, un développement de pratiques permettant la mise en commun des compétences.

Cette dimension patrimoniale a aussi ses exigences financières. C'est vrai également pour les architectes. Dans les petites opérations, ils ne sont pas rémunérés à hauteur du coût réel de leurs interventions. Il y a eu des progrès récents, du moins pour la maîtrise d'ouvrage publique, à travers une forte incitation pour des missions plus contraignantes pour les maîtres d'œuvre en général et pour les architectes en particulier avec leur contrepartie financière. On attend de voir si, au moins pour le secteur public, on peut extrapoler à partir de ces expériences afin de revaloriser ces missions et les favoriser.

Jean Girardon, conseiller général, président du CAUE de Saône-et-Loire, vice-président de la Fédération nationale des CAUE.

Pour les CAUE, la question du patrimoine est essentielle, puisqu'on y retrouve les trois domaines, culturel, social et économique, qui sont au cœur de nos préoccupations.

Bien souvent, pour les petites communes du milieu rural qui n'ont pas les moyens culturels et technique d'analyse, le CAUE est d'un précieux concours, étant entendu que son rôle, défini par la loi, se limite au conseil au maître d'ouvrage. Il n'est pas question de nous substituer aux opérateurs professionnels. Nous pouvons agir par sensibilisation – faire connaître et faire aimer ce patrimoine local – par des actions de sauvetage et de sauvegarde.

Mais, tout le monde l'a bien compris, si la dimension économique n'est pas prise en compte, le patrimoine est voué à la disparition. Il faut donc que nous sachions indiquer les pistes à suivre pour animer ce patrimoine. Tous les CAUE qui se sont penchés sur cette question, c'est-à-dire pratiquement tous, se sont engagés dans une action de formation des artisans qui sont, pour le milieu rural, l'élément essentiel de maintien et de rénovation. Il s'agit de maintenir des pratiques, des techniques, des métiers. Mais il faut aussi définir la destination à donner au patrimoine. Un tourisme fondé sur le patrimoine peut être pour le milieu rural un des moyens de maintien de son économie. Bon nombre de nos contemporains ont en effet besoin de campagne, qu'ils lient à leur besoin de culture : ils y recherchent des vestiges qui les relient à nos racines, des reflets de ce que faisaient nos parents, nos ancêtres. Il peut y avoir une action économique importante fondée sur le tourisme vert. On peut par exemple aménager un vieux moulin en restaurant, préserver tel ou tel petit édifice et le décorer. Tout peut contribuer à attirer le touriste occasionnel ou habituel.

Il y a là pour les CAUE une action tout à fait essentielle. Elle ne peut être que spécifique au terroir et l'idée de réseau est en ce sens fondamentale. Les CAUE constituent de ce point de vue à eux seuls un réseau que leur fédération nationale anime. Mais nous devons aussi être partie d'un réseau plus vaste en faveur du patrimoine. Sa sauvegarde est en effet une affaire essentielle car, comme le dit Fernand Braudel : "un peuple sans passé est un peuple sans avenir." Notre patrimoine, c'est aussi notre avenir.

Gérard Baney, administrateur de la CAPEB

La part de l'artisanat dans la réhabilitation n'a cessé de croître depuis la mise en place de la politique de la réhabilitation dans les années 70. Cette part représente environ 1/5^e de l'activité totale du BT et 60 % de l'activité de l'artisanat. D'ailleurs, au 3^e trimestre 1994, une analyse a montré une augmentation de l'activité des entreprises du BT de plus de 1 %, ce qui n'avait pas été le cas depuis fin 1991. A elles seules, les entreprises artisanales ont progressé de 3 % ; cette progression est due principalement à des travaux d'entretien-amélioration.

Malgré tout, la CAPEB constate et déplore que le système de mise en concurrence par lots groupés, entraîne trop souvent l'élimination des entreprises de petites tailles. Ceci va d'ailleurs à l'encontre de la loi MOP qui suggère la consultation par lots séparés.

La conséquence de cette situation fait que l'on retrouve trop souvent nos entreprises dans une position de sous-traitance.

Est-il besoin de rappeler que l'artisan a un savoir-faire lié à la connaissance des techniques de construction caracté-

ristiques de la région où il est installé. Il est, à ce titre, compétent en matière de restauration du patrimoine. Pour que cette compétence soit effective et que les marchés de la restauration soient porteurs pour les artisans, il faut qu'ils puissent les traiter directement et assurer la transmission de leur savoir-faire, c'est bien là la vocation des artisans.

D'autre part, la CAPEB prend une part active dans des actions telles que la démarche qualité dans l'entreprise ainsi que l'assurance qualité avec QUALIBAT.

Au niveau de la formation continue, la CAPEB propose de nombreuses formations en réhabilitation de même qu'elle participe à l'élaboration des programmes de la formation de base du brevet professionnel.

Un diplôme spécifique patrimoine qui est une mention complémentaire - restauration du patrimoine architectural à la mention gros-œuvre du B.P. (maçonnerie).

Nous demandons également actuellement une mention complémentaire "peintre en lettre" à la mention peinture du BP.

La justification de ces actions se trouve dans la volonté affirmée par tous de voir jouer à l'artisanat son rôle économique et social au plan national, tel qu'il a toujours su l'assurer localement.

Ce rôle va de pair avec une reprise de l'activité de nos entreprises qui s'accompagne toujours (du fait de leur petite taille où chacun a sa tâche à accomplir) par une augmentation de l'emploi.

Daniel Ridoret, président de la Fédération départementale du bâtiment et des travaux publics de Charente-Maritime.

La restauration du patrimoine, sa réhabilitation, sont une chance pour les entreprises du bâtiment, petites, moyennes ou importantes. Nous vivons en effet une période où nos activités diminuent sur le long terme, et c'est par la maintenance et la réhabilitation du bâti existant que nous pourrions maintenir le chiffre d'affaires de nos entreprises.

Pour nous, la réhabilitation est un des marchés de l'avenir, à tel point que la Fédération nationale du bâtiment a indiqué aux entreprises, dans son livre blanc, que ce type de marché est à explorer en premier lieu. La réhabilitation est un secteur qui demande beaucoup de main d'œuvre. Elle constitue donc un gisement potentiel pour les entreprises qui peut leur permettre de maintenir les effectifs et même d'insérer de nouveaux emplois. D'autant que la réhabilitation est très diverse, et c'est cette diversité qui fait la richesse de nos métiers. Lorsque nous construisons des logements très répétitifs, nous étions de plus en plus spécialisés, si bien que nous avions un appauvrissement de nos métiers. Avec la réhabilitation, nous pouvons espérer un enrichissement des tâches qui nous permettra d'avoir des compagnons de plus en plus formés et mieux à même de servir les entreprises. Comment nous y préparer ? La meilleure des choses est de former nos hommes, et nous avons beaucoup développé la formation dans nos entreprises. Même si cela revient cher, c'est une des meilleures façons pour nous d'affronter l'avenir.

Le deuxième point sur lequel je voulais insister est que les architectes doivent être présents dans ce secteur de l'intervention sur le bâti ancien. S'ils ne le sont pas, les entreprises le seront peu également, car le travail au noir y est très développé.

Il faut enfin que les entreprises apprennent à devenir commerciales. Elles ne le sont pas encore beaucoup, mais je pense que, de plus en plus, les petites, moyennes et grosses entreprises ont découvert ce domaine et essaient d'avoir une dimension commerciale qui permettra de faire éclore le marché et d'assurer sa pérennité.

M. Yvon Bonnot, député-maire de Perros-Guirec, vice-président du conseil régional de Bretagne

Il s'agit en effet d'un marché important qui a été trop négligé. Il est important d'associer tous les partenaires pour avoir cet effet d'entraînement. Il faut, tous ensemble, provoquer en quelque sorte le marché, en montrer l'utilité, l'intérêt pour tout le monde, pour les collectivités comme pour les entreprises. Il faut une politique globale et cohérente, volontariste, incluant la formation. Car il faut en effet une formation adaptée à ce nouveau marché, qui requiert beaucoup plus de main d'œuvre et un souci de transmettre un savoir-faire, une qualité dans le travail, dans le choix des matériaux. On joue ainsi la pérennité de l'ouvrage. Ce qui n'exclut pas un souci constant de recherche car il faut toujours essayer d'innover.

M. Jean-Louis Frot, maire de Rochefort

J'apprécie beaucoup ce que vient de dire M. Bonnot. L'action pour le patrimoine est d'abord une affaire de passion, mais ce ne peut être seulement cela. C'est une affaire de professionnels, c'est même l'addition de professionnalismes. J'en tire des enseignements pour Rochefort, car je crois que l'on a besoin de temps en temps d'écouter les autres et d'infléchir ses propres convictions ou de les conforter. Sur certains points, j'ai pu infléchir un peu mes convictions, et aussi les conforter dans d'autres domaines. Par exemple, on a posé sur ce site beaucoup de pavés, mais sans retrouver la technique ancienne "à la demoiselle" qui est perdue. Nos entreprises locales ont cependant fait des progrès, et cela grâce à l'action pour le patrimoine. Nous devons avoir constamment le souci de la qualité.

Il convient de maintenir les techniques traditionnelles qui ont montré leur valeur et, dans certains cas, les adapter à des techniques plus modernes. Il ne faut pas renoncer aux évolutions de la technologie, mais il ne faut pas non plus vouloir tout balayer en croyant que ce que l'on fait aujourd'hui est mieux à même de répondre à nos problèmes.

Je remercie infiniment la section française de l'ICOMOS, et tout spécialement son président, d'avoir retenu ces sujets dont nous voyons l'importance et l'actualité, et d'être venu en parler à Poitiers et aujourd'hui à Rochefort. C'est un encouragement pour nous, et je vous remercie de vous être déplacés si nombreux, souvent de très loin. J'espère vous revoir bientôt sur notre site !

Clôture

Je ne reviendrai pas sur les conclusions de Jean-Marie VINCENT dont je salue la précision et la conscience du travail.

Il me revient de clore ce colloque.

Je veux d'abord dire quelques mots des villes qui nous ont accueillis : le choix de ces lieux n'est pas fortuit, Poitiers et Rochefort sont de ces villes qui ont toujours soutenu l'action d'ICOMOS.

Vous n'ignorez pas par ailleurs, que l'Europe se construit. Même si en France nous donnons parfois l'impression de traiter cette question avec un certain recul, nous ne sommes pas sans savoir que les spécialistes de la prospective insistent peut être un peu fortement sur l'arc économique qui relie Anvers à Milan par la vallée du Rhin.

Dans ces conditions il est bon d'attirer l'attention sur le dynamisme de l'Ouest européen. Il se trouve que l'Ouest, où nous sommes, est riche d'idées et de patrimoine et qu'il nous a semblé évident de tenir nos assises à Poitiers et Rochefort.

Je me réjouis du succès de cette rencontre. Je n'espérais pas une si importante participation sur un sujet aussi ardu.

Il est vrai qu'à travers le Patrimoine nous avons abordé l'angoissant problème du chômage. Notre contribution est modeste mais nous avons mis en évidence les possibilités qu'offre le patrimoine dans les économies locales. Nous avons également mis en évidence l'ampleur du sujet et la chaîne continue qui relie le patrimoine bâti au patrimoine naturel. Il n'existe pas en Europe de lieux naturels qui n'aient été façonnés de mains d'homme. Ce qui par conséquent nous conforte dans l'idée que le paysage relève de la même démarche que les œuvres construites.

Je suis convaincu que nos successeurs du siècle prochain seront avides de campagne et de nature, que l'urbanisation sauvage n'est pas une fatalité, et qu'il nous appartient de nous doter des moyens propres à sauvegarder dans notre pays l'équilibre ville/nature.

Pour conclure, je formule un vœu qui est en même temps une demande (ce sera pour le secrétariat un effort supplémentaire), mais le printemps sera en France une grande saison électorale, et je pense nécessaire que tous les candidats aux responsabilités politiques aient connaissance de notre travail.

Je vous remercie de votre attention.

Michel JANTZEN
Architecte en chef et inspecteur général
des monuments historiques
Président de la Section Française de l'ICOMOS

PARTICIPANTS AU COLLOQUE

- ABDULAC Samir, Directeur du CAUE d'Eure et Loir, Chartres
AGARD Jean, Responsable des travaux sur Monuments, direction des affaires culturelles de la Mairie de Paris
ALLABERT Jocelyne, Responsable Formation, Institut européen de l'environnement, Bordeaux
ALLAIN Michel, Maire adjoint à l'administration générale, au tourisme et bases de loisirs, Poitiers
ANDRIEU Marc, Directeur des affaires culturelles, Ville de Vienne
AUBERT André, PDG, Ateliers Aubert Labansat, Charpente-menuiserie
AUDOUIN Pierre, Ecole d'architecture de Versailles
AUTHIER Jacques, Entreprise MCCC, Angoulême
BADY Jean-Pierre, Directeur, Ecole nationale du patrimoine
BAJNAÏ Laszlo, Chargé de mission auprès du Secrétaire d'Etat de l'Office national de la construction, Hongrie
BANEY Gérard, Administrateur de la CAPEB, président de la CAPEB de Charente-maritime
BARDOUIN Jacques, Asociation Meridiana, consultant pour la DG16 de la Commission européenne
BARREAU Marc, Directeur général adjoint des services techniques, Ville de Poitiers
BARTHELEMY Jean, Professeur à la Faculté polytechnique de Mons, président d'ICOMOS Wallonie, Bruxelles
BARTHELEMY Patricia, Assistant développement du patrimoine, Meilhan sur Garonne
BATTAIS Raymond, Président de l'association AFORMEX (Association pour la formation à l'excellence), conseil de l'école supérieure de couverture d'Angers
BATUT Pierre, Directeur général, SNC Sachet et Brulet
BATY-TORNIKIAN Ginette, Enseignant-chercheur, école d'architecture de Paris-Belleville
BAUDOUIN Guy, Président CAPEB 86
BEGAULT Jean, Député-maire de Doué la Fontaine
BERAUD Gérard, Secrétaire général adjoint de la ville et du district de Poitiers
BERCZELI Emilia, Architecte-urbaniste, Icomos Hongrie
BERSANI Catherine, Directeur de l'architecture et de l'urbanisme
BERTRAND Françoise, Conservateur Musée Sainte Croix, Poitiers
BIARD Jean-Louis, Directeur des affaires culturelles, Ville de Poitiers
BILLEBAULT Christian, Directeur général, CFA BTP de l'Yonne, Auxerre
BILLY Robert, Maire adjoint de Cognac, urbanisme patrimoine
BLANC DUCHÉ Elisabeth, Architecte, Paris
BOITEL Robert, Membre de l'Académie d'architecture
BONNOT Yvon, Député-Maire de Perros-Guirec, Vice-président du Conseil régional de Bretagne
BORDIER Jean-Marc, Maire adjoint à la Culture, Poitiers
BOUCHÉ Nancy, Secrétaire générale de la section française de l'ICOMOS, Sous-directeur, Ministère de l'Equipement
BOUCHENAKI Mounir, Directeur, Division du patrimoine culturel à l'UNESCO

BOULEAU Sylvie, Secrétaire générale, Conservatoire du littoral
BOURREE Valérie, Attachée de presse relations publiques, ARENO chantier Notre-Dame-la-Grande, Poitiers
BOUVARD Michel, Député de Savoie, président du groupe d'études de l'Assemblée nationale «Villes et pays d'art et d'histoire, patrimoine et secteurs sauvegardés»
BOUVIER Jean-Loup, Restauration, Les Angles
BREGENT Gérard, Directeur général, Entreprise Joubrel S.A.
BRESSO Alain, Chargé de mission, CAPEB
BREUIL Roger, Président de la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics, Poitou-Charentes
BRILLAUD Annie, Responsable du service Ville d'art et d'histoire, Poitiers
BRUGUEROLLE Antoine, Architecte, Nîmes
CAHEN-SALVADOR Simone, Président d'honneur de la FNASSEM, Président délégué de la Section française de l'ICOMOS
CAISSO Denise, Maire adjoint de Poitiers
CAMOIN Jean-Pierre, Sénateur-maire d'Arles, Président du groupe d'études sénatorial consacré aux villes d'art et d'histoire et aux secteurs sauvegardés
CAMPISTRON Olivier, Administrateur, Des Mains sans frontière, Avignon
CARLIN Jean-Louis, Conseiller en formation continue, GRETA de Troyes
CARROY-BOURLET Marie-Josée, Responsable collectivités territoriales et Villes et pays d'art et d'histoire, CNMHS
CASAS Julio Martin, Président, Fondation nationale pour le patrimoine et l'environnement (FEPMA), Espagne
CAVAILLES Maria, Archéologue, responsable du service patrimoine, Ville de Parthenay
CHARIER Gilles, Directeur général, Sarl Les Travaux de la Pierre, Loudun
CHARLET Edouard, Général, Délégué régional Poitou-Charentes, Vieilles maisons Françaises
CHATEL Jean-Yves, Directeur, SNC Jaulard Entreprises
CHEVALERAUD Pierre François, Entrepreneur Bâtiment et Génie civil, SOTRAP, Rochefort
CHEVRIN Philippe, Chevrin-Geli SA
CHRETIEN Georges, Architecte, Nantes Renaissance
CLAIR Didier, Directeur d'agence, SNC Hory Marçais, Dijon
CLOUZEAU Patrick, Président du Groupement national des entreprises de restauration de monuments historiques
COMMIN Françoise, Ville de Poitiers, Cabinet du Maire
CONTY Louise, Architecte, L.C.A.P. Sarl, Sartrouville
COROUGE François, Architecte en chef des monuments historiques, Angoulême
COURANT VIDAL Martine, Architecte des bâtiments de France
CREZÉ Rémi, Compagnon du Devoir, entrepreneur en métallerie-ferronnerie, Saint Jacques de la Lande
CUBAUD Michel, Société SOMEBAT, Usseau
D'ANDOQUE DE SÉRIÈGE Nicolas, Gérant de la société civile de l'Abbaye de Fontfroide, Narbonne
DABRETEAU Jacques, Directeur, Nantes Renaissance
DASSONVILLE Jean-Louis, Directeur commercial, Blanchon SA, Limoges
DAVID Gabriel, Directeur régional des formations, CAPEB Pays de la Loire
DAVIES Richard, Directeur du COTAC (Conference on training in architectural conservation) Royaume-Uni
DEBUCK Patrick, Directeur du département monuments historiques, Entreprise Lanctuit SA, Vernon
DECAZES Louis, Chargé de mission, Section française de l'ICOMOS
DEDIEU Michel, Directeur, SA Hory Chauvelin, Avoine
DELEBECQUE Bernard, Architecte, Rochefort
DELVERT Daniel, Gérant SOPOREN, Fontaine le Comte
DINKEL René, Conservateur régional des monuments historiques
DORE Jean-Claude, Secrétaire général, Fédération du bâtiment et des travaux publics de la Charente Maritime
DUCHÉ Daniel, Architecte urbaniste, Paris
DURIEUX Georges, Architecte principal, division des monuments, sites et fouilles, ministère de la Région wallonne, Bruxelles

ESTHER Francis, Directeur Agence Rhône Alpes de services aux entreprises culturelles (ARSEC)
EXBRAYAT Laurence, Architecte, Ville du Puy en Velay
FALK Lydie, Responsable du bulletin de liaison, Section française de l'ICOMOS
FAUCON, Société PUAUD, Niort
FOUCHER Jean-Paul, Directeur, Institut supérieur de recherche et de formation aux métiers de la pierre (ISFR), Rodez
FOULON Stéphane, Architecte, Saintes
FOY Alain, Architecte, Parc naturel régional de Brière
FRANKUM Jean-Paul, Adjoint au maire d'Arles
FROT Jean-Louis, Maire de Rochefort
GALLICE Michel, Secrétaire général adjoint, Mairie de Rochefort
GAULLIER Paul, Chargé de mission, FNC PACT ARIM
GENSAC Alain, Architecte-urbaniste, Ville de Montpellier
GÉRARD Bernard, Directeur adjoint, Conservatoire du littoral
GIANIGHIAN Giorgio, Architecte, chercheur en restauration, Institut universitaire d'architecture de Venise, Italie
GIRARDON Jean, Président du CAUE de Saône et Loire, Vice-président de la Fédération nationale des CAUE, universitaire
GIRONNET Patrick, Architecte des bâtiments de France, SDA Creuse
GODIVIER Bernard, Directeur général, Blanchon SA, Limoges
GOLBERY Patrick, Architecte, Responsable du département monuments historiques RENOFORS
GONDRAN François, Architecte des bâtiments de France, SDA Loir et Cher
GONNELLE Jean-Pierre, Architecte urbaniste de l'Etat, SDA Vienne
GRADIS Bernadette, Secrétaire générale, Jeunesse & patrimoine international
GROBOVSEK Jovo, Institut national de protection du patrimoine culturel et naturel de Slovénie, Président d'Icomos Slovénie
GROSMAN Carole, Chargée de mission, Conseil général de la Charente
GROUX Didier, Restaurateur sculptures, Groux Sarl
GRUBERT Mireille, Architecte des bâtiments de France, SDA de la Haute Garonne
GRULIER Jean-Yves, Directeur, Office de tourisme de Poitiers et de son district
GUENOUN Jean-Lucien, Architecte des bâtiments de France, SDA des Ardennes
GUERIF Gilles, Dirigeant de société, ex président Association carrefour Anjou Touraine Poitou
GUESNIER Bernard, Directeur de l'Institut d'économie régionale, Poitiers
GUILBAUD Dominique, Sculpteur, Atelier de sculpture et d'ornementation
HANNEBERT Jean-Louis, Architecte des bâtiments de France, SDA des Deux-Sèvres
HUET Patrice, Secrétaire général, Groupement national des entreprises de restauration de monuments historiques
JACQUOT Jean-Pierre, Enseignant, chef de projet formation restauration du patrimoine, CFA BTP de l'Yonne, Auxerre
JAMAIN Gérard, Economiste du patrimoine, «Heritage»
JANTZEN Michel, Architecte en Chef et Inspecteur général des monuments historiques, Président de la Section française de l'ICOMOS
JEANNEAU François, Architecte en chef des monuments historiques
JEANNEAU Hubert, Président du Conseil régional de l'ordre des architectes de Poitou-Charentes
JOUANNEAU Françoise, Maire-adjoint, Rochefort
JOUVE Ondine, Architecte, Conseil régional de Haute-Normandie
KOSATKOVA Blanka, Ingénieur, Ministère de la Culture, République tchèque
KOUMAS Ahmed, Architecte restaurateur, Villepinte
L'ESTOILE Claude de, Délégué général, Association «Futur-Quotidien»
LABARRE Armand, Directeur, Fédération compagnonnique Limoges-Niort, membre associé SUP-REHA

LANFRY Jean-Marc, Président directeur général, Entreprise G. Lanfry, restauration M.H.
 LAPORTE Joël, Directeur du CAUE du Lot, Cahors
 LAURENT Françoise, Chargée de mission, Section française de l'ICOMOS
 LAVIGNE Claude, Directeur, Les compagnons de Saint-Jacques, Barbézieux
 LECHARPENTIER Mathilde, Responsable du Centre d'activité urbanisme, Service développement urbain, Ville de Poitiers
 LEJUSTE Etienne, Ville de Poitiers, Union Rempart
 LERNOUT Marie-Pierre, Restaurateur de sculptures, Atelier Le Sciapode
 LHOMOND Daniel, Conseiller régional, Poitou-Charentes
 LOUGUET Philippe, Professeur, Ecole d'architecture de Lille et de la Région Nord, Responsable du CEEA Histoire de l'architecture et du patrimoine XIXe et XXe siècles
 LOURDOU Bernard, Architecte des bâtiments de France, SDA Vienne
 LOUVIGNY Eric, Secrétaire général, Fédération régionale du Bâtiment, Poitou-Charentes
 LOUY Xavier, Maire-adjoint de Sarlat, chargé de la communication
 MACAIRE Jean-François, Service communication, Ville de Poitiers
 MAISONNEUVE Patrick de, Architecte, Enseignant école d'architecture de Paris La Défense
 MALICOT André, Directeur de la formation des Compagnons du devoir et du tour de France
 MARTIN CASAS Julio, Directeur, Responsable du programme des Ateliers-écoles, Fondation pour l'écologie et la protection du milieu ambiant (FEPMA), Madrid, Espagne
 MARTIN Eric, Ingénieur en chef, Ville du Puy en Velay
 MATHIEU Jean-Noël, Directeur de l'association des Centres culturels de rencontre
 MATOUSKOVA Kamila, Ingénieur architecte, Directeur, Département de conservation des biens culturels, Ministère de la Culture, République tchèque
 MAURIN Pierre, Artisan formateur, Cabinet Nicolas et Maurin, Puget Théniers
 MÉLISSINOS Alexandre, Architecte urbaniste, Paris
 MÉTAIS Pierre, Secrétaire général de la ville et du district de Poitiers
 MÉTRO Alexandre, Directeur du Centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens (CESHCMA)
 MONGE Patrick, Architecte Conseiller régional, Conseil de l'ordre Paris-Ile de France
 MONSÉGUR Marie-Dominique, Secrétaire général adjoint, Qualibat
 MOREAU Didier, Directeur, Espace Pierre Mendès France, Poitiers
 MOREAU Nathalie, Service recherche et développement, District de Poitiers
 NALLET Germain, Président chambre des métiers de la Vienne
 NICOL Christian, Directeur général, Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)
 NICOLAS Hervé, Artisan formateur, Cabinet Nicolas et Maurin, Puget Théniers
 NOURISSIER Gilles, Directeur, Ecole d'Avignon
 OUDIN Philippe, Architecte en chef des monuments historiques
 PAIN Dominique, Chef du service du patrimoine, Conseil général du Calvados
 PALEM Patrick, Directeur technique, Société SN Socra
 PALETTA André, Professeur de taille de pierre, Ecole Saint Lambert, Paris
 PAPADAKIS Ivy, Architecte, expert UNESCO/ICCROM, Paris
 PARLANT Pierre, Architecte-urbaniste
 PASCAL Marie-Claude, Inspecteur du secteur sauvegardé, Direction des affaires culturelles, Ville de Dijon
 PASQUALINI Charles Antoine, Chef du Service Valorisation du patrimoine, Office de l'environnement de la Corse
 PASQUIER Bernard, Secrétaire du Conseil national de l'ordre des architectes
 PAVY Michel, Président directeur général, Entreprise Pavy SA
 PAYEN Emmanuel, Architecte des bâtiments de France
 PERRAULT Jean, Ateliers Perrault Frères, menuiserie ébénisterie charpente serrurerie, Saint Laurent de la Plaine
 PETUREAU, Directeur régional de l'environnement, Poitou-Charentes
 PEYRICHOU Bernard, Architecte, Rochefort
 PITRAS Françoise, Chargée de mission, Section française de l'ICOMOS

PONTVIANNE Chantal, Ethnologue, Maisons paysannes de France
 PRANDI Jean-Paul, Professeur d'agencement, école Boule, Paris
 RAFFARIN Jean-Pierre, Président du Conseil régional, Poitou-Charentes
 RAUCH Frédéric, Chargé d'études, Association Païdeïa
 RIDORET Daniel, Président, Fédération du bâtiment et des travaux publics de la Charente Maritime
 RIEU Alain, Conservateur régional des monuments historiques, Direction régionale des affaires culturelles, Poitou-Charentes
 RIVAU Patrick, Espace Pierre Mendès France, Poitiers
 ROBINE Gérard, Architecte, chargé de mission au Ministère des Affaires Etrangères
 ROCHET Bernard, Conseiller régional, Syndicat mixte pour la restauration et l'animation du site de Brouage
 ROGER-VASSELIN Patrick, Chef du bureau des monuments, affaires culturelles de la Mairie de Paris
 ROMANOVSKY Vsevolod, Ingénieur conseil, La Rochelle
 RONDEAU Jean-Jacques, Gérant, Les métiers du bois, Fontaine-Le-Comte
 ROUVRAUX Hervé, Chargé d'études, Association Païdeïa
 ROYOUX Dominique, Responsable du service recherche et développement, District de Poitiers, Délégué de l'Aire 198
 ROZ Denise, Assistante de formation, GRETA de Saintonge
 RUDEAUX Gabriel, Président, CAPEB de la Dordogne
 RUPP Peter, Chargé de mission, Département des affaires internationales, Ministère de la Culture
 SABATIER Françoise, Commissaire général, Société d'encouragement aux métiers d'art (SEMA)
 SANCHEZ SIMONNEAU Hélène, Artiste verrier, Moëze
 SANTAHOLMA Kaija, Architecte en chef, Ministère de l'Environnement, Helsinki, Finlande
 SANTROT Jacques, Maire de Poitiers
 SARTORIO Jean, Chargé de mission, Ministère de l'Équipement, en retraite
 SARVONAT Florence, Musée Sainte Croix, Poitiers
 SAVATIER Jacques, Directeur du Tourisme, Conseil général de la Vienne
 SEBASTIANI Pierre, Préfet de la Charente-Maritime
 SEMENT Paul, Urbaniste-économiste, Rouen
 SEYER Nathalie, Rédacteur en chef du *Moniteur des travaux publics et du bâtiment*
 STEFF Yves, Architecte urbaniste, Nantes
 STRAVINSKY Solange, Responsable du DESS, Institut d'économie régionale, Poitiers
 TAILLANDIER Jean-Claude, Chargé de communication, Direction de l'architecture et de l'urbanisme, Ministère de l'Équipement
 THEILLET Guy, Directeur, Ecole supérieure de réhabilitation de l'habitat et du cadre de vie (SUP-REHA), Limoges
 THÉROND Daniel, Division du patrimoine culturel, Conseil de l'Europe
 THIBAUT Jean-Pierre, Administrateur civil, sous-direction des enseignements, Direction de l'architecture et de l'urbanisme
 THOMAS Thierry, journaliste, *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*
 TOMATIS Joseph, Consultant auprès de la DG16 de la Commission européenne
 TOURNOU Marthe, Section française de l'ICOMOS
 TRANOY Alain, Président de l'université de Poitiers
 TURCOT André, Directeur de la Cellule économique régionale de la construction, Poitiers
 VALLIERE Stéphane, Directeur CREFOP, Centre régional de formation aux techniques du patrimoine, Châlons-sur-Marne
 VELLIS Yannis, Architecte, Poitiers
 VEYRAC Marie-Joseph, Vice-présidente du Conseil régional, Poitou-Charentes, Présidente de la Commission qualité de la vie
 VEYSSIERE-POMOT Claude, Conservateur général du patrimoine, Domaine national de Saint-Germain-en-Laye

VINCENT Jean-Marie, Conservateur général du patrimoine, Inspection générale du patrimoine
WEETS Olivier, Architecte des bâtiments de France, SDA de la Haute-Marne
WEISS Carl, Secrétaire général, Association française interprofessionnelle de la pierre
WELLS Gayne, Président, The London Society, Londres
WERBIER René de, Responsable du Service urbanisme, marchés et cadastre, District de
Parthenay
WIECZOREK Jean-Pierre, Architecte, Nancy
WOLF Dietmar, Association française interprofessionnelle de la pierre
WOLFF Michel, Société française d'électro-osmose-phorèse SOFRELOP, Paris

Achévé d'imprimer par Le Clavier
Mai 1996
Dépôt légal n° 351